

Histoire de l'écosystème cultivé et de la biodiversité à Larrau

Analyse de l'impact agropastoral dans la gestion du milieu



Dominique CUNCHINABE

Avec la collaboration de Pascal Palu et Dolores De Bortoli
et la participation de Marie-Paule Lavergne

Décembre 2011

Cette recherche a bénéficié du concours financier de la Mairie de Larrau



Histoire de l'écosystème cultivé et de la biodiversité à Larrau

Analyse de l'impact agropastoral dans la gestion du milieu

Dominique CUNCHINABE

Avec la collaboration de Pascal Palu et Dolores De Bortoli
et la participation de Marie-Paule Lavergne

Décembre 2011

**Bortüetan artzaina, behar da aipatü
Herria maite beitü, harek dü moldatü
Arbasoen indarra, ere ohoratü
Süharki gure lürra, betiko laüdatü**

Il faut souligner l'importance du berger dans nos montagnes
Il a modelé notre pays, tellement il l'aime
Il honore la force de nos ancêtres
Et loue notre terre pour toujours

*Refrain du chant des bergers
Monzon Pastoral*

**Nous tenons à remercier les habitants de Larrau
qui nous ont accueilli et aidé à réaliser ce rapport**

Avant Propos

La montagne se dépeuple ! C'est un constat et à Larrau comme ailleurs, lorsque la montagne se vide de ses habitants, elle devient l'objet d'interprétations plurielles qui donneront naissance à de nouveaux projets de développement. Ils accompagnent souvent les enjeux de société tels que la « mise en nature » pour le maintien de la biodiversité¹ ou proposent d'autres changements d'affectation des terroirs favorisant le multi usage de la montagne à base de pastoralisme certes, mais aussi de tourisme, d'activités sportives et de loisirs, de naturalisme comme autant d'activités économiques de substitution à celle considérée comme déclinante de l'agriculture de montagne. Encore qu'il faille pondérer ce déclin trop vite admis, par la prise en compte de la pugnacité des agriculteurs jeunes et moins jeunes qui « vivent le pays », y maintiennent et développent leurs activités agro-pastorales et ne voudraient en changer pour rien au monde.

La campagne redevenue « sauvage », la montagne « originelle havre de nature vierge », à bien des égards cela peut paraître caricatural et pourtant, même si l'intention n'y est pas toujours, c'est ainsi que les habitants perçoivent le regard qui est porté sur leur pays. Une nature « décultivée », une nature « patrimonialisée » et devenue de ce fait le bien de tous, c'est faire peu de cas des habitants qui retrouvent dans ces territoires l'expression de leur labeur, leur culture et leur histoire et ce de tous temps à jamais.

A grand renfort de charte² incluant de nouveaux usages, les élus de tous horizons pensent la société et proposent des réaménagements pour un développement qui se voudrait durable. Ce faisant, ils prêtent le flan à la critique aiguisée des habitants de Larrau qui

¹ Lefeuvre 2007

² Charte de développement durable de la Montagne Basque. Lurralde 2009.

renâclent à la mise en œuvre d'autres règles insuffisamment concertées s'appliquant à leur territoire, quand bien même la justification serait le bien de tous. Pourtant, que l'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas la nouveauté qui répugne, ni même le changement, (l'histoire nous apprend à ce sujet que l'adaptation aux contraintes des grandes mutations par des réponses appropriées est la garantie de la pérennité des maisons et des hommes) mais plutôt le sentiment d'exclusion qui prévaut dès la phase de concertation inhérente à tous types de projets engageant la communauté.

Il naît alors de l'incompréhension de part et d'autre et le « dirigisme venu d'en haut » n'est pas fait pour arranger cette situation. La communauté montagnarde se bat pour garder son école, ses terres, sa culture, ses droits et le phénomène est connu, le combat pour la survie fédère les énergies ! La communauté y puise sa force qui s'exerce à plein lorsqu'il faut dénoncer les menaces d'interdit qui accompagnent les différentes mesures de protection d'espèces animales et végétales.

Car, si le domaine montagnard est l'objet de tant d'attentions, c'est bien parce qu'à la conservation naturelle³ des espèces et de leurs habitats se rajoute de manière prépondérante l'empreinte sur les milieux de l'action structurante des hommes liés par une culture commune⁴. La conjugaison des deux a contribué à la construction d'un territoire à haute qualité écologique que les développeurs ont conceptualisé en tant « qu'externalité positive »⁵. Celle-ci s'exprime sur le terrain par une biodiversité remarquable dans un paysage traduisant un « *niveau d'organisation des systèmes écologiques, supérieur à l'écosystème qui se caractérise essentiellement par son hétérogénéité et par sa dynamique gouvernée pour partie par les activités humaines...* »⁶.

³ En montagne les conditions de milieu favorisent la multiplication des biotopes et habitats alors qu'elles diminuent la pression anthropique, ces deux facteurs ont pour effet une bonne conservation écologique.

⁴ « *Culture comme étant une référence collective comportant des règles, des savoirs et des pratiques* ». De Bortoli et al. 2009

⁵ « *Lorsqu'une personne, par son activité, influence le bien-être d'une autre personne sans que cette dernière reçoive ou paye une compensation pour cet effet. Quand cet effet est bénéfique pour le bénéficiaire, ou les bénéficiaires sur un territoire donné, on parle d'externalité positive* ». Définition : ENGREF (Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts) Paris 2009

Et aussi « *Concepts d'externalités positives utilisés pour traduire les services rendus monnayables aux autres acteurs économiques prestataires de service : tourisme, sports et loisirs, images de biens publics et de services environnementaux* ». Préparation à la Conférence sur les externalités positives. Bilbao Octobre 2009.

⁶ Chouquer, Burel et Baudry, 1999

Et, s'il est bel et bien admis que l'hétérogénéité⁷ est elle aussi due à l'action de l'homme, nous avons voulu dans cette étude mesurer autant que possible la participation des agropasteurs à la fabrication et à la gestion de la biodiversité comme résultante des dynamiques d'usages de la montagne sur un temps long. Celles ci ont eu pour effet induit la multiplication de séquences végétales distinctes en interrelation et indicatrices de biodiversité.

Lors des discussions qui ne manqueront pas d'avoir lieu, l'objectif est que les habitants puissent argumenter et débattre des affectations et des usages présents et futurs de cette partie de la montagne par eux même et les autres usagers. De cette place reconquise naîtront, c'est leur souhait, d'autres propositions pour que la montagne demeure ce qu'elle a toujours été, un espace d'adaptation et de création d'autant plus prolifique que le milieu est contraignant.

⁷ « L'écologie du paysage se fonde sur le constat de l'hétérogénéité des espaces et des milieux, et légitime même son rôle « organisateur. Elle pose le principe que les activités humaines sont le principal facteur d'évolution des paysages. Elle entend prendre explicitement en compte l'espace et le temps ». Chouquer, Burel et Baudry, 1999, 2003.

Introduction

La toponymie de Larrau, écrite Larraun ou bien Larreaun en fonction des époques (XII^e au XVIII^e s.), évoque le « lieu de lande » – *de Larra*, lande⁸ ou encore les bonnes landes – de *Larra* et de *on* transcrit *un*, les deux se prononçant *oun* pour « lieu de » ou encore pour « bonne »⁹. Si le toponyme Larrau traduit bien les pâtures qui occupent encore de nos jours une bonne partie de son territoire couvert par les landes et landines aux étages collinéen et début montagnard, la partie la plus basse de la vallée, comprise entre 400 et 800 m, regroupe les maisons formant l'*Etxaltia*¹⁰ et les *bordes* du *Bordaltia* sur les zones les moins pentues. Cet étage prend la forme d'un vaste espace de bocage parsemé de quelques rares champs et surtout de nombreux prés, prairies, landes relictuelles, bosquets et parties forestières.

L'étude se concentrera sur cette zone basse que nous intégrons néanmoins dans un ensemble plus global formant « l'écosystème cultivé »¹¹ de Larrau qui s'étend du bas de la montagne aux pelouses des estives d'altitude. Ce raisonnement en système nous permet de dégager et d'évaluer les interactions entre les sous-systèmes et à l'intérieur de ceux-ci entre les différents éléments qui les composent. De plus, « l'écosystème cultivé » étant un artefact¹², nous pouvons appréhender son histoire comme étant totalement interdépendante de celle des hommes qui ont toujours su utiliser les ressources de l'ensemble de la montagne pour leurs usages agricoles, domestiques et industriels. Autant d'usages qui agissent comme un ensemble de facteurs déterminants dans la construction de la mosaïque paysagère¹³. C'est bien qu'in fine le paysage, objet globalisant par excellence, est la résultante de la distribution dans l'espace et le temps des projets et des modes d'usage des différents milieux des étages

⁸ Orpustan, 2004

⁹ Entretiens avec les habitants. Plusieurs témoignages d'hommes retraités au bourg et quartiers.

¹⁰ *Etxaltia* pour désigner l'ensemble et lieu des maisons, idem pour *Bordaltia*.

¹¹ « *Ecosystèmes transformés par l'homme pour être exploités en vue de satisfaire ses besoins* », De Bortoli et al. 2009

¹² Pour « objet fabriqué »

¹³ Le concept de *mosaïque paysagère* est utilisé en écologie du paysage pour signifier la fragmentation des écosystèmes « *primaires* ». Cette fragmentation à Larrau est très ancienne et la faune sauvage s'y est probablement adaptée : renard, chevreuil, sangliers, nombre d'oiseaux trouvent dans les alternances de prairies, landes et bois isolés ou en massif, un habitat aux ressources diversifiées facilitant leur développement. La mosaïque est une constante de l'écosystème cultivé, elle se traduit par un paysage de *bocage* comme type de milieu offrant la plus grande hétérogénéité dans un espace somme toute restreint.

collinéen et montagnard. D'un autre point de vue, appréhender la globalité c'est admettre la complexité. Celle-ci sera d'autant plus simplifiée que le raisonnement en système (écosystème cultivé, anthroposystème, divers systèmes écologiques), qui impose la transversalité des approches agrégeant à des éléments de biologie et d'écologie du paysage une part historique importante avec des éléments de sociologie et d'anthropologie, facilite la compréhension des grands mécanismes de construction et développement de « l'écosystème cultivé ».

Notre étude est scindée en trois parties complémentaires et interdépendantes :

- Une première partie dans laquelle nous abordons l'historique du peuplement des montagnes de Larrau et par voie de conséquence les évolutions de l'écosystème cultivé.
- Une deuxième partie synthétise les entretiens avec les agriculteurs et enquêtes orales auprès des aînés sur les pratiques et droits de parcours des maisons. Cette analyse est en lien avec l'histoire
- Une troisième partie traite plus précisément de la biodiversité des points de vue quantitatifs et qualitatifs¹⁴ dans l'écosystème.

Pour réaliser ces travaux nous avons, dans un premier temps, inventorié les différentes sources et documents d'histoire en consultant les archives municipales et départementales mais aussi et surtout en réunissant un ensemble d'archives privées inédites recueillies chez les habitants pendant toute la durée de l'étude. Un lot d'archives comprend de nombreux *affièvements*¹⁵ qui restituent une partie de l'histoire des terres communes et dix autres lots l'histoire de dix « maisons ». L'importance de ces archives pour cette étude tient au fait que l'histoire du territoire et celle des « maisons » sont indissociables. L'ensemble des « maisons » et les familles qu'elles accueillent formant un « système à maison » qui offre « *une dimension structurante qui contribue à la définition des formes de transmission rendant possible le maintien des exploitations d'une génération à l'autre, marque le paysage rural et détermine son évolution*¹⁶ ». Le fond d'archives des maisons couvre une période allant du début du XVI^e s. à l'époque contemporaine.

Ce travail est complété par une série d'entretiens non directifs avec des habitants, éleveurs pour la plupart, et ce afin d'élargir la notion de parcours qui traduit communément la

¹⁴ Méthodologie d'inventaire et d'analyse floristique. Annexe 13

¹⁵ *L'affièvement* est un bail sur les terres (appelé aussi *baillette* dès le XVI^e s.) qui se matérialise par le paiement du cens (*fio* ou *fiu* en gascon médiéval) que paye le preneur ou tenancier au seigneur qui donne à bail.

¹⁶ De Bortoli et al. 2009

« tournée »¹⁷ du troupeau rendu aux estives « ... j'envoie le troupeau tous les jours... les bêtes tournent dans la montagne, elles vont vers le meilleur et ça varie en fonction du temps, de l'heure de la journée, quelques fois les bêtes descendent, il faut les laisser aller, elles connaissent... »¹⁸. Dans le cadre de « l'écosystème cultivé », le « parcours » prend une autre ampleur. Il regroupe les landes et les bois de l'étage inférieur jusqu'aux estives de l'étage supérieur, incluant les différentes stations que sont les cabanes du bas et du haut utilisées en alternance par tout ou partie des troupeaux (ovins, bovins, équins, porcins) et ce en fonction de la maturité des bêtes, des ressources disponibles et des rythmes journaliers à saisonniers. Ce sont ces usages de la montagne, nécessitant un parcours étendu à l'ensemble de l'écosystème, que nous avons voulu appréhender lors des entretiens portant sur la conduite des troupeaux.

Ensuite nous avons procédé à une trentaine de relevés floristiques sur des parcelles à l'historique connu, d'abord selon la méthode des carrés avec traitement des données pour un calcul « d'indice de biodiversité »¹⁹ au temps T, puis nous avons prolongé ce travail par un suivi de végétation du printemps à l'automne sur quelques parcelles témoins. A cela nous avons rajouté un « inventaire dirigé » axé sur les voies de passage des troupeaux, les continuums (talwegs) ou les milieux difficiles tels que les rochers, éboulis, talus, milieux aquatiques. Cette dernière démarche s'inscrit dans deux objectifs : l'un étant de relever les adventices déplacées par ou pour les troupeaux qui agissent comme facteur de dissémination, l'autre de relever des végétaux remarquables soit parce qu'ils sont rares et qu'ils représentent alors un intérêt pour « l'écologie environnementale »²⁰, soit que leur présence et forme intéressent l'écologie humaine par l'aspect culturel et / ou patrimonial²¹ qu'ils représentent.

¹⁷ L'usage de ce terme par les bergers dans leurs propos traduit que les bêtes tournent, c'est-à-dire partent de la cabane ou enclos pour y revenir, ce qui est assimilé à un cercle, une boucle.

¹⁸ Homme berger. 70 ans Entretiens 2007.

¹⁹ Voir annexe 13. « *Indice de Shannon et Weaver développé à partir de la théorie de l'information est calculé par une équation* » Ricklefs et Miller. 2005, p. 547–548.

²⁰ L'écologie environnementale étudie la nature des relations, fixe les seuils au-delà desquels les perturbations occasionnées par l'activité humaine sont susceptibles de compromettre la pérennité à la fois des milieux et des habitats ainsi que celle des hommes et sociétés qui leurs sont dépendants.

²¹ Dans le sens premier du terme qui définit l'héritage, la chose transmise au sein de la famille, au plus de la communauté culturelle et non pas du bien commun, du bien de tous, lorsque le terme patrimoine est utilisé dans un langage spécialisé pour qualifier l'objet à protéger ou encore à valoriser à des fins économiques.

Première partie. L'histoire de la formation de « l'écosystème cultivé » des montagnes de Larrau.

A l'issue d'une première recherche de documents d'archives, nous n'avons pu que constater l'absence de sources médiévales ou antérieures disponibles. A ce jour elles demeurent quasi inexistantes.

Seule la liste du notaire Carricaburu¹ qui recense les fiefs de Larrau fait état de six contrats d'*affièvement* échelonnés du début à la seconde moitié du XIV^e s. mais un contrat au moins est litigieux à cause d'une probable erreur de copie. Les quelques tentatives pour retrouver d'autres documents historiques de cette nature au niveau local et concernant cette époque sont restées à ce jour infructueuses. Ce manque avéré de documentation historique pour la période médiévale est en partie compensé par les travaux d'historiens.

Pierre de Marca², mentionne dans son livre Histoire de Béarn publié en 1639 qu'il est dit en 1178, dans le Cartulaire de Sauvelade, que Sanche de Larraun, avec l'accord de sa mère Anderequine, donne au monastère de *Saubalade* tout son droit sur le lieu de Larraun avant de devenir moine et Marca d'affirmer : « ...*Il ne se peut rien dire de plus précis, non plus que de la fidélité de cet acte ne doit estre révoquée en doute, puisqu'encor aujourd'hui on en voit l'exécution toute entière, au moyen de la possession du Prieuré de Larraun, que l'abbaye de Saubalade retient devers soi.* »³

Pour sa part, Arnaud d'Oihenart, contemporain de Marca et missionné par le Roi pour instruire les conflits frontaliers avec la Navarre, rapporte dans ses écrits relevés par Jean de Jaurgain⁴ la donation par Arnaud de Laguinge et Lobaner de Xaver de leurs droits sur les terres de Larraun à l'abbaye Bénédictine de Sauvelade en 1174. La nature des droits lors de la donation n'est pas précisée, s'agit il de terre franches ou déjà de domaines afferchés par le vicomte ?

¹ Archives privées datées de 1790 La liste est transcrite et dactylographiée par Pasture.

² Pierre de Marca. Président en la Cours du Parlement de Navarre (1594 – 1662.)

³ De Marca, 1639

⁴ De Jaurgain, 2005.

Quoi qu'il en soit, ce sont plusieurs donations⁵ à l'abbaye de Sauvelade qui ont eu lieu à une époque où cette pratique était répandue et érigée en système de fonctionnement de la société médiévale. De cette époque subsistent aussi les actes concernant les *cubilaires*⁶ de *Bezula mayor*, *Bezula Minor* et *Arlotua* que l'abbaye de Leyre détenait en place et lieu de ce qui redeviendra plus tard, après moult arbitrages et procès, le territoire de Larrau à proximité et au pied du pic d'Orhy. Cette enclave dans les estives de Larrau a pour origine la vente des estives en 1110 par le vicomte Arnaud de Soule à des espagnols dont le seigneur Lopez de Leyre qui le vendit quelques années plus tard en 1158 au monastère Navarrais de San Salvador de Leyre. Arlotua provient quant à lui d'une donation par le roi de Navarre et Aragon Xans Ramirez en 1123⁷ à ce même monastère.

1. Les principales sources à notre disposition.

1.1. les sources manuscrites ou publiées

Au XIV^e s. le *censier*⁸ de 1377 appelé aussi « **Censier gothique de Soule** »⁹ ne mentionne pas les « maisons » et terres d'abbaye à Larrau pour des raisons que nous développerons ultérieurement. Par contre nous utiliserons les informations contenues dans le

⁵ « L'omniprésence de la donation aux églises (et monastères) entre le IX^e et le début du XIII^e siècle suppose une certaine cohérence structurelle au long de la période. Le don, principale forme d'échange entre les familles aristocratiques et les institutions ecclésiastiques ... joue un rôle structurant. Il se constitue alors en système de fonctionnement de la société, c'est-à-dire qu'il crée et révèle des hiérarchies, fixe des identités familiales, établit des liens entre les hommes, qu'ils soient encore en vie ou déjà morts, concrétise les rapports entre l'ici-bas et l'au-delà. Au XIII^e siècle, l'abandon de la donation au profit de la pratique testamentaire témoigne des mutations sociales qui transforment la place, et certainement la perception, du don dans cette société ». Soares Christen 2009

⁶ « ...le terme cubilar devient en version française Cayolar ... La sentence arbitrale de 1487 fait état des achats en 1158 et en 1120 des cayolars de Betçule... » Luis Javier Fortun cité par Legaz, 2005

⁷ Fac simile d'une copie de la *Sentance arbitrale du 9 Juillet 1487*. Archives privées. Fond collectif. Non classé.

⁸ Registre ou inventaire où étaient enregistrés les assujettis au paiement du cens.

⁹ Le 1^{er} janvier 1377, le roi d'Angleterre donne ordre au Sénéchal d'Aquitaine d'effectuer un dénombrement général des maisons de Soule et des redevances qu'elles devaient payer au roi. Cette enquête est à l'origine du Censier Gothique de Soule dont il n'existe qu'une copie rédigée en 1690. ADPA. 1J 293.

Censier Gothique pour comprendre l'organisation des « maisons » et les logiques de peuplement.

Du XV^e s. nous parvient une copie de la « **Sentence arbitrale d'entre les hans de Soule et les religieux de Saint Sauveur de Leyre** » datée 9 Juillet 1487. La sentence tient lieu d'accord et traduit un premier traité d'usage de la montagne entre monastère et coutumiers. Il se rapproche en cela des traités de *lie et passerie* en vigueur dans les estives.

Le XVI^e s. est plus documenté. Consultable aux archives départementales, le **contrat passé entre les habitants de Larrau et l'abbé de Sauvelade du 30 Janvier 1540**¹⁰ nous instruit sur les « maisons », *ostau*, *casau*, *bordes* et terres des villageois. Le « **terrier royal de Soule** »¹¹, établi en 1675, discerne les *affièvements* de 1515¹² « *paje de fief au Roi chacune année quatre soz six deniers tournois ainsy quil est porte par le censier de l'an mil cinq cens quinze* », des « *affièvements nouveaux de Larraun* » passés après 1515 jusqu'à la date d'écriture. Enfin un document de 1562 (copie de 1729) décrit les biens et le fonctionnement de l'abbaye à Larrau. D'autre part, bien que ne traitant pas de Larrau en particulier, la « **Coutume de Soule** »¹³ écrite en 1525 donne une vision éclairée des us et coutumes et par conséquent de l'utilisation des ressources et en particulier des « vacants » et « terres communes »¹⁴.

Le XVII^e s. est riche en *affièvements (cens et baillette)* consentis par le roi représenté par son capitaine châtelain. Le comte de Trois villes, de noblesse récente et commanditaire du *terrier* de 1675, achètera la charge et baillera de nombreux fiefs à la montagne. Les principaux *affièvements* se retrouvent dans des actes notariés détenus par les familles (originaux ou des fragments incomplets de listes notariales) tandis que la majorité des

¹⁰ Le « *contratu Laranequo fundamena.* » que nous avons utilisé est un fac-similé en gascon de l'original (ADPA E 2270) ainsi qu'une copie de titre originale, le tout figurant dans les archives de M Accoceberry de Larrau.

¹¹ ADPA 1J 86.

¹² Après le retour de la Soule dans les biens de la couronne, François 1er fait dresser un censier dans l'objectif de répertorier les revenus dont il pouvait disposer en Soule. Les *affièvements* du censier sont majoritairement reportés dans le registre des *affièvements* anciens du livre terrier Royal de Soule de 1675

¹³ Grosclaude 1993.

¹⁴ Idem. p. 44 à 49.

affièvements de terres, hors domaine abbatial, sont répertoriés à titre d'*affièvements* nouveaux dans le terrier royal de 1675.

Le XVIII^e s. à Larrau se décompose en deux parties. Le début du siècle est marqué par une série de trente *affièvements* de terres passés par le Comte de Trois villes à des tenanciers de Larrau, *affièvements* qui figurent sur un document d'inventaire de 1759 mentionnant les « ...contrats d' *affièvements* concernant le domaine du roy que nous avons inventorié comme suit ». Vient ensuite la période pré et post révolutionnaire qui est celle de la redéfinition de la propriété des terres communes. Les archives privées de cette période montrent les difficultés de bornage, les revendications de terres et l'émergence de nouveaux contrats sur les terres d'estives.

Dès le début du XIX^e s., le nouveau changement de droit provoque de nombreux actes présents dans les archives familiales alors que le **cadastre napoléonien** (plan cadastral, état des sections, livres des mutations) fournit les premières sources planimétriques. En cela, il reste l'outil de base pour analyser le paysage. Il est consultable à la mairie de Larrau qui en est le dépositaire. Le siècle est marqué par les litiges sur les terres communales opposant Larrau au Syndicat de Soule. Un document d'arpentage et une nouvelle contenance établie en 1870 illustrent le conflit¹⁵. Les **livres des délibérations en mairie** depuis 1795 jusqu'à nos jours fournissent de nombreux renseignements sur les communaux.

Au XX^e s. c'est le **cadastre rénové**, consultable lui aussi en mairie, qui prend le relais. Nous avons utilisé aussi les différents jeux de **photos aériennes prises par l'Institut Géographique National (IGN)** à partir de 1948 et ce tous les dix ans jusqu'à nos jours. Ils permettent une étude comparative et un suivi de l'évolution des paysages à l'époque contemporaine.

Enfin, **onze « maisons » nous ont confié leurs archives familiales et un particulier un fond collecté par lui**. La période couverte va du XV^e au XX^e s.. Ces fonds inédits et rares comprenant plus de 700 documents sont encore en cours de classement et d'analyse. Ils fournissent l'éclairage nécessaire à la compréhension du système social et son évolution historique (voir annexe 1).

¹⁵ Archives privées A002

1.2. Les sources orales et les toponymes.

Lors des entretiens nous avons relevé la place prépondérante jusqu'à une époque récente de la transmission orale dans le partage des savoirs usuels «... *il y avait beaucoup de haies, c'était un travail long et pénible, mon père et moi nous nous mettions face à face et on taillait, on tressait ... c'était l'occasion de se parler... on parlait de tout et beaucoup du travail, ce qu'on avait remarqué, comment on pouvait améliorer... c'est comme ça qu'on apprenait*¹⁶ ». Pour un berger¹⁷ : « ... *j'allais à l'école d'agriculture de Berrogain pour le certificat agricole mais ce n'était pas tout le temps... c'était comme l'alternance et je travaillais à la maison avec mon père, il y avait aussi mon grand père, j'apprenais beaucoup avec eux en regardant et je posais des questions, il me venait des idées... Il nous fallait beaucoup de petites parcelles pour séparer les animaux...c'était des petites prairies de 25 ares environ les unes à côté des autres, des successions d'enclos ... les clôtures c'étaient les haies, on passait beaucoup de temps à les entretenir* ».

L'apprentissage au contact des aînés pendant les travaux restera longtemps de mise comme étant une composante majeure des transmissions et cet apprentissage ne se résumait pas seulement à des apports rigoureusement techniques. Il visait aussi à transmettre des lectures de la nature indispensables à l'usage optimum des ressources de la terre et à la conduite des troupeaux « *...de la crête, mon père me montrait l'Orhi, tu vois, lorsque les rochers du côté de l'Espagne deviennent roses, c'est le mauvais temps qui arrive, il faut descendre les bêtes à l'abri... il y avait toujours deux cabanes, l'une en bas et l'autre en haut...si le temps changeait on retournait plus bas, c'était aussi pour ne pas être obligé de monter tout de suite au printemps si le temps ne le permettait pas... j'y ai vu la neige en juin et nous étions bloqués en bas*¹⁸ ».

La « maison » comme lieu de transmission des savoirs est aussi la cellule de base de la société rurale. La « maison » se positionne là où les conditions de milieu sont favorables pour l'établissement agricole, à savoir : de l'eau, un sol, une pente adoucie pour les labours et prés de fauche, des ressources en bois et une situation favorisant l'accès aux terres d'élevage que sont les landes, landines et pelouses déjà présentes au Moyen Age. La géographie commande

¹⁶ Homme 80 ans. Agriculteur Entretiens 2005

¹⁷ Homme 57 ans. Berger. Entretiens 2008

¹⁸ Homme 70 ans berger transhumant depuis trois Villes jusqu'aux montagnes de Larrau. 2007.

alors à l'installation et les toponymes¹⁹ affectés aux « maisons » sont nombreux comme le souligne Jean-Baptiste Orpustan : « ...*en bien des lieux et en pays basque tout particulièrement, la toponymie d'habitat dont la domonymie n'est que la part anciennement la plus abondante ... [elle] représente et décrit l'espace géographique.* »²⁰

Dans la sphère familiale, la dénomination des terres est une nécessité que ce soit pour leur localisation (les parcelles de la « maison » et celles des autres), pour mentionner précisément où chacun se rend, pour donner des repères et localiser des places à usage spécifique par la « maison » dans la montagne. Ce sont donc toutes les parcelles y compris les plus modestes en superficie (les champs, les prés, les enclos ...) qui possèdent un nom permettant de les localiser en fonction de leur environnement, de leur nature ou de leur situation précise (près de ... au dessus de... etc.) par rapport au voisinage.

La microtoponymie rattachée aux parcelles est en conséquent très abondante, elle relie en quelque sorte l'écrit et l'oral. L'écrit tout d'abord car les références aux noms des parcelles, lieux dits et plus globalement l'usage des toponymes, domonymes²¹ et anthroponymes sont partout dans les documents pour citer les appartenances, les *confronts*²² des terres et *bordes*, les quartiers, la géographie ou encore la végétation²³ qui bien qu'elle puisse évoluer dans le temps garde sa dénomination originelle. L'oralité ensuite car les microtoponymes se réactualisent dans le temps en fonction de l'évolution du langage, des perceptions, des échanges, des arrivées de personnes adventices dans les « maisons », des changements de propriétaire et des reprises d'erreurs antérieures de calligraphies !

Les nouveaux microtoponymes seront « fossilisés » par l'écrit lors de l'établissement de documents fiscaux, l'écriture des matrices et légendes des plans cadastraux, ou encore le recours aux actes notariés dont le volume ne cesse de croître tout au long de l'histoire. Ces multiplications d'actes et de sources occasionnent des pertes de sens et provoquent des interprétations quelquefois hasardeuses entre ancienne et nouvelle toponymie qui se

¹⁹ Dénomination d'un lieu sur des critères naturels

²⁰ Orpustan, 2000, p.105 à 139.

²¹ Dénomination d'un lieu par rapport à une maison

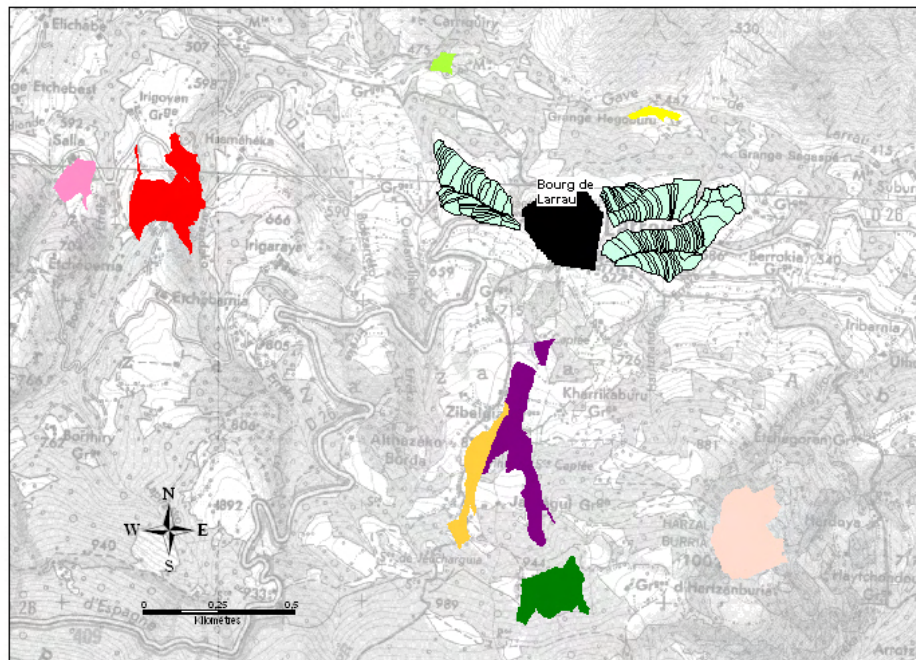
²² indications de l'ensemble des toponymes ou domonymes confrontant à une même parcelle

²³ Les phytotoponymes basés sur les espèces arborescentes, les arbrisseaux ou les herbes donnent une information « *ethnoécologique ... pour bien comprendre la gestion traditionnelle du territoire* » Villar 2009.

superposent. Mais malgré les incertitudes, la toponymie offre des pistes intéressantes lorsqu'il s'agit de retrouver des lieux et de spatialiser des terres.

Figure 1. Exemple de localisation des toponymes de bordes et campagnes des hans et manans de Larraun au XVI^e s.

Sources : Contratu Laranequo Fondamena,, cadastre napoléonien, IGN 25



- Lassalle - Maison Marie Lassalle
- Halçaburria - Lostau Johane Dalhabe - *Aithabe (cadastre napoléonien)*
- Sarsay - Maison Pegen de Bordasar - *Borda sarra (cadastre napoléonien)*
- Niharbidia - Maison Pegen de Bordasar
- Cibeleria- Maison Petris de Jaurigoyenne
- Larrondo - Maison Domingo Hirigoyen
- Hegoburuco borda - Place ostau Petirothoua de Hegoburu
- Oxoberro - Lostau Petris Cariquiry - *Otoberondon (cadastre napoléonien)*
- Elguia et cherra

ITEM - UPPA © Dominique Cunchinobe
Marie-Paule Lavergne
décembre 2009

Il faut aussi considérer que l'oralité ne s'arrête pas aux portes de la maison. La transmission orale est véhiculée par différents médias dont la chanson qui s'adresse à tous et devient messagère (voir annexe 2).

1.3. Les archives publiques : contrat, *censier*, *livre terrier* et inventaire.

Jusqu'à l'avènement du cadastre napoléonien qui en est l'expression la plus aboutie, la grande majorité des sources se résume aux documents fiscaux anciens : des références au *censier* de 1515 figurent avec des *affièvements* nouveaux sur le *livre terrier* de 1675. Ceux-ci mentionnent les « maisons » *fivatières*²⁴.

De fait, pourraient être exclues du livre terrier de 1675 que nous avons largement exploité les *maisons nobles, franchises et botoys*. Les deux premières catégories parce que n'étant pas redevables, sauf à de rares exceptions, du *cens* à la couronne²⁵ et la dernière parce qu'elle réunit les petites *tenures* commandées par les « maisons » auxquelles elles sont redevables. Précisons quand même que, dès l'époque médiévale, des « maisons » primitives se sont vu confirmer l'ancienne *tenure* par le seigneur féodal, le nouveau tenancier (*fivatier*) est alors devenu libre et propriétaire du fief dont il paye le *cens*. Cette situation qui prévaut en Gascogne au XI^e et XII^e s.²⁶ se retrouve probablement aussi en Soule dans le cadre limité des seigneuries. Les « maisons » qui affièvent à l'abbé de Sauvelade sont elles aussi exclues des livres de compte des capitaines châtelains comme nous le verrons lors de l'étude des documents fiscaux en notre possession.

Les habitants et « maisons » du bourg de Larrau, dans ce même contexte, connaissent une situation un peu différente que retracent deux documents étudiés : un contrat de fondement entre l'Abbaye de Sauvelade et les habitants, ainsi qu'un recueil de quelques *affièvements* à la montagne consentis par le roi, dont le prieur est le tenancier pour le compte des habitants. Ils valident et démontrent le statut particulier de la *Grange* et probablement de la *Sauveté*²⁷ de Larraun.

²⁴ Redevables du cens au roi par l'entremise de ses représentants les capitaines châtelain de Mauléon successifs. Ils gouverneront la vicomté de Soule à la suite des vicomtes dont l'influence allait diminuant depuis la période du haut Moyen Age qui fut leur apogée.

²⁵ Les maisons nobles et franchises se revendiquent de *l'alleu franc et naturel* qui les exempte de redevances au roi pour l'usage de la terre qui leur appartient en vertu de la coutume mais à condition de lui prêter hommage, de le servir et le défendre. Cierbide 1994

²⁶ Toulgouat 1981

²⁷ Le terme de Sauveté n'apparaît pas. Nous l'utiliserons pour désigner une bourgade créée pendant la féodalité à l'initiative d'un monastère pour servir de refuge et procéder à des défrichements. Larrau est isolé dans la montagne, placé sur une *voie jacquaire* et accueille un *hospital* dès le XIII^e (sources : abbé Menjoulet, Orpustan). Comme dans toute *sauveté* le village est borné des quatre croix déplacées à la fin du XIX^e s., une à chaque point cardinal, le refuge offert par la *sauveté* est à l'intérieur du périmètre ainsi défini.

Celle-ci fonctionne sur le principe d'un bourg royal ne dépendant pas de la juridiction royale de Soule. Larrau est rattaché à celle de l'abbaye béarnaise de Sauvelade, ce qui explique d'ailleurs son absence au *censier gothique* de 1377 qui ne relève que les « maisons » incluses dans la vicomté de Soule. Quant au fonctionnement de la Sauveté, le *contrat* de 1540 mentionne le paiement par les habitants d'une redevance commune²⁸, ce qui est la caractéristique des bourgs royaux²⁹ bien que dans notre cas il s'agisse d'une seigneurie ecclésiastique dans laquelle les *hans et manans*³⁰ sont soumis à une règle économique et judiciaire par l'autorité morale qu'exerce l'abbaye de Sauvelade.

Un autre document reprenant les textes du 20 Janvier 1562³¹ précise la juridiction d'appartenance et confirme la dépendance au Béarn. Il décrit par le menu le mode de fonctionnement de la *Grange de Larraun*.³² La nature complémentaire des documents (*affièvements, rôles de titre et de dîme, contrat avec les habitants*) et la particularité du statut de Larrau font que les « maisons » citées uniquement dans des *confronts* ou dans des listes de présence des « maîtres de maison » à différentes assemblées mais jamais directement comme *tenancières*, peuvent être isolées puis repérées sur les cartes et plans cadastraux. C'est finalement à la lecture de la matrice cadastrale napoléonienne, premier document fiscal complet, que nous trouverons dans les états des sections la totalité des propriétaires et des biens.

1.3.1. Le *Contratu Laranequo Fondamena* du 30 Janvier 1540.

Le « contrat du fondement de Larrau » est un document fiscal qui équivaut à un renouvellement de bail. Il se présente sous la forme de cinq feuillets écrits en vieux gascon qui enregistrent de nombreuses informations telles que les différentes prérogatives de l'abbaye de Sauvelade, les noms et nature des « maisons », les *bordes* et terres, la charge

²⁸ L'ensemble des tenanciers inscrits « au dit rôle et à la manière qui est indiquée à la charge par eux de connaitre ainsi qu'ils reconnaissent tenir du dit monastère à fief » baillent les terres citées et un droit d'accès à « ... tous les terres et boscs communes ... qui sont dedans les limites des bornes du territoire de Larraun... en payant par an 40 francs bordelais de cens ... »

²⁹ « je représente que ceux de Aùs, de Sainte-Engrâce et de Larraun disent que leurs lieux sont des bourgs, néanmoins, il n y a que trois bourgs qui sont royaux. (*Barcus, Villeneuve de Tardets et Montory*) Jacques de Bela, au XVII^e s. - Tiré à part de l'école des Chartes. 1885.Paris

³⁰ Habitants et paysans

³¹ ADPA. E 2 270

³² Dans le vocabulaire cistercien, la *Grange* est d'abord un simple bâtiment de ferme destiné à stocker les récoltes; puis, dès le début du XII^e s. le mot désigne une unité locale d'exploitation.

fiscale ainsi qu'une limite territoriale. Il introduit nominativement quinze « maisons »³³ du bourg qualifiées du titre de *maison* ou d'*ostau*. Toutes sauf une possèdent un *casau et terre* c'est-à-dire une terre attenante et des terres en labour. A Larrau, le mot *casau*³⁴ est utilisé pour signifier le jardin et plus généralement l'enclos de la maison³⁵, dans le cas de l'habitat regroupé du bourg. Benoît Cursente³⁶ traitant des bastides (autre forme d'origine plus tardive de l'habitat regroupé) évalue la superficie des enclos entre 12 et 15 ares. Il est difficile de se prononcer sur l'étendue exacte des enclos primitifs de Larrau, une bonne partie d'entre eux ayant été rognée et morcelée au fil des siècles. Pour ceux encore bien visibles de nos jours et déjà cartographiés sur le plan cadastral napoléonien, les superficies se placent néanmoins dans cette fourchette.

Au bourg de Larrau, le *casau* de forme arrondi est une surface fonctionnelle enclose de quelques ares qui englobe jardin et petit verger avec parc à cochon et poulailler ainsi qu'une aire faisant office de corral occasionnel pour du gros bétail qui stationnera là en fonction des travaux en cours. Les surfaces des terres sont exprimées en *jornade*, (2,6 journaux environ pour faire un hectare³⁷). Ce qui ramène la taille moyenne des fiefs hors terres des *bordes* à 10 *jornades* soit environ 4 ha, ceci à titre purement indicatif puisque les surfaces des *ténements* sont fondamentalement inégales comme nous le verrons. Mais ce simple constat nous amène à considérer les espaces interstitiels entre « maisons » comme insuffisants pour accueillir les

³³ Dans le journal de Pierris de Casalivety notaire Royal de Soule en 1530 il est fait mention du « *Tiré du registre de feu par Lahunsunarte* (notaire royal de Soule qui instrumentait jusqu'en 1548 selon Jean de Jaurgain). Ce registre de la déguerie du *val senestre* est associé aux autres registres qui sont attribués à une période allant de la fin du XV^e s. à 1530, date du recensement en val senestre. Il est écrit dans la partie intitulée « *Déclaration deus foecxs vius deu pays de soule... Larraun XV foecxs* ». Le terme *vius* en Gascon pour vieux indique qu'il s'agirait de « maisons mères » toujours selon Jean de Jaurgain. 1908, p. 20-24

³⁴ *Casau* qui vient de *casal* ayant perdu son sens premier de *tenure* englobant la maison, terres et parcours, signifie dès 1250 le « jardin » dans le contexte de l'habitat regroupé.

³⁵ Par comparaison, l'*okholü* des fermes villageoises, situés pareillement par rapport à la maison, restent bien inférieur à l'hectare comme nous avons pu le constater en terre d'élevage et à Trois Villes en particulier. A Larrau, le terme *occolia* est utilisé plusieurs fois dans la toponymie hors village, il désigne alors des parcelles de diverses natures attenantes à un *etxe* et échappe ainsi au sens restrictif du seul pré pour désigner majoritairement le jardin et quelquefois l'enclos entier avec pâture et labour auquel cas il rappelle le sens premier de *casal*.

³⁶ Cursente, 1998.

³⁷ Le mot même de *journal - journée ou jornada* - fait référence à la quantité de terre qu'un homme pouvait labourer en une journée. On pense donc que sa mesure correspond à peu près à *l'arpent ancien*. *1 jornada = 1 arpent = 3800m²* In *La bastide de Bruge des ses origines à la révolution*. Annie Suzanne Laurent TER Sous la direction de F Hautefeuille. 2001. p. 27 à 29.

terres labourables, d'où leur situation en périphérie du bourg. Ce sont les *elgues*³⁸ réparties à l'Est et à l'Ouest en aval du village et à proximité immédiate des habitations sur des terres meubles colluviales aux lieux dits *Elguia* et *Cherra*³⁹ actuels (*cherracq* dans une orthographe plus ancienne figurant dans un acte de vente).

Dans le descriptif, le terme *ostau*⁴⁰ (*lostau*) est employé en association avec le mot *casau* pour désigner les 7 lotissements les plus petits, la fourchette de terre exploitée se situant entre 3 et 21 *jornades*, alors que les « maisons » (terme utilisé tel quel) représentent une surface de terre comprise entre 16 et 60 *jornades*.

Tableau 1. « maisons », *ostaus* et dépendances figurant au *Contratu Laranequo Fondamena*

Nom	Type de bien	<i>jornades</i>	Borde	<i>jornades</i>
Pierre d'aïciriet	Maison, casau	16		
Jean Diriar	idem	16		
Domingo Irigoyen	idem	16	Larrondo	20
Marie Lassalle	idem	15	Borde de Lassalle	40
Sanx de Berterreche	idem	14		
Pegen de Bordasar	Idem	7	Sarsaya	15
			Niharbidia	30
Petris de Jaurigoyhenne	Maison, casau d'une borde appelée Cibelarria			20
Arnaud de Barneche	Lostau et casau	12		
Petris Cariquiry	Lostau et casau	11	Oxoberro	20
Petirothoua de Hegoburu	Place Ostau et casau	8	Egoburuco borda	8
Johane dalthabe	Lostau et casau	6	harssalburria	15
Petritoua fills ⁴¹ Lassalle	Aucune référence	5		
Arnaud Arosteix	Lostau et casau	4		
Gracien Daguerre	Lostau et casau	3		
Bernard de Rospide	Lostau et casau	X		

Cette liste des quinze « maisons » répertoriées dans le Contrat de 1540 pose la question de leur origine (voir annexe 3) mais aussi de leur hiérarchie : elles ne sont pas toutes qualifiées de la même façon.

³⁸ Les *elgues* - *elguia* - sont la « réunion de terrains sous une même clôture, livrées à la dépouille de tous les animaux de la communauté après récolte. Elles apparaissent sous forme de lanières de terre » Lefebvre 1933.

³⁹ *Xera* ou *xeraka* se prononce *cherra* ou *cherracq* et signifie « tranche » ou par « tranche ». Lhande 1926

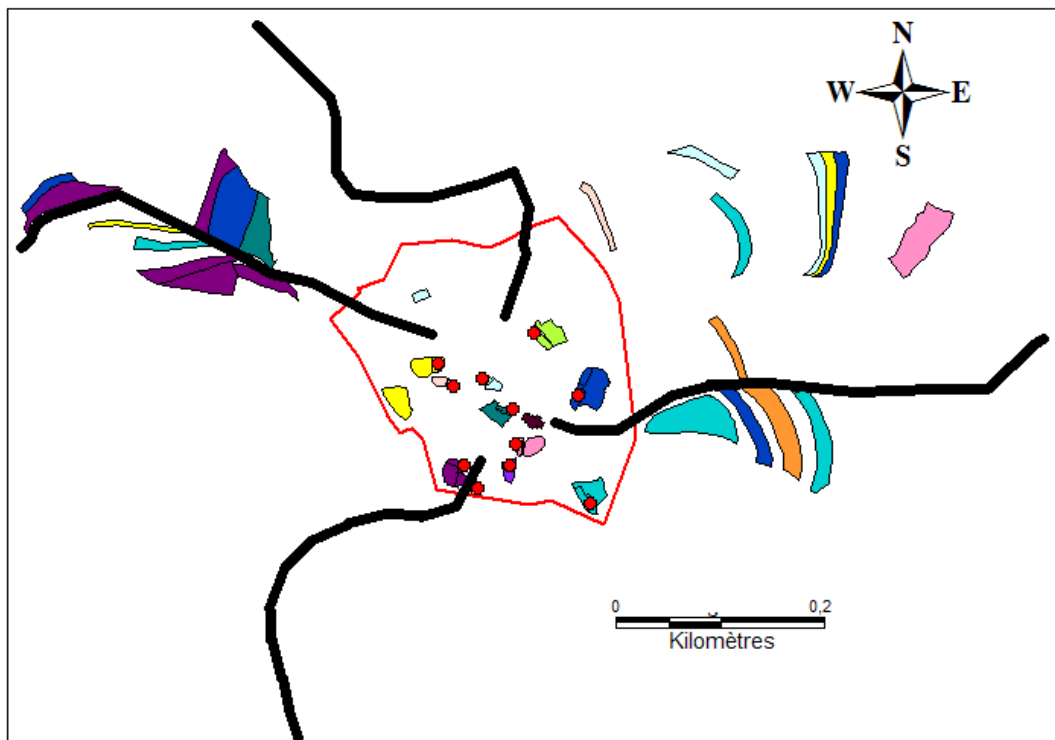
⁴⁰ « Le *casau* (dans le sens premier de maison casalère) s'est fragmenté par la suite pour donner naissance à des unités plus petites : l' *ostau* » Tucoo-Chala, 1959. Pour Cursente (1998) l' *ostau* traduit la maison et aussi l'unité agraire et fiscale qu'elle commande.

⁴¹ Ecrit tel quel dans l'acte du contrat.

Figure 2. Reconstitution de village de Larraun au XVI^e s. Maisons, ostaus, casaus et terres

d'après la liste des hans et manans du contrat de 1540

Sources : Contratu larranequo fondamena de 1540,
cadastre napoléonien de 1830



© ITEM / UPPA
Dominique Cunchinabe
Marie-Paule Lavergne
décembre 2009

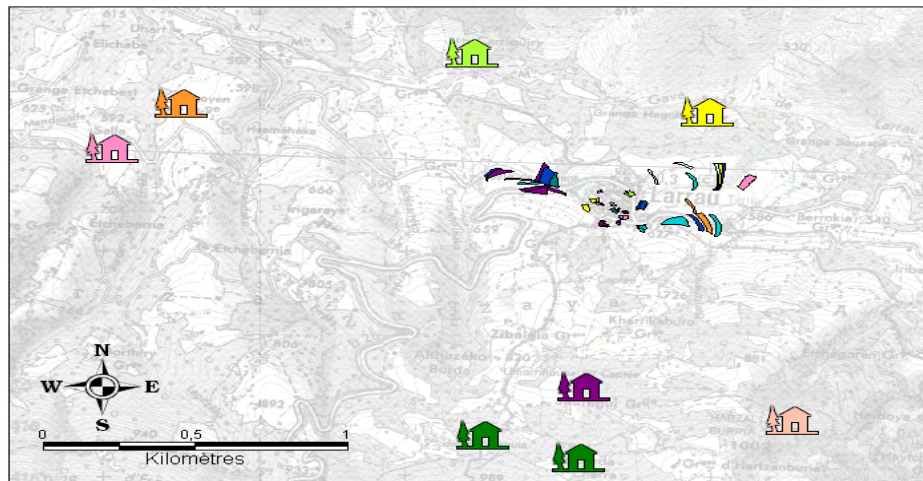
■ Arnaud de Bameiche	■ Pethriltoua de hegobun.	● Maison
■ Bernard Rospide	■ Petri d'Aiciriet	
■ Domingo Irigoyen	■ Petris de Cariquiry	
■ Jean Diriar	■ Petris de Jaurigoyhenni	
■ Johanné d'Althabié	■ Saux de Bertereche	
■ Marie Lassalle	■ Eglise	

En rouge les limites actuelles du village à l'intérieur desquelles se situent 11 des 14 habitations portées au *Contratu Laranequo Fondamena* de 1540. En 1830 manquent Aguerre, Arosteix, Bordasar. Nous avons reporté la maison Hégoburru et la place hors enclos. Les lignes noires reprennent les tracés des anciens chemins, à l'Est traversant les terres (*Elgues* à l'Est et *Cherra* à l'Ouest du bourg), le chemin royal descend vers Tardets, à l'Ouest le chemin mène aux *bordes* de Lassalle, Irigoyen et à la montagne, au Nord le chemin conduit au moulin ecclésial et aussi à Iraty puis en bifurquant vers le Nord Est il dessert Alçay. Enfin au Sud l'ancienne route d'Espagne passe par Saint Joseph. Les quatre croix de la Sauveté sont placées sur ces axes. Elles seront ramenées dans les limites du bourg à la fin du XIX^e s. A la fête Dieu, la procession rituelle mène les fidèles d'une croix à l'autre.

Dans cette représentation les *partilles* de terre de 1830 ne reflètent pas exactement les terres de 1540. Néanmoins les reliquats qui apparaissent montrent les liens entre maisons et terres communes.

Figure 3. Bordes des *hans* et *manans* de Larrau en 1540

Sources : Contratu Larranequo Fondamena, cadastre napoléonien, fond Scan IGN



■ Amaud de Barneiche	■ Pethriltoua de hegobur.	■ Pegen de Bordasar (Hypothèse)
■ Bernard Rospide	■ Petri d'Alciriet	
■ Domingo Irigoyen	■ Petris de Cariquiry	
■ Jean Diriat	■ Petris de Jaurigoyhenni	
■ Johanné d'Althabié	■ Saux de Bertereche	
■ Marie Lassalle	■ Eglise	

UPPAITEM
© Dominique Curchinabe
Marie-Paule Levergne
décembre 2009

Si nous comparons les possessions des « maisons » à celles des *ostaus* tout en distinguant les différentes dénominations avec, d'un côté les « maisons » et leurs casonymes liés à la noblesse et de l'autre les toponymes des anciens *casaus* fractionnés, c'est bien une hiérarchie qui apparaît. « Maisons nobles » et/ou d'origine « franches », toutes redevables se partagent la charge fiscale, par contre les habitats *botoys* ne sont pas identifiables à ce niveau de lecture. Les *ostaus* et « maison » sans *borde* pourraient être issus de tenures acensée par les représentants du roi, vicomtes ou capitaines châtelains successifs, hors emprise de Sauvelade comme nous le verrons à l'éclairage de documents postérieurs au contrat.

Nous noterons aussi qu'il est écrit dans le contrat de 1540 que l'abbaye baille aux habitants « *en fief et amphitéose* » alors que dans un document ultérieur de 1562 l'abbé de Sauvelade mentionne le bail consenti « à titre de précaire⁴² » aux habitants. Là aussi les quinze premiers tenanciers semblent jouir d'un statut particulier lié à la possession de la terre.

⁴² Dans le sens médiéval de «qui demandent des terres » dans notre cas à l'abbaye de Sauvelade.

Le décimaire⁴³: un domaine ou « seigneurie foncière » dans la montagne

Le tableau ci-dessous reprend les limites « *toutes les terres et bois communs qui sont dedans le territoire et dedans les limites bornées du territoire de Larraun que nous baillons et cédonn que ces dites terres et bois communs du lieu de Larraun pour acte à jamais en payant par an quarante francs bordelais*⁴⁴ » du territoire de Larrau.

Tableau 2. Bornages anciens et limites communales actuelles.

Lieux cités au contrat	Lieux actuels
Frontiera de Licq , Athagaichecoén annant	absent
a coustat de Bosmendieta loc apperat	Bosmendiette IGN 1/25000
Muruche en tournant a costat de Larrau	Muruche IGN 1/25000
Bagaçalaga annant a coustat diraty	Bagozabalaga IGN 1/25000
loc apperat Halcourdy au frontière diraty apperat	Hatzourdi IGN 1/25000
Harssuderra annant per la frontière diraty le loc	absent
apperat Organbidesca annat per le frontière	Orgambidesca IGN 1/25000
diraty le loc apperat Oduçuçaguia annant	Iraty et Odeyçuçaquia Nap1830
frontiera una montagna apperat Orhy de orhy annant a costat de bal deroncal la loc apperat	Orhy IGN 1/25000 Vallée de Roncal
Betçula mehaguia annant per la frontera de bal deroncal le loc apperat	Betzulagagna IGN 1/25000
Odileina Doxogorria	Otchogori IGN 1/25000
Annant de costat de Bellayle loc apperat	Pic de Belhey IGN 1/25000
Duthuriourdinetaco lephoua annant à costat de	absent
Ourdaite le loc apperat Bellaicoportilloua en	Ourdaite IGN 1/25000
bachant per la montaigne Dunhurric Escantola	Eskantolha IGN 1/25000
Item en bachant per la montaigne de loc apperat Ernacolephoua	absent
Item bachant a costat de guela loc apperat Negumendi item en	Iguela Negumendi IGN 1/25000
bachant a coustata Lucharxu le loc apperat	Lecharxu .Nap1830
Lucharxuco uthuruhandia item en bachant la frontiera de Licq	Fontaine de Lecharxu Nap1830
le loc apperat ahancolaco erreca	Ahuncolaco erreca Nap1830

⁴³ A l'origine le mot *décimari* ou *desmari* désigne une dîmerie ou territoire sur lequel on avait le droit de percevoir la dîme. Bien que le terme ne soit pas mentionné dans le contrat, il sera utilisé pour ce même document qui apparaît sous l'appellation d'ancien décimaire en Juillet 1869 lors d'une expertise dans le conflit opposant la commune au syndicat de Soule.

⁴⁴ Document libellé de la façon suivante en gascon «... *toutz las terres et bosqs communes qui sounts dehems la territory et dehems las limites a bornes de la territory de Larraun que nous bailhams et cedonm que ces ditz terres et bosqs communes du dit Larraun por [actar] a jamais en pagan per an quarante francs bordales...* »

La quasi-totalité des toponymes cités existent encore de nos jours avec quelques adaptations. Il est aussi question de montées et de côtes ainsi que de cols (*Lephoua*) dont les noms ont aujourd'hui disparus. Le bornage est décrit comme un parcours allant du Sud vers l'Ouest et retour par l'Est. La commune actuelle reprend, sauf à Iraty, les mêmes limites que celles portées au contrat de 1540. La frontière d'Iraty signale probablement la part navarraise dont la limite est établie au niveau des bassins versants et ce sont les crêtes et sommets qui forment « le bornage » comme le veut la Coutume. Pourtant bien que l'abbaye donne à bail l'ensemble des terres de la dîmerie, elle n'en aura jamais le contrôle exclusif ce qui se vérifie dans les listes de recensements fiscaux, lesquelles ne mentionnent aucun autre *affièvement* de « maison » et *bordes* par l'abbaye alors même que les *affièvements* royaux se multiplient. Les terres de Larrau comprises à l'intérieur du bornage restent en grande partie (hors les fiefs de 1540 et terres d'abbaye en faire valoir direct) sous la directe du roi qui baille à fief les terres collectives à l'intérieur du décimaire selon une pratique étendue à l'ensemble du territoire de la vallée de Soule « *Toutes les communes de Soule ont obtenu du Roi la concession à titre d'affièvement des herms vacants situés dans leurs décimaires respectifs, or malgré l'existence certaine de ces affièvements, le roi n'en conservait pas moins le droit d'affiéver des portions de ces herms communs* »⁴⁵.

Néanmoins, l'Abbaye affiève des terres vagues, fougeraies et bois aux XVII^e et XVIII^e s., préférant alors la rente des terres au faire valoir direct. Celui-ci s'étendra jusqu'à la fin du XVII^e aux limites de la *Grange*, c'est-à-dire la totalité de son exploitation agropastorale, qui réunit en 1562 : 1 moulin, 3 *bordes* et *campagnes*, 5 *cayolars*.

Au XVI^e s., la *Grange* de l'abbaye de Sauvelade et les quinze premières *tenures* du contrat de 1540 fournissent un revenu à l'abbaye, les *affièvements* de l'argent et la *Grange* des revenus en nature. Un siècle plus tard, un document malheureusement incomplet daté de 1699 mentionne une dizaine de fermiers s'acquittant d'un bail et de la dîme avec cette annotation postérieure de 1740 mentionnant qu'il s'agit de fermiers de la dîme de Larrau⁴⁶. En 1830 les

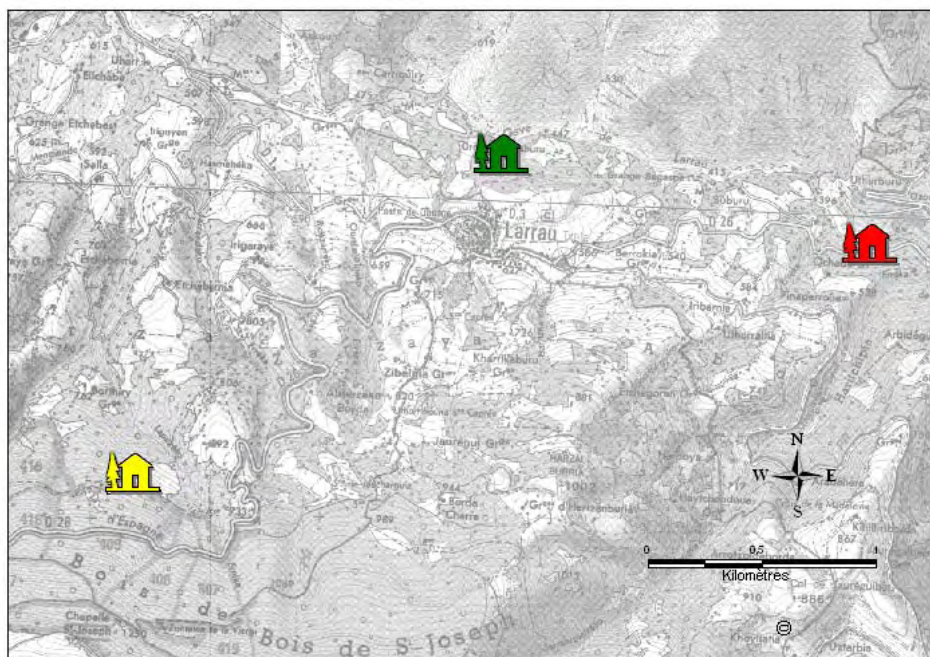
⁴⁵. *Réponse à grief d'appel*. Imprimerie et lithographie Veronese. Pau 1873. Archives privées Larrau. Idem à Sainte Engrâce autre seigneurie ecclésiastique

⁴⁶ « *Les dits preneurs solidairement tant pour eux que pour les dits Délissegaray, Arhex, Aiciriex, Etchebarne, Cuburu, Sarruberry, Jean Daguer, Arbissay Elgoien, benoit queheliri ont promis comme ils promettent de payer au dit seigneur abbé ou à son Ordre...* ». Maisons qui se trouvent au bourg ou à sa périphérie dans l'aire de la *Grange*. Acte notarié. Notification de bail pour huit ans consenti par l'abbé aux *fermiers de la dîme de Larrau*. 1699 Document incomplet. Fond collectif N° 005

« maisons » posséderont aussi des *bordes* dans les quartiers hors la *Grange*. Sous l’Ancien Régime, la *Grange* de Larrau dirige un système économique et social au cœur du décimaire.

Figure 4. Localisation des terres et *bordes* communautaires de la grande de Larrau en 1562

Sources : estimation des biens de l'abbaye de Sauvelade en 1729
- E 2 270 - Archives départementales des Pyrénées-atlantiques,
cadastre napoléonien, fond SCAN IGN



UPPA/ITEM
Dominique Cunchinabe
Marie-Paule Lavergne
janvier 2010

-  Ascone
-  Orsusquialtia
-  Uthurburu

La carte ci-dessus positionne les 3 *bordes* de la *Grange* de Larrau. Les commissaires chargés d’évaluer les biens de Sauvelade au début du XVIII^e s. mentionnent les toponymes des lieux dits qui seront encore en vigueur en 1830 et pour deux d’entre eux au moins aujourd’hui. Les campagnes, outre celles appelées *Elgues* et *Chérra* réservées aux gens du bourg, sont celles en faire valoir direct probablement autour de *bordes*, alors que les *cayolars* se situent au niveau du bois de Saint Joseph et au pied des landes en soulane.

1.3.2. Le *Terrier* royal de Soule de 1675

Il comprend, à titre de rappel, une liste de tenanciers de fiefs royaux de 1515 complétée par celle des fiefs de 1675. Il contient de nombreuses informations non seulement sur la nature des fiefs mais aussi, grâce aux *confronts* relevés pour chaque établissement, il permet de localiser les *bordes et bordaar* qui figurent très majoritairement dans le document. La microtoponymie est aussi largement utilisée

Tableau 4. Tenanciers de fiefs royaux de 1515.

Classement par ordre croissant de surface.

Prénom et nom	Type et nom de la tenure	Nature	Journaux
Marie Darabeherie	Maison Darabehere	Jardin, enclos et terre	3
Petiri Daramburu		Borde et bordaar	10
Domingo Daïciriez	Daïciriez	Borde et bordaar	10
Jean de Pinanpero	Lualto	Borde	10
Petiri Deathabe	Insauspé	Borde	10
Jean Davar	Affiévé par Petritou de Saruberri	Borde et Bordaar	12
Bernard Delgoihen	Haranstoie autrement Delgoihen	Borde et Bordaar	15
Armand de Jaureguiberri	Ensemble Maruate	Jardin et pré clos et borde bordaar	10
	Jaureguiberricoborda	Borde et bordaar	15
Petiri Dinsagarspe		Borde et Bordaar	31
Petiri Diriar	Diriar	Borde	35
Domingo de Sagarspe		Terre	40
Pierre de Borthelle	dit Nogués	Borde et Bordaar	31
		Terre	18

Cette première liste nous permet de mesurer l'importance respective de chaque « maison », en particulier la nature de leurs biens, de disposer d'indications toponymiques ou domonymiques.

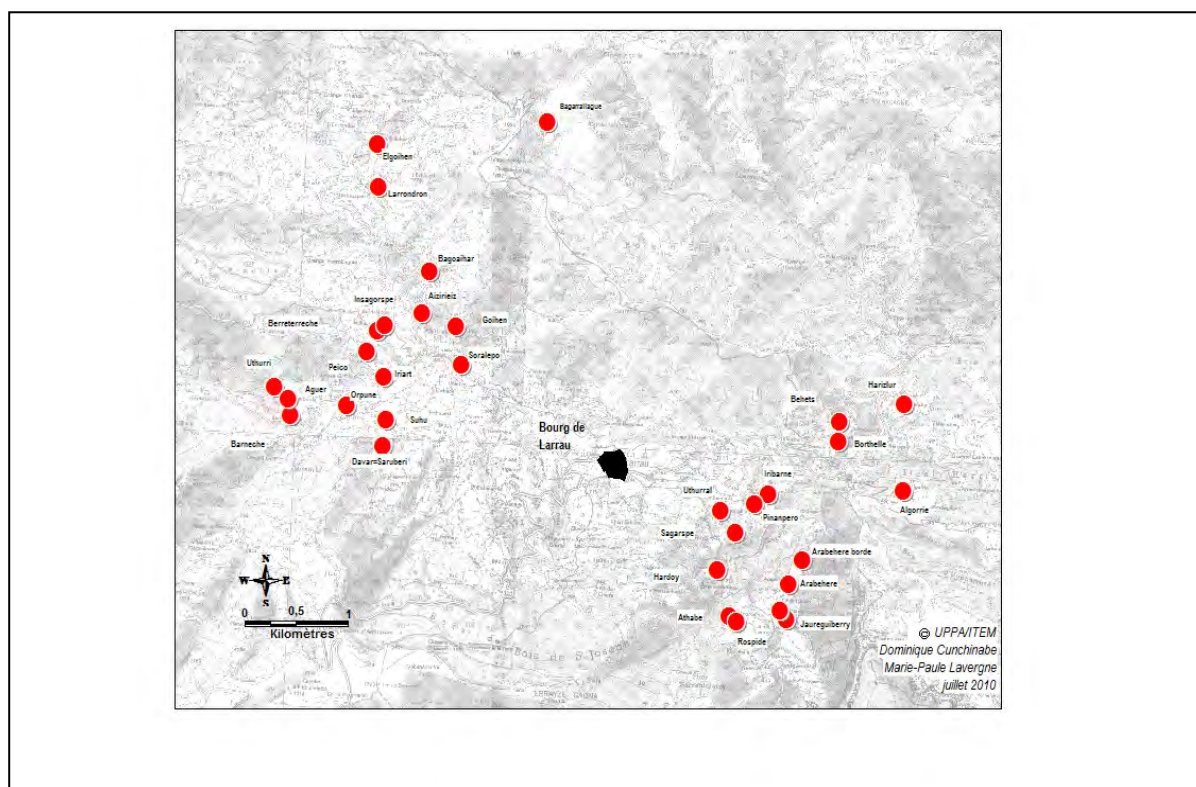
Les *confronts* qui sont indiqués dans le *terrier* nous donnent des indications sur leur localisation les unes par rapport aux autres, indications que nous avons pu compléter grâce aux archives privées ou publiques. Ils sont complétés par des indications de *parsan*⁴⁷. Au total

⁴⁷ Entité géographique servant de « base à la répartition des impôts et des paiements, leur constitution est modulable en fonction de leur charge démographique et pastorale ». Legaz 2005.

en additionnant les *affièvements* aux différentes installations mentionnées dans les *confronts*, ce sont 41 *bordaar* et 5 *bordes* qui sont cités dans ce premier document ainsi que cinq *parsans* bien différenciés dans le texte des quartiers et lieux dits (voir annexe 4).

Figure 5. Localisation des *bordes* et des *borde-bordaaars* portées au *censier* de 1515

Sources : Terrier de 1675, matrice et plan cadastral napoléonien, scan 25 IGN



La carte ci-dessus indique 32 établissements de *bordes* et *bordaaars* que nous avons pu localiser grâce aux *confronts*. Les propriétés n'ont pas forcément de limites communes mais elles se situent bien au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest les unes par rapport aux autres. Le terme *confront* établit alors d'avantage un voisinage qu'une réalité de clôture mitoyenne. Nous verrons par ailleurs que le système doit rester perméable au passage des troupeaux. Tous les *affièvements* sont à la marge de la *Grange* de Larrau.

La série des *affièvements* nouveaux⁴⁸ du terrier de 1675 .

Cette série s'échelonne de 1535 à 1646 soit un peu plus d'une centaine d'années répartie sur deux siècles (XVI^e et XVII^e). Le début du XVII^e s. est la période la plus riche en mentions : 29 baux de fief au roi contre 8 (dont 3 reprises de contrat du censier de 1515) au XVI^e s., alors que pour la deuxième partie du XVII^e s. nous ne retrouvons pas de traces d'actes sur ce document.

⁴⁸ ADPA B 7977

Deux facteurs, l'un démographique⁴⁹ et l'autre historique expliquent probablement cette situation. L'augmentation significative des baux a conduit à une saturation du territoire du bas entre 400 et 800m, toutes les terres suffisantes en taille et nature de sol pour l'installation d'un *borde-bordaar*, hors emprise directe de Sauvelade, sont affiévées. Ensuite, le contexte historique du XVII^e s. est caractérisé en Soule⁵⁰ par la « *résistance aux projets gouvernementaux attentatoires à la coutume et lourds en conséquences fiscales*⁵¹ ». En 1639 un édit royal s'appuyant sur le droit monarchique remet en question *l'alleu* de la Coutume qui donne les terres communes en franchise aux habitants. Cette situation aboutit à la vente aux enchères des terres communes qui furent enlevées en 1640 par le comte de Trois-Villes. Les états de Soule s'étaient vainement endettés pour racheter les terres et les conséquences fiscales de cet endettement ont conduit à la révolte dite de Matalas en 1661. (Desplat 2000). Cette appropriation massive des terres communes bouleversera durablement le système coutumier ! Les *affièvements* consentis par le comte de Trois Villes à partir de la deuxième moitié du XVII^e s. porteront en majorité sur les terres d'estives et de façon moindre sur les rares terres communes en landes comprenant *tuyar*, fougères, *branar*⁵² encore disponibles entre les « maisons ».

Sur les 33 *affièvements*, 9 sont égaux ou inférieurs à 5 *journeaux* de terre (entre environ 1 et 2 ha). Les plus petites surfaces sont celles des terres sans autres précisions de nature sauf pour l'une plus détaillée comprenant *feugère et tuyar* (fougère aigle et ajonc d'Europe). Par ailleurs, un *Extrait du livre terrier et vicomé de Soule*⁵³ fait état de quatre *affièvements* de deux *arpents* dont le prieur Olivier de Cuburu est le tenancier pour le compte *des hans et manans de Larraun*, le prieur Saruberri prenant des *cayolars* en fief pour les *hans et manans* mais pour une surface de 80 *journeaux*. Ces derniers *affièvements* procurent un accès aux ressources indispensables des landes, bois et terres communes des parcours et estives où une grange ou une cabane peuvent y être construites. Des surfaces plus importantes

⁴⁹ La vallée de Soule connaîtra une forte croissance démographique à partir du XVII^e s. qui verra la population quadrupler en un peu plus d'un siècle. Elissondo 1983

⁵⁰ Mais pas seulement, Nadine Vivier en introduction à son livre traitant des terres communes rappelle les frondes paysannes qui n'ont pas manqué d'avoir lieu localement lorsqu'il s'est agi des premières tentatives de privatisations massives des terres communes en France. Vivier 1998.

⁵¹ Desplat 2000

⁵² *Tuyar* pour lieux couverts d'ajoncs d'Europe ou nain en montagne appelé localement *tuya* ou *tuie* au même titre que le *branar* est la dénomination pour lieux de bruyère appelé aussi brande en gascon.

⁵³ Archives privées. Copie manuscrite à la plume datée de 1684.

et surtout à plus basse altitude accueillent des *borde-bordaars* et peut être dans le cas d'Iriart compte tenu de la surface et nature de terre, à une nouvelle installation et rente ou à une confirmation par le fief de la propriété.

Tableau 5. Tenanciers de fiefs royaux portés au terrier de 1675.

Nom	Nature	Lieu dit	journeaux
Jean Larrandaburru successeur feu Uthuriri		Proche Larrandaburru	2
	BB Larrandaburru	Meharchegua	12
Domingo d'Aychirieix	terre	Quartier Lurgorri	2
	BB Orrutzpapatxa		10
Suburu Barhenborde	terre	Subucoalhocharra	2
Insauspe fils de feu P d'Huturiri	Feugère et tuyar	Mendilatce erburutaneco...	2
	BB Barrolaraya		15
Arnaud de Larrandaburru acquis des maitres de la maison de Chouilly		En haut du bordaar attenant	4
	BB Chouilly	Eharçuhegua	12
	Borde Chouilly	Mehartegui dépendant Chouilly	4
Johannes de Pinanperro		BB Uburrupheneco	4
Petiri de coltate	Borde bordaar	alchille	4
Domingo dayhartzet	BB	Ayeritxette	4
Johannes de Jauregui	BB Ugarragoihena		4
Petiri d'Ardoy	Bordaar d'Ardoyloger	Joignant la BB d'Ardoy	5
Johanne de Barneix	BB Galharsarrecoüe	Galharsarrecoüe	6
	BB Barneche		15
Bernard de Suburru	BB Haritz larregaraya	Haritz larregaraya	8
	Bordaar	Quartier de Chamberro	8
Iriba et Bagoyar	BB	Bagaçabale	8
Jean de Berroqui	BB Haritzlur		8
	BB Magnolle		8
Miguel Dalgorri autrement uhart	BB	Sus dans les bois dalgorri	8,5
Marca d'irigaray et johannes d'huart	BB	Quartier Urrutcelepoua	8
Petiri dalthabe	BB	althabe	9
Arnaud d'Iribarne ayant droit de feu Berterreche	BB d'Algorri		10
	Maison d'Iribarne ⁵⁴		30
Petiri de Liguex	BB d'Ossoquy	Ossoquico ordoquia	12
Pierre de Suburu dit Saruber	Larondrone	Saruyn	12

⁵⁴ Le titre exact est *borde-bordaar appelé la borde ou maison d'Iribarne*

Petiri d'Insauspe	BB d'Ordoquieta		12
Bernard Delgoyhen (baillette perdu)	BB	Delgoyhen	12
Johannes de Jurgoyhen	BB Oquilordoqui		12
Johanne de Mendionde (incendie)	BB	Opunecoborda	14
Petiri d'Ustarbe	BB d'Ustarbe		15
Petiri d'Iriart	BB de Udoya	Udoya	20
	Terre, Boys et Toujar	Quartier d'Iriart	20
Domingo darhanstoy	BB	darhanstoy	20
Johannes de Haritzlur	BB Haritzlurpecoborda		20
Petiri de cortonde	Borde bordaar	appelé cortondouetaco	25
Petiri de Coltat	BB Coltatu		30
Domingo de Sagarspe	BB	Urrutchilo	30
B Suburu, P de Miquelle, A d'Iribarne	Troys BB	Alchonbide	30
Jean de Doronde (incendie)	BB	Dorronde	38
	Terre culte	çucanondodia	4
Petiri de Subiri (incendie)	Maison	Selay	43
Pierre de Saburu dit Saruberri prieur de Larrau	Cayolars	Nestayordina et Betçule	80

Pour la première fois dans un document fiscal portant sur Larrau nous voyons apparaître des *affièvements* collectifs. Une série par deux concerne les « maisons » Iriba et Bagoyar qui tiennent un *borde-bordaar* appelée Bagaçabale (photo ci-dessous) avec 8 *journeaux* situés en terres communes à l'entrée des premières estives, l'autre par Irigaray et Duhart de 8 *journeaux* aussi, situé au niveau du col d'Urrutce, à l'entrée immédiate des grands espaces collectifs réservés à la pâture des bêtes.



Autre fief collectif, le regroupement à *Alchonbide* de trois *borde-bordaar* sur une même parcelle de 30 *journaux*. Nous situons ce fief en contrebas du village dans le bas-fond à l'entrée des terres communes actuelles de Sakhartia et au dessus, situées sur la soulane qui fait face au village de Larrau.

Les fiefs *communautaires* de 8 *journaux* soit 4 *journaux* par « maison » sont trop petits pour remplir les conditions d'installation d'un système agraire pérenne. L'isolement ainsi que l'altitude sont aussi rédhibitoires bien qu'il faille tenir compte des remarques formulées par Roland Viader⁵⁵ qui constate que les cultures temporaires gagnaient les montagnes pyrénéennes y compris au XVII^e s. : « *Les familles mal pourvues en propriété foncière pouvaient trouver là (en montagne jusqu'à 1800m parfois) un complément rien moins que négligeable* » et de poursuivre, « *les familles déclassées avaient pour soucis premier l'obtention d'une récolte et pour désir second celui d'introduire sur les estives des animaux forains* ». Néanmoins, sans écarter une possible agriculture ponctuelle, ces installations s'apparentent plus par leur taille et l'aspect communautaire à des granges-bergeries pour l'élevage qu'à des *borde-bordaar*. De par leur situation dans la montagne elles ouvrent de nouveaux droits de parcours. C'est sans doute leurs vocations premières. Par contre, *l'affièvement* collectif d'*Alchonbide*, localisé plus bas sur des terres profondes jouxtant les communs avec une surface plus importante attribuée à chaque « maison » réunit des conditions propices à l'installation et une occupation agraire tout au long de l'année.

L'analyse du *Terrier de Soule* de 1675 offre aussi d'autres intérêts (voir annexe 5) :

- il nous permet de distinguer plusieurs formes d'*affièvement* et donc de statuts entre les « maisons » qui sont listées dans ce document : apparaissent en effet des « ayant droit », des « successeurs » et des « acquéreurs ».

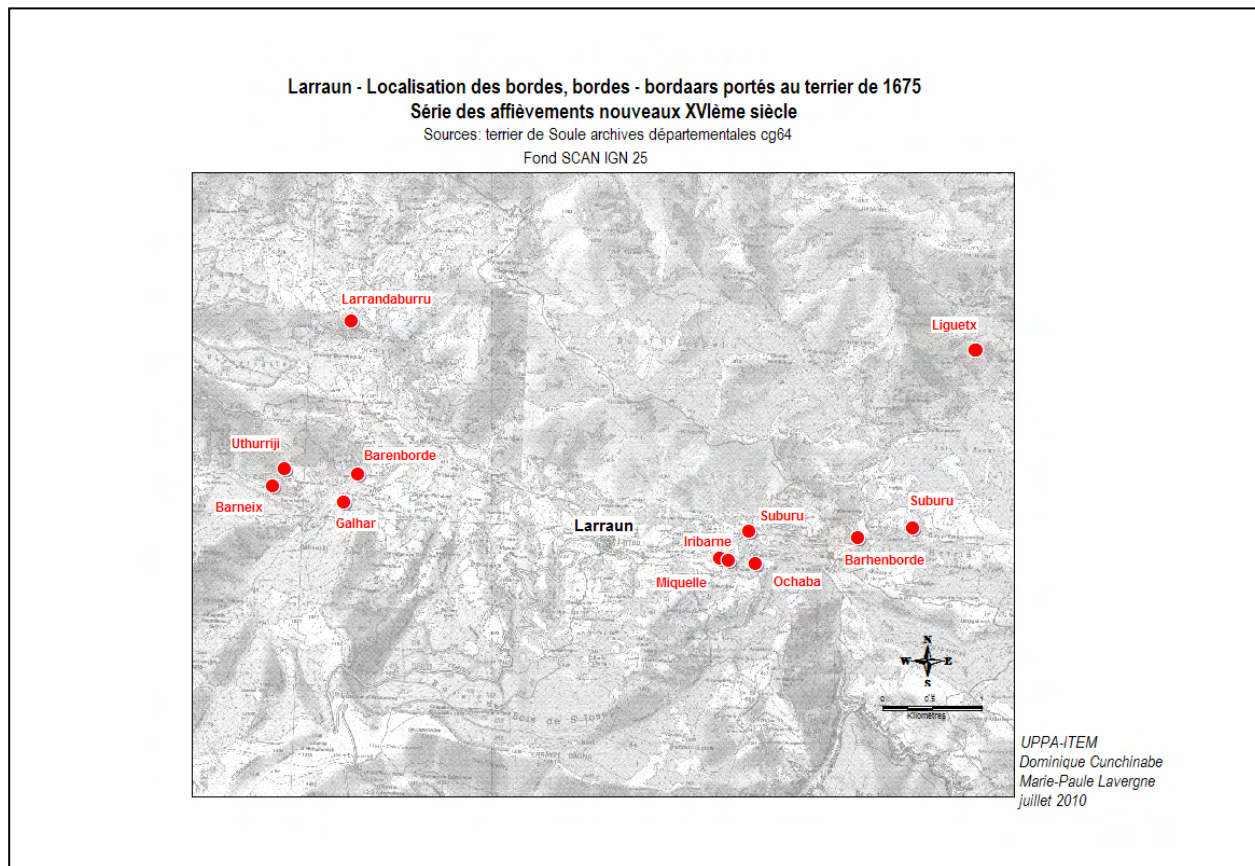
- outre le fait qu'il nous informe sur des *affièvements* antérieurs listés en 1515, il permet d'établir une chronologie des *affièvements* nouveaux intervenus depuis.

- il nous permet de penser que la forme des *affièvements* est révélatrice à la fois de l'ancienneté d'implantation et de la puissance de la « maison » : les premiers acquéreurs ont eu l'avantage de disposer d'unités foncières cohérentes, les dernières implantées des périmètres qui restaient disponibles.

Il nous permet aussi de dresser une cartographie des phases successives de « colonisation ».

⁵⁵ Viader 2004.

Figure 6. Première phase d'affièvement au XVI^e s.

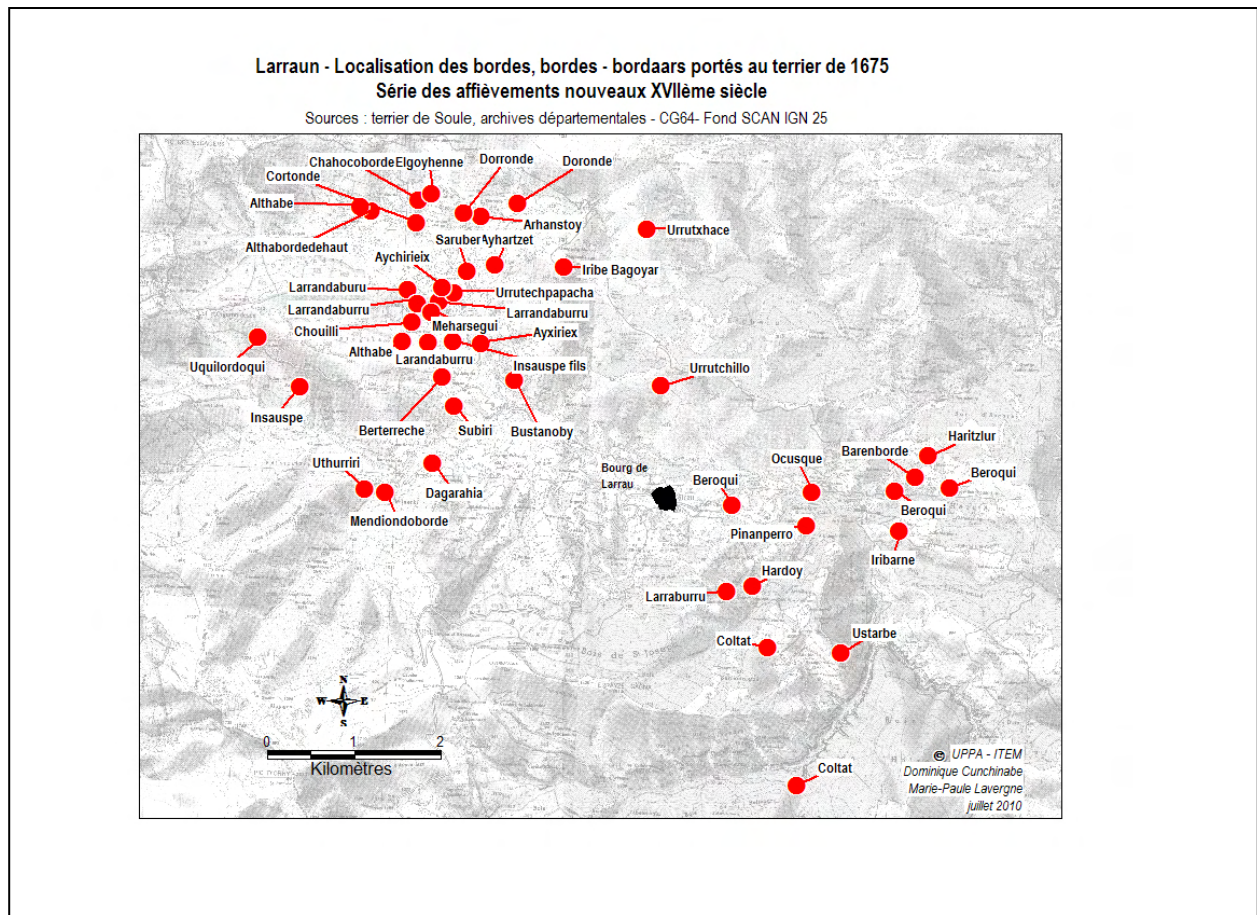


Cette carte positionne en fonction des *confronts* des *affièvements* et établissements du XVI^e s.. On remarque qu'ils se localisent de part et d'autre du bourg et en dehors du territoire dépendant de la *directe* de l'abbaye de Sauvelade, sauf peut être pour la « maison » Iribarne.

Le *borde-bordaar* de Barneix était déjà mentionné au censier de 1515. Peut-être s'agit-il dans ce cas d'un des rares renouvellement de fief, mais à vingt ans d'intervalle cela paraît peu probable.

D'autres *affièvements* tels que Iribarne ou Suburu s'apparentent plus à des agrandissements et peut-être à des « maisons cadettes » qui garderaient le nom de la *tenure* initiale tels que Barenborde qui apparaît deux fois en tant que tel. A noter que la tendance à s'agrandir concernant la « maison » Iribarne continue au XVII^e s.

Figure 7. Seconde phase d'affièvement au XVII^e s.



Comme le souligne cette carte, il y a une importante vague d'affièvements au XVII^e s. qui achève la « colonisation » du territoire de Larrau.

On remarque d'abord que les 33 derniers *affièvements royaux de borde-bordaar* s'immiscent entre les *tenures* préexistantes : après cette période la bande des 400 à 800m d'altitude est saturée d'installations pérennes.

Avec les *confronts* de *bordes* et *borde-bordaar*, ce sont au total 45 établissements qui sont portés au *Terrier de Soule*. Ensuite, une fois encore, la partie centrale autour du bourg ne connaît pas d'affièvements royaux. La *Grange* de l'abbaye de Sauvelade est épargnée.

On note enfin que si des affièvements se poursuivent à l'Est du domaine cistercien de Sauvelade, le plus gros de la « colonisation » s'effectue vers de Nord-Ouest du territoire de Larrau.

1.3.3. L'inventaire des biens de Sauvelade⁵⁶ :

Il s'agit d'un ensemble de documents réunis dans une même liasse intitulés respectivement : *Transaction du 20 Janvier 1562* ; *Estimation des biens de l'abbaye 1729* ; *Délibération par les habitants de Larrau de 1766*, *Grosse de transaction entre les habitants 1741*.

La transaction de 1562

Elle porte sur « *l'autorité et juridiction du seigneur abbé et religieux et manière du bien vivre au dit lieu de Larraun.* » C'est un document complet qui définit le mode de fonctionnement de la *Grange* par le rappel des règles, droits et devoirs des habitants. Elle précise :

l'autorité du seigneur abbé, qui s'exerce sur les « *voisins*⁵⁷ *manants et habitants du lieu et Grange de Larrau*⁵⁸ » qui « *accordent et confessent leur seigneur abbé de Sauvelade être seigneur direct du dit lieu de Larraun...* » Les « maisons » de *la société de voisinage* s'inscrivent dans le domaine rural de la *Grange* ainsi que des quartiers et hameaux périphériques, alors que le terme *habitants* désignerait plus particulièrement les habitants du bourg. L'autorité du seigneur Abbé s'exercerait alors sur l'ensemble des « maisons » du bourg et dépendances directes de l'abbaye mais aussi, sur celles situées à l'intérieur de l'ensemble du domaine délimité en 1540.

⁵⁶ A.D.P.A. E2270

⁵⁷ le *Voisin* ou *besii* «... *est un homme libre, propriétaire, chef de maison, responsable de la pérennité de la domus, seul qualifié pour représenter la famille aux réunions de la vesiau, institution primitive des collectivités rurales groupées en société de voisinage ...* » ceci étant applicable dans une partie de l'aire géographique où la règle de voisinage est observée c'est à dire en gascogne du Sud-Ouest pour l'essentiel. (Tourouat, 1989). L'intendant du roi De Froidour au XVII^e s. précisait « *Le mot de voisin en Soule de mesme qu'en Béarn signifie habitant* » ; il associe le mot à *maison ferme* et dans le cas des *meterie*, il parle de *Fermance véselière*. Enfin pour l'ethnologue Sandra Ott écrivant à propos de l' *aizogoa* (groupe de voisinage) de la commune de Sainte Engrâce « *bien que la commune soit divisée en quartier les limites du voisinage ne coïncident pas avec celles du quartier mais se détermine par rapport aux maisons individuelles. L'aizogoa (aizoan=voisin) est l'ensemble des maisons auxquelles on est tenu de rendre certains services agricoles et rituels, et qui ont même obligation envers vous... ces maisons sont désignées d'un terme collectif aizoak qui dans ce contexte signifie les voisins* » Sandra Ott précise que cette relation vicinale existait aussi en Béarn et Bigorre.

⁵⁸ La *Grange* de Larrau désigne l'ensemble du système agricole de l'abbaye comprenant 1 moulin, 3 bordes et leur système d'exploitation, 5 cayolars et des campagnes pour désigner les labours.

la juridiction : « *lui appartient la juridiction spirituelle et temporelle...* » La juridiction temporelle connaît les litiges qui opposent seigneurs et vassaux, dans notre cas l'abbaye de Sauvelade et la totalité des habitants du domaine ecclésial compris dans l'ancien *décimaire*. Elle s'applique aussi fortement aux règles de gestion des biens et terres de l'Abbaye en faire valoir direct, ce qui se traduit dans le texte par tout un ensemble de taxes, charges et *affièvements* perçus par l'abbaye dont une part est reversé aux *claviers*⁵⁹, *trésoriers* ou *marguiliers* nommés pour un an tout comme le prieur nommé et choisi parmi les habitants. Les voisins de la juridiction s'acquittent de la *dîme* comme il est de règle et/ou du *cens* pour ceux qui sont tenanciers de l'abbaye.

les manières du bon vivre qui dictent les règles afférentes aux espaces communs que sont le moulin, les campagnes (*elgues*), les 3 *bordes* et 5 *cayolars*. Le texte fixe les droits et devoirs de chacun (voir annexe 6).

L'estimation des biens de l'abbaye de 1729

Les experts mandatés par l'abbé de Sauvelade donnent une évaluation détaillée des biens de l'Abbaye à cette époque. L'acte comprend les descriptions de l'état des *bordes*, *cayolars*, moulin et terres de l'abbaye. Il y est précisé le mauvais état des biens immobiliers et plus particulièrement la ruine des *bordes* alors que les campagnes sont biens entretenues.

Cet état des lieux réalisé près d'un siècle après le retour de Larrau dans les biens de Sauvelade⁶⁰ traduit là encore la difficulté de l'abbaye à imposer son administration à la communauté. Une situation qui est brièvement résumée dans un article de la *Revue de Gascogne*⁶¹ mentionnant qu'en 1610 déjà « ... le membre de Larraun est si retiré de la commune société et compaignes des hommes, estant posé en tel endroit des monts Pyrénées que, l'accès en étant très difficile, les actes de justice tant ecclésiastique que séculière ni sont que malaisaiment exécutés » Dans l'acte d'estimation des biens nous pouvons lire que *les députés* qui siègent à l'assemblée des habitants *représentent les quartiers de larraun*, ce qui n'est pas sans rappeler le fonctionnement de la *société des voisins* habitant les campagnes.

⁵⁹ Au regard de l'étymologie le *clavier* est celui qui détient les clés. Il était avec le *marguilher* un des principaux membres de la fabrique qui gère les biens et revenus de la paroisse. A l'origine, la fabrique signifie la construction même des églises.

⁶⁰ Entre 1562 (la Réforme en Béarn) et 1572 (mort de Jeanne d'Albret) l'abbaye de Sauvelade fut vendue par Jeanne d'Albret et en 1633 elle retourne pour partie tout au moins dans le giron des Cisterciens.

⁶¹ Annat 1904

Enfin, ce dernier document permet la localisation, par la toponymie, d'une parcelle communale - Ossusqui pour Orsusqui – qui confirme que les « campagnes » sont bien en partie les *elgues* en dessous du village et terres attenantes. *Elgues* qui sont encore utilisées à *titre précaire* et seront définitivement rattachées aux « maisons » lors de leur privatisation qui interviendra à la fin de l'Ancien Régime.

La grosse de transaction⁶² de 1741.

Rédigé bien plus tard, ce document rapporte la situation conflictuelle concernant la réfection du *moulin de l'abbaye*. Les nouveaux habitants « *depuis ladite répartition* (transaction de 1562) *il s'est fait au présent lieu des nouvelles habitations en nombre d'environ 30* » refusent de participer aux travaux d'entretien des moulins seigneuriaux⁶³ car ils ne bénéficient pas des fruits des terres communes à l'inverse des anciens.

Comme en 1562, l'assemblée des habitants est réunie, elle regroupe alors 119 représentants de « maisons » pour un total de 129 « maisons », chiffre que nous obtenons en rajoutant 10 « maisons » représentées en 1562 et encore présentes en 1830. Ces 10 « maisons » existent donc bien en 1741 mais leurs représentants sont absents de l'assemblée qui regroupe « *la plus grande partie de la communauté* ».

Même si le document n'apporte aucune information sur les appellations et localisations de ces 30 nouvelles habitations, nous pouvons néanmoins les situer à coup sûr au bourg puisque en plus de la terre des campagnes, elles bénéficient des droits et devoirs envers le moulin ecclésial qui est l'enjeu même du litige alors que les « voisins » des quartiers disposent de leurs propres moulins comme l'autorise la Coutume.

⁶² Expédition d'une obligation notariée ou d'une décision judiciaire. Le Petit Robert, 1991.

⁶³ Lors de l'estimation des biens de Sauvelade, le commissaire rapporte « ... *en 1562 il n'y avait qu'un moulin abandonné aux habitants par ledit seigneur abbé, nous en avons trouvé un autre peu au dessus bâti a ce qu'il nous a été rapporté par lesdits habitans pour une meilleure commodité pour les besoins de la communauté de Larrau qui ne pouvait moudre tous ses grains dans le moulin à eux abandonné par le dit seigneur abbé* » Le document précise aussi que ce nouveau moulin bénéficie des digues et *pesselle* (synonyme de nasse pour signifier la retenue d'eau qui prend la forme d'un U identique à la nasse qui est un piège à poisson) du premier moulin abbatial. Le moulin se situe au pied du bourg sur l'ancien chemin du Nord, il est à l'état de ruine et appartient à la commune de Larrau.

Pour illustrer ces propos, en 2007 un inventaire réalisé par le Conseil général des Pyrénées Atlantiques relève 24 moulins « coutumiers » ou « paysans »⁶⁴ dans les quartiers tous cadastrés en 1830⁶⁵, en sus du moulin ecclésial, la plupart étant aujourd'hui en ruines. Compte tenu du fait que ces moulins comme les *cayolars* sont en indivision entre plusieurs familles (jusqu'à 7 et quelquefois plus), les 24 moulins couvrent les besoins des 96 « maison »s qui peuplent les quartiers au XIX^e s. et probablement pour la majorité et les plus anciens d'entre eux les plus ou moins 80 « maisons »⁶⁶ du XVII^e s..

Avec les 15 « maisons » citées au *Contrat des habitants* c'est un minimum de 45 habitations qui sont situées au bourg au début du XVIII^e s., plus l'*hôpital* et autres habitats dépendants de l'abbaye. Un siècle plus tard, le plan cadastral napoléonien du bourg fait état de 75 « maisons » réparties à l'intérieur et autour d'environ 45 enclos⁶⁷ séparés par les voies de circulation. Bien que la grande majorité des enclos soient tronqués à la suite de divisions, d'agrandissement de la voirie ou par des installations interstitielles comme nous l'avons déjà mentionné, ils sont toujours décelables en 1830 et pour beaucoup d'entre eux encore de nos jours.

1.4. Les archives privées :

Les archives privées qui nous ont été confiées sont classées en deux lots que nous avons appelé « fonds général » et « fonds des maisons ».

Le « fonds général »

Il couvre une longue période allant du XII^e à la fin du XIX^e s.. Le fond comprend des documents qui traitent avant tout des litiges de terres de montagne (*cayolars* et *estives*) entre abbayes (Sauvelade et Leyre), la communauté et l'abbaye de Leyre, la communauté et des

⁶⁴ Moulins coutumiers ou paysans par opposition aux moulins seigneuriaux, construits par les habitants des quartiers après accord pour l'installation et règlement tacite entre maisons pour le fonctionnement. Elles s'en partagent l'entretien et le moulin reste indivis, c'est en ce sens qu'il s'inscrit dans la même dynamique collective que les *cayolars*. En moyenne un moulin fonctionne une petite journée par famille pour moudre la charge d'une mule soit plus ou moins 80 kg de grains.

⁶⁵ Consulter aussi le livre des indivisions de la matrice cadastrale de Larrau. Série S. ADPA. Pau

⁶⁶ Environ 129 maisons auxquelles on enlève plus ou moins 45 maisons du bourg à cette époque.

⁶⁷ L'enclos du bourg est défini dans la matrice du cadastre napoléonien comme comprenant la maison, sol (autre bâti que la maison), jardin, pâture voire de la terre vague. (Source : Etat des sections. Cad Nap 1830)

« maisons nobles » et enfin la commune et le syndicat de Soule. Ce fonds général traitant du collectif est constitué majoritairement de fac-similés qui ont été réunis par Mr Accoceberry, ancien maire de Larrau⁶⁸. Parce que la collecte de ce fonds n'avait pas de finalité historique stricto sensu, les cotes des documents issus d'archives départementales, fonds notariés et fonds des abbayes aussi bien au sud (Pampelune, Leyre) qu'au nord de la frontière (Pau, Auch, Albi) ne sont pas mentionnées. Néanmoins, nous savons qu'un des principaux fournisseurs de document est M. Jean – Louis Etxecopar-Etchart⁶⁹ qui en a référencé un grand nombre pour ses recherches.

La liste de Carricaburu⁷⁰.

Ce document est une transcription réalisée par Alain Pasture à partir d'une liste dont l'original, au dire du transcripateur, se trouve à Larrau⁷¹. Personne n'a gardé en mémoire le lieu où se trouve le document, il sera donc difficile de le retrouver. Nous l'avons considéré tel quel bien que l'absence de chronologie notariale exhaustive⁷² concernant la Soule ne nous permet pas de vérifier les datations et nous invite à la prudence.

⁶⁸ En croisant les données nous avons pu par ce biais retrouver des cotes d'archives que nous avons utilisées. Se pose quand même la question de la validité de certains documents de ce lot surtout lorsqu'il s'agit de pages « libres » issues de liasses plus complètes, donc sorties de leur contexte et de ce fait difficiles à analyser. Ce qui nous a conduit à trier de la façon suivante. Dans un premier temps nous avons écarté la totalité des extraits de documents ne mentionnant pas de date ou ne possédant ni cartouche ni sceau qui auraient pu permettre leurs identifications. Puis, nous avons éliminé certaines transcriptions par des auteurs inconnus qui, après une première lecture et analyse succincte, nous sont apparues trop hasardeuses pour être utilisées telles quelles. Enfin, nous avons écarté la plupart des nombreux documents relatifs aux procès et contestations de territoires par les abbayes et communauté de Larrau à la fois pour limiter les risques d'erreurs d'interprétation et surtout parce que de notre point de vue, ce devrait être l'objet d'un autre travail. Nous ne ferons ici qu'effleurer le sujet. En fin de compte nous avons retenu sept documents qui illustrent les chronologies d'occupation, les évolutions des usages de la montagne et les aspects sociologiques qui ont eu une forte incidence sur les parcours. Ces documents portent sur des *affièvements*, titres de propriétés et partages de biens. Le reste du fond nous a permis de repositionner les informations des documents sélectionnés dans un contexte historique plus global afin de mieux comprendre les forces qui se sont exercées sur la montagne de Larrau et les enjeux qui les ont initiées.

⁶⁹ Etxecopar-Etchart 1989

⁷⁰ « A Larrau, un role dressé par Carricaburu à la fin de l'Ancien Régime, indique qu'il y a 107 *affièvements* nouveaux consentis concernant des pièces de labour, fougères, pacages etc... » Pasture, 1981

⁷¹ Nous pensons qu'il provient de la maison Carricaburu dont nous savons qu'elle abritait un fond important d'archives. La dernière partie du fonds a été dispersée à la suite des dégâts occasionnés à la maison par le tremblement de terre de 1967. (Source : entretien avec le propriétaire actuel)

⁷² « Liste de quelques notaires de Soule du XIII^{ème} siècle à nos jours » Etxecopar-Etchart, 1989, p. 165 à 168.

La liste indique le tenancier, la date d'établissement du fief, le nom du notaire et la charge fiscale en *sols*⁷³ et *deniers*. Le document est intitulé « *ceci pour servir de mémoire à Carricaburu du présent lieu de Larrau concernant les affièvements nouveaux consentis par les gouverneurs et officiers du pays de Soule en faveur des particuliers de Larrau* » et se termine par « *copié ce jour 17 Mai 1790 par moi Jean de Carricaburu* ». De cette liste nous avons extrait et retenu une série de six *affièvements* concernant le Moyen Age auxquels nous avons rajouté entre parenthèse les autres actes *d'affièvements* cités dans les documents fiscaux. (Voir annexe 7). Cette nouvelle liste *d'affièvements* ne comprend aucun *affièvements* de « maison », ce qui n'a rien de surprenant dans la mesure où à l'époque de son écriture, le principe même des fiefs de « maisons » est déjà tombé en désuétude à la suite de la récusation, par la Révolution, des titres. La propriété *d'usage*, dont se revendiquent les habitants faisant peu de cas du fief, prend le pas sur l'ancien système. Quant aux motivations qui ont conduit à l'écriture de la liste de recensement, nous pensons qu'elles sont liées à l'entérinement des titres de propriété⁷⁴ et aussi aux recherches des limites en vue du bornage de la commune, hypothèse qui se vérifie quelques décennies plus tard. En effet, une partie des anciens fiefs des habitants et abbés de Sauvelade seront inscrits dans un document⁷⁵ reprenant pour partie la liste, faisant référence à l'ancien *décimaire* de Larrau (celui de 1540 et de 1664 ce dernier mentionné dans les procès nous est inconnu) pour justifier des limites communales et par la même tenter de réduire le litige entre Larrau et les autres communes sur les parties indivises.

*Enquête pour la recherche des titres du Roi en Pays de Soule*⁷⁶

Effectuée en 1759 par Jean Baptiste Cherraute, conseiller au parlement de Navarre, c'est un inventaire des fiefs réalisés durant la première moitié du XVIII^e s. (1723). Les 40 contrats *d'affièvements* mentionnés concernent le domaine du Roi engagé à quelques exceptions près

⁷³ Monnaie en vigueur dès le XII^e s

⁷⁴ La Révolution n'apportera pas de grands changements aux usages, seule la nature des droits des particuliers sur les propriétés ainsi possédées (apportés par les *affièvements* de terres et *cayolars*) finit par devenir obscure.

⁷⁵ « *Nous avons chargé les experts de donner leur avis d'après les explications auxquelles il a été prouvé sur la ligne périmétrique approximative de l'ancien décimaire de Larrau* » Archives privées. Fond A022. Ce document reporte 24 *affièvements* par l'abbé de Sauvelade (sur 86 que contient le document) en faveur des habitants concernant des terres de landes, fougeraies et vague en section E pour la moitié et le reste en sections B, F, A.

⁷⁶ ADPA. B 79 77.

par le comte de Trois Villes. Nous avons distingué deux lots, d'une part 30 *affièvements* en faveur des gens de Larrau et d'autre part 10 *affièvements* consentis aux *laboureurs* sur d'autres territoires Souletin sauf pour 3 d'entre eux portés à Larrau dont les tenanciers viennent de Licharre, Villeneuve *de* Tardets et enfin d'Ordiarp. Un autre *affièvement* est illisible.

Tableau 6. Les 28 *affièvements* du XVIII^e s. consentis aux gens de Larrau

Nom	Nature / situation	Arpents	Date
P Duthurichoury	Terre au décimaire de Larraun	18	1719
B de Harisleur et Ilharreguy	Terre à la montagne	14	1723
D Queheilliry et Jaurigoyen	Terre vague dans le décimaire	12	1725
B de Guillard	Terre vague dans le décimaire	12	1725
P Dalferix	Terre fougère dans le décimaire	12	1725
P de Sagarspé	Terre vague située à Larrau	8	1725
Inchauspé et Queheillaberry	Terre fougère	6	1726
P de Larrandaburru	Terre à la haute montagne	5	1726
P de Barhenborde	Terre	4	1726
P Harisleur sieur Dalthabe	Terre à la haute montagne	20	1726
A Derbin Iribarne	Terre fougère	18	1727
P Dustarbe	Terre fougère contiguë à son tènement ⁷⁷	4	1727
J de Dorondo	Terre fougère tout alentour de son domaine	24	1727
P Jaureguiberry	Fougère et tuyar dans le décimaire	12	1727
P Dossaba	Terre vague	5	1728
P D'alféritse	Fougerée et brossar ⁷⁸ dans le décimaire	4	1728
P Detchegoyhene	Terre vague à la montagne	16	1733
Barhenborde et consort	Terre vague située à la haute montagne	2	1733
P Astarran et Bustanoby	Terre vague située à la montagne	16	1733
J Detcheber et Mendiart	Terre vague et fougère à la montagne	13	1733
M cadet de Jaurigoyhen	Terre vague et fougerée à la montagne	10	1733
J de Barneix	Terre vague à la montagne	10	1733
B Detchebest	Terre vague à la montagne d'Orhy	4	1734
Dirigoyen du bourg	Terre à la haute montagne	10	1735

⁷⁷ Le *tènement* est la surface dont dispose le tenancier qui baille le fief.

⁷⁸ *Brossar* vient de Broc ou de Broche (prononcé aussi Brossa) qui en gascon ancien traduisent tous deux la notion de petit bois avec pour Broc l'aspect piquant de l'aubépine (arbuste des milieux de landes soumises au feu) et pour broche le côté buissonnant qui prévaut.. Lorsqu'il y a des broussailles le terme est utilisé tel quel. Le *Brossar* est une séquence intermédiaire entre la broussaille et la lande arborée.

P Saharspé et P Suruberry	Terre à la montagne Durhy ? (proposition Orhy)	10	1735
P Bustanoby	Terre aux herms communs	12	1737
J de Mispitrotseguy	Terre vague et fougère à la montagne	3	
J de Salle	Herms communs au décimaire	6	1739
Marquis Jaurgohyen de Larrau	Haute montagne	10	1752

Le document fait aussi état de deux *affièvements* du XVII^e s. Le plus ancien établi par Belsunce gouverneur pour le roi et le suivant par le marquis de Monein qui est un des titres du Comte de Trois Villes à cette période « *Haut et puissant seigneur Arnaud Jean chevalier Marquis de Monein, Comte de Trois Villes, Vicomte de Tardets, Baron de Montory, Grand Sénéchal et gouverneur du pays de Soule...* Par rapport au XVII^e s., nous constatons le net changement de nature des *affièvements* qui portent sur des parcelles de terres de landes (fougère et vague) alors que les *affièvements* à titre de *bordes* et *borde-bordaar* ont cessé. Ceci confirme que dès le milieu du XVII^e s. la partie basse du système (bande des 400 à 800m d'altitude) est quasiment utilisée en totalité par et autour des îlots de peuplement que sont les *borde-bordaar*. D'ailleurs à la lecture de ce document, force est de constater qu'il en est de même pour les autres communautés de la vallée puisque la partie d'inventaire des *affièvements* les concernant traite majoritairement des terroirs de colline et de basse montagne périphériques aux villages, ce qui laisse supposer que les fonds de plaine (terrasses alluviales) sont déjà lotis. Néanmoins quelques agrandissements restent encore possibles et des petites pièces de terres incultes demeurent disponibles ça et là dans les interstices entre les « maisons ».

13 *affièvements* sont localisés en altitude sur les terres d'estives appelées indifféremment *montagne*, *montagne d'Orhy* et *haute montagne* pour traduire l'étage montagnard caractérisé par les landes, les landines et pelouses constitutives des estives. Nous noterons aussi que Jaurgohyen de Larrau est Marquis à cette date et aussi en 1743⁷⁹ où il figure comme tel dans une Grosse de vente de fief. Deux *affièvements* à des tenanciers extérieurs sont situés sur les montagnes de Larraun

Nom	Origine	Lieu du fief
P de Biscayburru	Ordiarp	Montagne de Lori (Orhy)
Marquis Durrutie	Non mentionnée	Divers endroits de montagne pour faire Cayolar

⁷⁹ Archives privées. *Vente d'un quart et demi de conque de froment de fief pour pierre d'argat du lieu d'Abense de Haut contre les conjoints de Jaragoyhen de Larraun du 1^{er} May 1743.*

Le cas du marquis Durrutie est éloquent tant il montre bien cette faculté, dont a fait preuve la petite noblesse de cette époque, à s'approprier les terres communes dans l'espoir de percevoir une rente de ces dernières. Ces *affièvements* au cœur des dernières terres collectives et, dans notre cas, des terres de montagne ont lieu dans un contexte politique général étendu au royaume et repris par les défenseurs de la féodalité « *les feudistes attribuent la création des communaux aux concessions des seigneurs. Ils légitiment ainsi les prétentions de ceux-ci à étendre leur domaine direct, et ils tendent à généraliser à tout le territoire la maxime nulle terre sans seigneur* ⁸⁰ »

Le rôle des titres du *cayolar* Arrotcelatse de la haute montagne de Belhandy

Ce document très précis retrace l'histoire du *cayolar* d'Arratcolatce⁸¹ sur la commune de Larrau⁸² depuis l'*affièvement* de la terre jusqu'à son fractionnement en portions ou *txotx*. En 1640 le Sieur d'Arhex de Cherraute, village situé à proximité de Mauléon, renouvelle 30 arpents de terre en fief à la haute montagne sur les terres royales. Il y installe un fermier de Barcus mais un berger d'Alçay y introduit ses propres bêtes et revendique à son tour la jouissance des terres les ayant « *prises et enlevées* » du fermier de Barcus en 1659. Arhex produit alors un acte reconnu authentique et antérieur au premier, puisque daté de 1594, pour asseoir définitivement sa légitimité à revendiquer la propriété de la terre ! En vain semble-t-il car malgré la condamnation du berger introduit, il ne parvient pas à l'expulser⁸³ ! Lorsque le berger d'Alçay décède, c'est son neveu de Cunharrette (Sunharette dans l'orthographe actuel) qui reprend le titre. Il en revend une portion⁸⁴.

Progressivement par tout un ensemble de processus, l'*affièvement* est morcelé : successions de ventes de portions et fractions de portions (1/2 part), cessions de partie de portions ou de totalité à des membres de la famille en présence ou en l'absence d'héritier

⁸⁰ Vivier, 1998.

⁸¹ Fond collectif privé A020. 1800 et ADPA. FF2. Pasture 1981.

⁸² Parcelle G 473 du cadastre napoléonien

⁸³ Les contestations de fiefs à la montagne sont nombreux, les uns revendiquant leur bon droit en invoquant le droit coutumier qui rend les pacages accessibles à tous, les autres font acte de propriété par les fiefs acquis et enfin d'autres plus tardivement remettent en question la validité même des fiefs tardifs à la suite de l'arrêt du conseil du Roi du 13 Décembre 1781 qui invalide les *affièvements* sur les terres communes consentis par les « *...officiers de la cour de Licharre et autres* ».

⁸⁴ Le mot portion est utilisé tel quel dans le document mais repris en langage vernaculaire il s'agit bien du *txotx* ou part de *cayolar*.

direct, auxquelles se rajoutent les ventes avec faculté de rachat en usage à cette époque et aussi parce qu'il y a rattachement des droits de *cayolar* aux « maisons » et non aux familles qui les occupent, la plupart de ces situations apparaissant en filigrane dans le rôle. En un peu plus d'un siècle, les terres de cette montagne sont fractionnées en 8 portions qui forment autant de *txotx* (part entière) et surtout demi *txotx*, dont les détenteurs viendront par ordre d'entrée de : Cherraute, Alçay, Barcus et Esquioul (pour Esquiule actuel) pour s'étendre ensuite à Sibas et Menditte. Ce fractionnement en *txotx* est vérifié s'agissant d'un autre *cayolar* figurant sur ce même document car en litige territorial avec le premier. En 1830 ce sont deux parts prenants d'Esquiule qui se le partagent alors que le *cayolar* mitoyen de Jalkigiete (inscrit dans le rôle des titres comme Arratcolatce) réunit 3 bergers d'Esquiule pour 7 de Barcus. Il ne figure plus personne de Cherraute ni même d'Alçay.

L'affièvement d'Iguelou sur la commune de Larrau.(document du 11 novembre 1727).

Le *cayolar* de la montagne d'Iguelou est un *affièvement*⁸⁵ tardif consenti par le comte de Trois Villes qui « *donne à titre de fief [illisible un mot] constitutif et d'emphytéose perpétuel en faveur et au profit de maître propriétaire de la maison et appartenances de Rospide, de maître propriétaire de Bagaule et de Pierre aussi maître propriétaire de Bosom de Sorholus Tardets et tous gens de labour.... à la charge des dits mêmes preneurs solidairement l'un pour l'autre et [illisible un mot] d'eux seul pour le tout renoncent au bénéfice de division...* ». Le fief constitutif laisse supposer qu'il n'y avait point de contrat avant la date d'*affièvement*, alors que sur cette même montagne se trouve un groupement de « fonds de cabanes »⁸⁶ comme autant de vestiges d'une occupation antérieure par des bergers coutumiers.

Les *affièvements* des estives de la fin du XVII^e et du XVIII^e s. se multiplient et bousculent le droit coutumier. Pour asseoir leurs possessions, les nouveaux tenanciers proposent des règles qui prendront forme lors de différents procès opposant les nouveaux propriétaires aux bergers coutumiers. Ces règles débouchent sur des accords qui modifieront durablement le paysage pastoral.

⁸⁵ *Grosse d'affièvement pour Rospide et consort de Tardets passet par le seigneur comte de Trois Villes le 11 Novembre 1727.* Archives privées maison à Trois Villes.

⁸⁶ A proximité du *cayolar* d'Iguelou, près du cours d'eau qui draine le bassin versant, se trouve une série de tertres d'habitats ou fonds de cabanes. « *Les tertres sont de forme arrondie ... Ils auraient eu un rôle de surélévation protectrice vis-à-vis des écoulements d'eau, pour les sommaires constructions de branchages...ces tertres jouaient un rôle de pilotis* ». Blot 1994 , p. 108

Ce sont des « maîtres de maison » propriétaires qui deviennent tenanciers, ce faisant le comte de Trois Villes s'assure une solvabilité d'autant plus forte qu'il lisse la charge sur trois « maisons » bien nanties, mais pas seulement. Il compose alors avec trois « maisons » qui sont voisines par la géographie et aussi dans le sens du « système à voisin » des vieilles « maisons ». Malgré la clause de « *renoncement au bénéfice de division* », les trois *txotx* initiaux du *cayolar*, par les jeux d'alliance entre « maisons », de successions et ventes de demi *txotx* (voir annexe 8) connaîtra lui aussi une augmentation des colocataires et une relative dispersion géographique. Les nouveaux entrants seront recrutés à proximité comme l'atteste la situation actuelle avec des bergers de Trois Villes, Tardets, Alçay pour le plus éloigné. En 1830 le *cayolar* est cadastré à « Mr Darhanpé Jean Pierre, rentier, et consorts », parmi lesquels seul Bagole réapparaît, en indivis.

Sieur Dobiât et consort contre le syndic de Larrau

Dès la fin du XVII^e s. et jusqu'à la fin du XVIII^e s., les actes d'*affièvements* en montagne portant sur de très petites surfaces⁸⁷ pour faire *cojalar et cabane* se multiplient⁸⁸. Ces *affièvements* tels ceux de Cuburru prieur de Larrau donnent accès à de vastes parcours et prennent un sens particulier qu'illustre plus que tout autre le document relatant les minutes du procès⁸⁹ de 1710 opposant bergers et syndic de Larrau au sujet du *cayolar* de Ouhunsaria⁹⁰ (D 89, 90, 91).

Dans ce document, après le rappel de la règle coutumière « *...on doit considérer que les hans du pays de Soule sont en droit et en possession d'amener pacager leurs bestiaux sur la haute montagne et d'y bâtir des cabanes pour leurs gîtes et la retraite de leurs animaux l'été...* » les exposants, dont il est aussi précisé qu'ils font partie de ceux qui ont contacté un *affièvement*, argumentent « *...les pasteurs les plus diligents s'emparent des meilleures montagnes, cela étant naturel, elles étaient depuis tout temps au premier occupant et personne ne pouvait les troubler. D'où vient que plusieurs particuliers du dit pays, pour s'assurer de certains terroirs dans les dites montagnes se sont déterminé d'y faire des affièvements du capitaine châtelain ...C'est au moyen de ces affièvements qu'ils ont acquis*

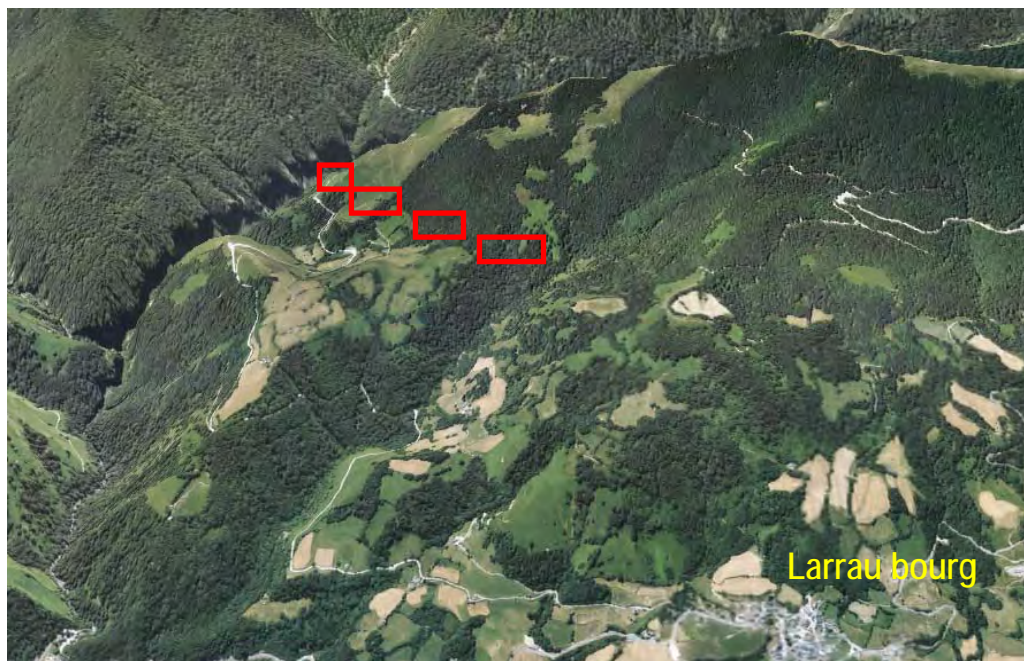
⁸⁷ En moyenne 4 arpents : 1 hectare = 4 arpents ¼ et 86 perches en mesure locale. Source : livre des indivisions Cadastre de 1830.

⁸⁸ De nombreux *affièvements* figurent dans la liste intitulée « Copie dressée et collationnée par Mr Pierre Bayaud archiviste en chef des Basses Pyrénées au vu de l'original à Pau le 12 mai 1942 ». Fond Privé A0 24.

⁸⁹ ADPA FF2. Autre note : Bernard Dobiât est mentionné par Pasture comme étant Ecuyer de Menditte.

⁹⁰ Le *cayolar* n'est pas mentionné mais nous trouvons un Pierre d'Ohiat de Gotin à Ouhunsaria en 1830.

diverses places où il n'est pas permis aux autres hans d'aller » et par contrat du roi du 29 Octobre 1706 ils « s'assurent une place fixe et pour éviter d'être prévenus par des premiers occupants et c'est en conséquence qu'ils ont bâti une cabane »



Contractés en 1684 les quatre *affièvements* de Cuburru (ci-dessus) pour faire *cayolar* et cabane se situent au plus près de la Sauveté et terres de la *Grange* comme un prolongement de celles ci en vue de l'agrandissement du domaine.

Cet acte met en exergue le frein qui est donné à l'ancien système coutumier par la privatisation qui fait suite à l'*affièvement* des vacants de Soule. Il ancre en quelque sorte les bergers, nouveaux tenanciers à la montagne où ils y font *cayolar*. La construction en dur de l'*olha*⁹¹ équivaut alors à un marquage du *tènement* qui éloigne les éventuels premiers occupants. Au-delà des aspects fonctionnels d'abri pour les hommes et de lieu protégé pour la fabrication et conservation du fromage, c'est un point fixe et pérenne qui concrétise le *fief* et par là même l'appartenance du parcours d'estive alentour aux bergers qui le tiennent. La mise en place de ce processus va contribuer à complexifier le partage et l'exploitation des *estives* (voir annexe 9).

⁹¹ Désigne la cabane de berger couverte de bois, de branchage, de fougère, et même une tente (Lhande 1928)

Compte de la montagne d' Istaurduna⁹² à Larrau.

Le document se compose de trois rôles datés respectivement de 1851 pour les deux premiers et 1880 pour le dernier. En étudiant ces rôles nous abordons un tournant capital dans l'histoire de Larrau qui débouchera sur un conflit long de 150 ans opposant la commune à la Commission Syndicale du Pays de Soule (CSPS).

Le *cayolar* d'Istaurduna communal, est d'abord affermé par la commune à la fin de l'Ancien Régime à *d'Uhart et ancien consorts*⁹³ pour une durée initiale de trois ans. Le fait qu'Uhart soit lié à d'anciens consorts autorise à penser que le *cayolar* avant la Révolution était déjà utilisé par les mêmes personnes. Puis l'histoire du *cayolar* se perd en même temps que les registres des délibérations communales de 1810 à 1848 qui disparaissent de la mairie. C'est une période charnière s'il en est puisque c'est à partir de 1838 qu'intervient la Commission Syndicale du Pays de Soule qui va jouer un rôle déterminant dans la gestion et redistribution des estives (voir annexe 10).

C'est le 5 Août 1851 que le conseil municipal de Larrau, après délibération, a « *donné et cédé en anthicrèse*⁹⁴ *au sieurs Jean Doronde Hégoburu ...le cayolar appelé Istaurduna situé sur la haute montagne au territoire de Larrau* ». Le 26 Avril 1880⁹⁵ « *le sieur Doronde Hégoburu a cédé et transporté aux sieurs Lichératçu dit Jauréguy, Carricaburu, Carricaburu dit Pinatperro, Harisleur dit Arébéhère, Irigaray dit Cuburu et Topino, les six propriétaires demeurant à Larrau, les six septièmes du droit au bail. Dans ce contrat le sieur Hégoburu s'est réservé pour lui même le septième restant du droit au bail à antichrèse.* » Puis Lichératçu cède à Jean Pierre Urruty sa part de *cayolar* pour 200 fr. sur les 1400 fr. du montant total du bail.

A l'exemple d'Istaurduna, dans les *cayolars* communaux de Larrau, les cessions de parts par le « maître de *cayolar* » (celui qui baille) ont lieu au profit des agropasteurs de la communauté à l'exclusion de tous les autres sauf dans le cas où il y aurait des parts vacantes auquel cas il n'est plus interdit de faire entrer des bergers étrangers à la commune⁹⁶. La répartition égalitaire qui s'applique aux terres communautaires procède alors d'un

⁹² Les *cayolars* d'Istaurduna et Oharçabale sont déjà présents en 1646. Source : *Ecrit par Jean Duhalt syndic de Larraun contre Bernard Jaurreguiberry Ecuyer de Menditte 19 Août 1763.* A017 / A018. Page 6

⁹³ Source : Livre des délibérations Livre 1. 1795 à 1810. Archives de la mairie de Larrau. 2011.

⁹⁴ La commune de Larrau abandonne l'usufruit des terres communes au profit de son créancier et ce en principe jusqu'au remboursement de la créance.

⁹⁵ Archives privées Ut 210.

⁹⁶ Contrat de bail. Archives privées portant sur Fray de Naba et Oyharçabale. Fond L.

fonctionnement qui reste au plus près de la Coutume, à ceci près que la préférence communale sur ses *cayolars*, en écartant les forains, contribue à créer des tensions entre Larrau et le reste de la communauté des bergers souletins.

Il est bon de préciser que la superposition du droit communal sur la cabane et syndical sur la terre, affectant de toute façon un même parcours, ne peut qu'entretenir la confusion. Alors que cette situation complexe pour ne pas dire paradoxale est avérée au XIX^e s. pour les biens communaux, des changements auront lieu dans le temps quant aux droits d'entrée.

Ainsi, la délibération du conseil municipal de Larrau en 1926 ne mentionne plus l'exclusivité réservée aux gens de Larrau lors de l'adjudication des *cayolars* communaux de Oyharcabale et Betçule voisins d'Istaurduna « *Art 1. Que le bail aura lieu pendant 5ans à partir du jour de l'adjudication et que les cayolars seront adjugés séparément au plus offrant et dernier enchérisseur d'un ou plusieurs individus* »⁹⁷. Avec l'extinction de la préférence communale, c'est la possibilité de voir les bergers de Soule s'introduire en position de force dans les cabanes. Quant à la gestion des terres d'estives propres à ces *cayolars*, elle redeviendra communale en 1994 suite à un jugement du tribunal de Grande Instance de Pau qui rétablit Larrau dans ses droits après que la commune en ait été spolié par la Commission Syndicale du Pays de Soule lorsque celle-ci a étendu son emprise sur les *estives* dites indivises.

Quoiqu'il en soit, les baux avec obligation de retour resteront pendant des décennies une alternative à la propriété et ont le mérite de répondre au mieux aux besoins des communes naissantes dans leur forme moderne post révolutionnaire⁹⁸. En règle générale, pour faire face aux dépenses, les communes rurales les plus démunies en ressources notamment forestières (une partie des forêts de Larrau est en indivision) n'auront d'autre choix que la location, voire lorsqu'elle est jugée possible et sous la pression des notables les plus nantis, la vente en lots des communaux qui resteront soumises à autorisation par les préfets. Il était entendu que les communaux bénéficiaient aux paysans les plus pauvres aussi il n'était pas question de les privatiser à outrance⁹⁹.

⁹⁷ ADPA. U 00A9

⁹⁸ En effet, depuis le début du XIX^e s. les communes doivent sans cesse trouver d'autres ressources pour honorer les dépenses liées à leurs nouvelles compétences et aux exigences financières de l'Etat républicain : entretien de l'église, de l'école et salaire du maître, rémunération

⁹⁹ Le risque le plus souvent évoqué étant que la bourgeoisie locale, dont la richesse est fondée sur la propriété et qui par voie de conséquence possède des liquidités, soit tentée de se constituer des rentes ou un capital spéculatif

Une autre raison tient au fait que les communaux apportent de la nourriture au bétail et de l'engrais par les transferts de fertilité qui s'opèrent lors des parcours de belle saison autour de la « maison ». Les bergers font *Bortüsohoka*¹⁰⁰ et pratiquent le soutrage.¹⁰¹ Ils sont par là même indispensables à l'économie de toutes les « maisons ». Cette deuxième raison est prépondérante dans la conservation des landes communales de Larrau qui enveloppent la partie habitée pour s'étirer jusqu'à une altitude pouvant atteindre les 1000 m. Et si, globalement les enquêtes réalisées dans le département des Basses Pyrénées en 1836 font apparaître : « *les réponses qui réclament le partage révèlent une coalition des paysans pauvres et des notables départementaux, évolution intéressante qui prouve l'influence déclinante des propriétaires au sein du conseil général. Mais localement ces héritiers sont puissants et bloquent toute transformation préférant des ventes de portions pour répondre aux besoins financiers des communes* »¹⁰², à Larrau les anciennes terres royales et ecclésiastiques resteront pour partie communales à l'exception de zones litigieuses, essentiellement des bois mentionnées comme indivis dans la matrice cadastrale de 1830¹⁰³. A partir de 1832, pour réduire le déficit créé par le paiement de la contribution foncière communale, la municipalité affirme que « *le seul moyen qui se présente c'est d'imposer une taxe sur tous les bestiaux qui vont paître... et d'établir un rôle de paccage* »¹⁰⁴ La *baccade* qui est l'appellation de ce péage, sèmera une nouvelle discorde dans la communauté des bergers souletins et sera probablement à l'origine de la plainte de ceux-ci qui conduira peu après à la prise en main des terres de

en se portant acquéreur des terres communes sans jamais les exploiter en faire valoir direct. Toutes actions qui ne sont pas sans rappeler la conduite de l'ancienne noblesse locale que la jeune république a tenté de réfréner.

¹⁰⁰ Qui se traduit par « *séjourner dans les pâtures de la montagne avec le troupeau* » (*Lhande*) et aussi en nous inspirant de la traduction de la coutume « *les prés des montagnes les plus hautes* » (*Grosclaude*.) De fait Le troupeau parcourt les communaux, que ce soit sous couvert forestier, dans les landes et pour les maisons situées en altitude les parties les plus proches des hautes estives. *Bortüsohoka* se fait pendant la journée, le troupeau accompagné retourne à *l'etxe* le soir mais le même mot désigne aussi l'estivage des bêtes de Larrau. Cette pratique toujours en vigueur sur les terres communes de proximité est à considérer comme une survivance des usages du *saltus* antique constitutif du premier écosystème cultivé organisé autour de *l'ager, saltus et sylva*.

¹⁰¹ Fougère et tuie (ajonc nain et d'Europe selon l'altitude) sont récoltées pour fournir la litière qui après usage et décomposition sera étendue dans les champs et les prés pour les amender.

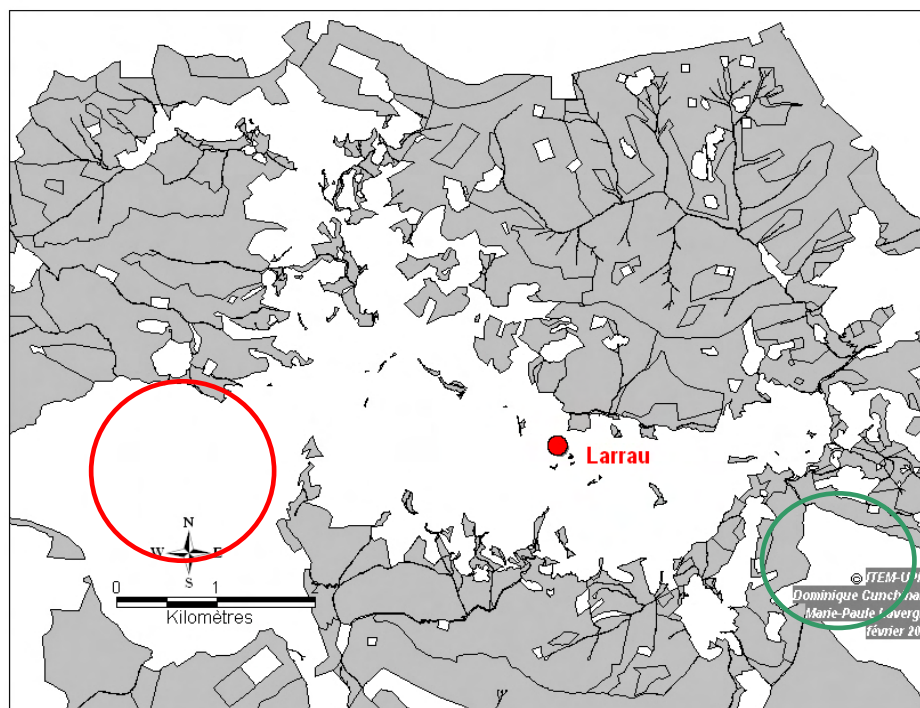
¹⁰² Vivier 1998

¹⁰³ Pour faire face à ses dettes liées à un déséquilibre chronique du budget communal, les conseils municipaux successifs puiseront dans d'autres ressources en vendant successivement, l'ancien moulin ecclésiastique, quelques coupes de bois autorisées, mais aussi en affermant puis en baillant les *cayolars* communales et enfin en créant une taxe qui s'appliquera à tous les troupeaux en particulier forains profitant des communaux de Larrau.

¹⁰⁴ Livre des délibérations 1838_1842 N° 11 Délibération sur le paccage 1838. Mairie Larrau.

Larrau par la Commission Syndicale. Celle-ci, forte de 47 communes sera interpellée par les bergers de la vallée qui se prévaudront des droits coutumiers et appuieront leur demande de gestion syndicale à partir du caractère indivis des *cayolars* (voir annexe 10).

Figure 8. Les communaux à Larrau en 1830



En 1830 la cartographie des communaux (en gris) autour des anciens fiefs de la zone d'habitation et des granges (partie en blanc et en forme grossière de demi lune) laisse apparaître les lambeaux de terres communales entre les tenures et plus en altitude, le même mitage des terres communes par les parcelles privées et locatives des *cayolars*. Elle montre aussi la continuité des communaux qui encerclent les *etxea* et *bordaltea* et maintiennent l'accès aux zones de transhumance.

Au Sud Est du bourg matérialisé par un point rouge une grande zone entourée d'un cercle vert est inscrite comme étant en litige avec d'autres communes et à l'Ouest de Larrau bourg la partie cerclée de rouge (partie Iraty) est déjà cadastrée au nom du Syndicat de Soule. Les bribes de terres communales subsistent entre les *tenures*, tant dans les

¹⁰⁵ A022 plusieurs fois cité. Il accorde à la commune de Larrau 2366 Ha contre 6801Ha à la Commission Syndicale du Pays de Soule situés néanmoins dans la commune de Larrau.

quartiers qu'à la proximité du bourg. Elles traduisent l'insertion des *borde-bordaar* dans les anciennes terres royales et ecclésiastiques collectives.

Document sans titre¹⁰⁶ établi en 1869 pour définir la propriété de la commune de Larrau.

Il se présente sous la forme d'un cahier manuscrit appelé le « *décimaire* de 1869 » en référence aux *affièvements* qu'il mentionne et positionne dans l'ancien *décimaire* de 1540.

Tableau 7. Les Fiefs de l'abbaye

Date	Nature	Nom	Section
1673	Terre seigneuriales de l'abbé	Doragui dit Ossusquy	B
1682	Terre	Jauregui	E
1682	Terre	Bustanoby	A
1682	Terre	Etchecopar	B
1687	Terre	Etchecopar	B
1687	Terre	Petiri de Harislur dit Othaguy	B
1718	?	Borthiry à St Joseph	E
1726	Terre	Ustarbe	F
1726	Terre	Elissagaray	F
1728	Terre fougeraie et lande	Sarruberry	F
1728	Terre	Mendihar / Mendiondo	Sarsaya F
1728	Terre	Carriquiry	B
1729	Terre	Bagoyar dit Iribe	B
1731	Fougeraie	Etchecopar	E
1731	Terre fougeraie	Borthiry	E pour F
1731	Fougeraie	Delissagaray	F
1732	Terre fougeraie	Urrutubehety	E
1732	Terre	Borthiry	E
1732	Terre fougeraie	Irigaray	E
1734	Terre vaine et vague	Duhart seigneur de Barterreche	E pour F
1735	Terre fougeraie et bois	Salle	B
1737	Terre bois	Irigaray	E
1739	Terre, bois et fougeraie	Salle	E
1784	Terres vacants	Irigoyen	E

Son intérêt est double d'abord parce qu'il mentionne un ensemble d'*affièvements* tardifs des XVII^e et XVIII^e s. qui portent majoritairement sur des parcelles modestes¹⁰⁷ ensuite et

¹⁰⁶ Pièce originale de 37 feuillets et deux feuillets libres non reliés qui sembleraient être le bon de commande « nous avons chargé les experts de donner leur avis...clos le présent procès verbal à ST Palais Juillet 1870 » plus un feuillet libre « Etat de la contenance ». Le document est en mauvais état de conservation, il comprend une série numérotée de 103 *affièvements* parmi lesquels, 4 sont peu lisibles et 13 manquent après que les pages aient été arrachées.

surtout parce que 24 de ces *affièvements* ont la particularité d'être consentis par les abbés de Sauvelade affublés de différents titres selon les époques : « *Affièvement par l'abbé de Sauvelade seigneur direct et haut justicier du lieu de Larrau...en faveur de Irigaray de Larrau. Affièvement ou transport par l'abbé de Sauvelade....Affièvement par l'abbé de Sauvelade seigneur de Larrau...* ». Dans cette série d'*affièvements* figurent des terres de « maisons » que nous avons signalées comme n'apparaissant pas dans les documents fiscaux de l'abbaye ou ceux consentis par le Roi : Mendiondo, Etchécopar

L'originalité de ce document tient au fait que son écriture intervient après l'établissement du cadastre et qu'en conséquence, il mentionne les sections, les noms des propriétaires et autres informations tels que les *confronts* ¹⁰⁸ qui vont permettre de cartographier les terres acquises. Enfin, un dernier point est lié à la façon dont ont été élaboré le document et les informations environnementales qu'il contient. Le but de ce document est de démontrer le bien fondé du *décimaire* de Larrau dans le bornage des limites communales. Pour ce faire, des commissaires arpenteurs se sont déplacé et ont suivi la ligne périmétrale défini par l'ancien *décimaire*. Cet arpentage est accompagné d'un plan aujourd'hui disparu (dans l'état de nos connaissances actuelles) et de conclusions qui reprennent plusieurs points :

- des parcelles portées sur le plan cadastral sont éloignées du lieu mentionné et que les noms de limites ne correspondent pas toujours mais « *il n'en est pas moins vrai que nous avons toujours recueilli des renseignements assez positifs pour être assuré que nos applications ont bien porté sur les points voulus* »
- la plupart des terrains affiévés « *sont clos et cloturés et sont soit en céréale soit en prairie* »
- le bourg et les quartiers sont « *la partie animée, vivante du pays, celle ou on rencontre des habitations et des terres cultivés ou en prairie* » puis dans les conclusions il est dit que la commune *embrasse deux vallées principales dont le bassin le plus fort renferme le bourg et quatre hameaux... lorsqu'on se place sur l'une quelconque des hauteurs qui borde ce bassin à leurs différents aspects on voit comme si on les touchait pour ainsi dire, le bourg, les maisons et grange éparses, les prairies, les*

¹⁰⁷ La majorité d'entre elles est bien inférieure à 10 arpents et une seule contient 40 arpents avec bâtiment (lieu dit larría = les landes) Le phytotoponyme est le seul dans la liste qui contient peu d'informations sur la nature des terres.

¹⁰⁸ Quoique vagues car paradoxalement ce sont le plus souvent des microtoponymes très précis au niveau des parcelles mais aujourd'hui disparus

champs cultivés, le pays habité en un mot, ce qui semble démonter de nos jours au moins, c'est bien là ce que l'on doit entendre par commune de Larrau »

- Suivent les limites physiques du domaine pastoral et cette description de la montagne de *Larrantsolaxe – Saint Joseph* « *Son aspect Nord donnant sur le village de Larrau une forêt de hêtre qui ne contient actuellement que du bois propre au chauffage, de l'autre côté se trouve le versant des ody handi (Odihandia = le grand vallon) qui renferme un grand pâturage et très peu de bois. Aucune application de titre partant du décimaire n'y a d'ailleurs été faite »*

Cette dernière description de l'ombrée et de la soulane au sud du village corrobore nos observations de terrain et analyse : autour du bourg médiéval, les *saltus* et *sylva* de Saint Joseph s'étirent jusqu'au crêtes avec au dessus de 900m quelques nouveaux *cayolars* de l'abbaye alors qu' au Nord (exposition Sud ou soulane) du bourg un autre grand *saltus*, dont un point haut porte encore le nom de *Salteburia* pour dire littéralement « la tête du saut » ou limite haute du *saltus* est couvert de landes communales.

Les bois à feu du *saltus*, en ombrée au Sud du village, paraissent au tout début du XVI^e s. dans la toponymie où ils prennent le nom de « taillis ». Mais leur origine remonte probablement à l'époque médiévale dès l'installation de la Sauveté dans un schéma « romain » classique *d'hortus, aguer, saltus et sylva* ces trois derniers enveloppant la partie bâtie du village Le *saltus* se retrouve dans la nomenclature du cadastre napoléonien en tant que « bois taillis » puis à la fin du XIX^e s. comme décrit ci-dessus. Enfin, de nos jours, les hêtres caractérisés par l'absence de charpente et aux pieds desquels s'érigent les moignons issus des innombrables coupes, témoignent de ces anciens bois domestiques utilisés pour le feu.

Le « fonds des maisons »

Il est constitué par l'ensemble des documents remis par onze familles, soit 677 pièces. Nous avons transcrit la plupart des documents qui seront cités lorsque cela s'avérerait nécessaire avec l'aide d'historiens pour les parchemins les plus anciens. Nous avons porté une attention particulière aux testaments et autres formes de transmission mais aussi et surtout aux actes d'acquisition des biens immobiliers.

Affièvements du XVI^e s. et copies postérieures

Des parchemins du début et fin du XVI^e s ainsi que des copies d'actes de cette même période nous sont parvenus. L'un d'eux est un *affièvement* de 1517 (*affièvement* de la « maison » Iribarne) qui porte à notre connaissance « *Bernard de uhart senhor de la maison de pe de Lasalle* », ce qui signifie que la « maison » Uhart est au pied de Lasalle (maison de), ce qui est encore vérifiable de nos jours. La localisation ancienne de ces deux « maisons » dont l'une, Lasalle, est antérieure à l'acte d'*affièvement* du *Contratu Laranequo Fondamena* conforte la première hypothèse d'une « maison » *noble casalère* ou d'une extension de *maison noble*. Quant à la « maison » Uhart, elle n'affièvera que tardivement deux *borde-bordaar*, tous deux en copropriété au XVII^e s., traduisant par là une volonté d'agrandissement mais elle n'aura jamais de bail, à notre connaissance, pour la « maison » elle-même. Ce trait la rattache elle aussi à un statut de *maison noble* ou *franche*.

Un autre parchemin daté de 1595 est le testament de Catallina dame de Uhartia (lieu de Uhart) autrement dit de l'ensemble de la « maison » Uhart, terres et dépendances. Catallina est aussi fille de la « maison » de Pinanperro. Elle fait de son mari son légataire universel mais s'il n'a pas d'héritier direct, la « maison » ira à Pinanperro suivant des jeux subtils d'alliance avec les neveux, comme le veut la tradition familiale fondée sur les « arrangements ». Les *nausi*¹⁰⁹ des vieilles « maisons » des quartiers s'allient entre eux, perpétuant ainsi l'ancien *système casalier à voisinage* issu du Moyen Age et un de ses usages local, le *droit de gîte* dans la Sauveté(voir annexe 11).

Usages et distribution des parcours au XIX^{ème} siècle.

Le premier document étudié est un acte notarié qui retrace les difficultés de bornage entre *cayolar* et usagers coutumiers de la montagne.

Les bergers de Barcus tiennent par *affièvement* de 1680 le *cayolar* de la montagne de Burqueguy à Larrau au pied de laquelle se trouve la « maison » Mendiondo. Les gens de Barcus sollicitent la « maison » Mendiondo pour borner leur parcours au lieu dit Burquégui en 1842. La « maison » refuse de participer à ce qui pourrait être une entrave à ses droits.

En 1843, un accord devant notaire stipule « *les dits Mendiondo pourront livrer leur bétail à laine au parcours dans la dépendance du cayolar de Burquégui*¹¹⁰ *sans qu'il leur soit*

¹⁰⁹ Maîtres et maîtresses de maison

¹¹⁰ *Affièvement* consenti le 22 Novembre 1640 par le sieur de Bela à sieur Rusty de Barcus et consorts.. Source : jugement fait à Tardets le 3 Juin 1867. Archives privées Larrau. Document non classé

loisible de les laisser introduire dans le parc de la cabane ni leur faire dépasser ce point si ce n'est du côté gauche en montant pour se diriger vers les communaux. De leur côté le dit Hobiague et consorts ou ceux qui occupent la dite cabane de Burqueguy pourront dans le cadre de la dépaissance s'introduire et faire parcours de leur bétail dans le terrain ouvert de Mendiondo attendant les parcours du cayolar ».

Cet accord de 1843 est toujours valable de nos jours et la « maison » Mendiondo comme sûrement de tous temps, envoie aujourd'hui encore ses bêtes sur ce parcours.

Ce type de règlement amiable est de rigueur et le recouvrement des parcours, que ce soit au niveau de l'estive ou de la partie basse du système, est là aussi de mise. Cette pratique est issue de la confrontation de deux logiques : celle de la propriété privée (le « bornage » dans le texte mais qui peut aller jusqu'à la clôture) et celle du parcours des bêtes qui nécessite l'ouverture. De nombreuses descriptions se retrouvent dans les textes d'*affièvements*, baux divers et usages.

Pour Mendiondo la solution trouvée au bénéfice des deux requérants confirme le statut distinctif de privé / collectif attaché aux terres des parcours. Pour illustrer ce constat, nous mentionnerons aussi un bail à titre de fief et rente foncière de 1782 dans lequel il est stipulé « *savoir sept arpents de terre en bois et fougerée patente et ouverte à prendre...qu'il ne sera jamais loisible au preneur de fermer ladite contenance qui demeurera libre pour la dépaissance commune des bestiaux* » et après la Révolution donc l'appropriation des terres « *désirant mettre fin aux différents qui existe, le sieur L déclare céder à perpétuité au sieur S tous ses droits sur le terrain...ne se réservant que le droit de parcours pour son bétail* »¹¹¹

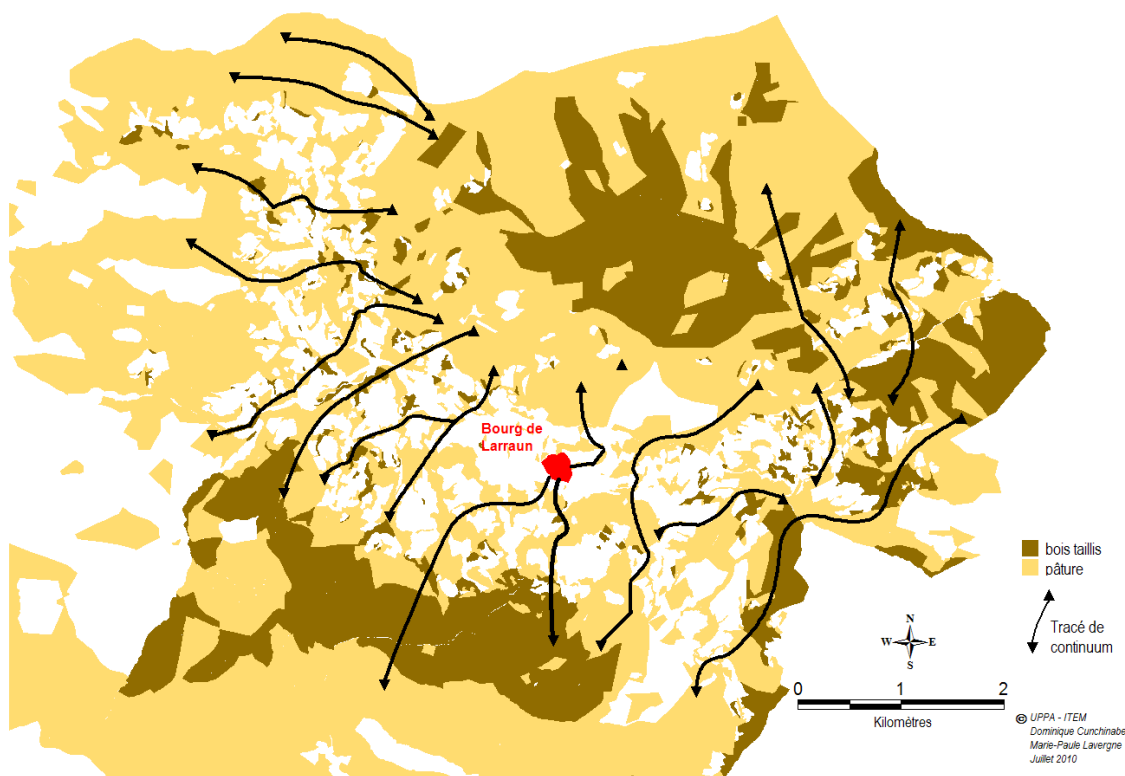
L'arrangement entre usagers pour fonctionner sans discorde nécessite de maintenir les terres ouvertes tout en marquant les territoires de chacun. Ainsi, les *baradeaux*¹¹² traditionnels concrétisent physiquement les changements de propriété sur une même lande ou landine, nécessaires aux parcours des différents troupeaux. Nous savons par ailleurs que ce type de fonctionnement qui inclut le partage ponctuel des ressources, n'est pas une particularité de Larrau mais bien une constante dans les modes d'usage des terres

¹¹¹ Archives privées Fond L 1782. 1897. Non classées.

¹¹² Ce sont, dans ce cas, des petits fossés peu profonds facilement franchissables qui délimitent des parcelles de même nature et de statut de propriété différents, intégrées au parcours des animaux.

d'élevage en Pays basque et ceci s'applique indifféremment aux étages collinéens ou montagnards¹¹³.

Figure 9. Connectivités des pâtures en 1830



En 1830 les pâtures de Larrau sont toutes connectées que ce soit au niveau de l'étage inférieur de la bande de 400 à 800m ou de l'étage montagnard au-delà de 900m. Les parties en bois taillis ne font pas obstacle et sont elles aussi pâturées.

En vallée de Soule, lors d'études précédentes, nous avons rencontré une situation similaire à Abense-de-Bas où le *compoix*¹¹⁴ de 1775 mentionnait les terres « ouvertes et fermées », c'est-à-dire un ensemble de parcelles privées se succédant pour former un passage en landes et bois taillis reliant la partie habitée aux terres communales en passant au milieu

¹¹³ *Lorsqu'on faisait un baradeau, on jetait la terre du même côté de la tranchée, là où la terre était déposée ça marquait la limite de la propriété de celui qui l'avait faite.* Entretien avec Alphonse T Agriculteur à Saint Pée sur Nivelle. 65ans. Mai 2003.

¹¹⁴ *Equivalent d'un livre terrier, le compoix est un document fiscal qui recense les propriétés et donne la nature des parcelles. Il préfigure ce que sera le cadastre quelques décennies plus tard.* De Bortoli et al. 2006.

des enclos des *bordes* et fermes de l'étage intermédiaire. Ces terres « ouvertes », au milieu des terres « fermées », donc totalement privatisées, seront parcourues par les troupeaux forains ou les troupeaux de la communauté se rendant sur les communaux.

Ce caractère « ouvert » et « fermé » est aussi parfaitement décrit dans un premier contrat d'*affièvement* de 1696 concernant 30 arpents de terres contrôlés par la « maison » Ligueix¹¹⁵. Ce contrat précise que le tenancier s'engage à ne pas « *empêcher les passages et repassages déclarant cependant de continuer de jouir des fougères dont il est en possession immémoriale* ». Puis plus tard en 1733 dans un contrat d'*affièvement* consenti par De Seney¹¹⁶ sur les terres de Larrau, il est stipulé que le tenancier baille « *avec pouvoir de jouir et posséder les deux arpents clos et fermés et l'autre arpent à la charge de le laisser ouvert et deux arpents de même nature à tenir aussi ouvert et jouir de la fougère* ». Dans tous les cas étudiés, il s'agit de parcelles de landes plus ou moins boisées et de fougeraies qui sont d'anciens communaux mités par des *borde-bordaar* et dont les terres acensées sont fermées.

Histoire du *cayolar* de Fray de Naba

Situé dans l'aire du *cayolar* de Betçulé sur la montagne communale de Larrau, le *cayolar* de Fray de Naba est un nouveau *cayolar* dont la genèse se situe pendant la première moitié du XIX^e s., entre 1831 (car il n'est pas cadastré en 1830) et 1850 date à laquelle Etchebarn dit Hardoy vend une part ou *Choixcha* du *cayolar* Oyharçabale¹¹⁷. Celui-ci est positionné par rapport à ses quatre *confronts* et nous apprenons ainsi que Oyharçabale confronte du midi à Frairen Naba pour Fray de Naba dans l'orthographe actuelle. Pour autant la nature du *confront* ne mentionne pas qu'il s'agisse d'un *cayolar* au même titre que Orhy (le pic d') positionné comme *confront* au couchant. Il s'agirait plutôt d'un lieu dit.

Son histoire restera très liée à celle du *cayolar* voisin d'Oyharçabale et son établissement s'inscrit dans le même mouvement d'appropriation de nouveaux espaces dans les terres collectives.

En avril 1877, Pierre Iribe dit Harislur cède les huit onzième de deux pièces de terre acquises en 1781. L'une d'elles appelée Larraco-machélaco-bidapia correspond à une

¹¹⁵ Fond L. Non classé. Document de 1696, reconnaissance de tènement de la « maison » L et d'un *bordaar* ou loge Barnexholatze, et terres d'Olhacharre et Ordoquia le tout à Larrau.

¹¹⁶ An 1733. « *Expédition de contrat d'affièvement consenti par Monsieur de Seney (abbé de Sauvelade siégeant au parlement de Navarre) en faveur de Dominique d'Etchecopar* » Copie d'original. Archives privées Larrau.

¹¹⁷ Fonds de la « maison » L. Non classé. *Expédition de vente d'une portion de cayolar 13 Septembre 1850.*

parcelle¹¹⁸ qui servira de support à la construction de la cabane de Fray de Naba. Les 8/11^{ème} sont partagés entre Pierre Liguex, Artiguau dit Ossusqui, Pierre Uthurburu, Jean Pierre Quihilliry dit Barneix, Iribe dit Harislur et Uthurburu dit Uthurrichoury garde des parts. Nous avons donc 6 propriétaires, tous de Larrau sur deux parcelles qui se suivent¹¹⁹.

Quihilliry dit Barneix, Pierre Liguex et Uthurruburu sont déjà parts prenants du *cayolar* d'Oyharçabala et c'est cette dernière particularité qui suffira à confondre les deux parcours jusqu'à n'en faire qu'un. Ce dernier état sera entériné en 1944 lors d'une vente¹²⁰ de *txotx*.

Le 22 juin 1888, le préfet autorise la construction d'une cabane « à titre de simple tolérance pour 9 ans » dans le rayon prohibé de la forêt de Soule à Betçuné (il s'agit toujours de Betçulé dans une écriture plus conforme) et ce après accord du Syndicat de Soule et l'approbation de l'inspecteur des forêts aux dits Iribe et Liguex. Puis, le 18 juillet 1899, le préfet des Basses Pyrénées accorde une nouvelle autorisation de construire une cabane sur la même parcelle. Celle-ci mesure 12 arpents de l'ancienne mesure soit 1 ha et demi formant le parc sur lequel les propriétaires, dont Liguex, possèdent la cabane alors que les terres alentours formant le parcours, hors la partie en défend au statut imprécis, sont communales.

Cette situation ne restera pas figée puisqu'un siècle plus tard les propriétaires ne sont plus éleveurs à l'exception de quelques uns et de nouveaux entrants, venus de la vallée sur invitation d'une partie des propriétaires, voudraient formaliser leurs positions en créant un groupement pastoral. Des propriétaires de *txotx* s'y opposent ainsi d'ailleurs que la commune de Larrau qui voit dans cette avancée une nouvelle main mise et ingérence sur les parcours communaux comme ce fut déjà le cas par le passé sur cette même zone emblématique. La question de la création du *cayolar* de Fray de Naba s'ajoute ainsi aux conséquences de la mise en propriété des terres de Larrau qui pose encore question de nos jours.

¹¹⁸ E 1217 du cadastre napoléonien

¹¹⁹ Fond de la « maison » L. Non classé. *Expédition de vente 3 rôles 1877 devant Etchandy notaire*. Plus un compte des frais de contrat sur papier libre mentionnant les 6 nouveaux propriétaires et leurs parts respectives.

¹²⁰ Fond A Non classé. Document original présenté par Mr AM. *Vente d'un demi txotx. Etude de Maître Vincent Péés notaire à Tardets. 2 Mars 1944.*

2. Les enseignements apportés par les sources à l'histoire de Larrau

La conjonction des informations contenues dans les documents étudiés nous permet de traiter du rapport espace / temps, autrement dit d'un territoire défini et peuplé dont les respirations démographiques progressives ou récessives au fil des siècles ont contribué à la formation des paysages actuels. Ce rapport de l'homme à l'espace et au temps à la lumière des documents d'archives dégage la dynamique de peuplement de Larrau et ce sont les différents contrats et rappels de règles, les séries chronologiques d'*affièvements* contenues dans les *livres censier, terrier* et listes notariales qui fournissent l'essentiel de la trame. Mais en complément de ces documents fiscaux qui déclinent aussi entre les lignes les grands axes de gouvernance, la dynamique de colonisation par les habitants de la vallée du domaine montagnard obéit à des règles sociales et culturelles modulables qui organisent en fonction des époques le peuplement de la montagne de Larrau.

L'aspect culturel transparaît avec le plus d'acuité dans les actes d'archives privées des « maisons » de Larrau. On y décèle notamment la faculté des « maisons » à trouver et mettre en œuvre toutes stratégies qui leur permettent de se pérenniser suite à des affaiblissements dus pour l'essentiel à des retours de dot, après des décès prématurés ou encore des ruptures lignagères. Dans un même ordre d'idée, la distribution des *txotx* ou des parts de moulin fournit de précieuses indications sur la répartition des terres et usages collectifs dans le « système à maison ». Néanmoins concernant une reconstitution historique du peuplement des précautions s'imposent. Tout au long de l'étude de documents nous avons pu vérifier l'importance des manques et en particulier, l'absence de mentions concernant de probables renouvellements de fiefs qui cacheraient des installations antérieures ou encore des *affièvements* tardifs sur des terres déjà utilisées¹²¹. Alors qu'une bonne partie des *affièvements* du *censier* de 1515 s'applique à des tenures contemporaines de celles portées au *Contratu Laranequo Fondamena* qui lui-même, bien que daté de 1540, reprend une situation estimée au Moyen Age. Des manques sont aussi décelables, qui se traduisent par des listes d'*affièvements*

¹²¹ Par exemple Asube et Coltatu pour des terres et un *bordar* mentionnés dans les confronts de 1515 affièveront pour les *bordes-bordaar* d'Ustarbe et Coltat situés aux mêmes emplacements (*confronts* identiques) en 1620 et 1605. Dans la sentence arbitrale de 1487, il est fait mention de Isabe qui débouche sur Oyahandia (pour l'actuel Odyhandia) pour aller à Arroymendy, comme faisant partie d'un parcours utilisé par le monastère royal de Leyre. Isabe, Asube et Ustarbe seraient les différentes appellations d'un même territoire aux limites d'abord incertaines jusqu'à leur formalisation par les fiefs.

incomplètes et des *rôles de dîme* trop peu nombreux pour tirer des conclusions. Nous avons aussi relevé des imprécisions lors des copies anciennes manuscrites, des documents déchirés ou avec des pages arrachées, des erreurs inévitables de transcription par les copistes. Bien entendu, tout ceci nous invite à la prudence quant aux interprétations.

Pour ces différentes raisons, le travail qui suit se contente de dessiner les grandes lignes de l'histoire du peuplement de Larrau et ses conséquences sur la transformation des paysages. Au stade de notre réflexion nous pensons que des corrections et approfondissements seront nécessaires pour cerner au plus près les périodes du haut et bas Moyen Age encore obscures

2.1. Peuplement et usages de la montagne de Larrau

Au XII^e siècle, les donations à Sauvelade par des seigneurs *caber*¹²² détenteurs de droits sur les terres de Larrau vont former le socle sur lequel s'établira une seigneurie ecclésiastique dépendante de l'abbaye de Sauvelade. C'est Sanche de Larreau, un des premiers donataires, qui inscrira définitivement le nom de Larrau pour désigner la Sauveté avec son bourg et le domaine ecclésiastique de Sauvelade à la montagne.



Au premier plan et à l'arrière plan les landes de Larrau plus ou moins arborées enserrent l'*etxaltia* au sein duquel des parcelles de lande relictuelles subsistent au milieu des prés et labours de la partie habitée. Au premier plan, les landes d'Ardixu. Photo Cunchinabe.

¹²² Chevaliers de petite noblesse.

Le phytotoponyme « Larreau » qui traduit le faciès de végétation typique des pâtures de faible altitude, illustre parfaitement les paysages de landes, qui à ce niveau d'importance et de répartition en place et lieu de la chênaie initiale, sont en grande partie d'origine anthropique. Après agrandissement de clairières naturelles et ouverture du milieu forestier, l'entretien par le feu et la dépaissance des animaux, elles ont couvert l'étage collinéen ainsi que la partie la plus basse de l'étage montagnard, tous deux propices aux installations des « maisons » qui formeront l'*etxaltia* et des *bordes* qui quadrilleront le *bordaltia*.

Le Moyen Age : donations et casaus.

Les donations par Arnaud de Laguinge (du village de) et Lobaner de Chaver dont le nom rappelle ceux d'Iriart de Chaver ou Prat de Chaver du village d'Etchebarn auquel ils donneraient le nom¹²³ au début du XIV^e s. traduisent le fait que des « maisons » de petite noblesse ou *franches* du bas de la vallée possèdent très tôt des extensions dans cette partie de la montagne, l'altitude modeste de la partie la plus basse de Larrau comprise entre 400 et 800m. étant favorable à une implantation pérenne.

Dans un premier temps, aidés en cela par l'absence de concurrence, les *casaus* bénéficieront pour leurs installations d'une géographie accueillante que représentent les croupes, les parties sommitales des collines au relief adouci ou encore, bien que de façon plus marginale, des plats offerts par les lits majeurs des gaves ainsi que d'anciennes terrasses alluviales. L'accès à l'eau, partout présente, sera une contrainte toute relative.

La plupart des *casaus* seront donc haut perchés, en limite d'estives, cherchant par la même un accès facilité aux pâtures les plus hautes dont les ressources généreuses et accessibles à moindre frais sont nécessaires à l'élevage et à ses corollaires que sont les parcours de basse et haute altitude. D'un autre côté, ces situations offrent aussi des positions de contrôle sur les terres environnantes et un possible droit de *carnal*¹²⁴ sur des troupeaux étrangers ou encore, de façon plus paisible, de percevoir des droits de gîte ou de passage en vigueur à l'époque. En vertu de quoi et à l'image d'autres vallées pyrénéennes, la montagne de Larrau connaîtra dès le Moyen Age un peuplement par des « maisons » venues du bas de la vallée qui formeront des îlots dans la basse montagne. Les premières installées étant franchement tournées vers l'élevage alors que, dans un deuxième temps, ce seront des fermes

¹²³ Orpustan 2000

¹²⁴ Saisie des bêtes. Cette pratique conduira à différents traités de *lie et passerie* entre usager de la montagne.

à vocation plus agropastorales, les *bordes*¹²⁵ qui s’immisceront dans les landes de Larrau. Ceci dénote une organisation sociale qui serait identique à d’autres communautés du Moyen Age même géographiquement éloignées. Florence Guillot¹²⁶, écrit au sujet du peuplement des Hautes Pyrénées que les *bordes* attestent de la présence d’une « *élite paysanne de vieille souche* » et puissante à l’instar de ces « *communautés pyrénéennes anciennes et structurées déjà hiérarchisées, et ce, bien avant la multiplication des actes les concernant à la fin du Moyen Age* ».

Le bourg de Larrau, création de la Sauveté.

Ce sont probablement ces mêmes *bordes* que nous retrouvons dans le *Contratu Laranequo Fondamena* qui, bien que le document en notre possession soit daté de 1540, illustre au mieux et étaye par son contenu et sa valeur de contrat la situation médiévale antérieure. Les quinze « premiers tenanciers » du bourg de Larrau qui y figurent seraient issus pour la plupart des *casaus* et *bordes* primitifs, ils émargent nominativement en tant que tenanciers de « maisons » (avec leurs *bordes* pour quelques uns) et d’*ostaus* au sein de l’habitat regroupé du premier nucléus formant le « village à maison » (ou *casalier*¹²⁷) de Larrau.

Au sein du village une hiérarchie subsiste. Elle se fait jour au niveau des différences entre les « maisons dominantes » aux domonymes évocateurs traduisant seigneurie, noblesse ou encore « maison d’église » (certaines toujours liées à leurs *bordes*) qui deviennent des *tenures* de Sauvelade et les *ostaus* à toponyme eux même issus du fractionnement de *casaus* initiaux, sans *bordes* dans le domaine ecclésial ou alors de moindre importance.

Ces 15 *feux vieux* de Larrau se distribuent autour de l’église. Cette nucléarisation de l’habitat s’inscrit ici dans le contexte particulier de constitution d’une Sauveté avec son « prieuré – hospital » dont l’abbé Menjoulet, se référant aux archives des évêchés de Bayonne et d’Oloron, attribue l’établissement au XIII^e s. sans donner d’autres précisions telles que le lieu d’implantation au village ou des éléments plus précis de datation. En 1562 *l’hospital* est toujours présent.

¹²⁵ Legaz 2005

¹²⁶ Guillot 2009.

¹²⁷ Néologisme d’historien utilisé par Benoît Cursente pour désigner un système de peuplement, d’habitat ou de société fondé sur le *casal*

Les diverses unités foncières

Autour du domaine ecclésial rassemblant *bordes* et « maisons » villageoises qui constitue en soi une entité à part, d'autres tenanciers du Roi sont regroupées à l'intérieur d'unités foncières plus ou moins étendues dont nous pensons retrouver les limites dans les *parsans*, unités plus « modernes », mentionnés dans les archives privées et documents fiscaux du tout début du XVI^e s. Nous en dénombrons six au total, nommés respectivement : Larreau pour le domaine de Sauvelade, Bortelle, Pinanperro, Gartiadrizgerroue, Haristoie, Maruate.

Ces unités foncières et fiscales s'inscrivent dans le *décimaire* de 1540 qui délimite le territoire de la « paroisse » de Larrau. La ligne périmétrique qui en fait le tour est matérialisée par un bornage qui rejoint des successions de crêtes et sommets et qui bordent deux grands bassins versants dont la confluence des eaux s'effectue à Logibar, la limite la plus basse se situant au niveau de l'entrée du gave de Larrau dans les territoires voisins de la commune de Licq-Athérey.

La carte des *parsans* (figure 10) a été reconstituée à partir de l'implantation des *tenures* indiquées au censier de 1515 qui forment des regroupements à trame lâche dans la montagne. Ensuite nous avons délimité des territoires suivant les principes du *décimaire* et autres délimitations de propriétés, soit à partir des lignes de crêtes et des cours d'eaux pour les parties les plus basses. Les terroirs ainsi constitués sont des têtes (ou sous bassins) de bassin versant. La limite Ouest selon ce principe détache la partie Iraty. Chaque *parsan* s'étire dans la montagne où il englobe un groupement de « maisons » avec leurs parcours du bas et du haut comme il est d'usage. Elles laissent aussi la place à des entrées foraines sur les estives comme le veut la Coutume.

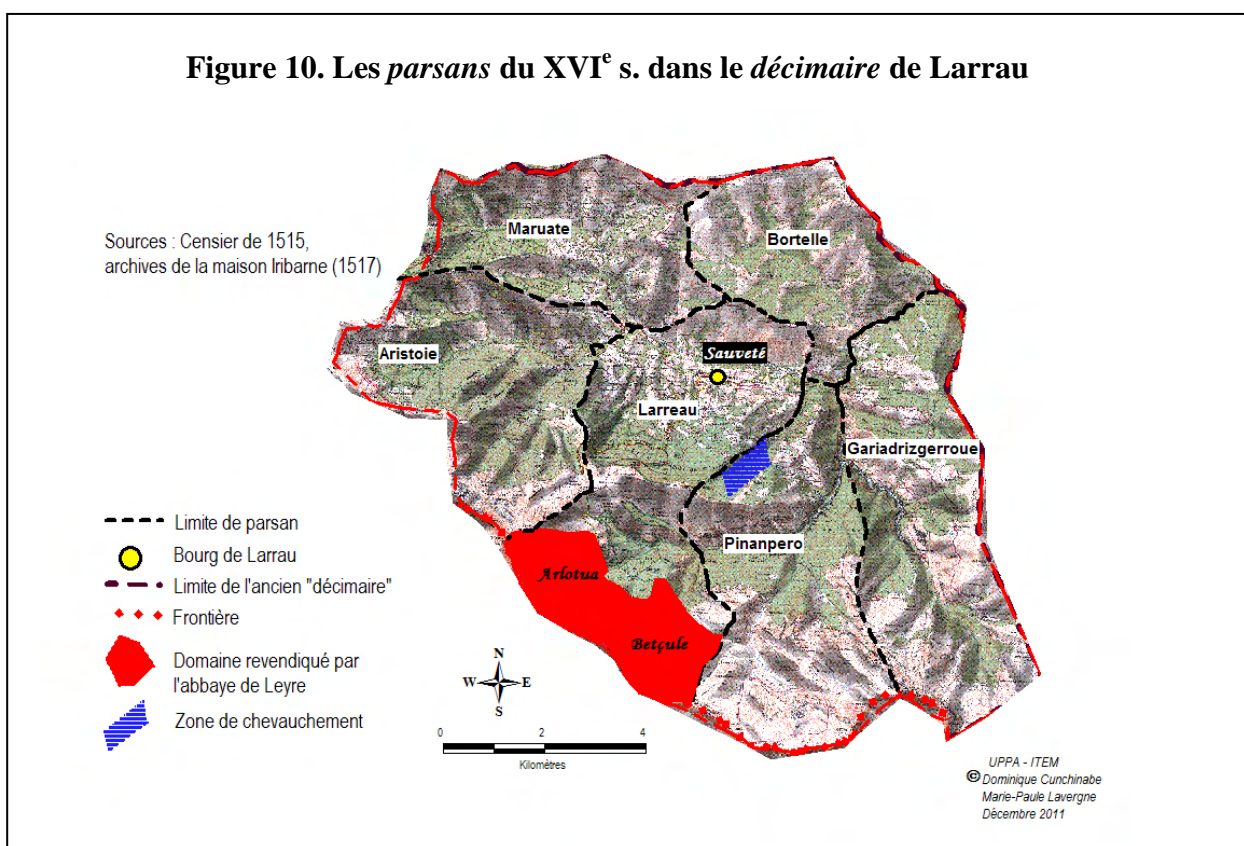
Ce découpage qui s'inscrit au plus près de la vocation pastorale de la montagne de Larrau sous-tend toute une organisation sociale à partir d'ensembles de *tenures* formant le « système à voisin » dont certains tenanciers à l'exemple de Bortelle seraient *paster de rey* dès le XIV^e s. Les « maisons » *casalères* ou « dominantes »¹²⁸ des hameaux collecteront la dîme payée par tous pour l'église et pour certaines, à l'exemple de Liguex, acenseront des terres aux « maisons dominées ».

Quant au *parsan de Larreau*, notre hypothèse au demeurant fragile faute d'une documentation suffisante, avec sa « maison noble » initiale (hors le nucléus d'habitat) puis son *Berterreix* et ses « maisons » hiérarchisées, il trouverait ses limites spatiales dans ce que

¹²⁸ Cursente 1998

l'abbé de Sauvelade décrira en 1562 comme étant la *Grange* de Larrau à ceci près que deux *cayolars* échappent encore au contrôle de l'Abbaye au niveau de la partie la plus haute du système, à savoir les *estives* de l'*olhaltia*. Les *cubilaires* d'Arlotua, au pied et à l'Est de l'Orhy et de Betçulé sur le flan Nord de la ligne de crête séparant la Navarre du royaume de France après leur cession au XII^e s., réintégreront les biens de Larrau et le royaume de France au XVIII^e s. après une application tardive du traité des Pyrénées signé en 1659 qui rattachait cette partie de montagne au royaume de France.

Figure 10. Les *parsans* du XVI^e s. dans le *décimaire* de Larrau



En bleu, la zone de chevauchement correspond à une partie mentionnée en 1830 comme terre d'église dont nous pensons néanmoins qu'elle n'est pas de la directe de l'abbé au XVI^e s. Lors de la confection des cartes d'*affièvements* nous avons vu qu'aux marges du territoire, la tendance est d'empiéter sur les territoires adjacents sans pour autant en faire le siège de l'exploitation. Par contre au XVII^e et XVIII^e s. les prieurs et abbés affièveront des terres en landes et bois hors parsan et *Grange* sous leur directe. La partie Iraty, la plus à l'ouest sera longtemps navarraise nous l'avons néanmoins incluse. La délimitation frontalière entre Navarre et Soule, puis royaume d'Espagne et Soule est la même que celle du *décimaire*.

La présence de ces *cayolars* et les enjeux territoriaux les concernant démontrent au moins deux choses : d'une part que ces estives au Sud et au dessus de Larrau sont bien présentes a minima dès le Moyen Age, d'autre part que les *cayolars* focalisent des enjeux

territoriaux considérables mis en lumière dans les actes des procès concernant le litige entre abbayes cisterciennes qui s'en disputent la propriété. Ce litige est à considérer comme un témoignage qui confirme le découpage initial en unités pastorales bien définies tenues par des « maisons » qu'englobera la *dîmerie* ou *décimaire*. Il est vrai que la taille des parcours mis en jeu est considérable puisqu'ils occupent respectivement 200 et 375 ha¹²⁹ de pelouse, diverses landines et bois réservés à l'estivage des troupeaux de l'abbaye de Leyre en Navarre dont le domaine s'étend depuis Sainte Engrâce jusqu'à l'Orhy sur le flanc Nord pyrénéen.

A Larrau, la seigneurie ecclésiastique commande à un domaine foncier dont une partie, la *Grange*, est en faire valoir direct et une autre *accensée*. C'est ainsi qu'au bourg proprement dit (entre les 4 croix) se superpose tout un système agropastoral comprenant *bordes* et *campagnes*, troupeaux d'ovins¹³⁰ et parcours, moulin et *cayolars* le tout constituant la *Grange* placée sous la directe de l'abbaye de Sauvelade.

Les territoires cisterciens

La figure 11 reprend les possessions des monastère et abbaye qui forment les territoires cisterciens de la montagne de Larrau. Nous distinguons clairement le territoire physique de la *Grange* de Larrau ainsi que celui des *cayolars* de Leyre auxquels nous rajouterons pour ce même monastère les droits de parcours alentours et dans la vallée.

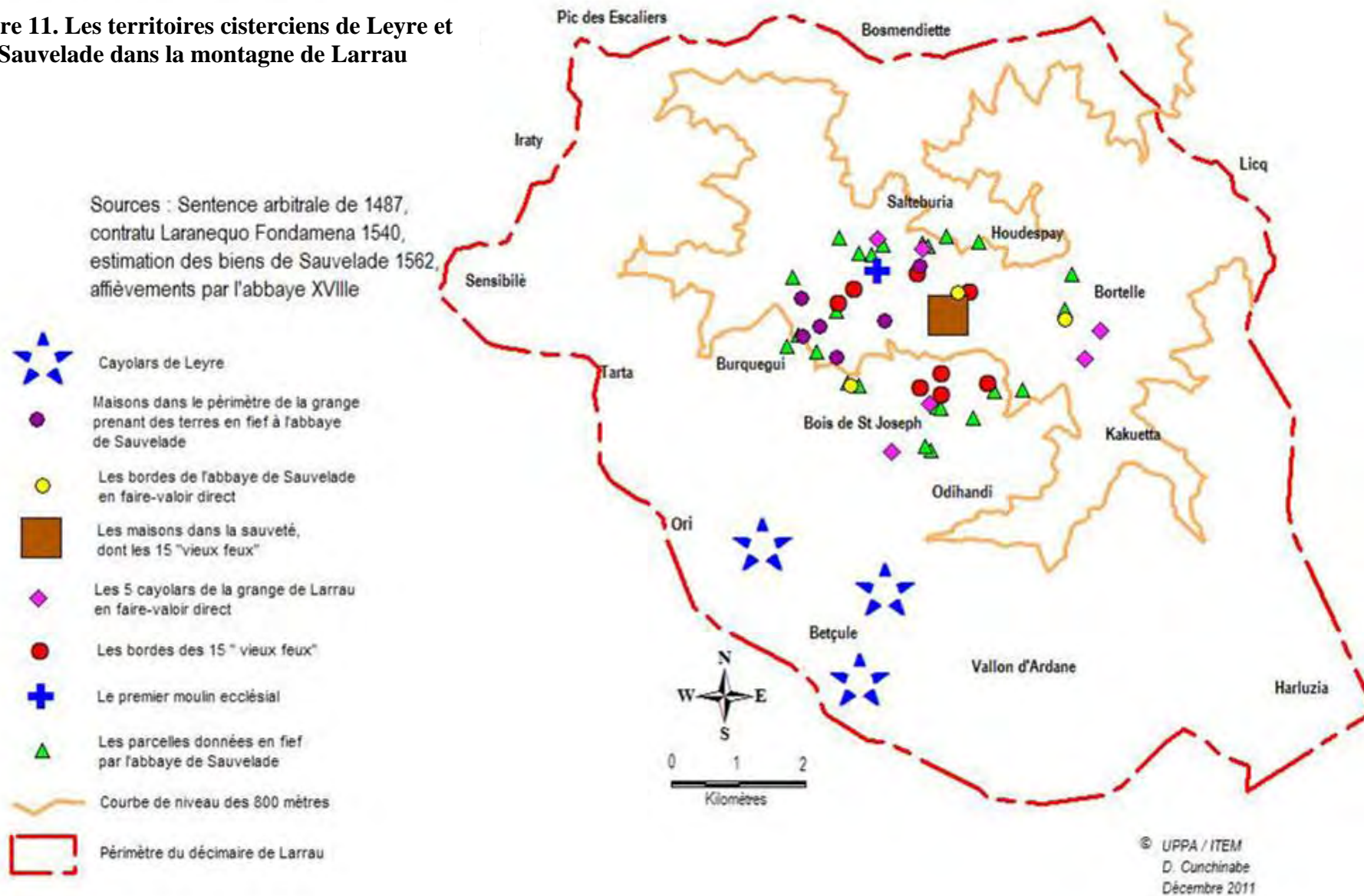
A ces espaces en gestion directe ou soumis à des droits d'usage en faveur des cisterciens, se superpose un espace moral et fiscal que constitue la *dîmerie*. Pour être tout à fait complet nous avons aussi ajouté l'aire d'influence politique des religieux de l'ordre de Citeaux qui représentent les bourgs de Soule et la vicomté lors des attributions des terres d'estives. Ceci étant rapportée par la sentence arbitrale de 1487.

La position de « Larreau » bourg, implanté sur une voie Jacquaire secondaire au dessous immédiat d'un col permettant le passage transfrontalier, favorisera d'autant les échanges et le commerce.

¹²⁹ Legaz 2005

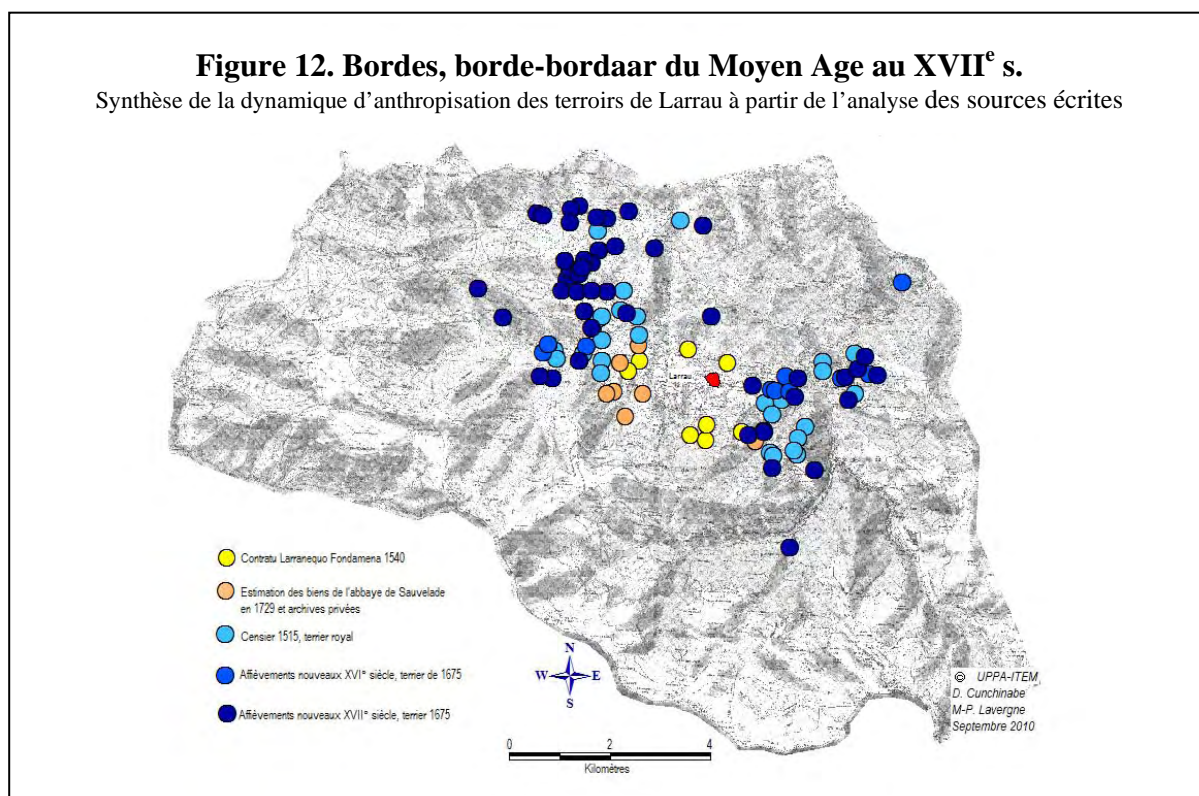
¹³⁰ A l'image du Bertereix de la chanson, il est probable que la *Grange* possède en propre des bovins, ne serait ce que pour les labours et aussi parce que les bovins de l'abbaye de Sauvelade transhument sur les montagnes de Larrau.

Figure 11. Les territoires cisterciens de Leyre et Sauvelade dans la montagne de Larrau



A cette situation privilégiée se rajoute la relative sécurité que procure le caractère intrinsèque du statut de Sauveté¹³¹, comme un gage de stabilité et une économie agropastorale propre qui sont autant de facteurs de développement. Ils contribuent tous deux à faire de Larrau le moteur économique et social de cette partie de la montagne souletine. Cette particularité favorisera pour un temps la fixation des cadets et surnuméraires issus des *etxea* des hameaux et quartiers qui peupleront les extensions des « maisons » mères que sont les maisonnettes au bourg. De fait, la Sauveté restera toujours en lien étroit avec les *etxea* des campagnes et c'est pourquoi elle connaîtra au XVI^e et XVII^e s. une forte croissance parallèle, mais asynchrone, aux nombreux *affièvements* royaux dans les quartiers et hameaux, qui iront jusqu'à saturation des terres propices à de nouvelles installations foncières au sein desquelles agriculture vivrière et élevage dans une même exploitation (*borde-bordaar*) se disputent l'espace.

La colonisation par les *affièvements* et extensions



¹³¹ Les donations du XII^e s., c'est-à-dire à l'époque du « grand mouvement de renaissance rurale du Sud-Ouest de la France qui s'est manifesté entre autres par la création de sauvetés (XI^e et XII^e s.... » (Steunou 2009) inscrivent Larrau dans cette dynamique. De plus nous retrouvons un mode de gestion apparenté aux *sauvetés*.

La figure 12 montre la succession des *affièvements* royaux qui s'organisent autour des terres abbatiales et de son centre représenté par le bourg. Les tenanciers royaux sont repoussés aux frontières du *décimaire* et sont de plus en plus éloignés du bourg en fonction de leur chronologie d'arrivée. A chaque progression les *borde-bordaar* se placent au plus près des terres communes et estives recherchant par la même un accès facilité aux ressources pour une moindre pénibilité et aussi pour la gratuité de celles-ci comme le veut la Coutume. Les « maisons en creux », sont citées dans les différentes listes et/ou sont encore existantes de nos jours, caractérisées par un toponyme ou un domonyme apparaissent en orange. La plupart de ces « maisons » sont situées à l'intérieur du domaine abbatial. Notre hypothèse serait que ces « maisons » à toponyme que nous retrouvons aussi dans les jeux d'alliance entre « voisins » sont les plus anciennes à savoir Mendiondo, Borthiry et probablement Atchondo près du gisement de cargneule, toutes trois dans le territoire ecclésial alors que Uhart est en limite voire à cheval sur les terres de Sauvelade et terres royales.

Nous relevons ainsi dans un laps de temps d'environ un siècle et demi (1515 – 1650) un minima de 45 *affièvements* portant sur des *borde-bordaar* dont certains constituent des agrandissement et d'autres des renouvellement de bail (*affièvement*) sans qu'il soit néanmoins possible de les isoler tous avec certitude, dans les hameaux et quartiers. Alors que pour une même amplitude temporelle mais en décalage de générations (1562 – au début du XVIII^e s.) ce sont environ 30 nouvelles « maisons » qui voient le jour dans le bourg.

Sur le plan social, si la pratique de *sarelkia* (voir annexe 11) illustre parfaitement les liens entre villageois et « maisons » des hameaux et quartiers, elle n'est pas la seule pratique favorisant les liens communautaires. En effet dès le XVII^e s. apparaissent des *affièvements* groupés portant soit sur des « grange/bergerie » en limite d'estive, soit pour l'établissement de *bordes* en fond de vallée. De même l'usage du *txotx* en vigueur dans la Sauveté pour les parts que recevront les serviteurs de l'église et administrateurs s'applique aux acquisitions d'estives. Les documents, sentence arbitrale du XV^e s. et transaction du début XVI^e s. mentionnent l'interdit du « *droit de société, ni part* » ce qui suppose qu'il y avait des sociétés et un système de part. Alors qu'en 1526 Armand Xans *seignor de Larrau* avec Bordacarre et consorts de Montory¹³² possèdent un *cayolar* à la montagne de Sainte Engrâce. Au XVIII^e s.

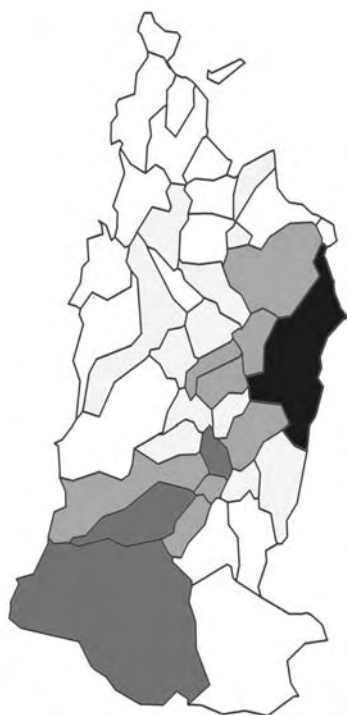
¹³² Le document le plus ancien en notre possession mentionnant une série d'*affièvements* relève différents baux de *cayolars* datés de 1520 à 1560 impliquant au moins un habitant de Larrau : *Armand Xans Seignor de Larrau*. Sources : Donation d'un lot d'archives privées par Mr Espelette de Montory à l'association des amis des archives. Référencement en cours. Copie numérisée ITEM-UPPA.

le *txotx* est généralisé à l'ensemble des *cayolars* et les colocataires détenteurs de parts ventilent les charges imposées par les bailleurs.

L'origine géographique des parts de *cayolar*.

La dispersion des parts de *cayolars*, donc l'origine géographique des entrants dans les estives de Larrau, obéit à deux facteurs. L'un que l'on pourrait qualifier de politique vient de l'influence cistercienne du Moyen Age qui se traduit par un parcours étendu à la vallée avec néanmoins des bourgs plus représentés et cités nominativement lors de la signature de la sentence arbitrale. Les deux cartes suivantes comparent la situation géographique de ces bourgs en 1487 à celle des propriétaires et usagers de *cayolars* en 1830.¹³³

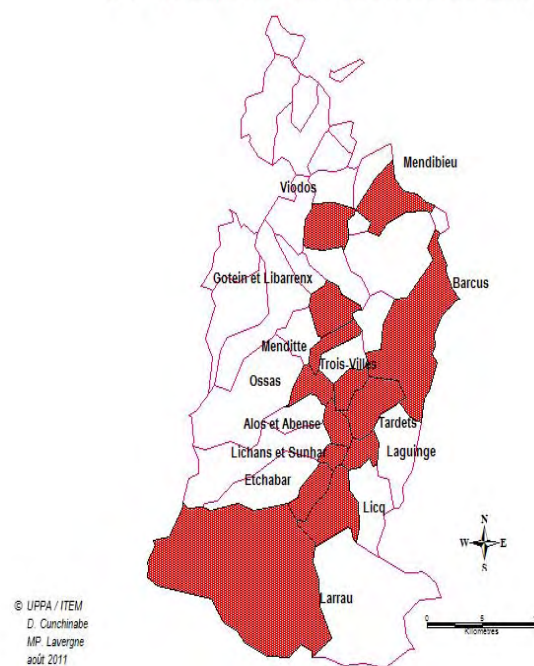
Localités d'origine des entrants dans les estives de Larrau en 1830



© P Palu. Septembre 2011

Parcours de Leyre en Soule :
carte des paroisses représentées lors de la signature de la sentence arbitrale de 1487

Source : copie transcrite de la sentence arbitrale de 1487, archives privées



Les bourgs signataires de la sentence formant le parcours cistercien se retrouvent en grande partie dans les détenteurs de *cayolars* ou de parts en 1830. Des communautés de 1487

¹³³ Carte réalisée à partir du livre des indivisions de la matrice du cadastre napoléonien. ADPA série S

détiennent encore des *cayolars* en propre. Il y a donc une concordance entre parcours cistercien et répartition des estives de Larrau. A cela s'ajoute le facteur prépondérant de la stratégie des « maisons » qui initie les jeux subtils d'alliances et de transmissions entre « maisons » parentes et/ou voisines ainsi que le règlement tacite entre *cayolaristes* qui permet de valider à l'unanimité, du moins jusqu'à à une époque récente les entrées de nouveaux sociétaires. Les colocataires viendront de divers horizons de Soule mais le long d'un axe bien marqué et multiplieront d'autant les parcours.

Les partages d'*estives* s'accroîtront au XVII^e s. lorsqu'une nouvelle aristocratie foncière, de noblesse récente à l'exemple du comte de Trois Villes¹³⁴ et ses successeurs, les Montréal, n'aura de cesse jusqu'à la fin de l'Ancien Régime que de se constituer une rente à partir des terres communes d'*estives*. Les nombreux *affièvements* de cette période finiront de partager les terres qui seront de fait mises progressivement en propriété.

L'enjeu des estives

Louis de Froidour, représentant du Roi de passage en Soule en 1673 témoigne dans ses mémoires du statut des pâtures de montagne « *il y a pourtant de distance en distance des espèces d'étables qu'on appelle dans le pays coyolarts, où les pastres et leurs bestiaux se retirent pendant la nuit... ces coyolarts appartiennent à quelques gentilhommes qui seuls ont droit d'en avoir*¹³⁵. Mais avant lui, la Coutume qui, bien qu'écrite en 1520, retranscrit des règles antérieures transmises oralement, mentionne déjà que seuls dix *potestats*¹³⁶ ont « *autorité sur les pâturages et les eaux de Soule et le droit d'introduire un troupeau étranger au dit pays en tout temps* ». Nous serions tenté de faire un lien entre *potestats* puis gentilshommes dans le sens de *nobles* ou *francs* et le privilège de construire un *cayolar* en dur.

C'est ce que nous constatons à l'époque moderne, car même si la référence dans les textes d'archives à des *affièvements* antérieurs au XVII^e s. démontre que la tendance à l'appropriation des hautes terres d'estive n'est pas nouvelle, jamais elle ne connaîtra

¹³⁴ Le compte de Trois Villes de son vrai nom Jean Armand du Peyret vient d'une famille roturière dont le père commerçant à Oloron a acheté la maison noble *Casamayor* seigneur de Trois villes [Casamayor située près de l'église à l'emplacement du château actuel] avec charge et titre de noblesse.

¹³⁵ In *Bulletin de la société des sciences, lettres, art et études régionales de Bayonne. Mémoire du pays de Soule*. p. 229. Imprimerie du courrier 9 rue Jacques-Laffitte Bayonne 1928.

¹³⁶ Statut de noblesse en dessous des barons et chevaliers, ils sont au nombre de 10 en Soule. In *Les états de Soule avant la révolution de 1789*. Etchecopar-Etchart 1996

l'ampleur de la fin du XVII^e et du XVIII^e s. Et ce, pas seulement à cause d'une démographie galopante mais bien parce que ces terres, libres de propriétés privées sur de grands espaces, soumises aux règles de la Coutume, sont aussi les derniers territoires de *l'alleu*. A ces différents titres, il n'est pas étonnant qu'elles suscitent tant de convoitise de la part d'une bourgeoisie fortunée anoblée sur le tard.

Pour ces raisons, « bergers coutumiers » et « nouveaux tenanciers » rentrent en concurrence pour les places d'estives jusqu'à ce que des subdivisions ou parts de demi *txotx de cayolar* qui constituent une alternative à la propriété permettent au plus grand nombre d'accéder pleinement et peut être pour certains à nouveau aux *estives*. Inexorablement, sous la poussée de la privatisation, le système coutumier s'éteint progressivement jusqu'à qu'il soit remplacé là où c'est encore possible, sur les terres libres de toute propriété par de nouvelles gestions à l'instigation des communes et commission syndicale aidée en cela par le code forestier du début de la deuxième moitié du XIX^e s..

Dès la naissance des communes modernes, la montagne de Larrau connaîtra des *cayolars* tenus en indivision par des bergers des villages de la vallée ayant hérités des situations antérieures et des *cayolars* sous de nouveaux contrats et baux consentis par la commune à l'usage exclusif des bergers y habitant. A Larrau, cette dernière solution s'applique de préférence sur les terres ecclésiastiques de l'ancien *parsan* de Larrau comme le montre encore de nos jours le tableau ci-dessous établi en 2010 lors du diagnostic pastoral de Larrau¹³⁷. Apparaîtront aussi de nouveaux *cayolars* à l'image de Fray de Naba qui conduisent à la situation actuelle suivante.

Tableau 8. Les cayolars gérés par Larrau

Nom du cayolar et estive	% de gestion par Larrau (commune)
Aspildoya	100%
Uthurzeheta	100%
Fray de Naba	Non renseigné (litigieux)
Betzula	100%
Hurunzia-Ourhousuria-Istaurduna.	92%
Malta	100%

¹³⁷ Source : Pierre Gascoat. Diagnostic pastoral de Larrau. Les estives. Non encore publié Janvier 2010.

Les six estives du tableau ci-dessus se superposent parfaitement aux estives dites d'Arlotua et de Betzulé. Du point de vue de l'emprise territoriale la situation de 2010 est en quelque sorte conforme à une situation d'usage historique perdurant depuis le Moyen Age.

Cette partie de la montagne de Larrau demeure la plus anciennement instruite au regard des sources écrites et aussi l'une des plus stables quant à son usage. Depuis le XII^e s., les séries de procès du XV^e, XVII^e et XVIII^e s. figurant dans les archives privées¹³⁸ font références à de nombreuses « bulles papales » et documents royaux tout au long des siècles alors que les partages du XIX^e s. confirment les usages et appartenances.

En 2010 les cayolaristes ne sont plus exclusivement de Larrau, ils viennent aussi d'autres horizons de Soule mais la gestion reste communale. Ce qui n'est pas le cas des autres estives qui connaissent une gestion partagée entre la commune et les autres collectivités ou une gestion totalement privée et extérieure à la commune.

La communauté de Larrau de la fin de l'Ancien Régime au début du XIX^e s .

A partir de la première moitié du XVIII^e s. suivant un processus construit parallèlement à la perte de pouvoir de Sauvelade et de l'érosion du faire valoir direct au profit de l'*affièvement* par l'Abbaye, jusqu'au cadastre napoléonien de 1830, le territoire de Sauvelade sera progressivement partagé entre habitants du bourg intra muros et anciennes « maisons » incluses dans le domaine ecclésial.

L'omniprésence de l'élevage qui multiplie d'autant les parcours et les troupeaux exogènes ou endogènes à l'écosystème de Larrau vont être à l'origine de l'organisation du paysage dans lequel doivent être maintenu des passages sur des terres ouvertes en nature de landes et de bois taillis.

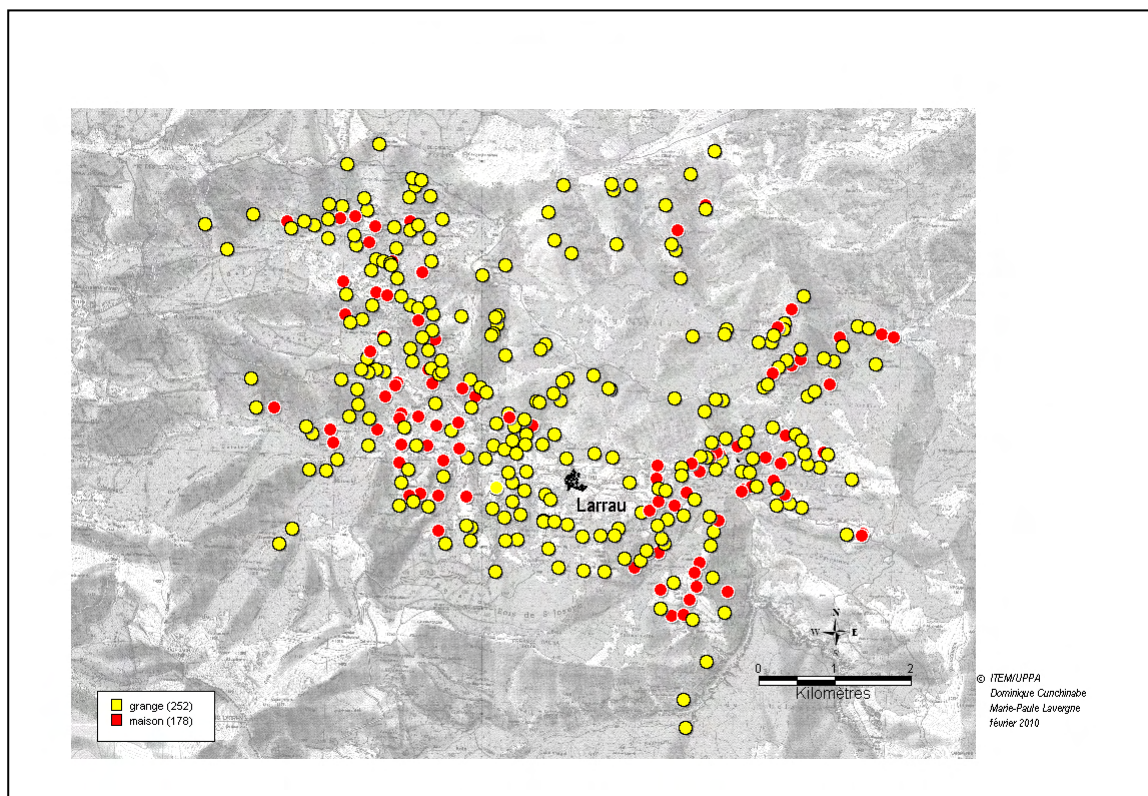
Au début du XIX^e s. le cadastre napoléonien rend compte d'un ensemble de 258 granges et de 179 maisons bâties. La quasi-totalité des terres du bas est attribuée et mise en propriété mais les parcours subsistent, pour une longue période encore, comme un élément fondamental pour l'élevage et l'agriculture.

Nombre de *borde-bordaar* inscrits comme tels et affiévés autour des terres ecclésiiales sont restés ou devenus de simples granges. (Figure 13).

¹³⁸ Fond collectif. Classement A. Cote : AO10, A015, A016, A018.

Figure 13. « Maisons » et granges au début du XIXe s.

Source : Matrice et plan cadastral de 1830



Sur les anciennes terres de l'Abbaye, entre le bourg et les « maisons » les plus anciennes, les granges quadrillent le paysage¹³⁹.

Au début du XIX^e s sur un total de 179 « maisons »¹⁴⁰, 86 se situent dans le bourg et 93 en dehors dont plusieurs possèdent des patronymes apparentés. Dans ce lot de 93 « maisons » nommées, 41 « maisons » des quartiers et hameaux ont un lien avec celles du bourg. 17 d'entre elles portent encore un nom rigoureusement similaire de maison à maison, alors que 24 autres « maisons » du bourg sont « *apparentées* » par le nom à une ou des parcelles, le

¹³⁹ La multiplication des granges, sur les terres d'Abbaye témoigne du partage et de l'appropriation de celles-ci entre les *etxea* proches et quelques cultivateurs du bourg. Les 36 granges répertoriées en section F du cadastre de 1830 (à l'Ouest et Sud Ouest du bourg avant les premières maisons) appartiennent à 15 maisons du bourg issues des *etxea* des quartiers et à 6 « maisons » les plus proches des terres partagées, elles mêmes situées à l'intérieur des terres de l'abbaye. Les plus anciennes de ces « maisons » totalisent respectivement 4 granges pour Irigoyen (1540 et avant), Elichegarray (1562 et 1699) en possède 3 du bourg en possède 3 et la « maison » Jargohyen (1540 et avant) du bourg elle aussi 3 autres. Iriart (1540) est propriétaire de 2 granges ainsi que Irigaray (1562) Les 9 autres « maisons » restantes en possèdent chacune une.

¹⁴⁰ Source : Etat des sections du cadastre napoléonien de 1830.

nom de l'enclos, le lieu dit ou un rappel étymologique. Six anciennes « maisons » du bourg citées en 1562 ne se retrouvent pas en tant que « maison » dans les quartiers et hameaux, et 5 sur 6 des occupants de ces maisons sont cultivateurs et travaillent les terres appartenant anciennement à l'Abbaye. Il s'agit d'Hégoburu dont le toponyme reste attaché à la grange et parcelle attenante dites Domingoren (Domingo en 1562) sous le village ainsi que Etcheberrygaray, Carrique, Etchebarn, Jaureguy, Arhets, Carricaburu.

17 mentions de *borda* qui est la contraction de *co borda* aussi utilisée, sont appliqués à des « maisons ». La *borde* de untel (Etcheverry *co borda*), maison et sol, s'applique alors à une ferme. Elles sont enregistrées dans la matrice du cadastre napoléonien alors que les registres d'état civil du XX^e s. en enregistrent 18¹⁴¹. Le rattachement du suffixe *co borda* précédé du nom de la « maison » s'applique alors préférentiellement aux extensions de « maisons » du village occupées initialement par des puînés qui se réapproprient des *bordes* familiales pour y vivre ou encore à des acquisitions de titre de propriétés terriennes à l'étage des *bordes*. Le *co borda* traduit plus rarement des divisions de « maison souche » pour l'installation de cadets dans le giron des « maisons » initiales. Cette forme de prolongement de l'*etxe* se vérifie dans nombre de villages du Pays basque.

Total maisons : 179	Rappel de nom	Noms de maison avec suffixe <i>borda</i>
Campagne : 93	41 maisons des « hameaux »	17 <i>Etxe</i> comprenant <i>borda</i> et <i>co borda</i>
Bourg : 86	39 maisons du bourg	17 maisons du bourg

En 1830, à la lecture du cadastre et des registres d'état civil, ce sont 38% des « maisons » des hameaux qui sont en relation par un rappel de nom avec 34% des « maisons » du bourg. Moyennant quoi la dynamique de peuplement de Larrau obéirait à trois schémas qui contribuent à son développement tant démographique qu'économique dont les effets finissent par se conjuguer :

- au bourg demeurent quelques « maisons » paysannes importantes qui affièrent jusqu'à la fin de l'Ancien Régime des terres à l'abbaye. Elles les exploitent en faire valoir direct et en retirent leur revenu principal.
- de nombreux cadets des « maisons » des quartiers et hameaux s'installeront d'abord dans les extensions des « maisons souches » au bourg pour participer à une agriculture vivrière puis sur les terres souvent de superficie modeste partagées ou affiévées par l'Abbaye. Ils

¹⁴¹ Source : travaux réalisés en 1996 par la Mairie pour établir les nouvelles cartes IGN en langue basque.

deviennent aussi charpentiers, maçons, manœuvriers, journaliers, muletiers... Au gré des ventes, mariages et alliances, ils se dispersent dans les « maisons » du bourg qui gardent leur nom premier « *Jean de la maison d'uturrigoyen des hameaux du présent lieu [Larrau] laboureur, lequel de son bon gré a vendu et transporté sous rachat de quarante et un an...au profit de Fabien cadet de la maison mendiondo journalier au présent bourg la maison appelée de Miramont* »¹⁴²

- dans un mouvement inverse, des « maisons » du bourg concluront des *affièvements* et iront s'établir dans les *borde-bordaar* à l'extérieur, soit après une « entrée directe » c'est-à-dire ne provenant pas d'une *tenure* inscrite dans le *décimaire*, soit après une « entrée cadette » venue d'une *tenure* proche.

Suivant ce raisonnement que nous mettons en regard avec la progression des *affièvements* et l'augmentation asynchrone des « maisons » au bourg, nous pouvons énoncer sans grand risque que les cadets des fiefs inscrits dans le *décimaire* de Larrau ont largement participé au peuplement de la Sauveté. Celle-ci devient par la même une actrice majeure de la croissance tant économique que démographique de cette partie de la montagne.

Alors que la règle de la primogéniture¹⁴³ s'applique, avec toutefois des nuances et exceptions, pour les successions des *etxe*, les puînés (hors ceux qui se marieront dans les quartiers) vivent au bourg et ils représentent par la même une force vive pour les « maisons » qui entretiennent des liens étroits avec eux.

Les statuts sociaux et professionnels au bourg de Larrau en 1830

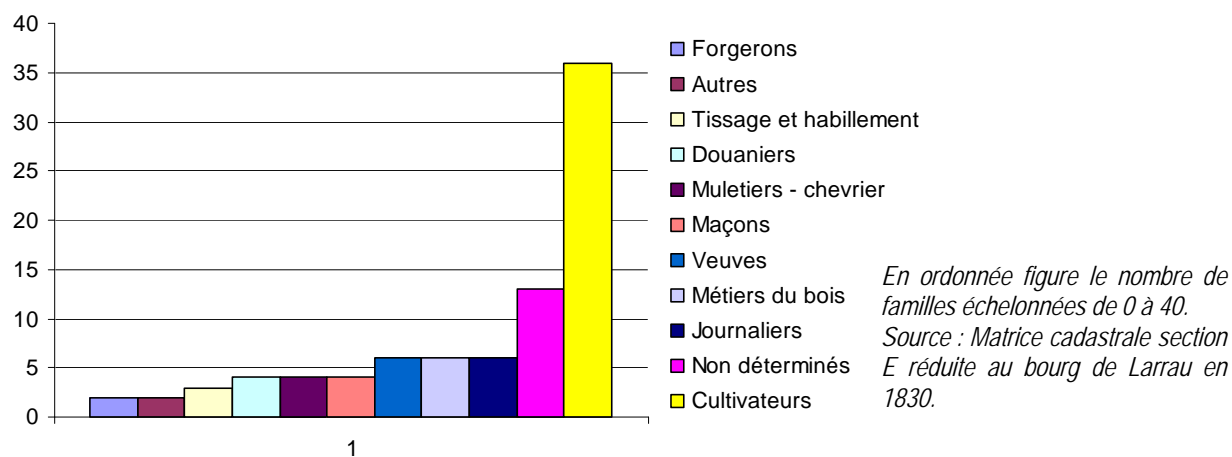
L'héritage de cette dynamique issue de l'Ancien Régime se retrouve dans la situation des habitants du bourg de Larrau au XIX^e s.. La figure 14 établie à partir de la matrice cadastrale de 1830 montre que 42 % des familles de Larrau bourg sont recensées comme étant des familles de cultivateurs. Nous relevons aussi que les veuves du village possèdent des terres modestes en superficie sans pour autant figurer en tant que cultivatrices alors qu'à l'extérieur du bourg deux veuves tiennent les « maisons » Barrenborde et Etchebarne avec

¹⁴² Archives privées 10 Avril 1768. *Grosse. Vente de maison pour Fabien le dit Mendiondo du lieu de Larrau contre Jean Sieur d'Uturrigoyhen du dit lieu*

¹⁴³ La règle de la primogéniture veut que les aînés, garçon ou fille indifféremment, reprennent la succession des maisons mais à la lecture des documents, nous avons pu constater que le plus capable dans la fratrie pourra aussi être choisi à la place de l'aîné. L'aînesse intégrale n'exclue pas non plus la dotation des cadets, la nature de la dotation variant en fonction de la richesse initiale de la maison. Néanmoins cette dernière dotation ne devra jamais compromettre l'avenir de la maison initiale.

respectivement 60 et 62 parcelles et sont cultivatrices. En 1830 ces deux « maisons » ne possèdent pas d'extensions connues au bourg.

Figure 14. Statuts sociaux et professionnels des habitants du bourg en 1830



Sur les trente six agriculteurs restants, sept d'entre eux possèdent deux exploitations avec une concordance parfaite du nom de l'exploitant, l'une située au village et l'autre à l'extérieur (voir figure 15 - type 1) et chacune de leur « maison » au village possède au moins une terre d'*elgue* qui confirme l'appartenance de la « maison » du bourg au système monastique. Les 29 autres cultivateurs recensés habitent le bourg et exploitent des terres dans un rayon excédant rarement trois kilomètres.

Quatre cultivateurs (type 2) possèdent chacun une *borde* hors village. La structure éclatée du parcellaire et la distance entre le bourg et les parcelles les plus lointaines (plus de trois kilomètres pour deux d'entre eux) pourraient justifier ces installations intermédiaires. Deux cultivateurs de ce groupe ne possèdent pas de terre d'*elgue* et cette dernière particularité ainsi que le caractère excentré des « maisons » construites en limite du bourg suggère des installations tardives après que le système de la *Grange* soit arrivé à son terme.

Pour la grande majorité des cultivateurs du bourg, soit près de 70%, les terres sont concentrées dans un rayon de 1,5 km maximum autour du bourg et tous possèdent des *partilles* dans les *elgues* (type 3). La superficie des terres se situe dans une fourchette de 1 à 3 ha maximum alors que les exploitations de type 1 dépassent toutes les dix hectares. Au XIX^e s., dans ces conditions, les cultivateurs du bourg ne peuvent pratiquer qu'une agriculture de subsistance assurant la survie tout au plus.

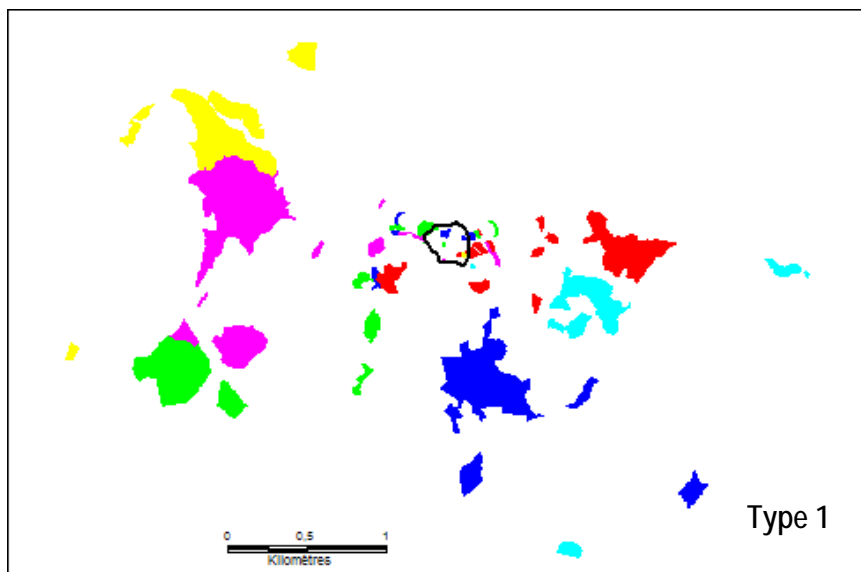
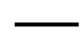
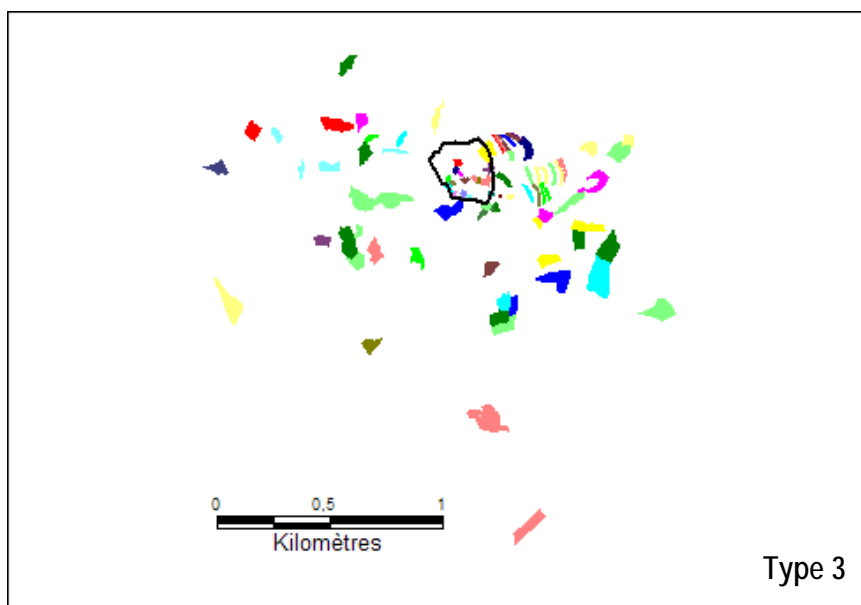
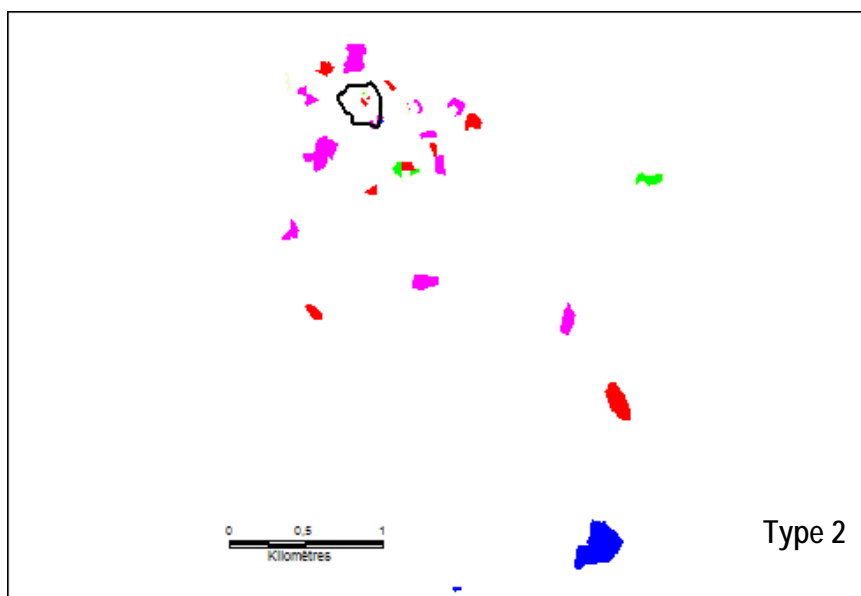


Figure 15.
Les différents types de
parcellaires des
cultivateurs
du bourg de Larrau en
1830

Légende :

 Propriétés

 Limite du bourg



Source :
 Cadastre napoléonien.

*Cartographies : D. Cunchinabe
 MP Lavergne 2011.*

En 1830, en plus des cultivateurs, seules les personnes recensées en tant que propriétaires possèdent des labours, prés, pâtures et bois de dimensions modestes mais dont la diversité laisse à voir de petites exploitations alors que les forgerons, menuisiers, charpentiers, chevrier, muletier, tisserand ou maçon-paysan détiennent en plus du jardin, un ou deux prés et de rares labours. Les douaniers (à l'exception d'un seul) et journaliers possèdent au mieux un jardin. Cette situation au bourg est l'héritage et la marque de la féodalité passée et traduit selon toute vraisemblance un état de pauvreté de la population du bourg au début du XIX^e s.

2.2. Stratégies familiales et usages des terres.

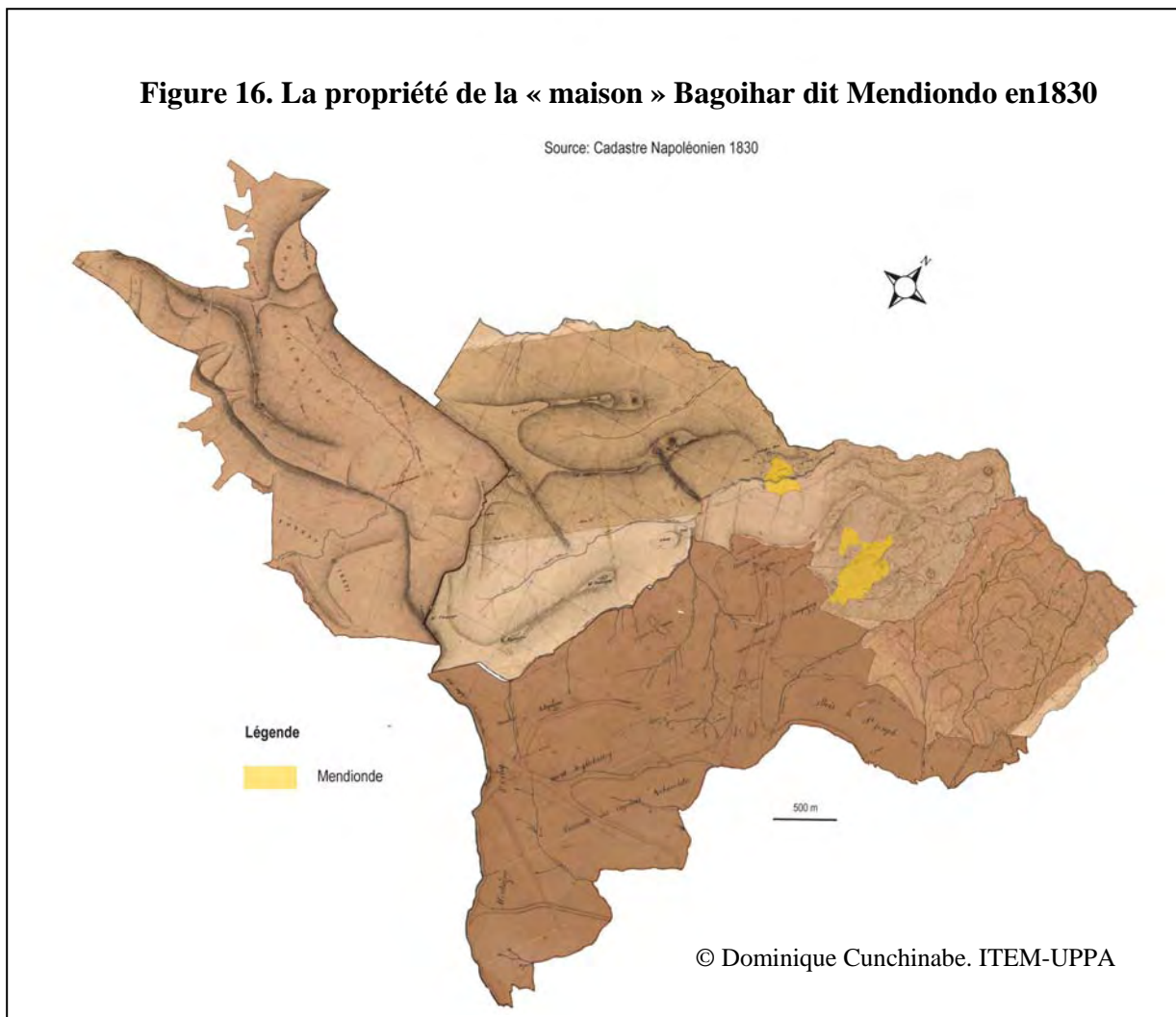
La multiplication des titres de propriétés s'inscrit dans un processus de croissance soutenue s'appliquant aux niveaux des *Etxaltia* et *Bordaltia* et qui sera aussi déterminant au niveau de l'*olhaltia*. Pourtant après cette phase ascendante s'échelonnant sur plusieurs siècles, nous retrouvons 24 fermes en 2010 (54 en 1970) alors que Larrau comptait 143 cultivateurs¹⁴⁴ possédant maison, sol et terres de tailles très diverses, dont au moins 36 au village en 1830. Ce constat traduit une phase régressive pendant laquelle 82% des paysans ont disparu en moins de deux siècles. Malgré ce spectaculaire recul, le paysage actuel contient moins de traces d'embroussaillage dans la bande des 400 à 800m qu'il ne le devrait a priori. La raison probable est l'augmentation significative des surfaces au sein des exploitations restantes qui continuent à entretenir le milieu.

Pour comprendre les mécanismes de croissance des anciennes « maisons », nous avons suivi l'*etxe* Mendiondo dont le propriétaire actuel nous a confié ses archives. Située à l'intérieur du domaine ecclésial et en section F du cadastre napoléonien, la « maison » Mendiondo prend la forme d'une tenure bloc (figure 16. la plus grosse partie jaune) à l'entrée des *estives*. La « maison » affiève au Roi au XVII^e s. la *borde-bordaar* d'Orpuné (figure 16. parcelle en jaune à l'Ouest) contenant 14 *journaux* de terre soit environ 5 ½ ha. En 1728 Jean de Mendihart dit Mendiondo affiève à Sauvelade 14 arpents¹⁴⁵ de terre, l'équivalent d'environ 3 ha. En 1830 la « maison » totalise environ 18 ha en propre et des estives au-dessus sans que

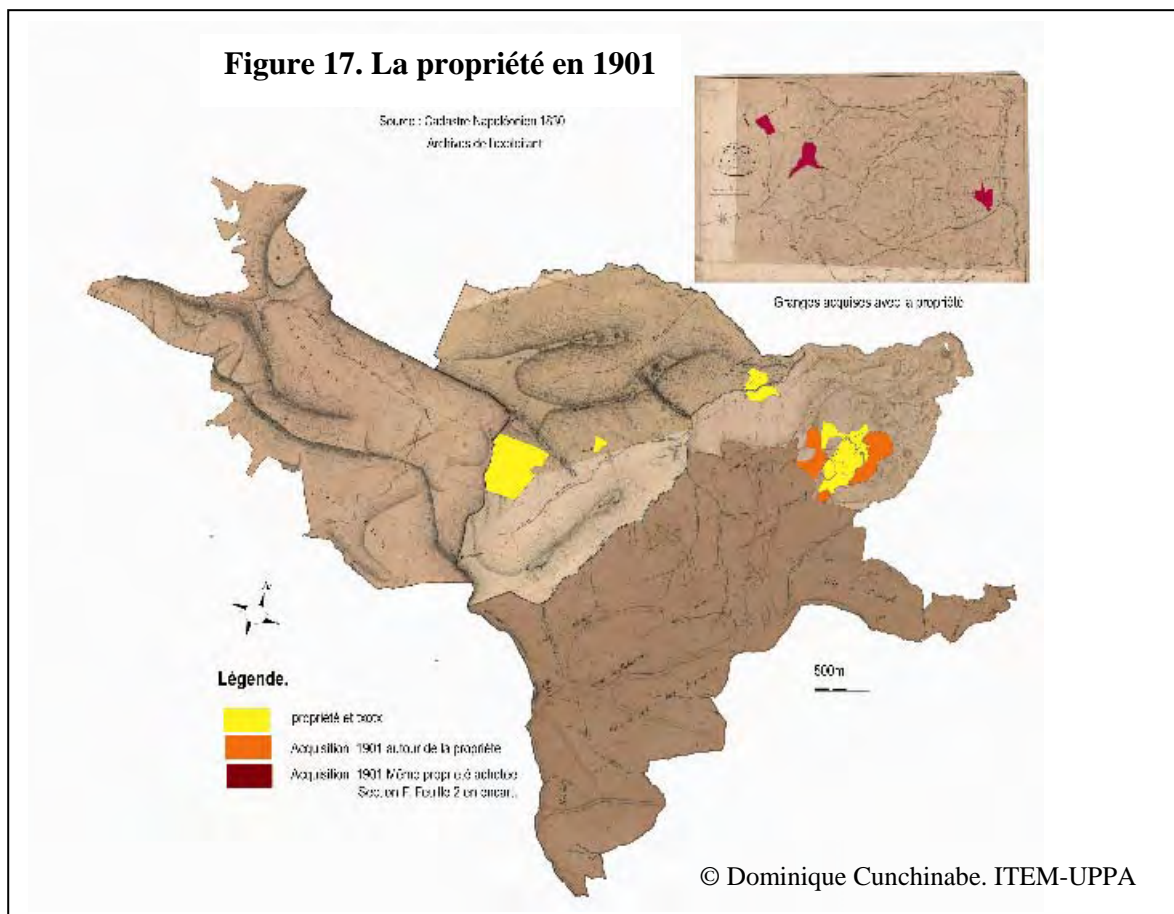
¹⁴⁴ Après la Révolution, nombre de « surnuméraires » hériteront de terres et *bordes* dans lesquelles ils s'installeront. Mais la faiblesse des exploitations les conduira bientôt à abandonner ces fermes trop petites et beaucoup préféreront l'exil. Les maisons récupéreront les biens. Source : registre d'état civil Mairie de Larrau.

¹⁴⁵ Sous l'Ancien Régime, en 1728, il s'agit de l'arpent local. Un arpent métrique (1 ha) vaut 4 arpents 1/4 et 86 perches de mesure locale. Source : Etat des sections du cadastre napoléonien de 1830.

nous puissions préciser exactement la taille du parcours que nous situons néanmoins d'après les archives familiales au dessus et au sud vers Burquégui.



En 1893 (figure 17) Mr Joseph Aguer dit Mendiondo acquiert *un quatorzième ou demi portion de berger vulgairement appelé « choix erdia »* (traduire *txotx erdia* qui veut dire demi *Ttotx*) dans les cayolars, parcours et dépendances de Tharta et Areditcu...dans le périmètre de la commune de Larrau. C'est en 1897 que la propriété voisine Elichagarray (Delissagaray apparaît en 1562 lors de l'assemblée et signifie : Eliza=église et garaï= haut) connaît quelques difficultés, les occupants de la « maison » concluent alors un accord avec une famille parente du bas de la vallée (près de Mauléon) qui s'installe sur la propriété tout en maintenant les anciens propriétaires et en partageant la production avec eux. Les deux familles cohabitent jusqu'au décès de la première dame de la « maison » ce qui précipite la vente de la totalité de la propriété sous condition que les nouveaux acquéreurs subviennent au besoin du veuf qui reste à demeure.



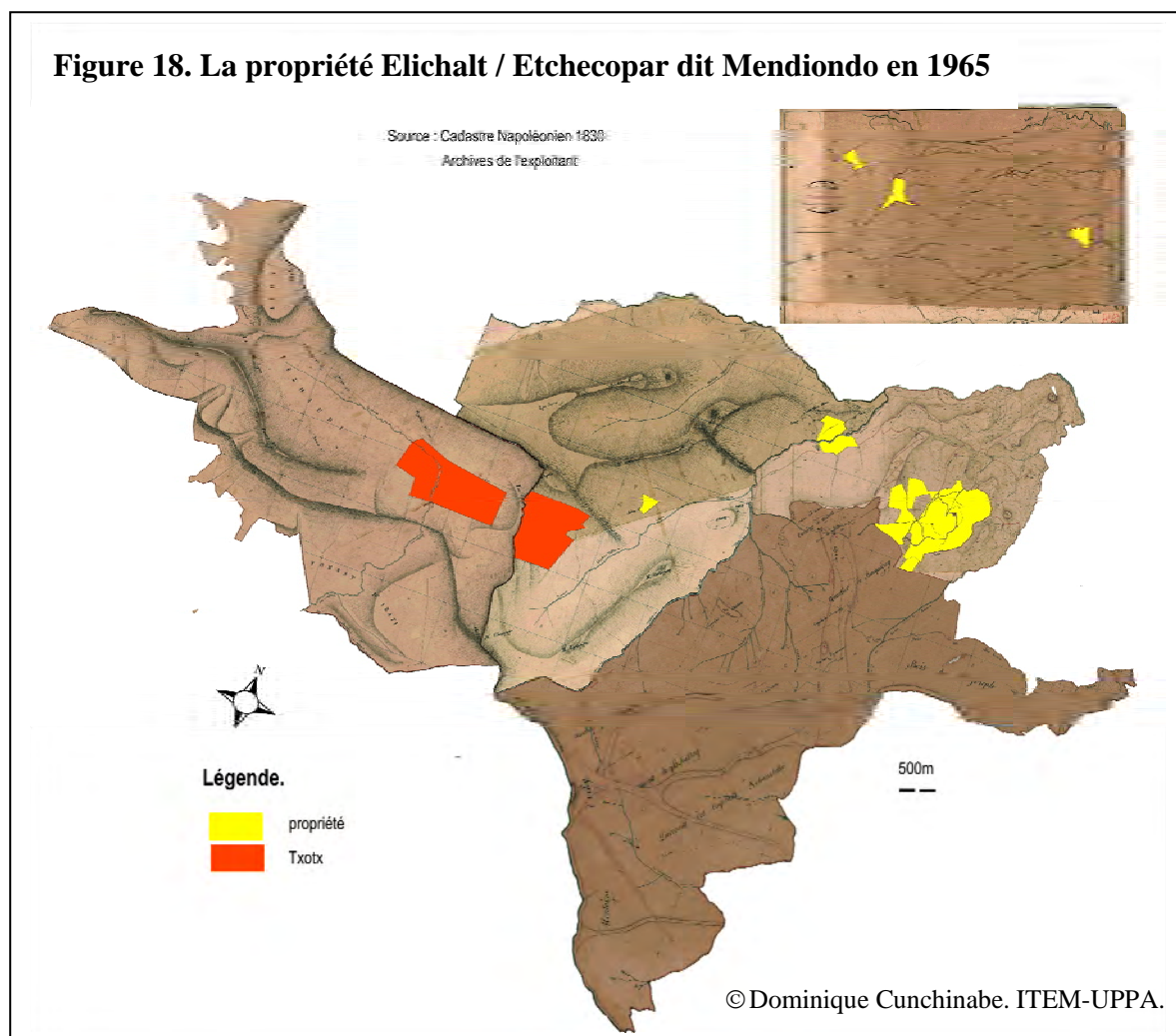
Après les tractations d'usage, la vente se concrétise en 1901 au profit de la « maison » Mendiondo qui accroît sa superficie de 18 ha c'est-à-dire d'une superficie égale à la sienne. Elle absorbe les terres dispersées d'Elichegarray et augmente d'autant son domaine qui s'enrichit de terres à proximité immédiate ainsi que des prés, plus éloignées autour des trois granges d'Elichegarray issues du partage du domaine ecclésial au XVIII^e s. Car, bien que les deux « maisons » soient identiques en superficie, elles sont structurellement très différentes.

Les propriétés Mendiondo et Elichegarray ont pris deux formes dissemblables parce qu'elles sont issues d'époques et de stratégies différentes liées à leur statut. La première, que nous pourrions qualifier de « maison franche », toujours tournée vers la montagne se reconstitue un parcours¹⁴⁶ à partir de sa *borde* d'Orpuné après avoir du composer avec des entrants sur le premier parcours. Quant à la propriété Elichegarray, de constitution plus tardive et probablement *botoy* de l'abbaye, elle bénéficie pleinement du système de la *Grange*¹⁴⁷. Il n'est jamais fait mention de parts de *cayolar* rattachées à cette « maison ». Nous

¹⁴⁶ Parcours qui comprend deux cabanes celle de Tharta en haut avec pelouse et landine à callune et celle d'Ardixu en bas à l'étage collinéen avec fougère et ajoncs.

¹⁴⁷ fermier de la dîme en 1699 affiève des terres à l'abbé en 1726 et 1731

pensons que sa dépendance à la *Grange* l'autorisait à bénéficier des parcours et *cayolars* de l'Abbaye alors que la « maison » Mendiondo continue les droits coutumiers et tire bénéfice de *l'alleu* pour ses parcours.



En 1965 (figure 18), la « maison » Mendiondo agrandit à la fois sa superficie et la qualité des pâturages d'été en prenant une part dans le *cayolar* d'Ibarrondoua¹⁴⁸. C'est la seule acquisition notable de ces dernières décennies avec environ 3 ha qui apparaissent dans un état des biens de 1970. Nous avons aussi relevé un autre fait marquant qui est l'abandon du moulin indivis d'Orpuné décrit comme étant délabré et inusité en 1965 dans un rôle notarié. Néanmoins par rapport à la carte de 1965 ci-dessus, quelques parcelles ont pu changer en particulier au niveau des granges Elissegaray mais les superficies restent proches de l'existant

¹⁴⁸ Sources : Copie manuscrite d'un document du Bureau des hypothèques de Bayonne daté du 10 Mai 1965 ainsi qu'un Rôle notarié d'estimation des biens de Mendiondo 1965. Archives de l'exploitant. 2010.

et l'exploitation garde cette forme d'organisation spatiale avec des terres regroupées autour de l'*etxe*, ses parcours et granges les plus proches.

Tableau 9. L'accroissement des superficies hors estives¹⁴⁹

XVI^e	XVII^e	XVIII^e	XIX^e	XX^e
10ha	15ha	18ha	txotx	40ha

Tableau 10. En 1970, superficie des terres par nature

Terre (labours)	Prés	Landes	Bois	Sol. Verger. Jardin
2ha 35a	11ha 80a	12ha 66a	12ha 60a	0ha 60a

Tableau 11. En 2010, superficie des terres soumises à déclaration PAC par nature

Terre (labours)	Prés	Landes	Bois	Sol. Verger. Jardin
<i>Non soumis à déclaration</i>	17ha 50a	6ha 60a	<i>Non soumis à déclaration</i>	<i>Non soumis à déclaration</i>

En trente ans, la proportion entre prés et landes jusque là majoritaires s'inverse en faveur des prairies dont la superficie s'accroît alors que la surface totale reste la même à quelques ares près traduisant par la même la transformation des landes.

A l'exemple de la « maison » Mendiondo qui s'agrandit à la charnière du XIX^e et XX^e s., nous avons constaté, lors d'entretiens, que de nombreuses fermes de Larrau ont absorbé les terres des *etxea* voisines au XX^e et encore au début du XXI^e s. Cette récession du nombre de fermes et l'agrégation des terres autour d'exploitations de plus en plus importantes en superficie impacte en profondeur l'écosystème et nous assistons dès lors à une très forte spécialisation des parcelles mécanisables au détriment de celles moins accessibles qui seront progressivement délaissées. La spécialisation et l'intensification sur des parcelles choisies à l'époque contemporaine ne sont possibles qu'à partir de la généralisation de la mécanisation qui s'accompagne de nouvelles contraintes économiques et sociales plus prégnantes. Elles pèsent lourdement sur le système, la conséquence la plus visible étant que le bocage, encore présent de nos jours bien que la réunion de parcelles de prés et labour l'ait déjà amoindri, est

¹⁴⁹ En fonction des modes d'acquisition les terres bénéficient en 1970 de différents statuts en pleine propriété ou avec des droits d'usage avec ou sans baux.

aussi menacé par endroit par la « fermeture » du milieu faute d'utilités pour les nombreuses parcelles en lande ou même prairies trop pentues. Ce phénomène est étendu à l'ensemble de la Soule où « *quelles que soient les stratégies familiales, que ce soit par excès de contraintes économiques ou par défaut de transmission, les paysages tendent à se banaliser...* ». ¹⁵⁰

Nous avons pu constater ce même phénomène à Trois-villes et Viodos – Abense. Même si le résultat des stratégies familiales conduit à un constat identique, il n'en est pas moins vrai que Larrau résiste mieux à la déprise que la plupart des villages des Pyrénées occidentales comme nous le constatons au vu du nombre d'exploitations encore présentes de nos jours et surtout d'un paysage qui reste fortement structuré autour de nombreuses parcelles exploitées.

2.3. L'histoire de Larrau

L'histoire du territoire de Larrau revêt un caractère particulier du fait même de la présence de la Sauveté et de son système collectif au milieu de fiefs privatifs consentis majoritairement mais pas exclusivement par les capitaines châtelains successifs à l'intérieur d'un même *décimaire*. Il englobe aussi des estives communes aux souletins. A l'étage le plus bas (400 à 800m.), deux systèmes de gouvernance des terres se côtoient et se chevauchent, alors qu'en haute montagne en plus des deux précédents systèmes, se rajoute le pouvoir de l'abbaye de Leyre, cistercienne et navarraise.

A cette partie la plus visible se superpose le pouvoir des « maisons », son lien avec la Coutume et qui s'exerce à tous les niveaux des différents systèmes ¹⁵¹. Ce constat nous amène à regarder de plus près ces recouvrements de pouvoir sur un même territoire à l'éclairage des changements récurrents de politiques au fil des siècles, et à nous interroger sur les facteurs déterminants qui ont conduit à la construction tant paysagère que sociale de Larrau.

Tout au long de son histoire, Larrau verra s'exercer sur ses terres de nombreuses gouvernances, du fait de sa situation géographique, en montagne et frontalière, en raison de sa dépendance à Sauvelade en Béarn qui la singularise au point que même la justice est rendue ¹⁵² par l'Abbaye et peut être de façon paradoxale son rattachement complet à la Soule. Ces gouvernances ont pour constante (en vertu d'un phénomène étendu au royaume tout entier) la recherche d'appropriation des terres et la répartition de celles ci.

¹⁵⁰ De Bortoli et al. 2008

¹⁵¹ les *maisons nobles* ou *franches* comme Ligueix bailleront des terres vacantes aux *fivatiers*.

¹⁵² Malgré les revendications de De Senay abbé de Sauvelade qui revendique toute la justice celle-ci s'exercera sous la pression du syndic de la noblesse conjointement avec celle des jurats du bourg. Etchecopar-Etchart.1996.

Le tableau 12 dresse la chronologie des différentes pressions qui ce sont exercées sur la communauté de Larrau et en vis-à-vis les stratégies plus ou moins consensuelles, les réponses, que celle-ci a du adopter face à chaque nouvelle situation provoquée tant de l'intérieur (abbé de Sauvelade, habitants) que de l'extérieur (capitaines châtelains, noblesse récente, lois républicaines,...).

Tableau 12. Pressions et réponses.

Période	Pressions	Réponses
XII- XIV ^e s.	- 1155 : Le roi d'Angleterre devient duc d'Aquitaine. Il oblige le vicomte de Soule à lui céder ses droits sur le domaine.	A cette même époque ont lieu les donations à Sauvelade. Larrau hors emprise du vicomte se développe à la marge du reste de la Soule désormais sous domination anglaise
↓		
XIV-XV ^e s.	- L'abbaye de Sauvelade revendique l'ensemble de son domaine inscrit dans le décimaire à la montagne de Larrau. Celui-ci est contesté par l'abbaye de Leyre qui conserve après leur achat deux parcours et trois cayolars rattachés à ces mêmes parcours au pied de l'Orhy et à l'Est de celui-ci.	- L'abbé de Sauvelade au nom de la communauté de Larrau demande un arbitrage qui débouche sur « <i>la sentence arbitrale de 1487</i> ». Celle-ci confirme l'abbaye de Leyre dans la jouissance des terres d'estives revendiquées. - Mise en place d'un traité de <i>lies et facerie</i> entre Leyre et la communauté. Les <i>cayolars</i> seront définitivement remis à l'usage des habitants à la fin du XVIII ^e s.
↓		
XVI ^e s.	- XV ^e s. Par arrêté du roi les vicomtes cèdent la place aux capitaines châtelains. - 1510 : La Soule est rattachée à la couronne de France - 1520 : Ecriture de la coutume de Soule - 1562 : Jeanne d'Albret introduit la Réforme en Béarn - Entre 1562 et 1572 : Vente de Sauvelade par d'Albret à un marchand de Lagor - Le pouvoir de l'abbaye de Sauvelade à Larrau s'affaiblit progressivement	- 1470 : première réaction paysanne en Soule contre les <i>affièvements</i> par le capitaine châtelain - Les <i>affièvements</i> de terres se multiplient dans le décimaire. - Janvier 1540 : Renouvellement du bail à fief par l'abbé de Sauvelade : c'est le document intitulé <i>Contratu Laranequo Fondamena</i> . - 1562 : L'abbé de Sauvelade convoque les habitants et réaffirme l'emprise cistercienne sur les territoires de Larrau - Les nouveaux habitants refusent de participer à l'entretien des biens immobiliers de l'abbaye (Grange et moulin).
↓		
XVII ^e s.	- la poussée démographique se traduit par un accroissement du nombre de maisons au bourg - 1622 : Retour de Larrau dans les biens de Sauvelade, le pouvoir de l'abbaye est affaibli. - Les <i>affièvements</i> royaux de <i>borde-bordaar</i> se multiplient et conduisent le système à saturation. - Suite à l'épisode de la révolte de Matalas et l'affaiblissement du Capitaine Châtelain. Le comte de Trois villes se substitue à l'ancien capitaine en achetant la charge et sous sa gouverne les <i>affièvements</i> à la montagne se multiplient	- Multiplication d' <i>affièvements</i> à la marge de la haute montagne - Pratique d' <i>affièvements</i> collectifs par les maisons - <i>Affièvements</i> à vocation communautaire à la marge de la grange et en montagne par le prieur pour le compte de la communauté. Ce qui équivaut à un agrandissement du territoire d'estive de la grange de Larrau - L'usage du <i>txotx</i> se généralise à la montagne.
↓		

↓ XVIII^e s. ↓ XIX^e s. ↓	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle régression du pouvoir de l'abbaye qui maintient néanmoins ses droits et taxations mais perd son pouvoir de justice. - Un arrêt du conseil d'état du roi concernant les domaines engagés en date du 14 Janvier 1781 annule les <i>affièvements</i> à la montagne mais sera invalidé par le parlement de Navarre la même année. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ruine des bordes et du moulin ecclésial - Partage des campagnes de la Grange par les habitants jusqu'à leur totale appropriation. - La communauté par l'intercession du prieur défend ses droits à la montagne face aux bergers coutumiers. - Derniers <i>affièvements</i> de terres et bois par l'abbé de Sauvelade à la périphérie immédiate de la Grange en faveur des habitants.
	<ul style="list-style-type: none"> - Après la fin de l'ancien régime la commune se substitue à la paroisse et l'état républicain dirige le pays. Les terres inscrites dans le décimaire ou rajoutées (Iraty) et non affièvés reviennent à la commune ainsi que les terres du domaine ecclésial de la Grange. - Des litiges territoriaux subsistent ou voient le jour et les biens communaux sont contestés - Création de la commission syndicale du pays de soule en 1838 qui étend sa compétence à la gestion des estives 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur les anciennes terres d'abbaye, celles de la grange ou celles affièvés au roi par les prieurs et abbés, les conseils municipaux consentent des baux pour les habitants uniquement. Ailleurs, les communes de Soule et les grands propriétaires fonciers revendiquent leurs anciens fiefs antérieurs ou postérieurs à la révolution. - Succession de procès par les habitants contre la commission syndicale du pays de Soule.

Cette chronologie laisse entrevoir les parts d'adaptation et de résilience¹⁵³ dont ont dû faire preuve les deux communautés : celle du bourg et celle à l'origine des quartiers et hameaux de Larrau.

Parmi ces communautés en interaction, la première est totalement soumise aux règles seigneuriales de l'abbaye qui imposent le retrait de la Coutume par la « *renonciations de tous droits coutumes titres et privilèges au cas requises et nécessaires et ainsi tout promis et juré aux Saints Evangiles de leur créateur par eux touchés* » (Acte de 1562). Elle cherche à s'affranchir des contraintes féodales chaque fois qu'elle le peut en bénéficiant à son avantage des baisses successives du pouvoir seigneurial s'appliquant à la Sauveté.

Elle fait surtout preuve d'opportunisme et d'adaptabilité qui la conduiront à s'écarter progressivement du « système à maison » traditionnel en s'appropriant des terres et en créant ses propres exploitations en même temps qu'un artisanat et des activités de service nécessaires à l'ensemble de la communauté.

¹⁵³ Retour à un point d'équilibre après un choc ou une déstabilisation

La seconde, celle des anciennes *maisons casalères* des quartiers et hameaux forme une communauté résiliente¹⁵⁴ qui n'aura de cesse que de vouloir maintenir son statut et surtout sa domination sur les terres franches dont elle dispose depuis les temps reculés de leurs premières installations au Moyen Age. Dans ce dernier cas, l'*affièvement* au roi ne contredit pas cette quête, il conforte la *tenure* dans un parcellaire de plus en plus défini ; en ancrant la « maison » dans la communauté terrienne, il facilite d'autant l'accès aux ressources collectives que sont l'eau, la forêt et surtout les pâtures régies par la Coutume.

Pour le maintien de leur statut, les « maisons » se servent de leur réseau constitutif qui se traduit par des relations codifiées avec les « maisons » voisines de même rang. Elles régulent les échanges entre elles lors des mariages et transmissions en utilisant tout un arsenal d'accords et de règles telles que *fiducies* et *retours de dot* ou encore les transmissions familiales échelonnées sur plusieurs générations, l'endogamie entre maisons de rang similaire. Tout cela a pour fonction de garder la maîtrise du foncier et éviter ainsi le démembrement des terres qui entraînerait la disparition de *l'etxe*.

Dans ce même mouvement de conservation, les maisons éloignent les cadets et surnuméraires des terres ancestrales pour les loger autant que possible au bourg¹⁵⁵ afin de profiter du système de la *Grange*. A l'intérieur de celle-ci, par les jeux d'alliance qui ne manqueront pas d'exister, elles constitueront une force qui s'exercera lors des diverses reculades du pouvoir seigneurial local, ce qui permettra de nouvelles installations foncières mais aura surtout pour conséquence d'éloigner toutes vellétés de la part des cadets à revendiquer les terres des « maisons mères », pour un temps tout au moins. Il est aussi probable que l'exogamie au bourg créera de nouvelles dynamiques sociales. Les « maisons » anciennes s'appuieront alors sur leurs statuts définissant le rapport à la terre et les règles sociales inhérentes qu'elles développeront à chaque nouvelle contrainte pour maintenir leurs assises foncières.

¹⁵⁴ « Le concept de communauté résiliente est un concept pluridisciplinaire concernant les champs du social, du politique, de l'étude des systèmes (analyse systémique)... et de l'écologie scientifique. La pensée écologique récuse les causalités linéaires et privilégie les structures en réseau : lorsqu'un élément du système est modifié, c'est l'ensemble de ce système qui est modifié. La résilience requiert de la diversité (pas de monolithisme), de l'évaluation (il faut les bons indicateurs), de la reliance (des réseaux), de l'invention et de la créativité ». Froment. 2009

¹⁵⁵ Les cadets et autres puînés se loueront aussi dans les maisons, fournissant une main d'œuvre bon marché, ils seront aussi les premiers à s'exiler aux Amériques et ce dès la fin du XIX^e s.

Alors que les pressions politiques extérieures qui se sont exercés sur elles n'ont jamais pu réellement les contrôler, les « maisons » quels que soient les pouvoirs et modes de gouvernance (seigneurie, capitaines châtelain, noblesse récente, état) choisiront in fine leurs propres modes de fonctionnement et en établiront les règles dans l'objectif de maintenir le lien indéfectible mais fragile entre structure sociale et organisation foncière. La dualité des deux pouvoirs majeurs, ceux des capitaines châtelain et de la seigneurie ecclésiastique, s'exerçant sur un même écosystème facilitera la tâche de celles-ci qui trouveront dans cet « entre-deux » toute la place pour s'accorder et revendiquer leurs droits à la terre lorsqu'ils seront menacés.

Et si le statut des « maisons » à *txotx* et celui mixte de la terre étaient étendues à l'ensemble de la Soule, c'est bien parce qu'ils expriment la part de résistance des « maisons » face aux diverses seigneuries désirant le contrôle des terres alors que les capitaines châtelains successifs, sous la pression de *tenures* sans cesse plus nombreuses, peinaient à faire respecter le droit coutumier préservant *l'alleu* dont ils étaient, de façon très paradoxale, les garants auprès du roi qui avait entériné la Coutume¹⁵⁶. Dans un même mouvement, les *affièvements* consentis par le capitaine châtelain détruisaient les droits coutumiers en validant les *tenures* et en introduisant le principe de la propriété comme facteur de disparité sociale jusque là plus ou moins contenue au niveau du Tiers Etat.

Cette situation, équivoque pour le moins, sera décrite par un arrêté de la cours d'appel de Pau du 6 Avril 1881, il rappelle la loi de 1781 où : « *Un arrêt du Roi semble à première vue avoir annulé les affièvements consentis par les officiers du roi mais un arrêt de la même juridiction en date du 14 Janvier de la même année permet de penser que les juristes de la couronne ont eu pour unique mobile de ne pas lier à l'avenir les successeurs du roi régnant, tout en confirmant et même régularisant autant que de besoin, les engagements pris par le passé* »¹⁵⁷. Ce positionnement par les officiers royaux (capitaine châtelain) défendant leurs intérêts en donnant un droit exclusif de pacage sur un *tènement* déterminé, en passant outre les prérogatives du Roi et même en les contredisant, introduira un doute quant à la validité des droits d'usage et de propriété qui seront la source de nombreux conflits. Le flou entretenu par la discordance des propos alimentera les procès opposant entre autres la communauté de Larrau à la Commission Syndicale du Pays de Soule.

¹⁵⁶ La coutume de Soule elle-même écrite par et pour le Roi est écrite ou réécrite à son avantage. Grosclaude 1992.

¹⁵⁷ Etchecopar-Etchart 1998

Conclusion de la première partie

Tout au long de cette partie qui retrace l'histoire de Larrau, nous avons mis l'accent sur les appropriations de terres collectives. Celles-ci ont lieu sous forme de fronts successifs de colonisation par les « maisons » au niveau d'un *bordaltia* situé à une altitude inférieure à 800m alors que les terres des estives, au-delà de cette altitude, connaissent un destin similaire et ce bien que la forme et l'usage des terroirs soient différents.

Nous avons constaté que deux systèmes se côtoient. L'un, plus centré sur le village soumis au droit féodal qu'exerce l'abbaye de Sauvelade, prend corps autour de la Sauveté de Larrau sous forme d'une *Grange* tournée vers l'élevage, alors que l'autre s'organise autour du droit des « maisons » dans un « système à voisin » qui trouve sa légitimité dans la Coutume. Ce second système sera alimenté au cours de sa croissance par toute une succession d'*affièvements* de *borde-bordaar* qui n'auront de cesse de s'établir dans les terres collectives et à la porte des estives voire pour les plus hautes dans l'estive elle même. Le fait que les *cayolars* les plus bas de l'abbaye se retrouvent au niveau des « maisons » et *bordes* les plus hautes nous incline à penser que l'estive pouvait être plus basse dans les premiers temps d'installation de *bordes* (dans l'acceptation du mot pour désigner les fermes).

Mais les deux systèmes se rejoignent dans l'exploitation des pâtures collectives en se ménageant des entrées par leurs *bordes* et *bordes-bordaar* dans les estives.

Les *borde-bordaar* des XVI^e et XVII^e s. comme les *bordes* auparavant deviendront pour la plupart des « maisons ». Nous en avons déduit, en croisant les sources historiques et les témoignages actuels, que ces « maisons » ont donné naissance à une société pastorale d'altitude dont la singularité s'affiche au travers de l'*atandes*.

Deuxième partie

Anthropologie des usages de la montagne de Larrau : *l'atandes*

Lors des premières rencontres, nos interlocuteurs, éleveurs pour la plupart, évoquaient la « maison *atanda* » comme une singularité des fermes les plus montagnardes jouissant de droits particuliers sur la montagne environnante. L'approche historique menée en parallèle confirme quant à elle que ces « maisons » s'inscrivent toutes, soit dans les anciens *herms* formant les terres de *l'alleu* soumises au droit coutumier, soit au sein de terres seigneuriales mais toujours au sein de parcours et de terres collectives. Cette situation, héritée de l'Ancien Régime traduit avant tout la recherche constante d'accès aux terres franches, d'abord de l'étage intermédiaire et, à partir de cette « base avancée » que constitue l'ancien *bordaltia*¹, aux estives d'altitude. Cette particularité reste encore de nos jours le point commun à toutes ces *etxea atandes* qu'elles soient *atandes* d'origine ou le redeviennent à une époque récente par agrégation de propriétés à une altitude supérieure à la leur. Ce dernier cas intervient lorsque les fermes, actuellement les plus basses en altitude, sont coiffées par les « maisons » s'installant plus haut les éloignant d'autant des « communs ». Mais, même dans le cas de ces « maisons » qui d'évidence pour quelques unes n'ont plus depuis longtemps de parcours autour ou à proximité immédiate, ce que traduit avant tout le qualificatif *atanda*, nos interlocuteurs affirment que le « statut » d'*atandes* reste vivace et qu'il s'applique de toute façon à la communauté *Larraintar*² toute entière.

Les séquences de peuplement successives et ce malgré les incertitudes chronologiques persistantes pour quelques « maisons », démontrent cette recherche incessante d'accès aux *herms* et *vacants* depuis le Moyen Age au moins. Les pâtures communes de l'étage inférieur représentées par les différentes séquences de landes en dessous de 900 m. seront convoitées pour l'installation des structures pastorales puis agropastorales mais leurs parcours dépasseront largement cette limite pour atteindre les landines³ et pelouses⁴ d'altitude. Les séries chronologiques d'affièvements du XVI^e et XVII^e s. colonisant la montagne s'étirent

¹ Nous avons délibérément choisi ce terme dans la mesure où la totalité des tènements portent sur des *bordes-bordaar* et non pas sur des maisons. Elles le deviendront par la suite.

² Habitants de Larrau

³ Formation ligneuse buissonnante d'altitude à Callune et Ericacées dominantes.

⁴ Formation végétale à graminées dominantes.

ainsi jusqu'aux limites du viable et les « maisons », malgré quelques tentatives d'installations pérennes plus en altitude lors des grandes poussées démographiques du XVII^e et XIX^e s., dépasseront rarement le seuil climatique des 800 m. Il subsiste néanmoins quelques rares exceptions au-delà de cette limite qui s'apparentent à des peuplements tardifs de *bordes* d'altitude, aujourd'hui inoccupées et qui sont ruinées ou redevenues de simples granges.

Même à 800 m, les contraintes climatiques sont telles que vivre à cette altitude n'est pas chose aisée. Comme le résume Madame Ti⁵ « *habiter la montagne c'est très dur... rien ne pousse bien, on semait le maïs et le blé mais c'était trop haut pour donner bien... le jardin venait tard et pas toujours comme il faut* » et aux conditions de climat difficile se rajoute un relief montagnard accusé. Dans ces conditions extrêmes, l'agriculture d'autosuffisance en vigueur dans la vallée jusqu'au tournant de l'après seconde guerre mondiale devient ici une gageure. Non pas que ce soit impossible, nous venons de l'évoquer, des *borde-bordaar* hauts perchés deviennent très tôt des *etxea* à part entière, mais cette agriculture sera soumise à de tels aléas de production d'une année sur l'autre que la « maison *atanda* » devra développer de nouvelles économies pour s'adapter à ces difficultés environnementales. En conséquence, les « maisons *atandes* » se spécialiseront, plus que toutes autres, dans l'élevage et pour ce faire les éleveurs apprendront à tirer le meilleur parti des ressources locales.

A une technicité propre à leur adaptation au milieu se greffera un ensemble de positionnements sociaux par rapports aux bergers transhumants entrant dans les estives. Le partage des parcours d'estive plus que leur « possession exclusive » restera de mise jusqu'à aujourd'hui comme un témoignage de la nécessité de cohabitation des *atandesak* avec les fermes et collectivités du bas de la vallée détentrices de droits de *cayolars*⁶. Pour que cette cohabitation sur des parcours partagés se déroule au mieux des intérêts de chacun, les *atandesak* et transhumans n'ont d'autres solutions que l'entente. Nous ne reviendrons pas ici sur les *contrats de lie et passerie* qui traitent néanmoins d'une même question bien que le plus souvent à une autre échelle, celle des vallées et syndicats de *cayolars* ou encore sur les quelques actes notariés délimitant des droits de passage (ce sont néanmoins des passeriers) entre résidant *atendes* et cayolariste qui proposent des solutions très locales. Nous nous efforcerons de répondre à une série de questions sur la « communauté *atandes* » : en quoi

⁵ Mme Ti. Demeurant au village 81ans. Retraité agricole. Entretien Mai 2011.

⁶ Lorsque un berger souletin parle du *cayolar*, il distingue le *cayolar* comme étant le pacage ou parcours attribué à l'ensemble des colocataires sur lequel on construit un *olha* ou cabane de berger mitoyenne de l'enclos ou *Korralia* ou l'on ferme les bêtes.

l'*atandes* est-il différent d'un autre éleveur ? Quelles sont les règles que les communautés, celle exogène des bergers de la vallée et l'autre montagnarde des éleveurs de Larrau, ont mis en place pour procéder au partage des ressources de la montagne pour leurs troupeaux respectifs ? Quelles stratégies les « maisons *atandes* » ont-elles développées entre elles pour subsister dans un milieu difficile et convoité ? Quelles sont les traces et marqueurs du paysage encore visibles du à ce positionnement par rapport aux parcours du bas comme du haut ? En dernier lieu, quelle est la contribution de la « maison *atanda* » à la biodiversité ?⁷

Pour répondre à ces questions, nous avons donc recherché des éléments de compréhension aussi bien dans la littérature que dans les matrices cadastrales (de 1830 à 2003) et déclarations PAC (Politique Agricole Commune) puis auprès des éleveurs habitant le bourg et les quartiers, qu'ils soient actifs ou retraités. Nous avons donné la priorité au témoignage direct et dans le cas des interprétations étymologiques de toponymes en particulier, nous avons recueilli les témoignages tels quels sans nous en référer à la linguistique, avec seulement quelques annotations lorsque nécessaire. Nous avons donc de ce point de vue privilégié la vision de l'habitant sans pour autant écarter celle du scientifique, ce qui correspond d'avantage au sens donné à notre travail qui s'articule autour d'une recherche action⁸.

1. Outils et techniques d'entretien (voir annexe 12)

Le premier groupe constitué par les éleveurs en activité s'inscrit dans une démarche de recherche action en partenariat avec l'Université de Pau dans le cadre d'un diagnostic en vue de l'élaboration d'un document d'objectif (DOCOB) de développement durable voulu par l'équipe municipale en place. L'objectif des entretiens semi-directifs est de « *retracer les parcours de chacun et dégager les organisations sociales en matière de répartition des ressources*⁹ ». La grille d'entretien pose tout un ensemble de questions liées au parcours dans une définition que nous avons voulu délibérément large¹⁰. Le parcours, de notre point de vue,

⁷ La réponse à cette question sera aussi développée dans la dernière partie intitulée : Ecosystème cultivé et biodiversité.

⁸ *Coproduction (démocratie cognitive) de données avec une commune pour une égalité de savoir et d'argumentation*. De Bortoli et al. 2010

⁹ idem

¹⁰ La préparation des entretiens et les entretiens proprement dits ont été conduits par moi-même et Mme De Bortoli qui accompagne la recherche action.

qui rejoint l'histoire de l'élevage et des usages de la montagne, ne se résume pas à la tournée des bêtes à la montagne mais s'étend à l'ensemble des terres utilisées toute l'année par le bétail : prés, landes, bois, estives. D'ailleurs cette définition du parcours ne fut jamais soumise à caution par les éleveurs. L'occupation saisonnière des différents terroirs emboîte les parcours comme des poupées gigognes, le plus resserré étant celui des espaces privés de la « maison » et le plus grand celui des estives communes.

A ces relevés de parcours ont été rajouté deux séries de questions initiées par les discussions entre éleveurs et centre ovin lors d'une réunion qui se poursuivit ensuite avec les élus. Dans les deux cas il s'agissait bien d'une revendication de statut à part des autres éleveurs exogènes à Larrau. La première série de questions se rapporte à la recherche du statut réel ou supposée de la « maison *atanda* »¹¹. La seconde série porte sur le troupeau¹² et vient en complément de la première dans la mesure où nous acceptons l'idée qu'à un type d'écosystème correspond une biocénose adaptée autrement dit que les facteurs abiotiques (altitude, climat, substrats qui conditionnent le vivant et le rapport entre les êtres vivants animaux et végétaux) vont déterminer non seulement un modèle d'élevage mais aussi le choix d'une espèce animale adaptée.

Pour les relevés des bâtiments (*bordes, etxea, cayolars*) et des parcours saisonniers nous avons utilisé les données photographiques et le logiciel de navigation Photo Exploreur¹³. Chaque éleveur a reporté le parcours de ses bêtes directement sur l'ordinateur et cette technique ne posera aucune difficulté tant la lecture de photo aérienne est devenu courante notamment pour les déclarations au cadastre ou encore pour les déclarations PAC (Politique Agricole Commune). Nous enverrons ensuite par courrier à chaque éleveur une carte détaillée de son parcours ainsi qu'un résumé de ce que nous avons dégagé lors de ces entretiens. Cette restitution contestée sur le fond et la forme relancera le débat entre éleveurs et surtout éleveurs et chercheurs. Les entretiens toujours réalisés à deux n'ont pas été enregistrés mais ils ont fait l'objet de prises de notes systématiques.

¹¹ Votre maison est-elle *atandes*¹¹ ? Autrement dit et en précisant: comment vous inscrivez vous dans le parcours collectif du point de vu des usages de la terre et du rôle de l'*atandes* dans le système agro pastoral souletin ? Quel est l'apport de l'*atandes* dans l'entretien de la montagne ? Quels sont les rapports aux autres maisons et cayolars ?

¹² Le troupeau de brebis de la maison a-t-il toujours été constitué de Manex têtes noires¹² ? Sinon à quoi attribuez vous le changement ? A quelle date ? D'où viennent les bêtes ?

¹³ Réf. Photo aériennes IGN.BD_Ortho 2003. Photo exploreur 3D. Pyrénées atlantiques (64) Partie Ouest.

2. L'*atandes* : usage et pratique de la montagne dans une économie d'autosuffisance.

Les *atandesak*¹, mot d'usage courant s'appliquant aux « maisons » les plus hautes, bénéficient d'un accès direct aux parcours d'estives qu'elles utilisent dès la fin de l'hiver. Ces « maisons » rendent services aux cayolaristes exogènes à Larrau.

La terre a un « statut mixte » issu de la plus ancienne des nécessités : celle de maintenir sans entrave les parcours indispensables aux « maisons ». Comme le *txotx*², ce statut préserve ou plutôt rétablit le droit coutumier face à la limite de propriété qu'est la clôture. Son usage implique des règles et des droits :

- *Sarelkia* qui permet aux « maisons du système à voisins », par le biais de leurs cadets, d'avoir un poids politique dans la Sauveté et aussi d'éviter le morcellement des « maisons » initiales.
- *Bortüsohoka* qui est l'action de conduire les bêtes depuis le siège de l'*etxe* jusqu'à l'intérieur des terres d'estives en toute saison. *Bortüsohoka* matérialise le droit de parcours sur les terres mixtes et surtout collectives. La pratique de *bortüsohoka* est propre aux fermes du bourg comme à celles des quartiers et hameaux, mais dans des lieux différents choisis en fonction de leur accessibilité et du statut seigneurial ou d'*alleu* des terres selon l'appartenance à l'un ou l'autre des systèmes.

Tableau 13. Fonctionnement et règles du « système à maison ».

Chronologie	Forces	Réponses
XVII	Saturation de la bande des 400 à 800 m.	<i>Sarelkia</i> - <i>Bortüsohoka</i>
XVIII		(Re) répartition par les <i>txotx</i> et statut mixte de la terre
XIX	Multiplication des <i>affièvements</i> à la montagne	

L'ensemble des réponses obtenues à Larrau vise à maintenir le statut d'*atandes* qui autorise l'usage des terres communes de bas en haut de la montagne, les parcours dépassent

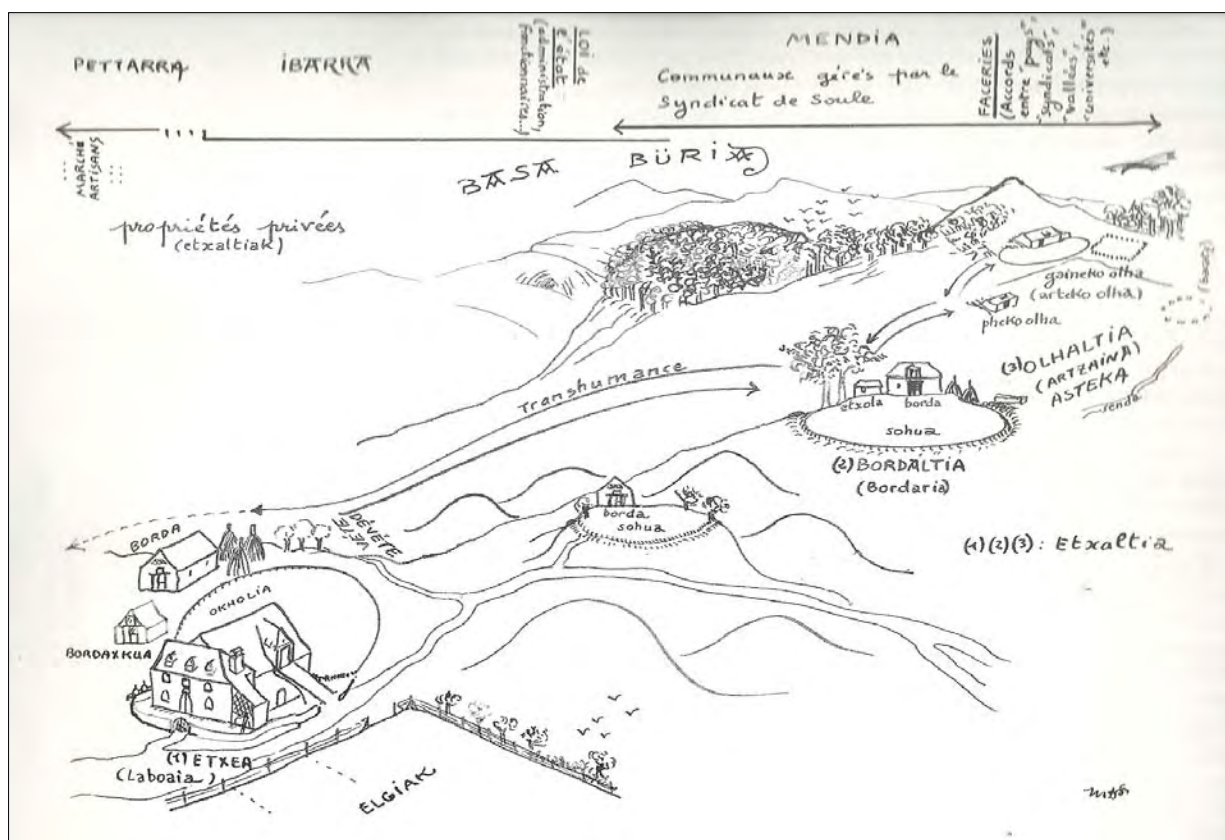
¹ *Ceux qui ont le parcours proche*. Lhande 1926

² Les « maisons » de la junte de l'*artzanide* sont détentrices de *txotx* qui leur redonnent accès aux estives malgré les *affièvements* à quelques uns en restituant de facto une part de droit coutumier, dès lors que celui-ci est menacé par l'appropriation des terres.

alors largement les 1000 m. d'altitude et vont jusqu'à chevaucher ceux des *cayolars*.³ Outre le fait qu'ils traitent de la terre et qu'ils s'établissent dans une chronologie traduisant des époques différentes, l'originalité de ces statuts et règles sociales organisant le rapport à la terre tient au fait qu'ils sont issus des stratégies des « maisons ». Ce que résume en définitive les rôles notariés de la « maison » Liguex de Larrau⁴ qui forte de ses origines, distribue la terre, affecte les ressources et codifie les rapports entre éleveurs⁵.

2.1 Le système d'élevage souletin du bas de la vallée.

Le croquis ci-dessous a été réalisé par Michel Duvert⁶ après une série d'entretien avec Jean Baratçabal de Sunharete, village de la vallée de l'Aphura affluent en rive gauche du gave du Saison.



³ Sources : Information recueillie auprès d'habitants de Larrau lors d'une réunion préparatoire et figurant au diagnostic pastoral en cours.

⁴ « La dite maison de Liguex qui n'est pas de la directe du Roi ni d'aucun autre seigneur baille à fief et rente sept arpents » de pâtures a une autre maison.

⁵ Archives privées Fond L 1782.

⁶ Duvert 1998.

Il illustre l'organisation spatiale de l'*etxe*, avec à l'étage le plus bas la maison et ses *bordes* (granges) de proximité, puis en s'éloignant et en montant le *bordaltia* avec son *etxola*. Appelé aussi cabane dans les livres notariés et cadastre, l'*etxola* donne un habitat intermittent aux éleveurs avant et après l'estive et enfin les deux *cayolars* du bas et du haut situés à la haute montagne. Cette dernière particularité n'est pas applicable à tous les *cayolars* mais constitue néanmoins un schéma bien représenté. Chaque *cayolar* comprend une cabane ou *olha* à laquelle s'attachera le nom de l'ensemble qui forme le *cayolar*, mot qui désigne tout à la fois la cabane, le parc et le parcours d'estive. Alors que l'*etxola* intègre le domaine privé de la maison, l'*olha* est le plus souvent en indivision. Enfin ce schéma montre par des flèches de différentes longueurs les étapes successives de la transhumance : d'abord de l'*etxe* au *bordaltia* ou séjourment hommes et bêtes jusqu'à épuiser la ressource fourragère locale avant et après l'estivage puis du *bordaltia* à l'*olhaltia* pour l'estive. Ce schéma précise que le territoire de Haute Soule (*Basa Būria*) est divisé entre la partie basse (*Ibarra*) et la montagne (*Mendia*) cette dernière partie englobe indifféremment l'étage intermédiaire du *bordaltia* et celui de l'*olhaltia* sauf que les communaux dans cette représentation proposée par un éleveur de la plaine sont gérés exclusivement par la Commission Syndicale du Pays de Soule. L'*etxe* utilise tous les terroirs de la montagne et étend ainsi son « écosystème cultivé » dans un rayon de plusieurs kilomètres. Le schéma suivant décompose le fonctionnement de l'*etxe*.

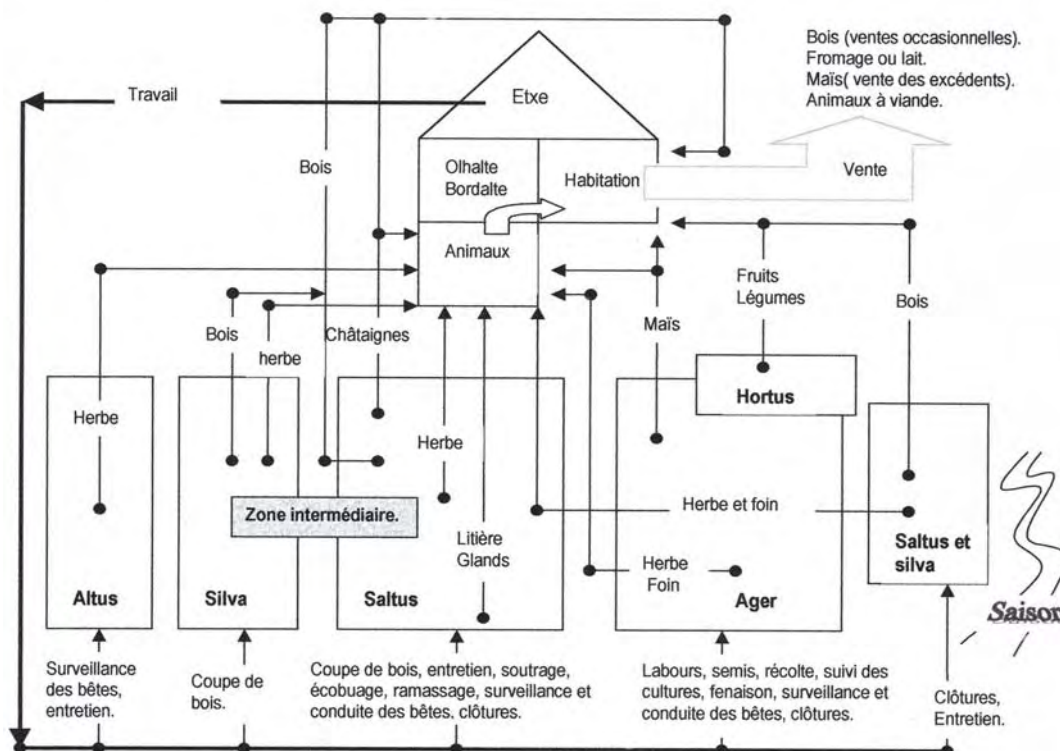
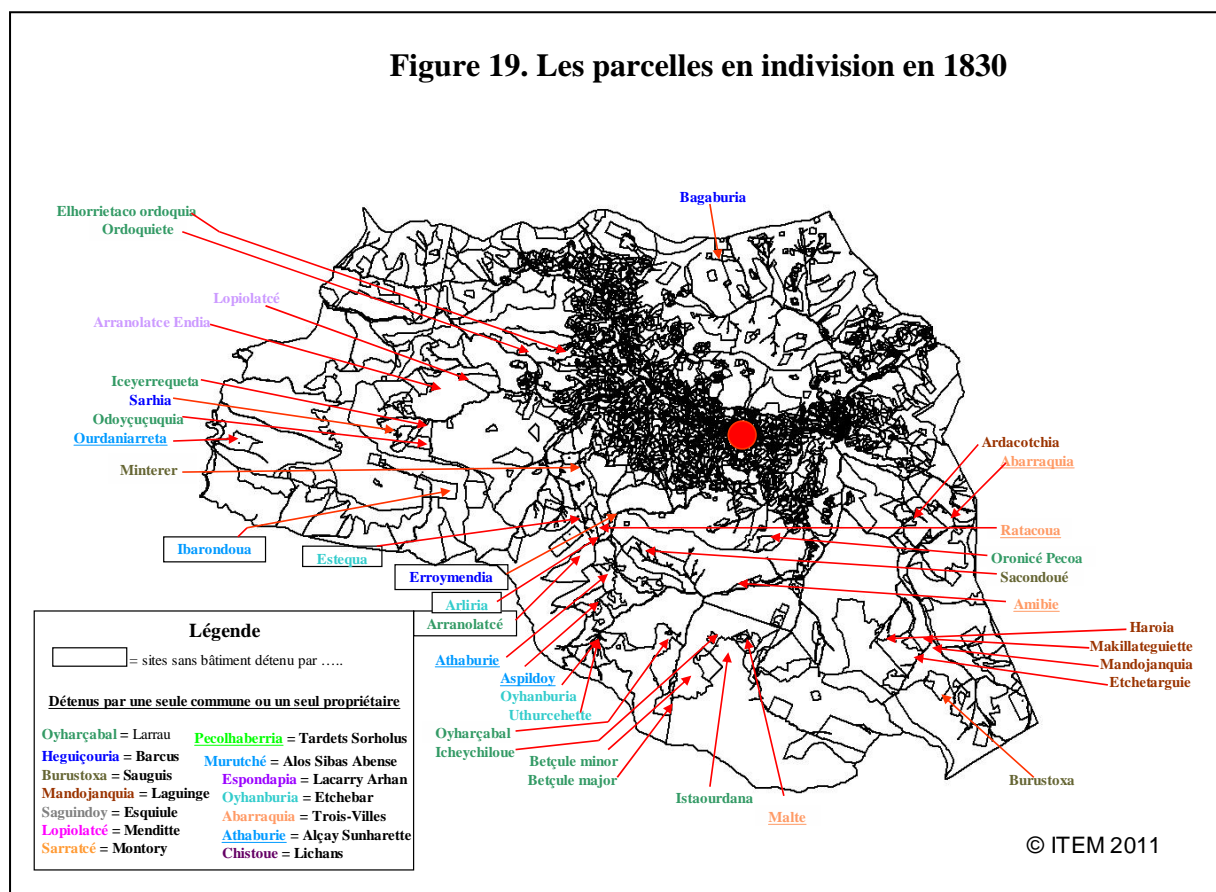


fig.3. Schéma de fonctionnement de l'écosystème cultivé type.

Nous avons défini *l'etxe* comme étant un ensemble indissociable qui intègre habitants, bêtes et dépendances. La zone intermédiaire accueille le *bordaltia*. A chaque espace correspond une production adaptée et dans le cadre de l'économie d'autosuffisance il faudrait rajouter la production de blé, d'avoine et autres céréales ainsi que préciser la nature des litières : fougère pour les ovins et tuie pour les bovins après foulage au sol par piétinement ou au foulon afin d'écraser les fibres pour les rendre moins agressives et plus absorbantes. Cette organisation spatiale se généralise dans la Soule la plus montagnarde⁷, celle où se concentrent aussi les bergers qui se répartissent les *cayolars* en fonction de leurs origines géographiques. En 1830 le livre des indivisions de la matrice cadastrale⁸ mentionne les origines des détenteurs de *txotx* dans les *cayolars* inclus dans le périmètre communal de Larrau autrement dit *l'olhaltia* de Larrau. La carte ci-dessous positionne les indivisions exploitées par une commune seule ou par un seul propriétaire. Larrau détient 1/3 de ces *cayolars* alors que les communes et propriétaires de soule détiennent les 2/3 restants.



⁷ Ce thème s'estompe en aval de Mauléon

⁸ Archives Départementales de Pau

Au total, le livre des indivisions¹ du cadastre napoléonien répertorie comme dépendantes de Larrau : 3 granges appelées aussi *co olha*, 3 *cayolars* communaux, 8 cabanes en indivis mais sans « consorts » pour lesquelles seul le détenteur du *cayolar* est nommé ce qui suggère que les autres cayolaristes ne seraient pas attirés et enfin 3 cabanes avec « consorts », ce qui fait un total de 19 établissements de *cayolars* pour 23 mentions dans le livre. La différence s'explique par des doubles citations sur un même ensemble ce qui traduit de prime abord que, dans certains cas, les *cayolars* du haut et du bas peuvent être comptabilisés séparément.

Si nous établissons un parallèle entre ces 19 cabanes et les 93 *etxea* qui quadrillent les quartiers auxquelles se rajoutent, toujours à cette même époque, les 36 cultivateurs du bourg, nous obtenons un total de 126 agriculteurs potentiellement intéressés pour 19 cabanes dont seulement 6 avec des « consorts » et 3 *cayolars* communaux. Au regard de ces chiffres il est fortement improbable que chaque famille puisse bénéficier d'un *txotx* ou même nous l'avons vu un demi ou un quart de *txotx*. En fait la question qui se pose à nous est de savoir si l'éleveur de Larrau en a jamais eu réellement besoin dans la mesure où le cœur de l'exploitation ou *etxe* est aux portes mêmes de l'*olhaltia* actuel.

2.2 Le système d'élevage *atandes* des *Larraintar* en haut de la vallée.

La totalité des granges sont dessinées sur les feuilles de section du plan du registre cadastral de 1830. En les examinant de plus près que nous constatons que 20 granges sont accompagnées d'un *etxola* tracé sur le plan lui aussi. Autrement dit ces « granges » qui comprennent la *borde* et un petit habitat s'apparentent fortement à des *bordaltia*. Elles sont en relation avec 12 fermes des quartiers, dont une possède 2 *bordaltia*, et avec 3 familles de cultivateurs du bourg. Pour 4 *bordaltia* nous ne pouvons pas localiser les propriétaires mais nous savons que l'un est un cadet et un autre fait partie des héritiers de la « maison souche » sans pour autant que soit précisé le nombre d'héritiers ou encore leur place. Enfin, un *bordaltia* est à 200 mètres seulement de sa « maison » de rattachement, il porte en premier nom un toponyme de localisation *goity* pour dire au-dessus ce qui au niveau du terrain le situe 50m au-dessus. Ici, la distance entre l'*etxe* et le *bordaltia* évoque plus un achat qu'un prolongement de la « maison mère » dès son origine. Enfin, 2 *bordaltia* avec grange et *etxola*,

¹ Nous avons retenu dans le livre, outre les *cayolars* mentionnés tels quels, les cabanes ou quelquefois les granges associées au mot pâture comme étant potentiellement des *cayolars*. Source : Livre des indivisions. Matrice cadastrale. ADPA.

comme ceux cités plus haut, sont habités et cadastrés comme « maison et sol ». Nous en supposons d'autres.

Si nous nous reportons aux 93 *etxea*, seulement 12 « maisons » possèdent un *bordaltia* soit 11% des fermes des quartiers ; sur 36 cultivateurs du bourg potentiellement intéressés seuls trois d'entre eux ont un *bordaltia* soit moins de 1%. Cette situation qui prévaut en 1830 nous éloigne du modèle classique de la succession *etxea, bordaltia, olhaltia* que nous retrouverons pour l'ensemble des fermes de la vallée à cette même période, schéma qui perdurera jusqu'à une époque récente pour la majorité des fermes valléennes et jusqu'à aujourd'hui pour quelques unes.

Par ailleurs, la profusion de granges², laisse apparaître une forme d'élevage dispersé dans celles qui se trouvent à proximité alors que les *bordaltia* dans leur fonction première n'existent quasiment plus. A l'éclairage de l'histoire, nous pouvons déduire que la bande en dessous des 800 m. a accueilli des *bordaar* et des *borde-bordaar* portés sur les registres d'*affièvement* qui ne seraient autre que des *bordaltia*. Ces derniers ont souvent évolué pour se transformer en *etxea* et leur inclusion dans les anciens parcours permettait de conduire les troupeaux directement aux mêmes terres d'estives d'une année sur l'autre.

La photo suivante illustre au mieux un ancien *bordaar* (cercle blanc) appelé *Goiheneis* en 1515³ qui confronte le *borde-bordaar* Daguer au Nord approximatif. Il apparaît en temps que *Goyhen*⁴ en 1830 qui a à sa gauche une nouvelle grange *Bordaberry* qui lui est dépendante pour finir par s'appeler *Uthurigoyhena* au XX^e s. Ce *bordaar* est coiffé par un autre *borde-bordaar* (cadre blanc) en haut à gauche de la photo dont les traces de l'emprise bien arrondie dans les landes qui l'entourent sont encore parfaitement visibles⁵. C'est un *affièvement* contracté par Petiri Dinsauspé en 1610⁶ pour un *borde-bordaar* appelé Ordoquietta. En 1830 ce même *borde-bordaar* est un *bordaltia* appartenant à Inchauspé Pierre.

² Elles sont au nombre de 252 en 1830, ce sont les fermes des quartiers qui en sont les propriétaires à quelques exceptions près, ce qui ramène la moyenne du nombre de granges à 2,5 par maisons. Ceci sans compter la ou les granges accolées à la maison qui sont comprises dans l'ensemble *maison et sol* de la matrice cadastrale.

³ Livre terrier, livre des *affièvements* anciens du censier de 1515. ADPA

⁴ Livre de la matrice cadastrale de 1830. Mairie de Larrau et ADPA

⁵ La haie vive ou *zerrallü* forme la limite circulaire de l'enclos à l'intérieur duquel se trouvent la borde et l'etxola et le *soro* qui est une prairie souvent circulaire qui donne la forme à l'ensemble.

⁶ Livre terrier de Soule. *Affièvements* nouveaux. ADPA



Actuellement, il fait toujours partie des biens de la « maison » Inchauspé. Ce *bordaar* ne deviendra pas une *etxe* car malgré son exposition au Sud et le plat dont il dispose (*Ordoki* veut dire plat), il est d'une part situé à 950 m. d'altitude c'est-à-dire en limite de viabilité du point de vue climatique (par comparaison à celui d'*Uthurigoyhen* qui est à 710m) et d'autre part il est très proche de la « maison souche », environ 2 km, pour 280 m. de dénivelé. Mais c'est surtout le fait que la « maison souche » n'a pas eu besoin d'une nouvelle installation de puîné qui sera selon toute vraisemblance déterminant quant au choix de maintenir le *bordaar* dans sa fonction première.

Le *cayolar* le plus proche est à 500 m. de distance pour une altitude de 1050 m. On voit bien par cet exemple le tassement du système quand *etxe*, *bordaltia* et *cayolar* se succèdent sur une courte distance et un faible dénivelé. Dans les cas extrêmes, les « maisons » les plus hautes en altitude constituent d'anciens *bordaltia* en contact direct avec l'estive et qui n'ont pas eu besoin de créer un nouveau *bordaltia* pour accéder à celle-ci.

L'organisation spatiale des fermes *atandes* comprend un troisième type bien marqué qui domine dans les anciennes terres ecclésiales de la *Grange* autour du nucléus d'habitat que

forme la sauveté de Larrau intra muros. A la lecture de la photo ci-dessous nous voyons une série de fermes⁷ posées sur les croupes en alignement et altitude peu différenciée (autour de 700 m.). Les *tenures* sont séparées par les corridors boisés des talwegs.



Cette structure agropastorale se reproduit à l'identique avec la maison et grange accolée qui occupe la partie la plus basse et se continue vers le haut par une grange isolée en bout de prés « *la grange en haut c'est parce que le foin est plus facile à monter alors que le fumier plus lourd est moins pénible à descendre* ».

Cette série de photos met en évidence trois cas dissemblables. D'abord celui d'un *bordaltia* appartenant à une « maison » ce qui inscrit celle-ci dans un schéma désormais classique (mais néanmoins écourté) étendu à l'ensemble de la vallée ; ensuite celui d'un ancien *bordaltia* devenu un véritable *etxe* en altitude ; enfin le cas des *tenures* organisées dès leur origine à partir d'un *etxe*. Si le statut d'*atandes* est applicable d'une certaine façon à tous, puisque chacun a été en son temps le plus haut, le second cas, à la marge des deux autres puisque directement connecté encore aujourd'hui à l'estive, retiendra toute notre attention.

⁷ Cette structuration sur les croupes rappelle à s'y méprendre celle des *manses*, peuplés de *manans*, qui à partir du X^e jusqu'au XV^e s., se sont développés en Soule et dont l'empreinte identique à celle-ci est encore bien visibles à l'Hospital-Saint-Blaise. A l'origine c'est une *tenure* qui correspondant à une parcelle agricole suffisamment importante pour nourrir une famille. Les *manses* étaient occupés par des « colons » qui devaient au seigneur une partie de leur récolte ou un service. Le *manse* est utilisé au Moyen Age et à l'époque moderne.

2.3. Deux exemples de « maison *atandes* » particulières.

La « maison » de Madame Ti (voir annexe 12)

Madame Ti habite le village depuis que son mari (aujourd'hui décédé) et elle-même sont à la retraite. Elle est originaire du quartier appelé *Ekhibegi handia* (*Ekhi* = soleil, *begi* = œil, *handia*= grand) autrement dit « l'œil du grand soleil »⁸ pour signifier un quartier bien exposé et chaud et qui se situe à 5 km du village. Elle est la cadette de la « maison », « née en 29 » dans une famille de cinq enfants. Avant le départ de ceux-ci, c'est-à-dire pendant sa jeunesse, la maison accueille neuf personnes, ses grands parents (*amani* et *atani*)⁹, ses parents et la fratrie. Madame Ti ira à l'école jusqu'à l'âge de 14 ans ce n'est qu'ensuite qu'elle commencera l'apprentissage du métier d'éleveuse. En effet, bien que cadette, elle a été choisie pour continuer la ferme, les « deux frères aînés sont partis en Amérique et ils sont revenus pour la retraite... tous mes frères et sœurs ont donné leurs parts sur la maison, ça se faisait comme ça à l'époque on discutait peu » Ce destin des cadettes héritières de la « maison » s'inscrit dans un mouvement global étendu à l'ensemble des Pyrénées, « les comportements des individus ont considérablement évolué, notamment ceux des hommes, surtout les aînés, qui parfois réclamaient leur part d'héritage afin de s'expatrier en Amérique plutôt que d'hériter de l'exploitation familiale. Dès lors, ces derniers n'hésitaient pas à céder leur place d'héritiers à leur soeur, aînée ou cadette ». Ce mouvement a vu le jour après la mise en pratique du code civil de 1804 « Dès lors, non seulement tous les cohéritiers, hommes et femmes, pouvaient prétendre à une part égale de l'héritage mais, grâce aux nouvelles lois, ils jouissaient d'une plus grande liberté de mouvement et d'une plus grande mobilité »¹⁰ pour se développer lors des grands mouvements migratoires de la fin du XIX^e s. et première moitié du XX^e s. pour les départs « aux Amériques ».

Le premier travail de Madame Ti à la ferme est de « nourrir la basse cour » puis elle sera initiée à tous les travaux de la ferme depuis la fauche jusqu'au labour et à la récolte. C'est son père qui lui enseignera le métier « la vie c'était dehors, j'étais toujours dehors avec mon père ». Elle résume ainsi la répartition du travail à la ferme « homme ou femme on faisait le même travail, il n'y avait pas de différence ». A la mort de son père « j'ai perdu mon père très tôt en 1963 » (à 34 ans) elle continue l'exploitation. Entre temps, elle s'est mariée avec l'héritier d'une « maison » voisine, elle aussi enchâssée dans les terres communes. Madame

⁸ Traduction généralement admise par les *Larraintar*. Il existe aussi un quartier dénommé *Ekhibegi chipia* ou l'œil du petit soleil qui traduit par la même un ensoleillement moindre.

⁹ Grand-mère et grand-père.

¹⁰ Arrizabalaga 2006.

Ti reste l'*etxe nausi* (*nausi* comme variante de *nagusi* qui veut dire « maître de maison » pourtant Ti insistera sur le *etxe* devant) son mari est adventice et vient s'installer dans la « maison » natale. Il fournira le trousseau de mariage « *mon mari a amené 12 draps, serviettes et nappe* ». Madame Ti insiste sur le fait que dans la pratique, bien qu'elle soit *nausi*, son mari et elle jouissent des mêmes droits et font le même travail. La propriété de son mari représente 25 ha et la sienne 16 ha, ils travaillent donc en commun 41 ha « *après que les parents de mon mari sont allés au village, on a loué les terres de mon mari*¹¹ »

A la ferme « *on semait le maïs et le blé mais c'était bien trop haut pour donner, le jardin aussi était en retard si il voulait donner...* ». Les outils agricoles restent rudimentaires et les techniques évolueront peu « *au début* (jeunesse de Marthe) *on labourait avec les vaches puis avec mon mari on est passé au mules et c'était plus rapide, on avançait mieux. Ensuite on a acheté une motofaucheuse polyvalente de 30cv c'était suffisant, on a jamais eu de tracteur* ». Nous le voyons, l'agriculture reste réduite et c'est bien l'élevage qui fournit les revenus de la « maison ». « *on avait 15 vaches et 60 brebis puis on est passé à 30 vaches et 100 brebis avec 7 ou 8 juments* ».

L'usage des bordes est lié à l'hivernage « *l'hivers est long, de Novembre au premier Mai*¹². *Il faut soigner les bêtes tous les jours* » Pendant la période la plus froide et humide les bêtes sont dispersées et enfermées dans les bordes. « *On utilisait 3 bordes ; 1 pour les génisses et 2 pour les vaches. Les axuria*¹³ *vont à la borde avec les vaches. Les brebis sont à la maison*¹⁴ » pour améliorer les troupeaux et pour le renouvellement des bêtes vieillissantes

¹¹ Cette pratique de location des terres et de fin de vie au village par ceux qui louent les terres nous a été rapportée plusieurs fois. C'est aussi la situation actuelle de Ti. La location des terres procure un petit revenu d'appoint qui palie à la faiblesse de la retraite agricole tout en conservant les terres pour les héritiers de la maison. Le bourg offre une vie plus facile, quelques services existent encore mais c'est surtout le voisinage et la relation de voisinage qui sont importants ; Alors que dans les quartiers les maisons sont séparées par une distance qu'accentue la route (les chemins amenuisent la distance mais sont moins pratiques et praticables avec l'âge), le bourg rapproche les habitants. Les maisons offrent des commodités que les plus vieilles fermes n'ont pas.

¹² Mme Ti considère que *l'hiver* dure tant que les bêtes sont dans les bordes puis autour de la maison dans ce que nous avons appelé le parcours du bas. Il ne s'agit donc pas de la saison hivernale à proprement parler.

¹³ Les agneaux, *axuria* se prononce *achuia*.

¹⁴ Probablement dans notre cas *l'Eskaratzia* qui est la grange bergerie collée à la maison comme dans bien des maisons de Larrau mais il peut aussi s'agir de la grange à proximité immédiate auquel cas Marthe l'aurait signalé.

« on gardait une vingtaine de bidoxa¹⁵ et on vendait une dizaine de brebis par an et aussi des anxia¹⁶ qui n'ont pas pris le bouc... ». Les revenus ne se limitent pas d'ailleurs à la vente de brebis adultes et jeunes « on vendait aussi deux ou trois vaches par an et on gardait trois ou quatre biga¹⁷ en permanence. Mon mari et moi on vendait les vaches... ».

Pour Madame Ti l'année de l'éleveur se scinde en deux parties bien distinctes : après « l'hiver » vient la période de l'estive « on trayait les brebis à la maison pour le fromage et vers le 15 juillet on les laissait libre sur les terres communales¹⁸ ... elles restaient toujours au même endroit. On les habituaient comme ça et elles s'y tenaient. Pour aller voir les brebis il fallait bien 1h30 de marche vive ... quelques fois elles se mélangeaient avec les troupeaux des cayolars, ils étaient de nombreux bergers et un venait nous chercher. Mon mari ou moi on montait pour les séparer et puis on redescendait, il n'y avait jamais d'histoire. Nous, on avait pas besoin de cayolar, on n'avait pas de txotx pourquoi faire ? ». Les parcours des bêtes à l'estive et les parcours de vête¹⁹ sont différents selon que se soient des ovins, bovins, équins qui sont concernés. Les vaches montent plus tôt en Mai ou début Juin « les vaches elles vont sur aizülura²⁰ à Iraty, il fallait bien 3h de marche pour aller les visiter, c'est pareil pour les juments ». Les vaches sont donc à la montagne de Juin à fin Septembre. Il n'y a ni cabane ni grange et « les terres sont communes et sans droit à payer, les bêtes ont des parcours toujours les mêmes mais la maison ne dépend pas du syndicat ». Les vaches font aussi le même parcours d'une année sur l'autre et la surveillance est assurée par les cayolaristes bien souvent et par les autres *atandes* lorsqu'ils montent « visiter » leur bétail. D'une certaine façon chacun surveille à son tour les bêtes de tous. Les juments partent avec les vaches mais elles sont plus mobiles. Madame Ti rajoutera comme précédemment au risque de se répéter « les bêtes s'éduquent elles mêmes et par habitude reste sur un même parcours. Les meneuses²¹ montrent aux jeunes bêtes. Parfois elles vont sur un cayolar et il faut aller les chercher. Il n'y a jamais eu de problèmes avec les cayolaristes ».

¹⁵ Jeunes brebis de moins de 1 an.

¹⁶ Mme Ti prononce anxia pour *antzua* qui veut dire qui ne porte pas de fruit. Ce terme est réservé aux animaux.

¹⁷ Génisses de deux ans pour le renouvellement

¹⁸ Madame Ti m'indiquera un lieu vers le Pic des Escaliers que je n'ai pu localiser, d'ailleurs il est peut être à cheval sur deux communes.

¹⁹ Monté à l'estive

²⁰ Littéralement les *terres libres*.

²¹ Les bêtes les plus anciennes mémorisent le parcours d'une année sur l'autre et le transmettent aux jeunes qui à leur tour deviendront meneuses et ainsi de suite.

Lors de l'entretien, notre informatrice précisera qu'elle aura à son tour des enfants et qu'une de ses filles s'est mariée avec l'héritier d'une « maison » voisine alors qu'un de ses petits fils salarié dans la plaine de Soule était en cours d'installation sur sa ferme natale « *Qu'est ce qu'il va y faire ? C'est trop dur de vivre là haut. On n'y gagne pas d'argent. Enfin il fera ce qu'il voudra.....* », lorsque son frère reprenait la ferme de son gendre et de sa fille. La transmission a donc sauté une génération mais à l'heure actuelle ce sont des parents, fille, gendre, petits fils qui tiennent le quartier avec quatre « maisons » toutes *atandes* « les plus hautes » avec terres et parcours.

Madame Ti ne se rend plus à sa « maison » natale, elle ne conduit plus et elle se rappelle avec nostalgie les promenades accompagnées par son mari décédé depuis maintenant deux ans... Les 15 ans passés au village avec lui ont été les meilleurs parce que « *le travail à X était trop dur. Même après avoir eu des problèmes cardiaques j'ai du continuer à travailler...* »²²

Monsieur Bh (voir annexe 12)

Monsieur Bh ne raconte pas une histoire différente de celle de Madame Ti à quelques variantes près. Il habite une « maison » au bourg qu'il a achetée et retapée en bénéficiant des aides versées après le tremblement de terre de 1967²³.

Sa « maison » natale, située en haut dans les parcours, est *atandes* comme les autres « *maisons périphérique, au pied des montagnes* » ; de ce point de vue elle est en tous points similaire à celle de Madame Ti. La ferme dont on retrouve une première installation sous forme de *borde-bordaar*²⁴ dès le début du XVI^e s. forme un véritable îlot de 13 ha au milieu des pâtures. Sur les 13 ha seulement 7,5 ha sont en SAU²⁵. Du temps de la jeunesse de Monsieur Bh, il a maintenant 84 ans, la « maison » accueillait ses trois frères et sœurs, les grands parents et bien sur leur père et mère. A la mort de sa mère, c'est une tante qui viendra « *aider à la maison* ».

Jusqu'à l'arrêt complet des labours (il connaîtra la fin du blé en 1958 et celle du maïs en 1965) la ferme pratique l'assolement « *on labourait à tour de rôle toutes les terres, des plus basses aux plus hautes...sur une même terre on semait 3 fois le maïs et 3 fois le blé, c'était*

²² Entretien réalisé en avril 2011.

²³ Bien que l'épicentre soit à Arette, Larrau a connu d'importants dégâts notamment au bourg.

²⁴ Liste de confronts du censier de 1515.

²⁵ Surface Agricole Utile qui comprend dans notre cas les labours lorsqu'il en reste, les prés et même les fougères.

*plus facile de labourer 3 ans la même terre parce que la charrue²⁶ peinait moins après le premier labour, on semait d'abord le maïs au printemps, on le récoltait en automne et en suivant on se préparait le champs²⁷ pour le blé²⁸ qui était récolté au printemps et ainsi de suite pendant 3 ans puis on changeait de terre ». La « maison » n'a pas de part de moulin, ni de part de *cayolar*. Pour moudre les gens de la « maison » se rendaient à une ferme qui avait une part de moulin ou pour le blé le plus souvent à l'ancien moulin de l'Abbaye qui avait un meunier « pour une conque²⁹ de blé, le meunier prend un laka³⁰ quant il ne trichait pas... ». A la différence de chez Madame Ti, la ferme de Monsieur Bh, plus petite réunit à peine 40 à 50 brebis et une dizaine de vaches mais pas de chevaux « les chevaux s'étaient les grandes maisons [plus dotée en terre] qui en avaient... ». Au mois de Mars, les bêtes étaient envoyées alentour dans les communaux « parce que les meilleurs champs sont gardés pour la culture... à la soudure³¹, il fallait tirer les rations des bêtes ». La « maison » n'avait pas de part de *cayolar* du temps de son grand-père, ce n'est que ces quarante à cinquante dernières années que son père et lui-même ont recherché des parts « on prenait les parts libres qu'on louait ou échangeait à ceux qui ne montaient pas dans les *cayolars* voisins, c'était une façon d'être tranquille... ».*

Pour Monsieur Bh comme pour l'ensemble de la communauté, la base de l'entretien de la montagne et de la culture de l'herbe c'est « l'écobuage ». Nous avons vu plus tôt que ce terme est inapproprié et nous le remplaçons volontiers par la notion de « feu pastoral ». Mais cette « francisation » ne doit pas nous faire perdre de vue qu'il existe des appellations

²⁶ Coldenabara, l'âge qui forme l'ossature de la charrue avec les brancards est en bois alors que le coutre, sabot et versoir sont en fer. C'est comme un petit brabant léger, elle est réversible. Source : Mr B Entretien de Mars Avril 2011.

²⁷ Fumure à partir des litières, labour et hersage puis venait le semis

²⁸ Il s'agit d'un blé spécial dont il ne connaît pas le nom, la caractéristique de la graine, c'est qu'elle est « barbue », il s'agit peut être d'une forme d'épeautre (*Triticum aestivum et Triticum aestivum sp*) dont nous savons qu'il se sème à l'automne et que la graine est habillée de glumelles fines. La semence est issue des récoltes de la maison.

²⁹ Une conque mesure environ deux décalitres de graines sèches. Nous noterons que la conque est déjà en vigueur au XVI^e s.

³⁰ Salaire que prélève le meunier sur la farine qui équivaut à environ 2,5 litre (1/4 de décalitre ou 1/8 de conque) Source : Lhande 1926.

³¹ De la fin de l'hiver jusqu'à ce que la pousse de l'herbe soit suffisante pour la dépaisseur des animaux. La soudure est d'autant plus difficile que les terres représentant un potentiel pour une mise en prairie sont réservées aux cultures.

vernaculaires d'usage courant utilisées par les habitants. D'un côté, les praticiens actuels du feu, natifs du village et alentours immédiats utilisent habituellement le terme neutre *sua-ka* qui se compose à partir de *sua* ou « feu » pour signifier après adjonction de la terminaison *ka* au substantif : « mettre le feu ». Monsieur Bh, quant à lui, utilise couramment une composition en *erakin-ka*, à partir du verbe *ere*³², dont le sens précis rapporté par Lhande se construit à partir de *erakin* qui veut dire « l'espace incendié dans les landes » pour donner enfin : « incendier les landes, brûler les landes ». Les déclinaisons de *ere* en composition pour dire aussi : « rôtir la viande, allumer du feu, cuire au feu, cuire le pain au four inscrivent ce verbe dans le langage domestique courant. La redondance de ce mot apparaît dans les entretiens où il est utilisé par plusieurs retraités ou préretraités habitant des quartiers. Il pose question dans la mesure où il est difficile de discerner s'il s'agit d'une évolution de vocabulaire dans laquelle *suaka*, terme au moins aussi neutre que écobuage actuellement, remplacerait au village et chez les jeunes le *erekin-ka* de vieille tradition et ce dans un souci de normalisation, ou bien si le feu des éleveurs *atandes* qui vient lécher les enclos et s'intègre par le nom dans le vocabulaire domestique, comme pour signifier le prolongement du foyer vers l'extérieur dans les landes, serait en cours de disparition. La régression constatée du statut de l'*atandes* mais aussi des formes anciennes d'élevage en Soule autorisant la régression d'usage d'un vocabulaire approprié et assez spécifique. Quoiqu'il en soit, la composition *erekin-ka* est très précise et creuse un peu plus profondément le fossé qui sépare le langage vernaculaire propre à l'éleveur à celui des techniciens plus « générique ».

Pour Monsieur Bh « *autrefois, [l'écobuage] se n'était pas organisé, chacun faisait un peu mais il fallait surveiller pour les clôtures...on faisait l'écobuage tout seul sauf pour protéger les clôtures, on s'entendait entre voisin...* » et de rajouter, « *maintenant c'est organisé* ». Il fait ici allusion aux « écobuages » contrôlés et organisés par la Commission Syndicale et les cayolaristes en zone d'estive, c'est-à-dire à sa porte. Son premier voisin, Monsieur Ap, précise « *dans le quartier, on avait des clôtures communes directement entre voisins ou avec les parcours, s'était tout en haies vives tressées... c'est fragile au feu... mon père et le père de Bh avec l'oncle de Cp et moi aussi après, faisaient le feu ensemble, c'est-à-dire que l'hivers quant on tressait les haies, on se disait à quel moment ... quant le feu rentre dans la haie, on l'étouffait à coup de pelle, il fallait être plusieurs c'était plus sur* ». Dans ce cas, le feu nécessite une entente, une coordination mais il n'y a pas de date « *en janvier, février, mars, je sais pas, il fallait quatre ou cinq jours de beau temps pour mettre le*

³² Era (kin-ka) est une variante de *ere* qui signifie brûler, consumer par le feu.

feu...quant ça gèle c'est plus facile ». La maîtrise du feu passe par la connaissance des conditions météorologiques « *on choisissait des jours sans vent, des journées calmes, ça se sentait...* » et Monsieur Bh de rajouter « *il n'y avait pas d'accident, c'est arrivé oui que le feu aille dans la forêt mais c'était très rare, une fois ou deux peut être, en principe la forêt est à l'ombre et elle est humide, le feu tient pas et puis on fait le feu de haut en bas, c'est-à-dire quand il y a des arbres qui débordent la crête ou autre, on met le feu près des arbres et il descend, il court doucement et il y a pas d'incendie...* » Cette pratique du feu n'est pas seulement appliqué à son parcours. Monsieur Bh et les autres *atandes* le confirmeront lors des entretiens suivants, « *font erekin-ka* » dans la montagne pour les cayolaristes « *autrefois, les cayolaristes ils montaient pas, avec une mule, venir de Barcus par exemple c'est loin, vous comprenez ...c'étaient nous autres qui faisons le feu, enfin, ils nous demandaient. Quelques fois ils payaient la journée* ».



Ci-contre, un feu montant dans la partie basse des estives dans les parcours des cayolars. Ci-dessus, entre les bordes, près des maisons le feu s'arrêtera au niveau du chemin qui fait pare feu et plus haut la neige sous les haies (haies actuellement non taillées) arrêtera le feu s'il venait à rentrer sous les arbres. Dans les deux cas le climat est déterminant.

Les relations entre *atandes* et autres usagers de la montagne ne s'arrêtaient pas là « *ceux qui n'avaient que des vaches, ils venaient pour les mettre et on surveillait, celui qui gardait leurs vaches était un peu payé. C'était vrai pour toutes les maisons au pied de la montagne* » quant aux cayolaristes ils trouvaient aussi dans la « maison *atandes* » un « gîte *d'étape* » nous dira Bh avec malice et il parle ainsi de la vête des bergers « *les bêtes transhumantes [et les bergers] faisaient une halte... on les gardaient pour le soir. La traite du lendemain payait la soupe et le gîte de tous* ».

Un autre éleveur, Monsieur Me, parlant de son grand-père racontera « *du temps du grand-père, il arrivait que la neige fasse reculer les troupeaux alors les bergers et leurs bêtes s'installaient à la maison...oui s'était un peu comme un cayolar du bas, ils restaient là quelques jours* » et en montrant la grande table « *vous voyait, c'était fait pour accueillir, ils jouaient aux cartes en attendant et faisaient aussi les fromages, ils dormaient par terre un peu partout...quand la neige reculait, ils remontaient ... on leur rendait service* ». Monsieur Me nous rapportera aussi qu'il y avait plusieurs *cayolars* issus de deux zones de montagne qui s'arrêtaient chez lui.

A l'automne, lors de la descente des bêtes (dévête) la « maison *atanda* » de Monsieur Bh sert de remise « *on gardait aussi d'une année sur l'autre le matériel des cayolars, matelas, chaudrons, les outils pour le fromage...* » alors que d'autres témoignages de retraités de « maisons *atandes* » relatent du stockage des sonnailles. Dans la grange de As, attenante à la « maison », les « cloches » de la vête seront remisées lors du changement de sonnaille « *les gens de Barcus laissaient leurs sonnailles, j'étais enfant et c'était les enfants de la maison qui descendaient les cloches¹ pour la montagne du grenier ou elles avaient passé l'hivers. Les cloches de route s'était la fierté des transhumants. Après, ils mettaient les cloches pour la montagne, elles étaient plus légères, c'était pour reconnaître les bêtes dans la montagne, trouver les bêtes au son, sans les confondes avec les autres troupeaux... Quant les cloches étaient changées on montait celles qui restaient au grenier en attendant la descente ; pour nous, enfants s'était un vrais travail, les cloches nous semblaient lourdes, on était petit...* »

Au bourg aussi, la « maison » de Monsieur Cp servira au remisage des cloches. Ces services rendus par les *atandesak* donnent lieu à des échanges financiers et à des

¹ En français, dans le vocabulaire courant c'est le mot cloche qui revient. Il est inapproprié dans la mesure où il désigne un objet de fonderie alors que la sonnaille plus légère est en alliage de cuivre embouti. Les sonnailles s'appellent *txintxa*.

« rémunérations » en nature, chez Monsieur Bh « *les cayolaristes, pour nous payer de ce qu'on faisait pour eux nous montaient des sacs de pomme ou des tomates. C'était le bien venu parce que chez nous les tomates ne poussaient pas ou alors trop tard* ». Ce troc sera mentionné par nombre d'*atandes*. Pour finir, Monsieur Bh nous fera part du changement qui l'affectera sans doute le plus « *avant, il y avait beaucoup de bergers, je sais pas moi peut être 7 ou 8 par cabanes pendant la forte saison [celle du fromage au cayolar jusqu'à ,la deuxième quinzaine de juillet et avant la tonte vers la fin juillet] la montagne était très fréquentée, ça fait que les troupeaux [il parle des brebis] étaient toujours surveillés, nos bêtes ne se mélangeaient pas et si c'était le cas on triait en c'était fini* ».

Un autre éleveur, Monsieur Co, raconte « *les troupeaux , le notre et ceux du cayolar à côté pouvaient se coucher pas loin alors les bergers envoyaient leurs bêtes le matin d'un côté et les autres de l'autre et le soir elles étaient à nouveau sur le même parcours. Les troupeaux dormaient à côté...* » Et Monsieur Bh conclura avec une pointe de nostalgie, « *j'ai vu cette montagne pleine, l'après midi il n'y avait pas grand travail, les bergers jouaient beaucoup, ils avaient des jeux comme des jeux de dame, vous savez ? Ils jouaient sur des rochers qui faisaient la table mais il y avait d'autres jeux...* »

A la fin du XX^e s. les « maisons *atandes* » qui ne se sont pas adaptées à la modernisation de l'agriculture par l'intégration à l'économie de marché ont disparu et en ce début de XXI^e s, les « maisons *atandes* » restantes ont du modifier leurs pratiques d'élevages, l'agriculture à proprement parler n'ayant plus cours. Jusqu'où s'est opéré ce changement ?

3. L'*atandes* aujourd'hui.

3.1 La « maison *atandes* » : un patrimoine encore « vivant » inscrit dans la mémoire des « maisons ».

Sur les 20 exploitations de Larrau, 9 éleveurs restent attachés et donnent un sens à la notion d'*atandes* soit parce qu'ils le sont de fait soit encore parce que la « maison » en garde le souvenir, c'est le cas de Monsieur Me qui est éleveur de vaches et chevaux « *mon grand père l'était* ». Il traduit par là le changement qui s'est opéré ces dernières années dans la population des éleveurs qui ne pratique plus le « gîte et couvert », le remisage des cloches, le gardiennage des bêtes, la location de mulets etc.... Ces pratiques sont tombées en désuétude. C'est un constat que chacun fera en parlant bien souvent du passé, mais même si une partie de

la pratique de l'*atandes* disparaît, il reste que la « maison » est toujours insérée dans les parcours. Et lorsque la « maison » est éloignée du parcours la réponse à la question (êtes-vous *atandes* ?) que fournit Monsieur Br est plus mitigée « *on l'était pas mais avec la maison de ma tante on l'est devenu* ». Cette position qui exprime aussi que le terme *atandes* garde du sens est partagée par 3 autres éleveurs *atandes* eux aussi par « parenté » lorsqu'ils agrègent chacun une ferme familiale à la porte de l'estive. Les trois éleveurs sont au bourg pour deux d'entre eux et la troisième à sa périphérie.

Tableau 14. Synthèse des « maisons » directement *atandes* et de leur répartition

	Nbre d'exploitations	Quartier	Bourg et périphérie ²
Total	20	9	11
dont <i>Atandes</i>	9	8	1

La majorité des fermes des quartiers sont directement *atandes* alors qu'au bourg et alentour immédiat une l'est directement et un tiers (3 par agrégation et 1 parce qu'elle rendait service aux bergers) s'en revendique ou s'y apparente. Dans les quartiers, Monsieur Lp ne « *pense pas que la maison soit atandes* » ce que contredit la position de la « maison » et surtout les archives familiales qui attestent qu'il s'agit d'une « maison franche » distribuant les terres autour d'elle.

Ce contrôle du parcours au milieu des pâtures peut être une caractéristique ancienne des vieilles « maisons *atandes* » aujourd'hui « déconnectées » de l'estive. Enfin, dans la « zone des *manses* » au sud ouest du bourg, seule une exploitation (la plus haute) se définit comme *atandes* et c'est celle qui dans le lot porte un toponyme appropriée à sa situation. A Larrau la moitié des fermes sont encore directement *atandes*.

Tableau 15. Synthèse de la répartition des *txotx*

	Nbre d'exploitation	<i>Txotx</i> entier et plus	½ <i>Txotx</i>	Sans <i>Txotx</i>
Total	17	3	5	0
<i>Atandes</i>	9	3	4	2

Sur les 20 éleveurs interrogés, 17 ont déclaré détenir des *txotx* dans les *cayolars* et les 3 autres n'ont pas répondu. La totalité des 8 fermes non « *atandes directement* » détiennent, à une courte majorité de 3/5, une part équivalente à demi *txotx* et le reste des « maisons » un

² C'est-à-dire sur les croupes autour du bourg, dans l'ancien domaine ecclésial.

txotx et plus. Il n'en est pas de même pour les « maisons *atandes* » où on voit que 22 % des fermes ne possèdent pas de *txotx* alors que 45 % possèdent un demi *txotx* et dans ce groupe de 4, un *txotx* est loué et un autre éleveur Monsieur Ut déclare ne pas se servir de ses parts de *cayolar* communal qu'il a pourtant acheté. Il préfère que « *les bêtes restent dans les prairies autour de la maison du haut et de celle du bas* ». Dans ce lot de « maisons *atandes* », le tiers restant des éleveurs forme un groupe où chacun dispose en propriété un *txotx* et plus.

L'*atandes* qui est une survivance du passé, reste enraciné au sein de la communauté des éleveurs *larraintar*. La moitié des fermes s'en revendique directement alors que d'autres le (re)deviennent. Dans ce contexte, même si une grande majorité (90 %) des éleveurs détiennent des *txotx*, les *atandes* directs n'en possèdent pas ou en louent ou encore ne l'utilisent pas. Ce constat alimente les témoignages des anciens qui affirment ne pas en avoir eu besoin du fait même de leur statut. Les relevés de parcours actuels alimentent cette réflexion.

3.2 Usages et parcours actuels des *atandes* dans la montagne.

« *Atandes* directs » ou « *atandes* indirects »³ ou encore « maisons » qui ne se reconnaissent pas dans ce statut, toutes mèneront leurs bêtes sur les parcours inscrits dans les limites communales.

En vertu de quoi, les éleveurs de Larrau utilisent la totalité de la montagne sur un rythme saisonnier. La dispersion du bétail sur les différents parcours des « maisons » dépend de plusieurs critères, le plus important étant celui du « bien être » du bétail. Brebis, vaches et chevaux en association caractérisent la plupart des élevages et pour chaque espèce la pâture sera différente en fonction des exigences fourragères de chacune, d'où la diversité des parcours : « *J'envoie les vaches où il n'y a pas de brebis* ». Alors que les chevaux ont tendance à se déplacer sur de grandes distances, les vaches et surtout les brebis restent plus attachées à leur parcours. Le plus souvent pour ne pas dire toujours il y a recoupement du parcours avec ceux des *cayolars*. L'usage de la totalité de la montagne répond donc à la nécessité impérieuse de disposer de ressources variées, abondantes et surtout disponibles dès la fin de l'hiver.

Plusieurs fois nous entendrons les expressions « *lâcher les bêtes* », « *elles partent toutes seules quant on ouvre* », « *il suffit d'ouvrir les portails et elles sont sur l'estive* » pour traduire l'accès direct et salutaire aux pâtures communales du bas comme du haut et Monsieur

³ Nous rappellerons ici que bien des « *atandes* indirects » agrègent une maison « d'*atandes* direct ».

Mx de rajouter : « *Les bêtes restent 5 mois dedans, alors on monte vite* ». Nous pensons que c'est dans cette pratique partagée par tous, celle qui consiste à libérer les bêtes le plus tôt possible, dès la sortie des bâtiments d'élevage en période de soudure, que l'éleveur d'aujourd'hui renoue avec la pratique ancestrale de l'*atandes*. Pour lui, la course à l'herbe, celle qui justifie *erekin-ka* sur les terres communes, *bortisohoka*, les foins et regains est une nécessité incontournable. Avec l'accroissement des troupeaux et malgré la mécanisation qui permet de traiter plus de surface, la ressource en herbe de la « maison » ne suffit déjà plus pour passer l'hiver.

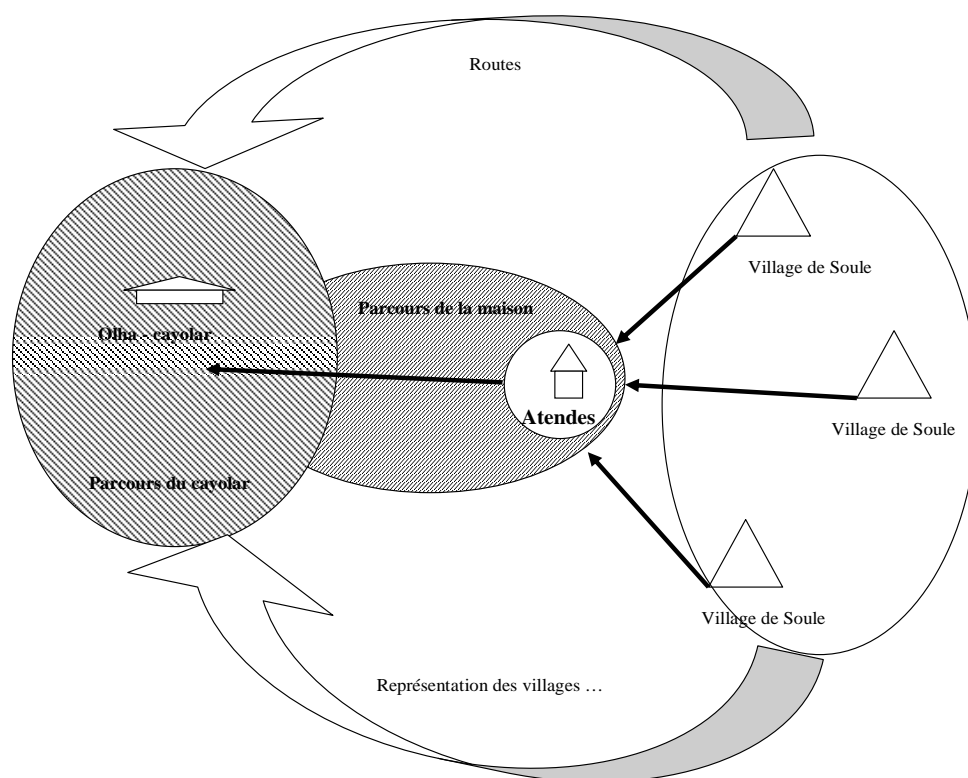
Tous nous ont traduit leur souci d'approvisionnement hivernal lorsqu'une partie non négligeable de l'alimentation du bétail est importée sous forme de fourrage, granulés voire farine et ces achats représentent une dépense lourde qui grève d'autant le budget de la ferme. Pour ne pas accroître la dépense, les bêtes prendront le parcours le plus tôt possible comme l'*atandes* de jadis. C'est bien là que le statut de « maison *atandes* » se place nettement en opposition avec la gestion venue du bas par la Commission Syndicale et les cayolarites qui tentent d'imposer aux *atandes* une date de montée à l'estive les accusant de disposer de la meilleure part de l'estive que constitue la première pousse d'herbe. En quelque sorte la ressource est menacée, aux yeux des transhumants tout au moins, par la « maison *atandes* ».

Il est vrai qu'au fil du temps, le statut de l'*atandes* s'est érodé. Alors que les « anciens » témoignent des services rendus aux cayolaristes, les exploitants actuels n'auront de travaux en commun avec les autres cayolaristes du pays que ceux organisés pour l'écobuage « *cette année j'avais la responsabilité du feu au cayolar, j'étais maître du feu* » ou encore lors de l'*artanitze* lorsqu'ils possèdent un *txotx* et que l'assemblée se réunit

Il est admis par ceux qui en ont gardé la mémoire que l'*atandes* d'autrefois remplissait une fonction économique et sociale dans le dispositif global de transhumance. Les bergers des communes de Soule situées sur un axe défini depuis le Moyen Age visitaient et tiraient profit de la situation des *atandes* à l'aller comme au retour du *cayolar* et dans certains cas pendant toute l'estive « *mon père fournissait les mules pour descendre les fromages et le ravitaillement... avec ça on avait un peu d'argent* ». Aujourd'hui l'*atandes* utilise encore les parcours mais l'échange avec les transhumants n'a plus cours. Deux raisons concomitantes au moins contrarient cet échange (voir figure 19) :

- la première est que la représentation des villages dans la Commission Syndicale⁴ donne une forme de légitimité par le nombre et l'histoire récente (même contestée) à la gestion de l'estive et de *cayolars* par celle-ci. Cette gestion, du moins ces dernières années n'a pas intégré l'*atandes* alors que les équipements voulus par tous y compris les *Larraintar* en un premier temps tout au moins, routes et pistes pour l'essentiel ont détourné les transhumants des « maisons *atandes* ».
- la seconde, qui s'inscrit dans un même mouvement tient à la nouvelle gestion, elle aussi réglementaire, des ressources fourragères de l'estive en particulier par le feu qui est soumis à déclaration et surveillé.

Figure 19. Evolution de la place de l'*atandes*

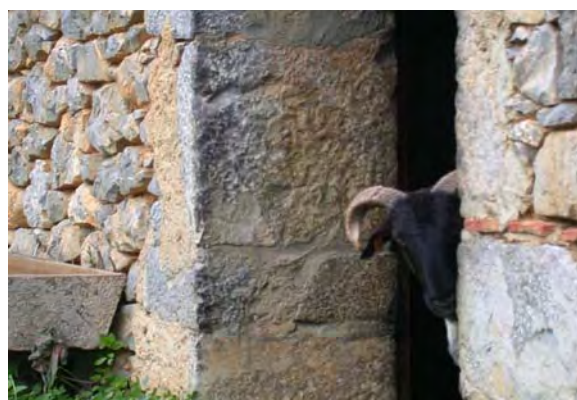


© D Cunchinabe 2011

⁴ La commission réunit 41 communes réparties sur 2 cantons et 360 éleveurs.

Cette dernière disposition va contribuer à éloigner d'avantage l'éleveur *atandes* de son rôle de gardien et « jardinier » de l'estive sans pour autant le faire disparaître. D'autres contraintes, économiques celles là, avec en particulier le changement de date de l'agnelage pour correspondre au marché extérieur et l'accroissement des coûts d'exploitation, affaibliront un peu plus un système d'élevage extensif et peu dispendieux à l'origine.

Nous avons aussi constaté que l'entrée dans le productivisme dès les années 1960 s'est traduite par un changement de race de brebis pour une partie des éleveurs de Larrau. Ceux-ci abandonnent la *Büxuria*¹ au profit de la *Manex tête noire*², moins dans un souci de rusticité, la *büxuria* est réputée rustique, que dans celui d'augmenter la production laitière. La *Büxuria*, au dire des éleveurs de Larrau, serait plus proche de la brebis Basco-Béarnaise.



© ITEM 2011

La *Basco-Béarnaise* (photo de gauche prise à Licq-Athérey) est particulièrement adaptée à la transhumance, elle continue chaque année à estiver vers les plus hauts sommets pyrénéens. Quant à la *Büxuria* nous l'identifions de par son aire de répartition et similitudes morphologiques décrites par les éleveurs comme étant la Basquaise identifiée par le

¹ pour *Buruxuria* = tête blanche

² Les *Manex têtes noires* (page suivante photo de droite) viendraient de différents horizons, pour les uns d'Espagne alors que pour d'autres elles viendraient de la Basse-Navarre. Pour concilier les deux nous serions tenté de proposer la Navarre historique qui reste un pays montagnard mais à une altitude plus basse que la montagne de Soule.

CORAM³. Elle serait de gabarit un peu moindre et vivait à l'origine dans une zone intermédiaire entre la Manech et la Béarnaise.⁴

L'ensemble de ces modifications altère tout à la fois, le type d'élevage ovin, la cohésion de la société pastorale souletine et la culture propre à l'*atandes*. Pourtant l'*atandes* d'aujourd'hui reste une réalité visible dans la culture de l'herbe par le feu pastoral qu'il maintient à grand peine « *pour toute la commune nous sommes quoi, 6 allez, 7 à donner le feu pour tous et après...* » . Il faut préciser qu'une personne seule est à même de faire *erekinka* pour un quartier ce qui ne contredit pas la tradition de l'*atandes* dans la mesure où le feu s'applique aujourd'hui sur des landes exemptes d'habitats. L'autre expression visible de l'*atandes* s'exprime dans les parcours des bêtes. Pour comprendre ce que sont les parcours actuels nous avons dégagé avec les éleveurs les circulations entre parcelles du bas et dans les zones dites intermédiaires avant de se rendre aux estives.

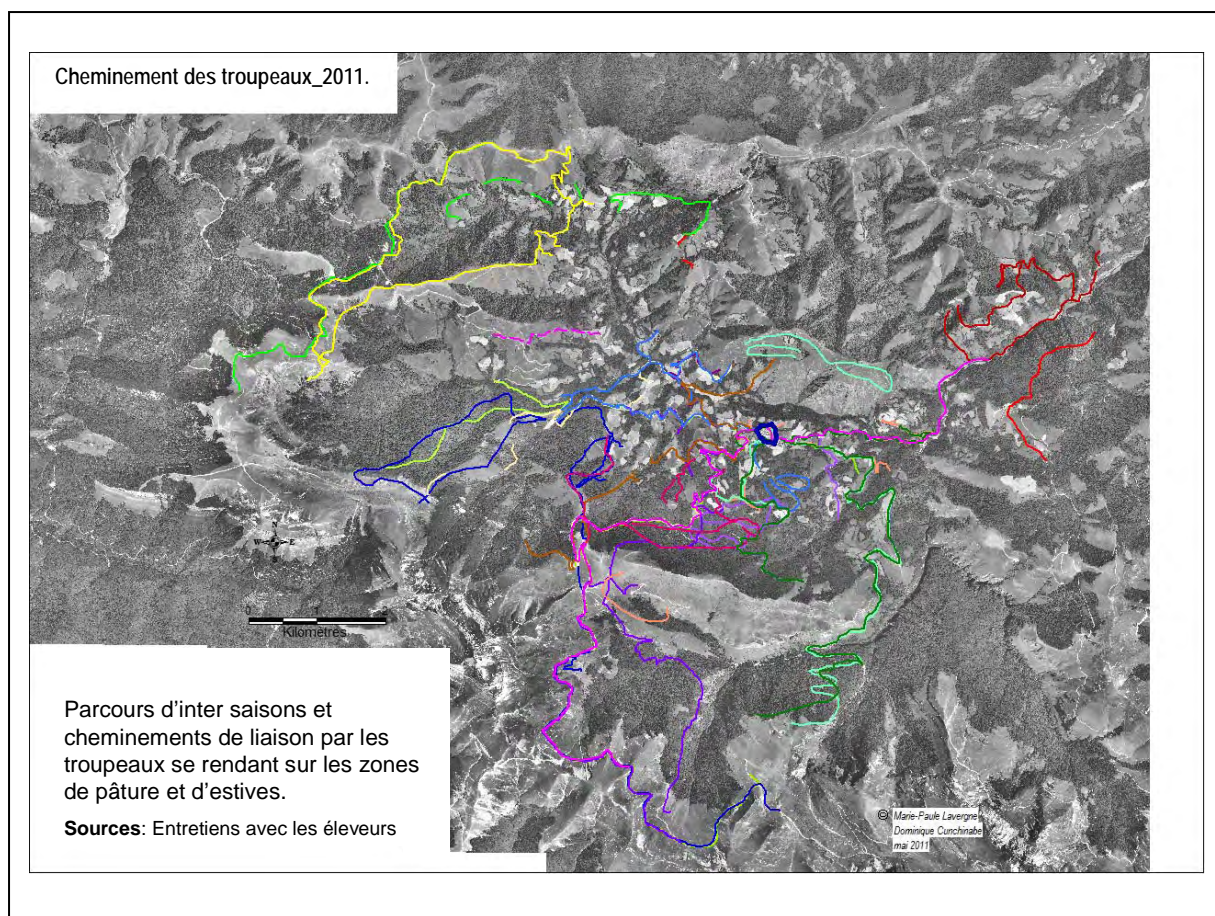
Lors des déplacements d'une zone de pâture à l'autre la route et la piste sont le plus souvent utilisées. Les raisons évoquées sont d'ordre pratique : « *si une bête traîne un peu, je peux la charger dans la voiture et la redescendre...* » et de rapidité « *je peux redescendre tout de suite...* ». Les anciens chemins de *bortüsohoka* ne sont pas toujours praticables, ils sont abandonnés ou modifiés par les tracés de route ou autre aménagement « *le gazoduc a changé le parcours* » explique Monsieur Cp : « *le parcours était coupé par une clôture pendant deux ou trois ans, il y avait deux passages mais les bêtes n'allaient pas faire un kilomètre pour passer de l'autre côté, elles se sont habituées* ». Cela peut paraître anecdotiques mais d'autres *larraintar atandes* verront leurs parcours modifiés par les chalets d'Iraty et autres aménagements touristiques. Ces petites altérations successives sur un rythme continu finiront par créer de grandes perturbations chez les *atandesak*.

A l'intérieur des exploitations les troupeaux utilisent des passages aménagés entre parcelles. La pâture sous couvert forestier est anecdotique dans le sens où les bêtes ne font que passer et ne s'y maintiennent pas. Les bordures de piste forestières sont néanmoins appréciées par les vaches et des barrières canadiennes doivent être installées pour les

³ Collectif des Races de Massif. BP 42 42 118. 31 321 Castanet Tolosan

⁴ La race Basquaise ou *Bixuria* est reconnue par le Ministère en 1970 et une UPRA (Unité Pour la RAce) est agréée en 1975. En 2008, l'UPRA est devenue Organisme de sélection des Races Ovines Laitières des Pyrénées. Source : CORAM. www.races-montagnes.com

empêcher de suivre ces couloirs ombragés et fournis en graminées qui les éloignent des pâtures.



La cartographie des cheminements des troupeaux en 2011, tels que les éleveurs nous l'ont dessiné, reprend la plupart des parcours de jonction entre les parties basses et les estives les plus hautes. Au dessus des parties privatives, les parcours d'estive ne connaissent pas d'entraves, seules des clôtures de protection préviennent des risques de chute en haut des barres rocheuses. Les troupeaux qui parcourent la montagne tiennent le milieu ouvert et en véhiculant les graines de plantes de bas en haut et de haut en bas, ils contribuent à propager une biodiversité recherchée hier comme aujourd'hui bien que pour des raisons différentes.

Au bout du chemin, les parcours d'estive couvrent la quasi-totalité des pâtures. C'est dans l'expression de cet accès à l'ensemble de la montagne que s'exprime le mieux l'*atandes* d'aujourd'hui. Libres de droits (pas de « bacade ») les « maisons » de Larrau entendent utiliser pleinement les ressources de leurs montagnes inscrites dans le périmètre communal. Et tant pis si la collectivité leur reproche leur indépendance, le choix de l'*atandes* d'hier n'a pas changé aujourd'hui, car « vivre en haut » c'est connaître les contraintes du climat mais c'est

aussi disposer des ressources gratuitement et « être chez soi » . Ce « chez soi » peut aussi s'expliquer par la réactivité dont doivent faire preuve les *atandesak* de façon à vivre au rythme de la nature. Dans toutes les étapes depuis *errekinka* jusqu'à *bortüsohaka*, la réactivité, face au climat comme au changement sociétal (les règlements et technologie ne s'adaptent pas à la Nature) doit être respectée comme un geste de survie.

Larrau : Les maisons atandesak et parcours d'altitude en 2011

Sources :
Entretiens avec
les éleveurs actifs et retraités,
réalisés
de mars à juillet 2011.

Fond : photo aérienne
IGN_BD_ORTHO 2003

Cayolars et atandesak

◆ Cayolars identifiés en situation
d'échange avec les atandesak
(relevé non exhaustif)

Fermes actuelles et statut "atandesak"

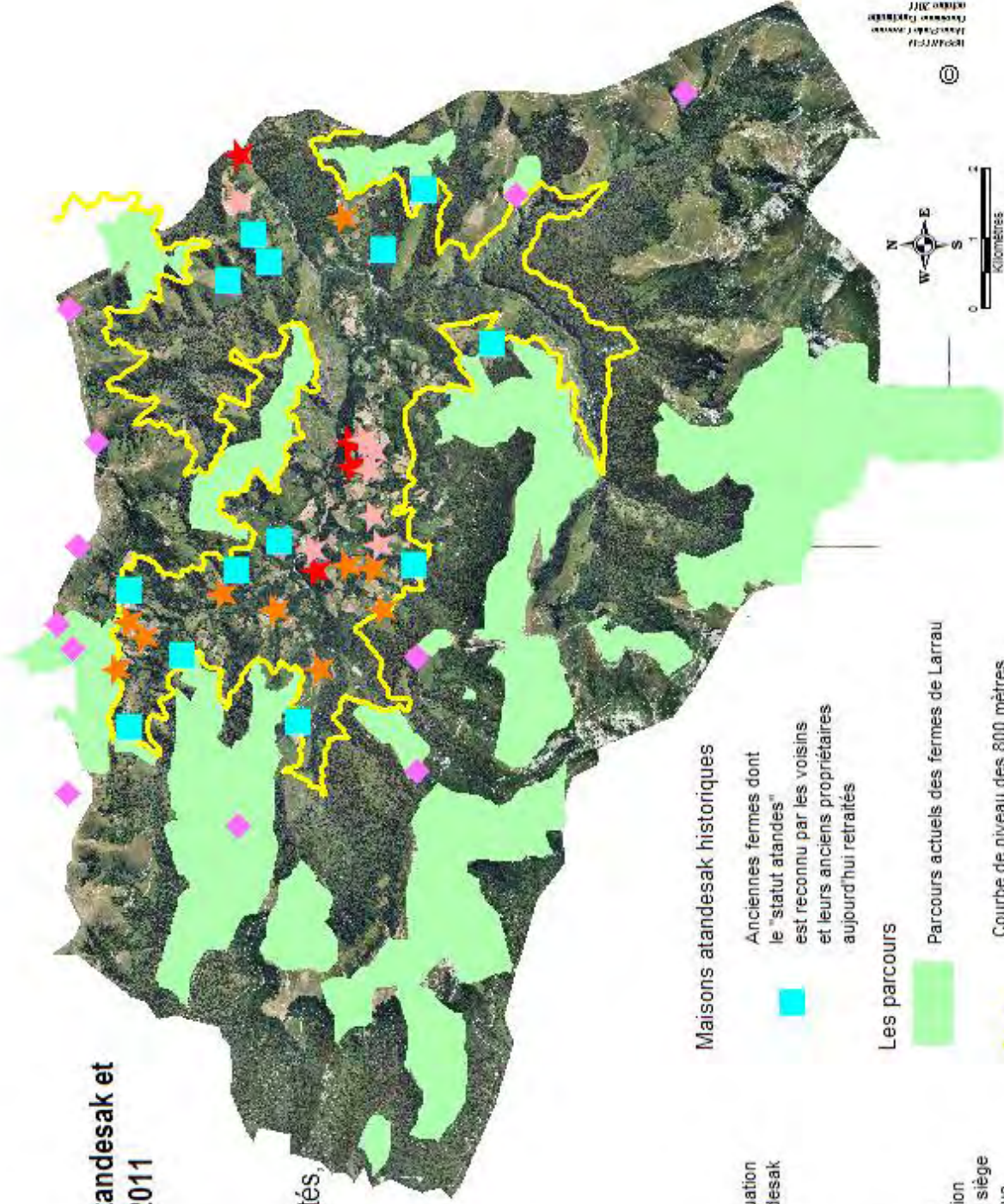
- ★ Fermes qui se déclarent
atandesak après agrégation
ou extension alors que le siège
de l'exploitation ne l'est plus
- ☆ Fermes qui se déclarent atandesak
- ☆ Fermes dont les exploitants
ne se prononcent pas

Maisons atandesak historiques

■ Anciennes fermes dont
le "statut atandesak"
est reconnu par les voisins
et leurs anciens propriétaires
aujourd'hui retraités

Les parcours

- Parcours actuels des fermes de Larrau
- 〰 Courbe de niveau des 800 mètres
d'altitude. Limite supérieure de
l'habitat actuel



4. L’empreinte de l’*atandes* dans le paysage

4.1 Le paysage vécu du XIX^e s.

Avec Monsieur Cp, nous avons recherché la signification des toponymes et de cet ensemble de mots transcrits puis traduits, nous avons extrait les phytotoponymes. C’est un total de 445 parcelles qui sont affublées d’un phytotoponyme impliquant 18 espèces végétales qui sont toutes en lien, plus ou moins ténu, avec le métier d’éleveur.

Si pour le naturaliste les phytotoponymes affectés aux parcelles décrivent l’écologie du paysage au travers de stations représentés par des taches de végétation comme le témoignage de paysages anciens, pour l’anthropologie ces mêmes expressions traduisent aussi l’utilité de cette végétation dans la « maison » ou d’un point de vue culturel. Des utilités directes, par exemple la fougeraie dont on connaît l’usage à la ferme ou encore indirectes avec par exemple la jonchaie qui exprime l’humidité d’un milieu.

Les éleveurs de Larrau nomment précisément une ressource intégrée dans l’économie de la « maison » ou la caractéristique d’un milieu significatif pour un repérage spatial et probablement une utilité particulière. Les parcelles plus neutres seront accompagnées par de simples toponymes permettant leur localisation : *peco sorho* pour le pré du bas, *Lourtaburia* pour signifier au dessus de l’éboulement etc...ou encore pour traduire leur appartenance : *Etcheberri co borda* pour la grange de la nouvelle « maison ». Et il existe bien d’autres déclinaisons.

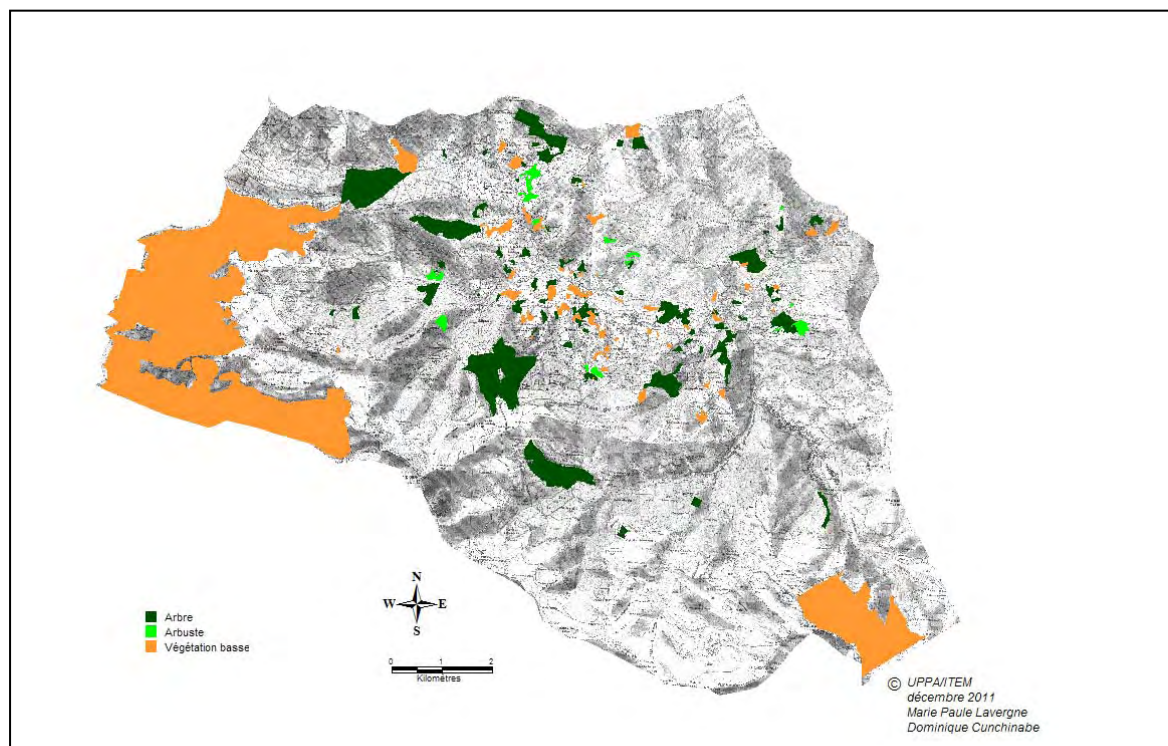
Dans un premier temps, nous avons classé les végétaux par ordre de hauteur ce qui nous permet de différencier sur les cartes, la végétation arborescente de l’arbustive et de la « végétation basse ». Puis, nous avons repris chaque type de « strate » et nous avons cartographié les espèces. Après chaque carte, un tableau synthétise les connaissances sur les espèces répertoriées.

Tableau des espèces végétales toponymiques

Nom du végétal : français, latin, basque	Phytotoponyme	Expression d’un milieu	Usage traditionnel repéré
---	---------------	------------------------	------------------------------

La disposition des parcelles nommées et leur contenu dessinent une partie du paysage naturel ou cultivé de l'*atandes* à Larrau au XIX^e s.

Figure 20. La végétation par strates

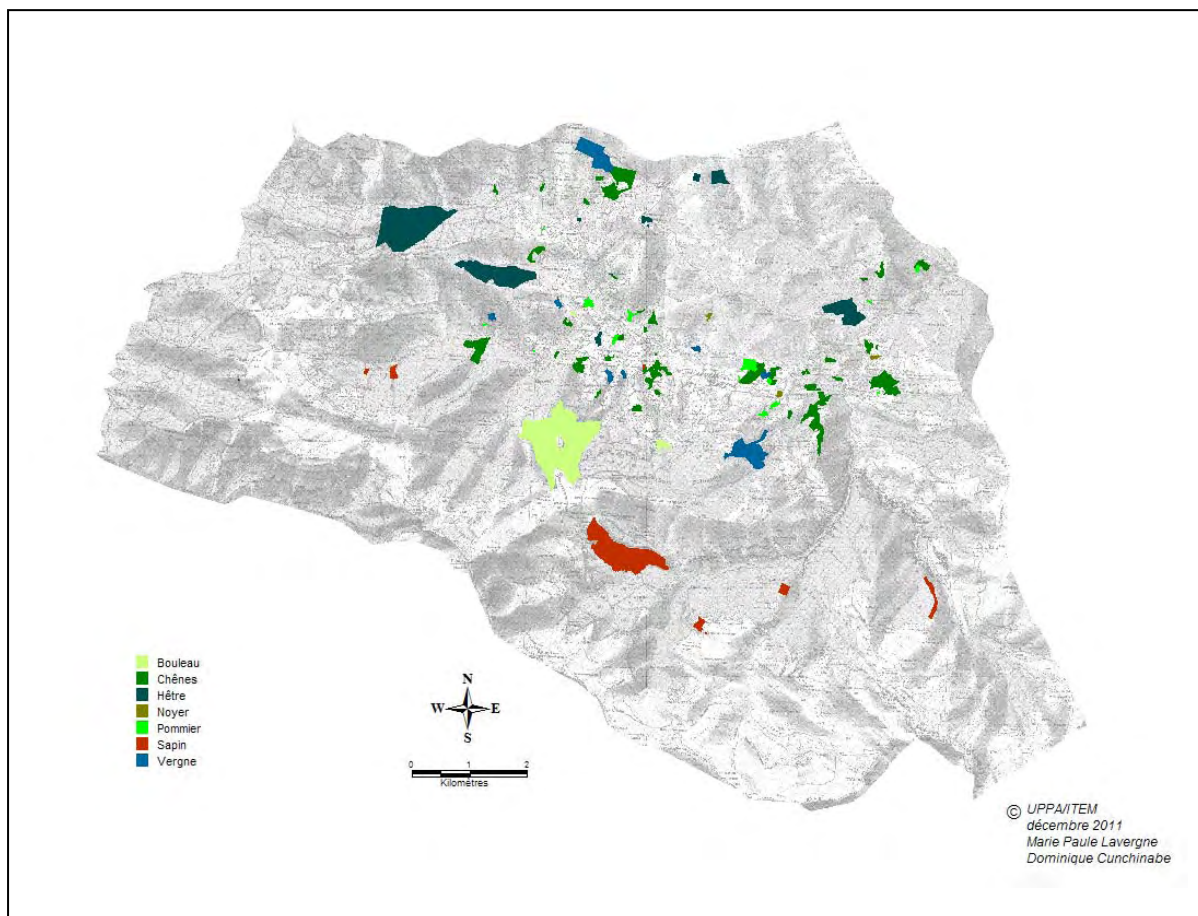


Les phytotoponymes sont les plus représentés dans la zone habitée de l'*etxaltia* et dans son environnement immédiat autour des granges (figure 20). Ils décrivent ainsi un paysage familier et ses ressources. « *Autour de ce lieu privatif [la maison], il y a une première enveloppe de proximité, celle de tous les jours de toutes les saisons. On y voit travailler les autres, fumer les cheminées, on se salue, on connaît le moindre sentier, le moindre arbre, le moindre habitant. C'est un espace maternel...* »¹.

Les grands massifs forestiers ne sont pas désignés par un phytotoponyme ainsi que les grandes estives. Pour ces dernières, à l'Ouest et à l'Est la végétation basse caractérise des estives particulières.

¹ Marié et Viard 1988.

Figure 21. Les arbres



Alors que les sapins semblent confinés à la haute montagne, le hêtre est peu cité par rapport à son importance tant quantitative que pour son usage. Le chêne occupe le bas en parcelles relictuelles, les noyers sont peu représentés ce qui est toujours le cas et les pommiers sont au cœur de l'*etxaltia* près des « maisons ».

Les phytotoponymes traduisent de préférence des ressources rares ou au contraire communes mais lointaines qui servent de repères spatiaux. Il est bien entendu que nous utilisons un document fiscal, le cadastre, qui a donc pour conséquence de mettre l'accent sur « ce qui est à déclarer, d'une certaine valeur » par exemple le verger.

L'absence du châtaignier nous étonne, il est vrai qu'il est partout présent autour des *bordes* mais jamais en châtaigneraie importante.

Tableau 16. Les arbres

Nom du végétal : français, latin, basque	Expression dans un Phytotoponyme	Expression d'un milieu	Usage traditionnel repéré
Bouleau , <i>betula alba</i> , <i>Bürkhi</i>	Burkégui, Burquégui, Burke, Burku	Espèce pionnière sur sol acide et faible, après la lande à ajonc	Inconnu
Chênes , <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pirénéus</i> , <i>Haritx</i>	Aritx, Archibicolurra, Aychibico oyhana, aritcha, haritxcandette	Chênes rélictuels entre les maisons	Bois d'œuvre Bois domestique Glandée Tanat
Hêtre , <i>Fagus sylvatica</i> , <i>Bago/Baga</i>	Bagayhar, Bago handia, Bagaburie...	Forêt d'altitude et des ombrés	Moule à fromage Colliers pour animaux Mobilier (chaisier) Bois domestique Boîtes
Noyer , <i>Juglans Regia</i> , <i>intzaurtze</i>	Inchauspé ² , Incagorcipia, Incaurcepia, Incagortcearty	Bord des gaves, lieu humide près des maisons	Sabots Fruits Bois d'œuvre Tanin
Pommier , <i>Malus sp</i> , Sagar	Sagarce, Sagardoya, Sagarspé	Verger près de la maison	Cidre ou pommade Fruits (Lhande décline 23 variétés)
Sapin , <i>abiées alba</i> , Izei	Izeisabella, Iceiburria, Iceydoye, Iceichiloua	Par stations en « haute montagne » épisodique en forêt de Hêtre	Charpente (granges, cayolars), Torche, Allume feu, Bâton pour émietter le caillé
Vergne , <i>Aulus glutinosa</i> , haltza	Halçaburia, Halçourdy, Halca pia, Hals odilla	Accompagnement des cours d'eau (ripisylve), zones forestières humides	Usage inconnu localement, ailleurs par les chaisiers (bois rouge à tourner)

² D'origine incertaine

Figure 22. Les arbustes

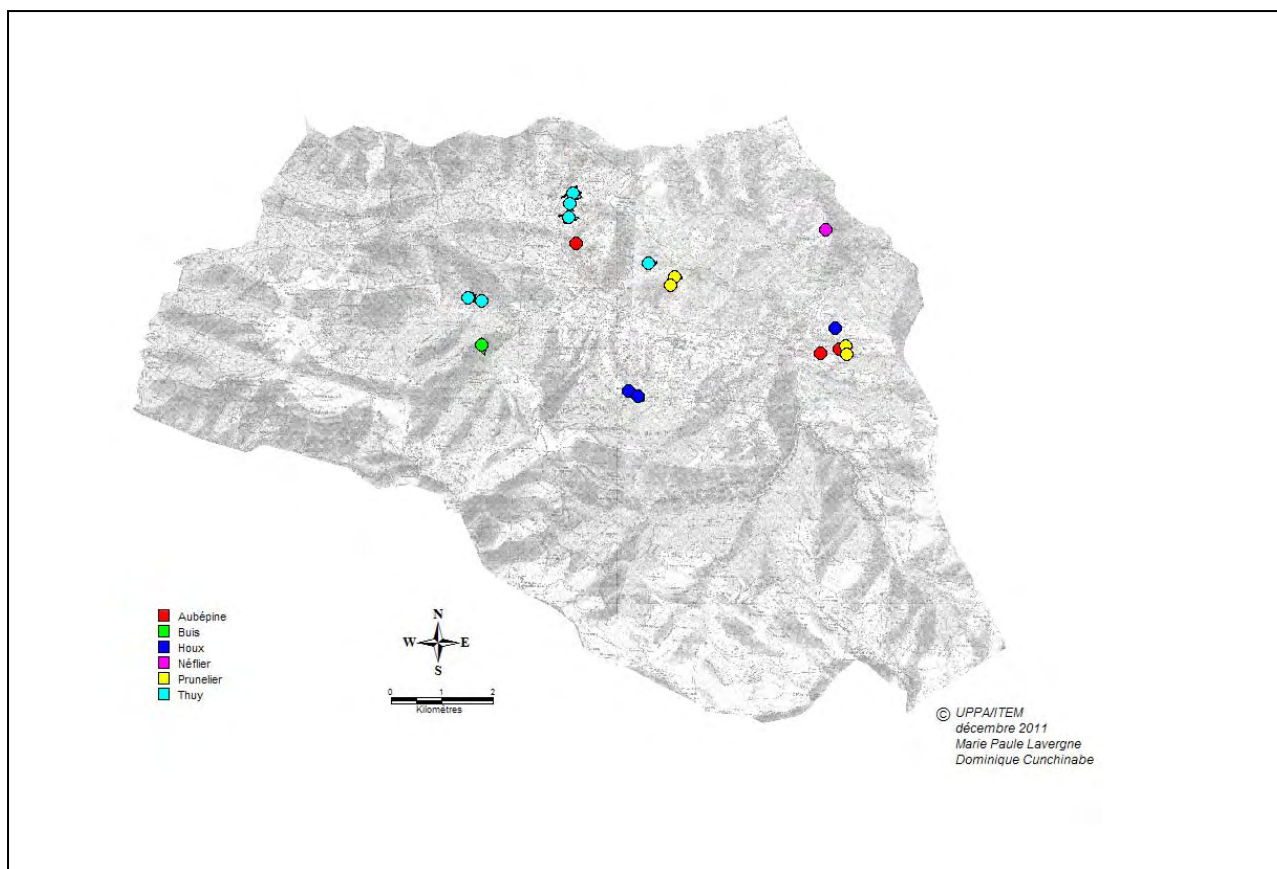
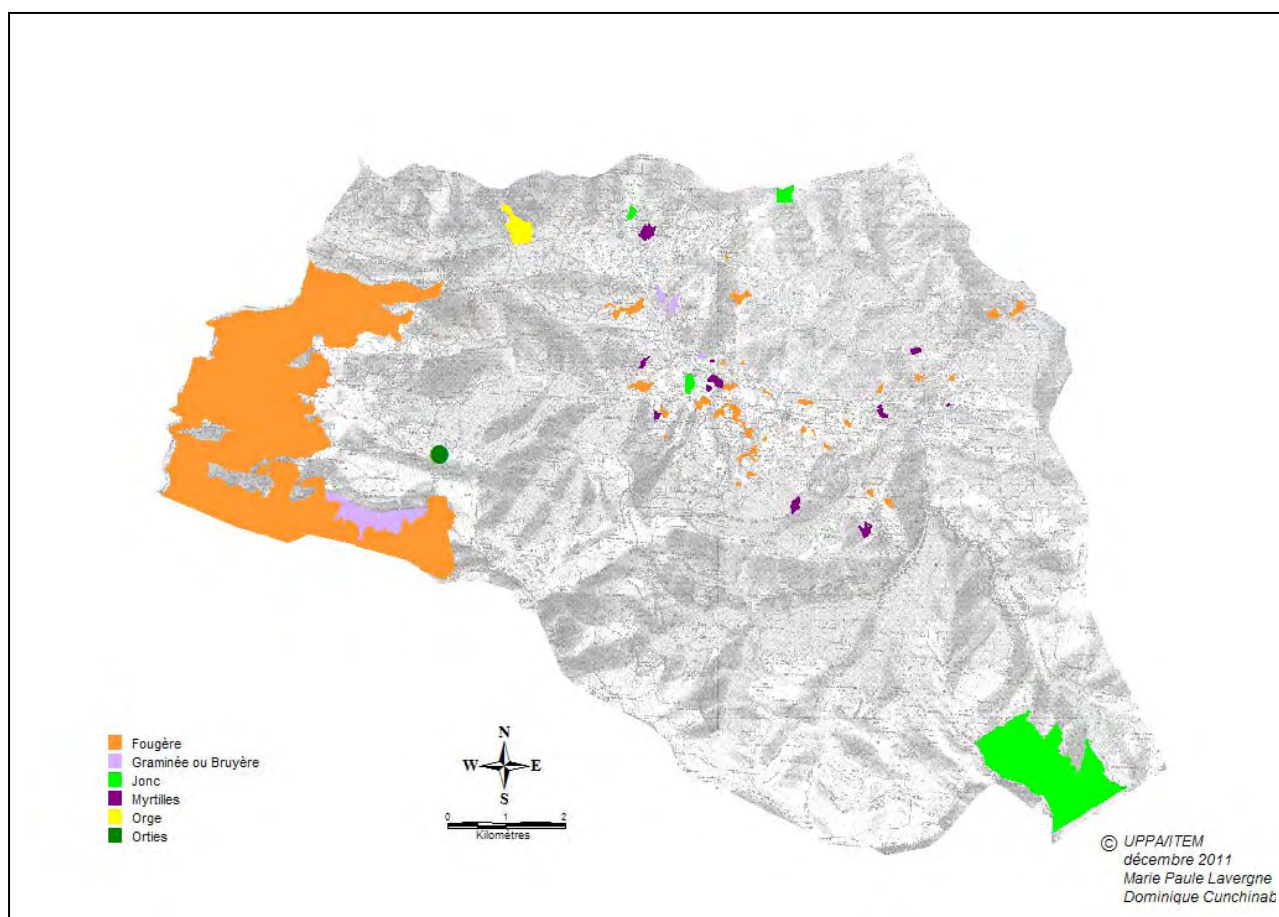


Tableau 17. les arbustes

Nom du végétal : français, latin, basque	Expression dans un Phytotoponyme	Expression d'un milieu	Usage traditionnel repéré
Buis toujours vert , <i>Buxus sempervirens</i> , Ezpela	Espeleco machila, espel	Sol peu profond sur calcaire et schiste, reprise forestière (buxaie) après déforestation et brûlages répétés	Baguettes de tambour Bâton Instrument de musique (Xürüa) Bois tourné
Aubépine , <i>Crataegus monogyna</i> , Elorri zuria	Algorri (baie de l'aubépine), Algorutia, Algorrigarrate	Lisières et haies	Haie vives tressées Trocard pour percer les abcès
Houx , <i>Ilex aquifolium</i> , Gorostia	Gorostia, Gorostolaco erreca, gorostolaco iratsia	Dans la hêtraie comme dans la chênaie	Ramonage Eloigne la galle des veaux

Néflier , <i>Mespilus</i> , <i>Mizpira</i>	Mizpirazeguy, Mizpiratieguy	Plante exogène redevvenue sauvage par endroits	Bâton travaillé Fruit une fois blette
Prunier à épine , <i>Prunus spinosa</i> , Elhori et aussi Arantza ³	Arangaste, Aranice heguilla	Fourrés épineux des lisières et des landes en soulane de préférence	Liqueur Fruit après les gelées
Ajonc d'Europe	Page suivante végétation basse		

Figure 23. La végétation basse



³ Elhori veut dire la prune, la prunelle et Arantza, l'arbre à épine ; Nos informateurs traduisent Arantze comme étant le prunier sauvage à épine ou épine noire

Tableau 18. La végétation basse

Nom du végétal : français, latin, basque	Expression dans un Phytotoponyme	Expression d'un milieu	Usage traditionnel repéré
Tiges de graminées ⁴	Alga, Algar	Landes pâturées et soumises au feu	Balais de graminée
Jonc , <i>Juncus filiformis</i> et autres espèces, Ihitse	Ihitoca, Ihice, Ihitcagua, Ihitxague	Pelouses humides et lieu marécageux	Petits tressage par les enfants
Fougère aigle , <i>Pteris aquilina</i> , Iratze	Iraty, Harrihandico iratcia, Iratcia (dans de nombreux composés de lieu)	Lande atlantique et stations sur argiles avec « culture » de la fougère	Litière (meule) Couverture de cabane à cochon Poste de chasse
Ortie dioïque , <i>Urtica dioica</i> , Axün	Asundoy, achounbide	Autour des habitations, reposoir de troupeaux, espèce nitrophyle	Filtre pour le lait avant fabrication du fromage. Nettoyage du chaudron Soupe
Ajonc d'Europe , <i>Ulex europaeus</i> , Othe (Non cartographié)	Otharra, Otheheguilla, Othe	Après déboisement des chênes et hêtres, pousse dans la défriche avec la fougère aigle, espèce typique de la lande entretenue par le feu	Litière pour les bovins après préparation. Clôture sèche ponctuelle
Myrtille , <i>Vaccinium myrtillus</i> , Ahabia	Altabe ⁵ , Athabia	Souvent sous la hêtraie au dessus de 800m	Fruit Les jeunes pousses tendres sont abroutis par les brebis.
Orge , <i>Hordeum vulgare</i> , Garagar	Garagaratia, Garagariette co larria	Champs cultivés comme une céréale Idem seigle	Céréale pour les mules Nourriture ?

⁴ Il s'agit peut être des tiges du Brachypode penné (*Brachypodium pennatum*) souvent nommé par les éleveurs comme étant en basque souletin *iüsi belhar* (herbe aux fées selon Lhande) qui foisonne dans les landes régulièrement soumises au feu. La bruyère a été citée aussi car utilisée pour le même usage.

⁵ Incertain, bien que le lieu actuel qui porte le même nom correspond à un lieu riche en myrtille, le mot Althabe apparaît en 1540 et donne l'appellation à une borde probablement habitée.

4.2 Le paysage *atandes* actuel.

Le macro paysage

Ombre et soleil : la structuration en ombrée et soulane est une caractéristique des pays d'élevage en montagne. Larrau n'échappe pas à la règle qui traduit la prépondérance de l'élevage sur les cultures aujourd'hui disparues.



Sur la photo de gauche, la forêt s'étend en ombrée au dessus des prés des « maisons *atandes* » ; en soulane (photo de droite) la lande touche les prés des « maisons » et rejoint les sommets.

Au pied des montagnes : les fronts de colonisation successifs ont conduit les « maisons » à s'installer jusqu'au pied des montagnes, alors que plus haut des *bordaltia* investissent les pâtures en une ultime tentative d'installation.



A l'intérieur des cercles jaunes, les « maisons *atandes* » aux portes des pâtures datent pour la plupart des XVI^e et XVII^e s. mais certaines, en position dominante, seraient antérieures. Dans cet ensemble, seules trois « maisons » sont en activité alors que le paysage garde encore l'empreinte des anciennes fermes que soulignent les prairies toujours utilisées. Dans les cercles rouges, des *bordes* et *bordaltia* sont franchement inclus dans les pâtures en ça des *cayolars* qui se hissent vers les sommets. Le tout forme une mosaïque paysagère de parcelles connexes écologiquement interdépendantes.

Le micro paysage

Nous avons évoqué les structures spatiales (paysage fragmenté) ainsi que les flux biologiques¹ dans un paysage en mosaïque. Ces flux se matérialisent aussi par l'ensemble des troupeaux qui parcourent le système. Pour que ce relatif nomadisme des bêtes soit compatible avec les parties les plus agricoles : prés, labours et boisement d'espèces à fruits secs (Chêne et Châtaignier)- il faut que des protections soient mises en place. Autour des anciens *borde-bordaar* ou encore en bordures de chemins de parcours, les « arbres peignes » définissent les interfaces et ferment les accès, ils sont le témoignage vivant des clôtures de mise en défend.

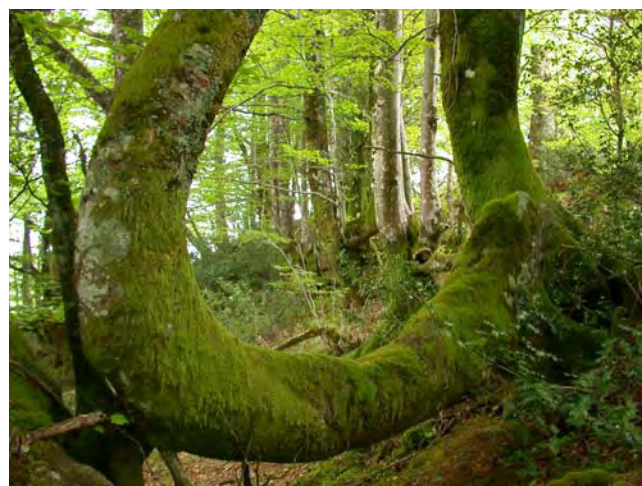


Les hêtres taillés en espalier prennent une forme plate. Sur les deux charpentières conservées pour chaque arbre, les branches secondaires s'élèvent vers le haut formant ainsi le « peigne » actuel. C'est le résultat de l'arrêt de la taille depuis des décennies. Localement, ces Hêtres tressés entre eux canalisent les parcours en protégeant un ancien *borde-bordaar* dont on retrouve la trace en 1535, il s'appelle alors Galharia qui veut dire « l'endroit des branches »

¹ Il s'agit pour l'essentiel de flux de graines et de pollen qui traverse l'écosystème cultivé en suivant les haies du bocage ou la connectivité des landes qui produisent un effet corridor.

mortes dont on fait les fagots »², c'est aussi le *bordaltia* de la « maison » Bustanoby en 1830. Les « arbres peignes » survivants ceignent le *bordaar* ce qui permet d'en retrouver le contour alors même qu'il est repris par la forêt après l'abandon de son exploitation au XX^e s.

Ces « arbres patrimoniaux »³ sont visibles dans les massifs forestiers autour des hameaux et du bourg, ils matérialisent les *tenures*, le sens de leurs branches charpentières indique toujours l'axe de la clôture. En allant d'arbre en arbre disséminé dans la forêt, nous retrouvons ainsi les anciennes emprises foncières.



Ces « arbres peignes » dans le massif forestier témoignent des limites et des sens de circulation.

Nous trouvons aussi d'autres boisements remarquables, ainsi la basse hêtraie de Saint Joseph (au dessus du bourg de Larrau) est constituée d'un bois taillis⁴ en massif. Les arbres régulièrement émondés ou rejetant de souche depuis des siècles (avec un renouvellement par semis spontanés) forment une forêt dense peuplée de Hêtres aux formes tourmentées. Ces bois taillis se retrouvent aussi à proximité des « maisons » des quartiers y compris au niveau le plus bas où de vieux chênes prennent les formes caractéristiques des bois de prélèvement pour le feu. Les chênes se présentent alors sous la forme d'arbres en semis dense de haute

² Lhande 1926

³ Les arbres de clôture extérieure ou *zerrallü* n'ont pas été arrachés dans la plus part des cas d'abandon de culture. Ils sont donc transmis de générations en générations d'atandes et c'est en ce sens qu'ils deviennent patrimoniaux.

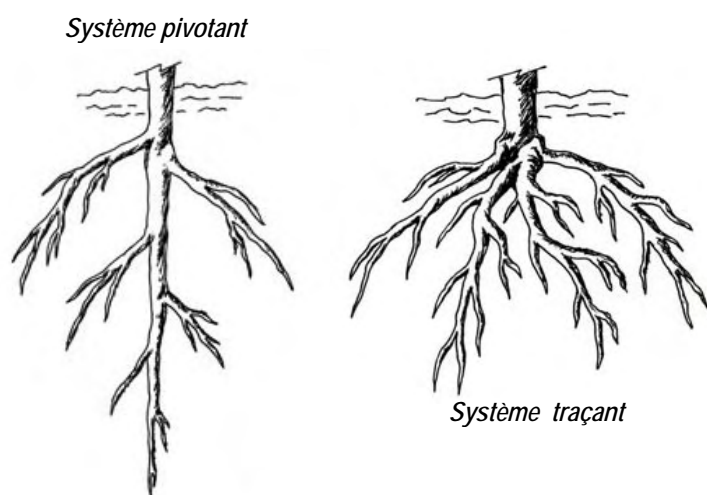
⁴ Bois taillis, la nomenclature du cadastre napoléonien fait état de bois taillis pour signifier les arbres taillés utilisés pour le feu. Cette nomenclature fait la différence entre bois taillis et taillis qui traduisent une reprise forestière.

futaie. On peut penser que dans ce cas le chêne outre l'usage des branches pour le feu servira de bois de charpente (photo de droite ci-dessous).



Les hêtres de Saint Joseph (photo de gauche) accusent différents niveaux de développement, certains prendront la forme de têtard (a) alors que d'autres rejèteront de souche pour former plusieurs troncs (b) et d'autres encore garderont un seul tronc portant les cicatrices des ébranchages successifs (c). Au sol le tapis herbacé est dense et permet la pâture. Les chênes des bois taillis (photos de droite) portent eux aussi les cicatrices des ébranchages successifs sur le tronc alors que les houppiers démarrent très haut à partir de couronnes cicatricielles formées par les nombreux moignons de branches coupées à une même hauteur.

Si les arbres travaillés traduisent bien les usages passés des anciens *saltus*, d'autres arbres plus spécialisés seront utilisés tel le Frêne (*Fraxinus excelsior*) qui sera planté au niveau des ruptures de pente séparant les prairies à forte déclivité tapissées d'un sol potentiellement instable.



Dessin de gauche, le pivot central profondément ancré dans le sol accueille les racines secondaires. Dans le cas du Frêne, le système racinaire autour du pivot est dense et étendu, il s'apparente à un système mixte pivotant / traçant. Cette particularité lui donne une bonne résistance à l'érosion et une très bonne tenue dans les sols humides et lourds.

Son système de racines profondes avec un maillage long et dense autour du pivot fixe les sols mais ce n'est pas sa seule caractéristique. Adapté aux milieux humides, il a la particularité d'évaporer beaucoup d'eau (transpiration) et joue un rôle important dans la régulation des excès d'humidité du sol.



Cette haie de Frênes entre des parcelles de pente stabilise les sols et évapore l'excès d'eau prévenant ainsi les éventuels glissements du à l'engorgement du sol.

Ce n'est pas son seul usage et la Coutume de Soule à la rubrique XIII stipule « *Aussi à aucun pasteur ni autre n'est permis d'abattre aucun arbre fruit portant ni frêne ni branchage d'iceux pour faire manger les rejetons ou le feuillage au bétail ni secouer le glandage ou païsson pour paître les pourceaux...sinon qu'il fût en extrême nécessité de grande fortune de neige qui couvrit la terre , en sorte que le bétail ne trouva herbe découverte pour manger, et qu'il fut en danger de mourir ; auquel cas durant la dite nécessité, on peut abattre du feuillage , des rejetons et païssons dans les lieux les moins dommageables... »*. Cet article se termine par un aparté concernant Larrau « *Et quant aux manants et habitants de Larrain pourvu qu'ils contribuent au prorata aux affaires et nécessités communes dudit pays, ils auront la liberté de faire ce dessus et non autrement »*. Cette conclusion rappelle le statut de Larrau qui, en tant que domaine ecclésial, ne peut jouir des avantages de la Coutume qu'en s'acquittant de leurs charges et devoirs auprès de la collectivité.

Le Frêne est aussi une espèce colonisatrice des sols riches et humides que l'homme a domestiqué, le hissant jusqu'aux enclos des granges les plus hautes. Les raisons de ce transport autour des granges vont de la plus pragmatique, celle de l'arbre fourrager fournissant aussi du bois d'œuvre, à la plus culturelle ainsi pour Monsieur Cp « *Nos grands-pères plantaient des hêtres autour des bordes et des cayolars, ils nous disaient que c'était*

pour éloigner les serpents... à la grange les Frênes tressés forment un porche végétal sous lequel on passait, il éloignait les serpents.¹.



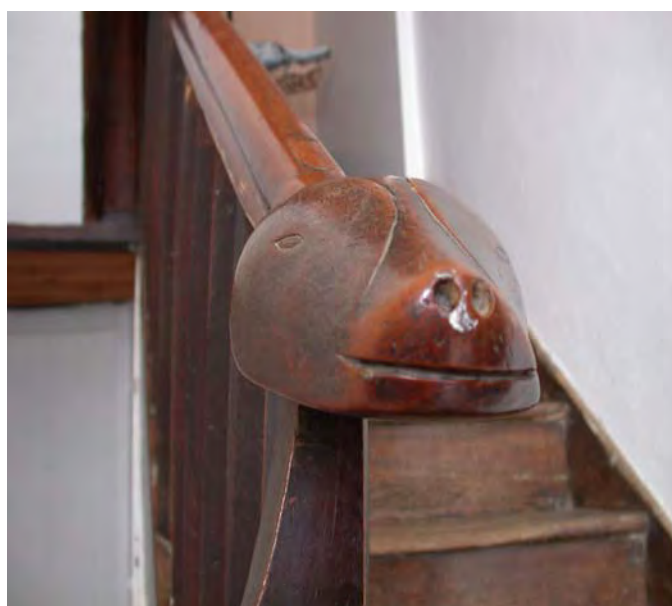
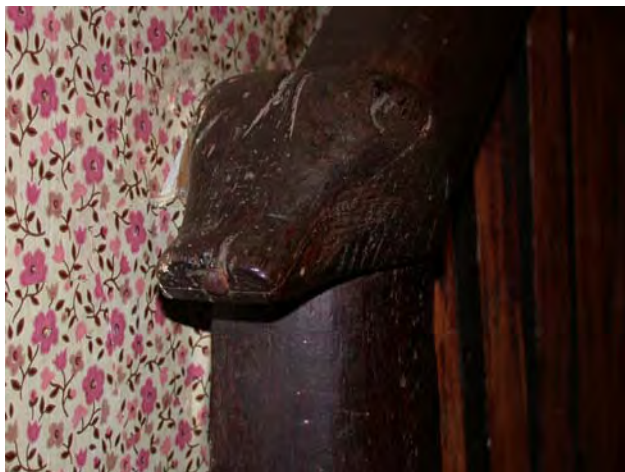
C'est ce que montre la photo de gauche : l'ancien porche de frênes tressés en hauteur s'insère dans la clôture d'un *bordaar*. Alors que sur la photo de droite un Frêne têtard témoigne de l'usage ancien des feuilles comme fourrage d'appoint, pour cela les rameaux feuillés ont été régulièrement coupés au niveau de la couronne que forment les cicatrices au sommet du tronc.

5. Les *atandesak* et le rapport culturel à la nature.

A ces usages des plantes qui lient l'homme à la nature s'ajoute une dimension culturelle, qui s'exprime dans le rapport de l'arbre au serpent et d'autres interprétations du pouvoir des plantes. Ainsi, un lien étroit unit le Hêtre, la voûte de Frêne et le serpent tous trois objets naturels, les premiers offrent la protection alors que le dernier incarne la nature humaine revisitée par la religion catholique qui au travers du péché originel de la Genèse transforme le serpent en tentateur lui attribuant par là même des sentiments humains. Le serpent entre, c'est évident, dans un schéma somme toute devenu classique dans notre société empreint de catholicisme mais qu'en est-il des arbres qui se voient attribués des pouvoirs magiques ? Depuis quand le hêtre et le frêne éloignent les serpents ? Pour nos informateurs « *le non humain s'invite au cœur de la vie sociale* » (Descola 2005).

¹ Des propos similaires qui lient le Frêne et le serpent ont été tenus par des habitants lorsque nous évoquions les rôles du Frêne.

Il entre ainsi dans la maison sous la forme du serpent qui montre sa tête sculptée à même le bois du premier barreau de la rampe d'escalier conduisant à l'étage alors que la rampe elle-même forme le reste du corps qui se prolonge jusqu'aux étages. Sur le palier de la cage d'escalier traversée par le serpent, un bénitier est incrusté dans le mur pour les dévotions en allant se coucher et aussi peut être conjurer la tentation.



Les serpents accueillent les visiteurs dans les maisons du bourg comme des hameaux. De prime abord, il n'y aurait pas de corrélations entre l'âge de construction des maisons ou encore entre les maisons entre elles.

Le mythe du serpent est fortement ancré dans les transmissions orales populaires qui racontent que le serpent tire le lait du pis des vaches ou encore qu'il lèche les gouttes de lait à la commissure des lèvres des bébé emmaillotés². Mais ce n'est pas tant la symbolique du serpent qui tète et se nourrit du lait maternel que le fait que le Hêtre et le Frêne en soient en quelque sorte l'exorciste qui intrigue. Le Frêne et le Hêtre ne sont pas les seules plantes qui protègent, il en est de même pour le Houx pour une autre application « *On faisait passer le Houx de l'autre côté du rivage pour que les veaux ne choppent pas la teigne. Pour la même raison on le suspend dans la grange ou la bergerie* ³ ». Ici le houx est transporté de chaque côté des cours d'eau pour protéger les veaux, autrement dit, il est diffusé.

Les paysages anthropiques se construisent aussi sur une base culturelle et sociale qui ne se cantonne pas aux liens à « maison », les échanges, les droits et devoirs des « voisins » ou encore la disposition des parcelles. Les arbres, comme sans doute d'autres plantes qui ont elles aussi des fonctions de protection ou qui entrent dans la pharmacopée populaire vont être déplacées et/ou protégées en tant que plantes bénéfiques. Par exemple, nous avons trouvé dans un recueil de soins vétérinaires traduit en Basque Souletin⁴, une plante appelée « *zarpübila* » ou Basa Piperra selon Jean-Louis Davant qui l'assimile à la Renouée Persicaire alors qu'il nous semble qu'il s'agit de la Renouée Bistorte (*Polygonum bistorta*) aux vertus médicinales connues⁵ utilisée pour les affections purulentes. Quant aux arbres, parce qu'ils ont un rythme biologique lent, s'étalant sur des dizaines de générations humaines et aussi parce que nous connaissons leurs usages qui traversent le temps, ils restent les marqueurs fiables des organisations et dynamiques sociales. Ils deviennent ainsi les témoins d'un paysage culturel représenté par *les "ouvrages combinés de la nature et de l'homme... Ils (les paysages culturels) illustrent l'évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l'influence de contraintes et/ou des atouts présentés par leur environnement naturel et les forces sociales, économiques et culturelles successives, internes et externes*⁶. »

² L'histoire des couleuvres qui tètent les vaches est une histoire récurrente de nos campagnes alors que celle du nouveau né nous a été rapportée par Mme Patricia Casteret anthropologue à l'UPPA.

³ Propos recueillis auprès de Monsieur Am

⁴ M Jean Louis Davant de l'Académie de la Langue Basque, à qui nous avons présenté le document manuscrit issu d'un fond d'archives privées de Larrau, pense qu'il peut s'agir du : *Recueil de recettes vétérinaires du vétérinaire Luzien Mongango Dassança (Dazantza) daté de 1692*. Le document original manuscrit qui nous a été confié a été transcrit du Labourdin au Souletin (Bas Souletin).

⁵ Saule 2002

⁶ Définition UNESCO. Convention du patrimoine mondial 1992

Conclusion de la deuxième partie

Les « maisons *atandes* » au pied des montagnes connaissent les aléas de production dus à leurs implantations : climat et pente grèvent durablement le développement de l'agriculture. Reste l'élevage comme activité principale. La proximité des estives démarque ce système d'altitude de celui du bas. Si quelques fermes disposent de *bordaltia*, comme dans le système valléen, la majorité des exploitations se passera de ce prolongement de la « maison ».

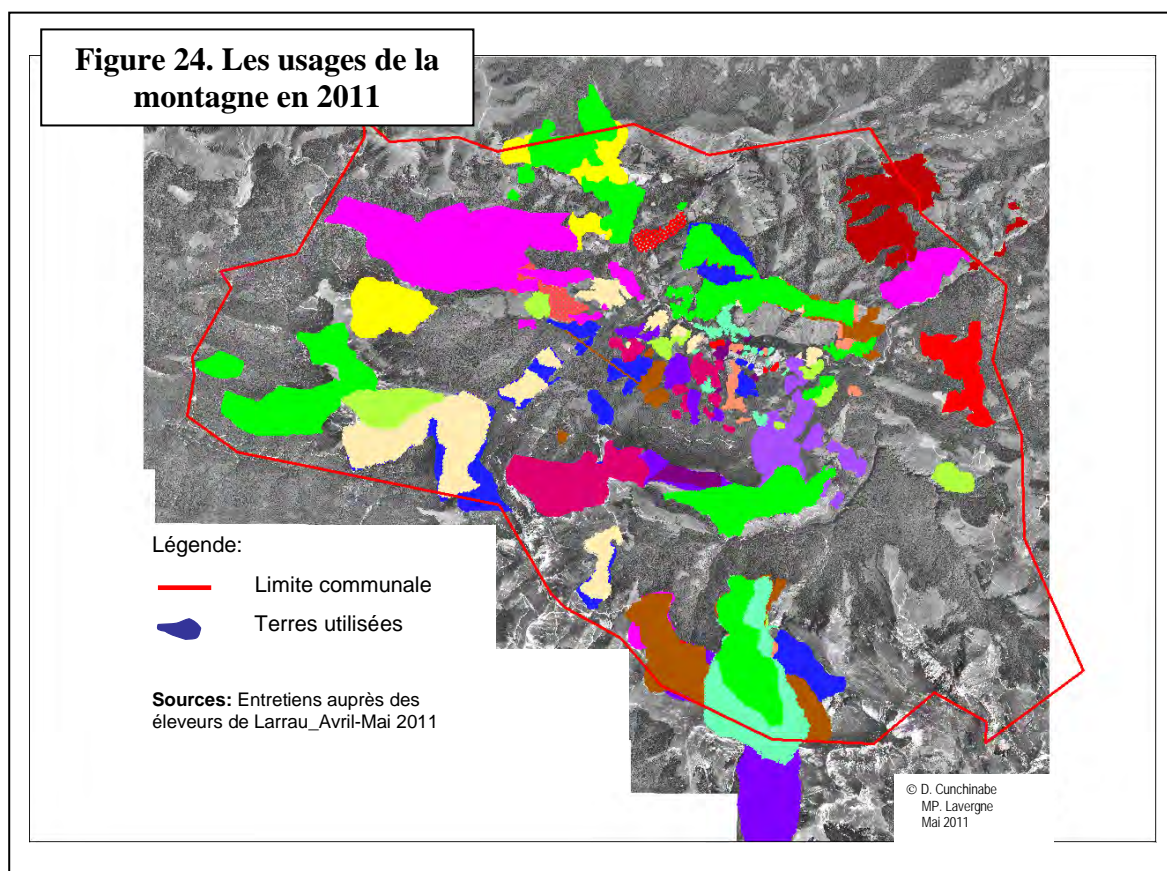
L'éleveur *atandes* utilise la totalité de la montagne dans le périmètre communal et s'affranchit des droits de pacage. Cette singularité est acceptée dans la mesure où le statut particulier de l'*atandes* s'accompagne d'un ensemble de services qu'il rend à la communauté pastorale des transhumants. Le chevauchement des parcours avec les cayolaristes est une pratique généralisée par les *atandes*. Elle ne posait pas de problèmes particuliers dans la mesure où il était admis par tous que l'éleveur de montagne n'a d'autre choix que de libérer les bêtes dès la sortie de l'hiver pour les conduire à la montagne.

Pour toutes ces raisons, l'*atandes* était totalement intégré au système global d'élevage souletin. Mais cette intégration s'est délitée ces dernières décennies, les règlements de gestion, les aménagements de la montagne, les nouveaux systèmes de production ont modifié considérablement le système d'élevage. L'*atandes* s'est trouvé fragilisé, il a du s'insérer dans le modèle dominant venu du bas de la vallée au risque de perdre une culture locale dont les traces sont encore visibles dans le paysage. Les patrimoines matériels (bâti, arbres, structures spatiales) et immatériels (maîtrise du feu, taille des haies vives, mode d'élevage organisé en parcours) attestent de la vitalité passée mais aussi et surtout de la continuité de ce système.

Plus que tout autre, l'éleveur *atandes* vit au rythme de la nature dans un paysage à « haute valeur écologique » qui transparait non seulement dans la biodiversité culturelle mais aussi dans la biodiversité maintenue dans un écosystème cultivé montagnard créé par et pour lui.

En 2011, 24 exploitations de Larrau utilisent encore la quasi-totalité des terres des anciennes exploitations au niveau des l'*Etxaltia* et *Bordaltia*. Les terres communales sont elles aussi utilisées au niveau de Uztarbe, Sakartia, Mendicoriague, Logibar, Etcheberrygaray. La taille moyenne de landes privées par exploitation est de 19 ha alors que

celle des prairies est de 20 ha. Les cultures représentent 3,5 ha pour un seul exploitant et six exploitants utilisent 49 ha de fougeraie.



Elle correspond à la situation de 2010 où dans 24 exploitations recensées, les terres privées représentent la plus grande superficie pour quatre d'entre elles tandis que six autres possèdent des fougeraies. 20 fermes au total possèdent encore des terres privées de superficies variables, les quatre restantes bénéficient exclusivement des terres communales. C'est dire l'importance des terres dans l'économie familiale, les terres communales restant majoritairement ouvertes, entretenues et utilisées. Si la « maison » Mendiondo a pu transformer une partie de ses terres privées en prairies, c'est bien parce que l'usage des terres de parcours communales ou de celles de grands domaines privés compense la mutation des terres attachées à la « maison ». Dans ce cas, l'usage des terres perdure et seul change leur statut, car elles représentent toujours une ressource non négligeable. Aussi, leur maintien au cœur du système ne traduit pas un éventuel état d'abandon mais bel et bien une forme d'usage des terres totalement adaptée à l'élevage.

Les changements apportés par la mécanisation voire à « l'industrialisation » (laboratoire, traite mécanique et insémination artificielle ...) des exploitations de montagne ont eu des conséquences sur « l'écosystème cultivé ». Lorsqu'on parle de mécanisation, nos représentations se portent bien évidemment sur les outils : motofaucheuses, tracteurs, machines à traire qui rendent le travail moins pénible dans un monde qui s'accélère d'autant plus qu'il se mécanise.

A Larrau, compte tenu de l'importance du territoire, la mécanisation a été nécessairement accompagnée par la création d'une desserte routière conséquente et de pistes omniprésentes à tous les étages, ce qui a eu pour conséquence de mettre le berger sur la route et son troupeau bien souvent avec lui : en voiture, en tracteur, en camion que ce soit pour les soins aux bêtes dispersées dans différents terroirs de la montagne ou pour le transport du fromage lorsqu'il y en a et du ravitaillement ou encore la transhumance des troupeaux exogènes. Mais cette accélération dans le travail censée compenser le manque de main-d'œuvre bouleverse l'activité et la vie même du berger.

Même s'il ne nous appartient pas ici de statuer sur cette évolution, nous constatons néanmoins que la route et la piste ont souvent eu pour effet la fin du parcours traditionnel ! Et en y regardant de plus près, en même temps que les routes se multiplient, le *txotx*, qui est encore une nécessité pour l'utilisation et le partage de la ressource, recule.

Même si la « modernisation » a contribué à changer bien des usages et pratiques de la montagne, la vingtaine d'éleveurs de Larrau encore actifs entendent faire respecter leurs droits sur « leur montagne ». Nous venons de mettre en évidence l'importance d'une biodiversité culturelle : organisation du paysage, intégration des végétaux dans la façon de se situer, arbres travaillés, massifs forestiers singulier, « jardinage de la montagne », liens forts à la nature...

Compte tenu de cette évolution, quel est en 2011 l'état de « l'écosystème cultivé » de Larrau du point de vue de sa diversité biologique ?

Troisième partie : L'écosystème cultivé et la biodiversité

« L'écosystème cultivé » et la biodiversité sont deux termes qui se rapportent à l'écologie¹. Nous nous sommes fortement inspirés de l'approche naturaliste² par l'écologie qui est par définition systémique et qui met au centre de son discours la « biocénose »³. L'analyse écosystémique va nous aider à comprendre la partie vivante de l'écosystème et en définitive la place de l'homme ainsi que son impact sur les milieux et par voie de conséquence l'incidence de son activité sur la biodiversité.

Pour nous, c'est bien à ce niveau de lecture et d'analyse du vivant, faune, flore et société humaine que l'histoire et l'écologie se rejoignent. Toujours dans ce contexte, l'Homme ne sera pas considéré comme un facteur parmi d'autres, il tient une place centrale et unique dans l'écosystème et son action sera déterminante dans le façonnage des milieux de montagne au point que le « vieux pays » que nous étudions ne connaît plus « d'état de Nature » ou alors de façon bien hypothétique très haut en altitude, là où la pression pastorale serait la plus faible. Et encore serait-il très difficile voire impossible de le démontrer tant la notion de Nature à ce niveau reste floue.

Avant de préciser et définir ce que nous entendons par « écosystème cultivé » comme composante écologique rapportée à cette partie de la montagne de Larrau, il semble opportun en premier lieu de s'arrêter sur l'adjectif « cultivé » dont l'étymon se retrouve dans le mot agriculture pour signifier l'art de cultiver la terre. Cultiver c'est travailler la terre pour la rendre productive. Mais qu'en est-il alors des agro pasteurs qui, nous le constatons de tout temps, élèvent leurs animaux plus qu'ils ne cultivent, du moins pris au sens commun de labourer la terre ?

Effectivement, nous serions tentés de ne voir dans la société agropastorale que cette faible part de labours (comme l'archétype de l'agriculture) par rapport aux immenses étendue de landes et prairies qui couvrent la montagne. Quand bien même, le préalable avant toute recherche sur « l'écosystème cultivé » est de concevoir que l'agriculture des éleveurs ne se cantonnera jamais aux seuls abords de la maison où coexistaient les prés et des parcelles de

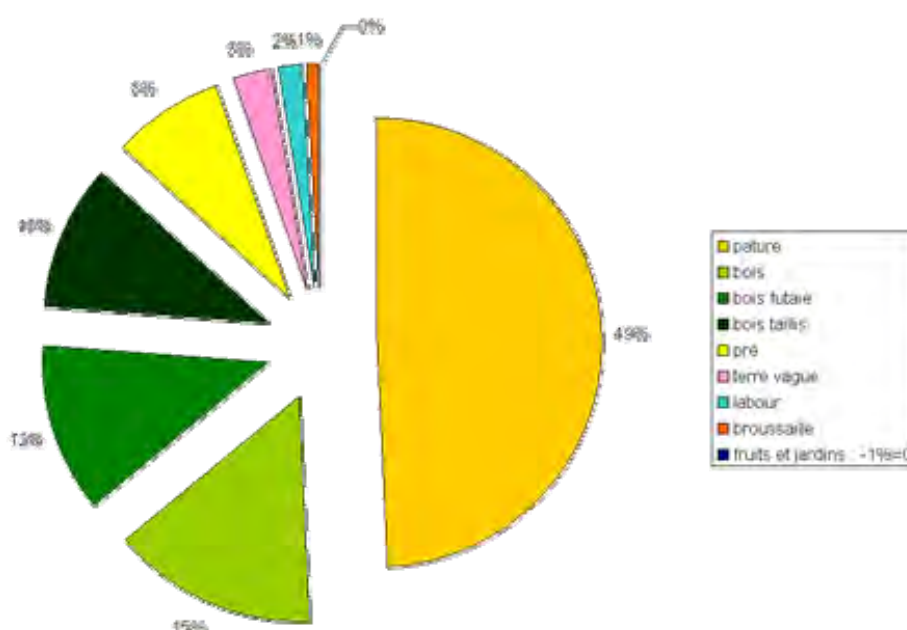
¹ De *oikô* = je vis, j'habite et de *logos* = le discours raisonné, la science.

² En référence aux sciences de la nature et à l'écologie y compris l'écologie humaine.

³ Ensemble des êtres vivants vivant dans les mêmes conditions de milieu et en interaction entres eux.

tailles modestes misent en cultures⁴ jusqu'à une époque récente. Elle s'étendra, par nécessité à l'ensemble des landes de basse et haute altitudes, là où les feux pastoraux étaient et sont encore la solution de culture de l'herbe adaptée aux étendues et reliefs montagnards⁵, ainsi qu'aux forêts « travaillées » et boisements clairs eux aussi pâturés et quelquefois parcourus localement par le feu.

Figure 24. Répartition des cultures et faciès de végétation en % d'occupation des sols sur toute l'étendue de la commune de Larrau, en 1830. Source : Matrice du cadastre



⁴ Les archives des particuliers et collectives mentionnent les Blé et *Milhet* (millet) comme étant les plus anciennes, le *milhet* sera probablement remplacé par le Maïs appelé aussi *gros mil* vers la fin du XVI^e ou début XVII^e s. Les moulins seigneuriaux et des maisons voisines y compris les plus modestes comportent deux paires de meules, une à blé en grés ou calcaire gréseux fins, l'autre à Maïs en conglomérat à grain grossier. Les documents du XVII^e et XVIII^e s. feront apparaître l'Avoine et l'Orge en plus des autres céréales.

⁵ *Le feu reste la technique la mieux adaptée à la montagne par sa souplesse d'utilisation et son coût insignifiant. Si cette pratique archaïque a traversé les siècles sans encombre et même survécu à la révolution agricole récente, il ne faut pas en chercher la cause dans une prétendue mentalité rétrograde...mais bien dans la cohérence du système pastoral et plus généralement, de la civilisation pastorale Pyrénéenne.* Métaillie, 1981, P. 127-130.

Mais c'est bien la culture de l'herbe à grande échelle par la technique du feu pastoral et le caractère pseudo montagnard⁶ de cet écosystème cultivé qui le différenciera du système agraire de polyculture élevage en vigueur dans la plaine. Ceci étant particulièrement vrai jusqu'à une époque récente (les années 1970), avant que l'intensification de la culture de l'herbe sur des parcelles de plus en plus grandes re-ensemencées ou non, souvent amendées chimiquement ne tende à uniformiser les systèmes de production de montagne et de plaine.

1. Définition et représentation de « l'écosystème cultivé » de Larrau.

1.1. Définition de « l'écosystème cultivé ».

Tirée de l'écologie, la définition courante de l'écosystème décrit celui-ci comme étant un « ensemble d'éléments inertes – sols, roches... – soumis à des conditions de milieu relativement homogènes -isotherme, pluviométrie... – ou biotope accueillant une biocénose qui est l'ensemble des êtres vivants entretenant des relations entre eux ». Lorsqu'il s'agit d'un « écosystème cultivé » nous rajouterons qu'une partie du biotope, en particulier les sols et surtout la biocénose, sont conditionnés tout ou en majeure partie par l'activité humaine.

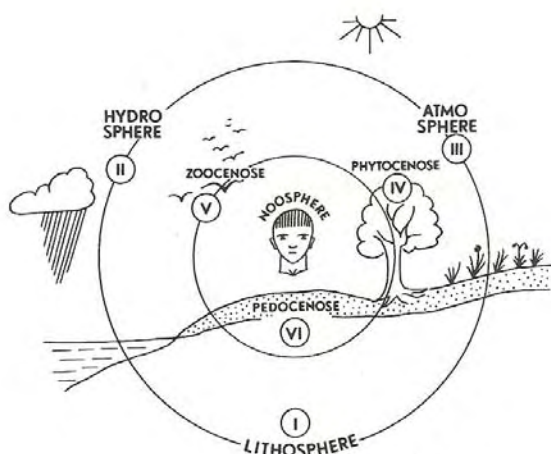


Figure 25. Représentation de l'écosystème d'après Jean Demangeot

Située au cœur des différents systèmes, la *noosphère* traduit après extension de sens, de la pensée à l'action, l'activité des hommes qui pour satisfaire leurs besoins fondamentaux : se nourrir, se loger, se reproduire et appartenir à une société et une culture impacteront à divers degrés les écosystèmes naturels.

Le biotope comporte trois parties interdépendantes, une portion de la *lithosphère I* qui formera le relief et une géologie donnée, une portion d'*hydrosphère II* représentée par les sources et cours d'eau et enfin une portion d'*atmosphère III* pour signifier le climat local.

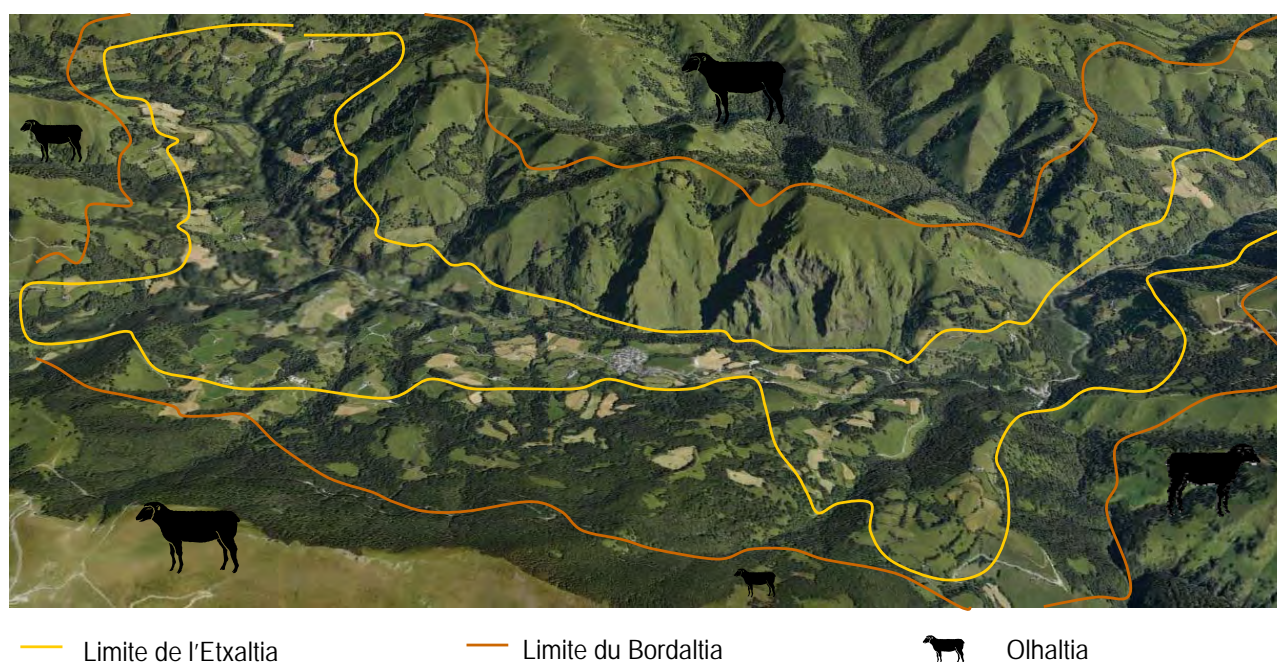
Ce schéma illustre les composantes d'un écosystème, la « phytocénose » (associations végétales), la « zoocénose » (l'ensemble des animaux) et la « pédocénose » (mécanismes

⁶ Pas tout à fait ou plutôt pas seulement montagnard car il se répartit au niveau des deux étages écologiques : collinéen et montagnard.

biochimiques des sols) constituent la « biocénose ». La « noosphère »⁷ au centre reste un concept philosophique qui redonne à l'humain cette place à part, d'organisateur ou de façonneur des écosystèmes que nous avons signalée en introduction. A Larrau, la « biocénose » est dominée par les animaux domestiques, petit et gros bétail qui directement par l'abrutissement et les déjections ou indirectement par les feux pastoraux ou encore les défriches et cultures de l'herbe nécessaires à leur élevage, interagissent avec l'ensemble de la flore et faune de l'écosystème au point de modifier considérablement les faciès de végétation et cortèges floristiques.

Quant au « biotope » à la fois support et source d'énergie de la « biocénose », il offre une grande variété d'habitats et par son étendue sur deux étages écologiques, il apparente l'écosystème de Larrau à un « écosystème »⁸ (figure 26).

Figure 26. Commune de Larrau
Etagement de l'écosystème cultivé et emprise de l'écosystème



© D. Cunchinabe, 2011. Source : Géoportail

⁷ La « noosphère » (de *Noos* = esprit : sphère terrestre de la substance pensante.) est un concept développé par Pierre Teilhard de Chardin qui voyait à partir et au dessus de la biosphère une « enveloppe de substance pensante ».

⁸ « Ensemble d'écosystèmes interdépendants modelés par une histoire écologique et humaine commune. » Fischesser et Dupuis-Tate, 1996.

L'écosystème cultivé de Larrau est divisé en plusieurs composantes dont les origines s'inscrivent, nous l'avons vu, dans la durée. *L'etxaltia* recoupe l'*ager* des historiens comme étant le territoire des « maisons » avec leur *hortus*⁹ et les labours alors que plus haut et dans son prolongement, le *bordaltia* ou étage des granges se superpose à l'antique *saltus*.

Il est caractérisé par les pâtures intermédiaires plus ou moins ouvertes y compris les « bois taillis » utilisées par les habitants de la communauté pour les parcours journaliers avant la montée aux estives. La *sylva*, c'est-à-dire les boisements des anciens systèmes agraires indispensables à la survie des hommes (énergie et bois d'oeuvre) et source alimentaire non négligeable pour le bétail, recouvre les ombrées. Les boisements profitent des talwegs¹⁰ pour descendre au plus près voire jusqu'aux boisements alluviaux qui bordent les gaves de Larrau en fond de vallées principales. Au-dessus, *l'olhaltia*, le lieu des cabanes de berger est le composant écologique le plus haut de « l'écosystème cultivé » nous le nommerons *l'altus*. La proximité de cette dernière partie est la deuxième caractéristique de l'écosystème cultivé de montagne. *Etxaltia*, *bordaltia* et *olhaltia* donnent tous trois la dimension spatiale de l'écosystème et leur superposition à *l'ager*, *saltus* et *sylva* matérialise la profondeur historique induite par ce modèle issu des toutes premières organisations agraires.

1.2. L'écosystème cultivé de Larrau

1.2.1. Une installation choisie en fonction de ressources optimales

- les séries végétales

L'écologie de Larrau avant même les premières installations humaines se confond dans un ensemble (système) de trois séries végétales¹¹.

Au bord des cours d'eau parcourant les talwegs et des gaves des vallées principales (vallées du gave de Larrau ou Saison et gave d'Oladoko) les boisements inscrits dans la « série de la Frênaie à Aulne » dominant. Au niveau le plus bas, sur les parties remaniées par les crues et les atterrissements les Saules blancs (*Salix alba*) Saules drapés (*Salix elaeagnos*) et plus haut sur berge le Saule noir cendré (*Salix atrocinerea*) marquent les séquences pionnières (figure 27).

⁹ Jardin et verger attenant à la maison.

¹⁰ Ligne de descente des eaux qui drainent les différents massifs vers les fonds de vallée en les incisant profondément.

¹¹ Successions de différentes biocénoses qui conduisent l'écosystème vers un état d'équilibre dynamique, diversifié et relativement stable. Les séries sont progressives, ce sont celles que nous évoquons ou régressives.

Figure 27. Écologie de Larrau



Série de la Frênaie à Aulne
Série du Chêne pédonculé
Série de la Hêtraie

© D Cunchinabe 2011.

En berge et lit majeur l'Aulne (*Aulus glutinosa*) et le Frêne (*Fraxinus exelsior*) composent pour l'essentiel la galerie boisée. Se rajoutent à ces deux taxons les plus hauts dans la série, répartis en fonction du gradient d'humidité et de l'ensoleillement, l'Erable sycomore (*Acer pseudo platanus*), l'Orme champêtre (*Ulmus campestris*), le Grand houx (*Ilex aquifolium*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*), le Coudrier noisetier (*Corylus avellana*) et enfin, le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) qui annonce la série suivante. En sous bois les mousses, Polytric commun (*Polytrichum commune*), l'Hypne cyprès (*Hypnum cupressiforme*) l'Hylocomium splendens, couvrent les affleurements rocheux et les fougères : Fougère femelle (*Athyrium filix femina*), Scolopendre (*Scolopendrium officinale*) tapissent les parties abritées des petites crues épisodiques. Le cortège floristique classique du sous bois humide et frais accompagne la série et se compose de la Pulmonaire (*Pulmonaria officinalis*), Gouet d'Italie (*Arum italicum*), Carex fausse brize (*Carex brizoides*) et Carex sp, Populage des marais (*Caltha palustris*), Ficaire fausse renoncule (*Ficaria ranunculoïdes*), Scille fausse jacinthe (*Scilla lilio hyacinthus*), Saxifrage hirsute (*Saxifraga hirsuta*), Géranium livide (*Geranium phaeum*) etc. ...

Plus haut, la « série du chêne pédonculé » s'organise en fonction des terres plus ou moins mouilleuses et de l'acidité des sols à partir du Saule de chèvres (*Salix caprea*) et Saule noir cendré (*Salix atrocinerea*) suivi de rares Tauzin (*Quercus Pyrénica*) puis dominant la série, le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) avec en accompagnement des chênes : Merisier (*Prunus avium*), Erable champêtre (*Acer sylvestris*), Bouleau blanc (*Betula alba*) et Tremble (*Populus tremula*) sur les anciennes pâtures reconquises, Châtaignier spontané (*Castanea*) et Pin sylvestre¹² (*Pinus sylvestris*) par stations et de préférence en soulane. En clairières et lisières la strate arbustive à Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Noisetier (*Corylus avellana*), Fusain d'Europe (*Evonymus europaeus*), Ronce (*Rubus*) et Clématite vigne blanche (*Clematis vitalba*) marquent la série.

La « série du Hêtre » est représentée dans notre zone d'étude par une hêtraie basse au contact de la chênaie et en ombrée. C'est une hêtraie humide et froide qui rassemble autour du Hêtre (*Fagus sylvatica*), le Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), l'Alisier blanc (*Sorbus aria*), l'If à baies (*Taxus baccata*) accompagnés de façon anecdotique par les autres arbres et arbustes de la chênaie, le Pin sylvestre y est peu représenté au même titre que le sapin (*Abies alba*). Alors qu'en sous bois, la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*) trouve à cette altitude la limite la plus basse de son extension. *Etxaltia* et le *bordaltia* s'étirent jusqu'à englober les zones de contact des trois milieux. Dès l'origine du peuplement, le choix de l'installation s'est porté sur cette zone particulièrement biodiversifiée non seulement à cause du chevauchement des séries végétales mais aussi par la multiplication des « stations »¹³ qui la composent. Là encore, la géologie, géomorphologie et pédologie jouent un rôle prépondérant dans la diversité des stations.

- **les substrats** : une forte hétérogénéité

Cette diversité se rencontre d'abord dans la nature même des roches mères et de leurs résidus d'altération de surface qui alimenteront les sols (figure 28). Les matériaux du paléozoïques (ère Primaire) : schistes et grès à *cyrtospirifer verneuili* du bois de Sarrantole au Sud Est et Burquegui / Orpune (**d6**) à l'ouest de Larrau fourniront après altération un sol argileux à éléments grossiers, peu percolant. Alors que les schistes noirs du primaire (**d2**) qui constituent le socle de la partie basse du massif de Saint Joseph jusqu'au bourg, alimenteront

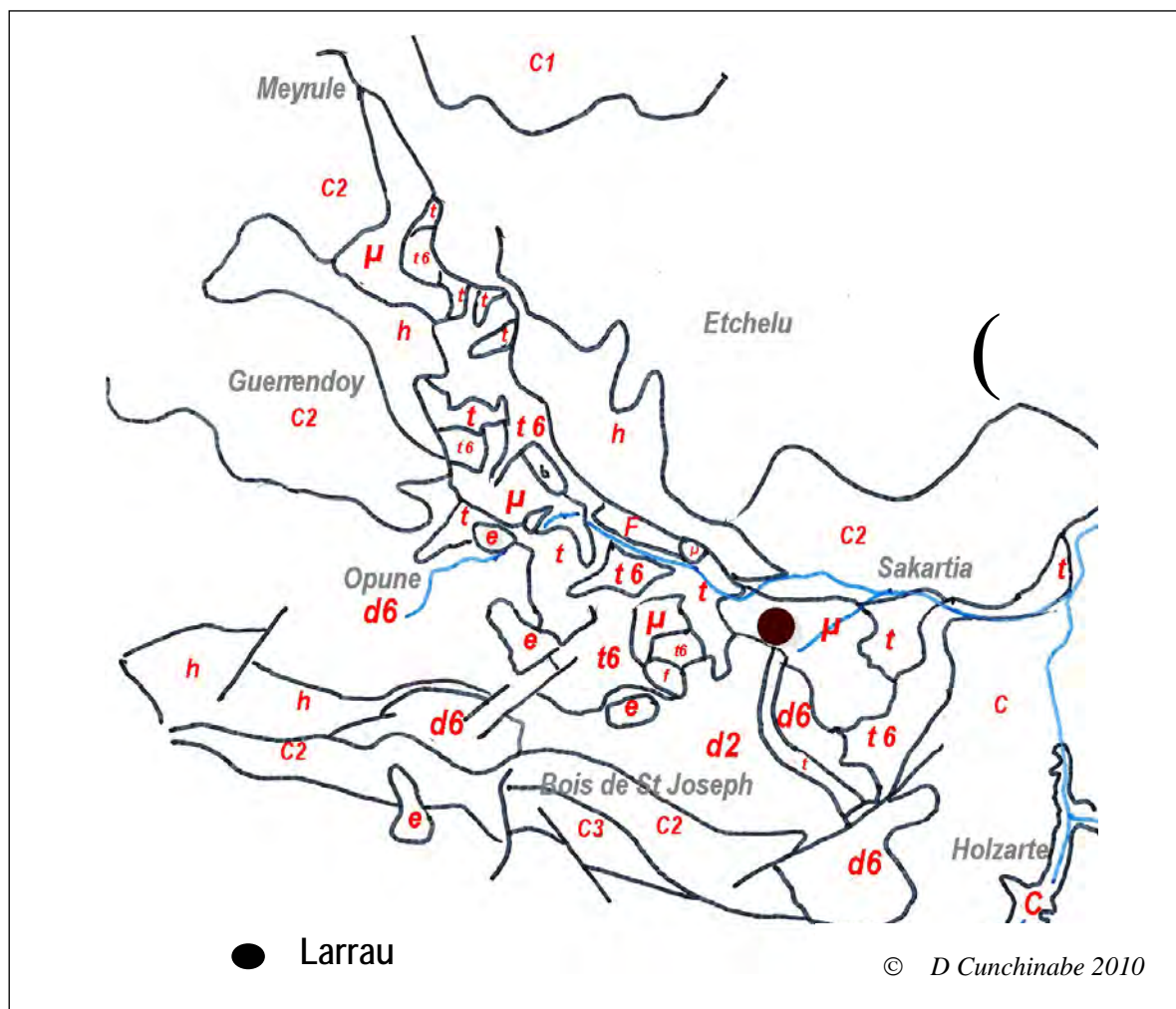
¹² Très présent au sud de la chaîne en Aragon et Navarre le pin sylvestre déborde au Nord peuplant les parties chaudes et abritées. Nous avons pu voir de belles charpentes de grange façonnées à partir du pin. Dans la hêtraie d'altitude il est remplacé par le sapin.

¹³ « Unité de biotope présentant des valeurs de facteurs écologiques particulières »

des sols spongieux à altérites localement et drainées par de nombreuses sources. Au contact des Ophites du Trias au Secondaire (μ) formant la base géologique du bourg de Larrau, les calcaires marins (t) de la même époque géologique, en plaquettes plus ou moins épaisses et de constitution marneuse à dolomitique, donnent un relief plus vallonné (figure 28).

Figure 28. Géologie simplifiée de Larrau

Etages collinéen et début montagnard
Sources : BRGM. Feuille XIV-47 et XIV-46



Entre ces différentes formations, les Marnes bariolées gypsifères du Trias supérieur ($t6$), associées à leur base par des cargneules, accompagnent les Ophites. Les Marnes altérées libéreront des argiles en abondance qui se retrouveront dans les sols lourds alors que les cargneules, dont nous avons vu précédemment l'importance, fourniront des matériaux relativement friables qui seront exploités très tôt pour la construction.

L'ensemble de ces matériaux géologiques intercalés entre eux est frangé par les Flysch plus ou moins gréseux et de calcschistes métamorphiques issus des marnes du Crétacé

supérieur (**C**) et les assemblages de schiste et grès (**h**) auxquels se rajoute au Nord et face à Larrau les poudingues (**C2**) dit de Mendibelza formant un premier massif. Cette roche sédimentaire détritique, attribué au permo-trias donne un aspect noirâtre et ruiniforme à la montagne à pans escarpés à verticaux avec de nombreuses banquettes inclinées et disposées en escalier. Cette configuration et l'exposition en soulane favorisent grandement la couverture par le système des « landes eu-atlantiques » arbustives. Landes marquées localement par l'abondance du Brachypode penné dont les tiges sèches forment un tissu dense qui recouvre un sol de faible épaisseur et donne à l'ensemble un aspect de steppe. Ces landes dites de Sakartia connaissent une certaine stabilité depuis au moins ces deux derniers siècles.

Au milieu des roches sédimentaires et métamorphiques les intrusions d'Ophite formeront des croupes et pointements plus résistants à l'érosion que les autres formations. Ces « promontoires » naturels serviront de nombreuses installations de « maisons » : Inchauspé, Bertereix, Irigaraya, Urhéborde... De la même façon mais pour d'autres raisons liées au sol meuble et colluvial qui les couvre, des pseudo moraines (**e**) forment des masses détritiques au pied de grands versants sur lesquelles s'établiront *bordes* et « maisons » : Mendiondo, Elichegarray, Borthiry. Plus bas en fond de vallée, les alluvions attribuées au Würm (**F**) et situées au dessus du lit majeur du Saison tapissent modestement le flanc Sud des contreforts de Bosmendiette.

L'hétérogénéité des substrats est concentrée dans la bande des 400-800m, alors que les massifs en bordure sont plus uniformes et en tout cas de structure simplifiée. Ces différents faciès géologiques offrent des sols, des reliefs et par conséquent des microclimats très divers comme autant de milieux qui contribueront à l'émergence de la biodiversité. Ils s'organisent tout le long de la faille utilisée par le Saison et disparaissent dans sa partie amont au niveau du rapprochement entre les poudingues du massif de Mendibelza et le système de Marnes noires en intercalation avec les calcaires des contreforts des Arbailles (**C1**).

Le relief typiquement montagnard bien que de faible altitude est fortement érodé, sur les parties sommitales des crêtes se succèdent les zones d'accumulation suivies de leurs chenaux d'écoulement et en bas des versants par les cônes de déjection recoupés par endroit par les gaves. Les matériaux issus de ce système d'érosion, une fois accumulés sont eux aussi exploités. Ils accueillent granges et prés. Les sols squelettiques sur les affleurements rocheux, les clairières issues des chablis toujours importants en montagne à cause des conditions météo et de l'instabilité des versants ont probablement accueilli des formations climaciques herbeuses plus ou moins embroussaillées dont l'homme a su tirer profit. La corrélation géologie / climat local seraient alors le facteur prépondérant qui a conduit à l'exploitation de

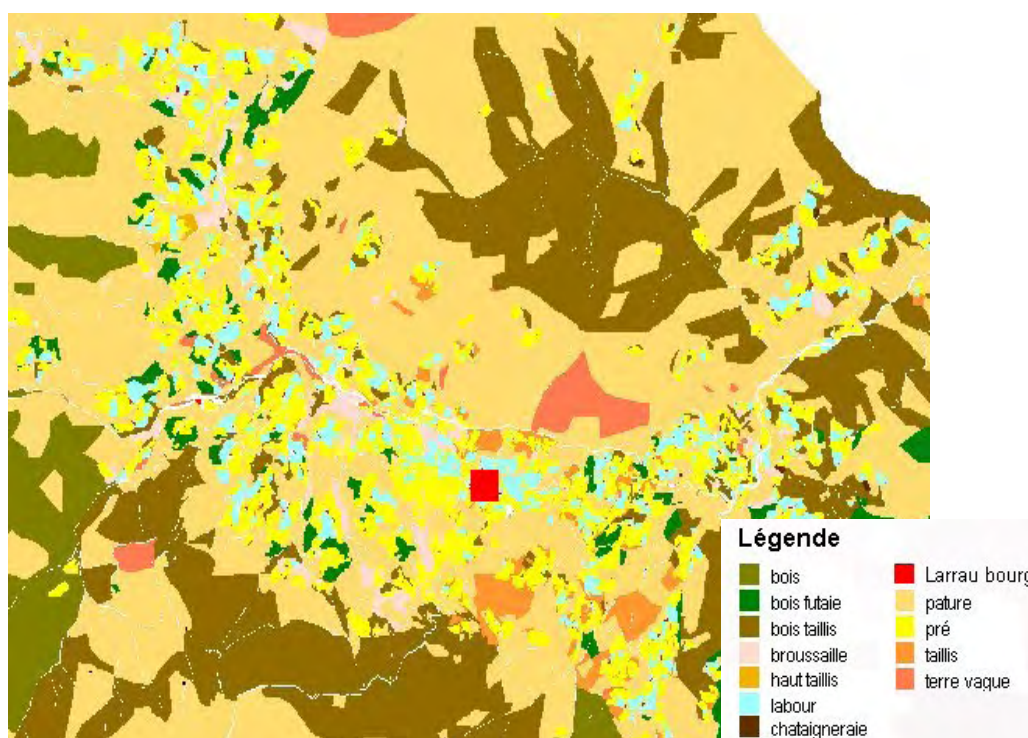
pâtures naturelles puis à leurs agrandissement et évolutions vers le type de landes eu atlantique.

1.2.2 La mosaïque paysagère et des techniques culturales

L'exploitation progressive des biotopes et des biocénoses initiales a conduit à la *fabrication* de « l'écosystème cultivé » de Larrau.

Figure 29. Mosaïque paysagère en 1830

Source : Cadastre napoléonien



© D.Cunchinabe 2011

La représentation cartographique de la mosaïque paysagère ci-dessus est un zoom de la partie centrale ou axiale de l'écosystème cultivé qui correspond à la bande comprise entre 400 et 800m. Cette partie concentre les exploitations et s'insère entre les landes d'un seul tenant et massifs de bois taillis de « l'écosystème cultivé ». A ces altitudes, les labours autour des « maisons » et des *bordes* forment un arc de cercle bien marqué qui reprend le tracé de la vallée principale. Cette zone axiale qui a accueilli les premiers *casaus*, les *bordes*, les *borde-bordaar* et enfin de nombreuses granges dans cette chronologie historique est sans nul doute la plus fractionnée. L'alternance sur toute la surface, de prés, bois, taillis, bois taillis, broussailles au milieu des pâtures et entre les labours a construit la mosaïque paysagère et

cette généralisation des faciès pondère les pourcentages évoqués plus haut qui faisaient la part belle aux pâtures et bois taillis. Au cœur du système ce sont les labours et prés qui dominent suivi par les landes et les différents boisements.

La châtaigneraie est peu représentée par des parcelles à peuplement monospécifique ou cadastrées comme telles mais reste partout présente au niveau des anciens *borde-bordaar*. Les châtaigniers forment alors des îlots de peuplement sur les pentes et parcelles de lande. A chaque placette ils se comptent sur les doigts des deux mains. Au total, la châtaigneraie reste quant même bien présente encore de nos jours comme un témoignage des anciens systèmes agraires. Comme elle, les rares chênes tauzins en ordre dispersé dans les landes arborées de faible altitude sont les marqueurs et les reliques des anciens pâturages sous couvert forestier clairsemé de la partie la plus basse de l'écosystème cultivé. Nous verrons que ces mêmes tauzins sont également présents plus haut. Ici aussi le territoire est marqué par les landes atlantiques réunies sous la dénomination générique de pâture et de leurs dérivés que sont les broussailles et taillis. Quant aux « terres vagues » elles sont les plus importantes au lieu dit *sakhartia* (voir plan et photo page suivante) et sont représentées sur le plan par le dessin des affleurements rocheux. Dans ce cas, la terre vague fait bien partie des pâtures même si la faiblesse des sols et leur disposition n'offrent qu'une maigre ressource. Malgré la pente, vaches et brebis n'hésitent pas à se hisser sur les banquettes formant de petites stations colonisées comme le reste de la zone par les graminées et petits arbrisseaux (genêts et ajoncs pour l'essentiel).

Tableau 18. Classification de la nomenclature du cadastre de 1830

Appellation	Peuplement	usages
Pâture	Faciès de végétation à Ajonc, bruyère et fougère des landes eu atlantiques	Soutrage et pacage
Broussailles	Séquence végétale à arbrisseaux : ronce, églantier, ajonc	Cueillette, soutrage ciblé : ajoncs
Terres vagues	Peuplement des rochers et des biotopes de rupture de pentes et gorges.	Pacage et pharmacopée ?
Taillis	Séquence végétale arbustive pionnière à post pionnière	Perches, manches d'outils, bois
Bois taillis	Chêne ou Hêtre en fonction du biotope	Bois domestiques, fruits durs

Nous considérons que les broussailles et taillis qui sont des séquences de colonisation verront le jour après un déboisement ou encore suite à une déprise de parties de landes peu exploitables, elles seront alors réservées à un ou plusieurs usages (tableau 18).



Le plan cadastral à gauche reprend exactement le contour des différentes unités paysagères avec les landes en bas qui s'immiscent entre les barres rocheuses pour reprendre au dessus. Le sommet est bien marqué ainsi que l'enclos de la cabane, la parcelle sous la cabane du plan est encore visible de nos jours sous forme d'un tracé au sol reprenant l'ancienne clôture ou plus probablement le baradeau la délimitant. Cet exemple outre la fiabilité du plan, et la définition des terres vagues montre le peu de changement en deux siècles sur cette partie de la montagne.

De façon générale, nous avons pu constater que la disposition et le contenu des parcelles actuelles en nature de landes communales ne diffèrent pas beaucoup de celles appelées pâture du cadastre napoléonien et dans ce cas le paysage affiche même une certaine stabilité non seulement au niveau des emprises de chaque parcelle mais aussi au niveau de leur contenu. Outre les parcelles de landes cela se vérifie aussi au niveau des bois taillis en massif qui bien qu'en déprise n'en gardent pas moins leur originalité. Par contre les changements majeurs concernent les labours qui ont partout régressé. La présence d'accrus forestiers (séquences de colonisation pionnières) aux lisières des landes privées en pente autour du village et dans les hameaux signe la déprise. L'apparition de ces séquences ligneuses annonçant la fermeture est particulièrement visible au niveau d'anciennes *bordes* et *bordes-bordaar* inutilisés alors que d'autres petits *tènements* ont été recouvert par la forêt.

La borde d'Algorri (anciennement Dalgorri) et le *borde-bordaar* de Galharria illustrent les différents stades de fermeture. Autre particularité, ces deux systèmes agraires sont déjà cités en tant que *confronts* dans les livres censiers et terriers. Dalgorri au censier de 1515 et Galharre en 1535. La borde d'Algorri est un *etxe* en 1830, avec corps de ferme, granges et moulin. Alors que Galharria est à la même époque un petit système agraire sans labour constitué autour d'une grange et de son *etxola*.



Algerri : attenants à la maison, les labours et les prés du cadastre de 1830 à gauche ont laissé la place à un ensemble de prairies en cours de fermeture, séparées entre elles par les haies qui dessinent encore les pourtours de parcelles. Les haies soulignent aussi le tracé extérieur de l'ancienne tenure et en haut des plans et photos, les anciens bois taillis communaux perdurent. Sources : plan cadastral 1830 – Géoportail IGN



Galharre : Les parcelles se sont reboisées et seule une parcelle (et sa grange) résiste encore à la fermeture. Les autres prés et pâtures ont disparus. L'ancien bois futaie de la parcelle 276 s'étend partout. Les châtaigniers forment des boisements spontanés. Sources : plan et matrice du cadastre napoléonien. Géoportail. IGN

La dynamique de fermeture s'opère des bordures vers le centre des parcelles, elle progresse en séquences successives et il faudra plusieurs dizaines d'années pour que les ligneux les plus hauts dans la série couvrent l'ensemble d'une zone en déprise.

La figure 30 montre les progressions écologiques.

Figure 30. Schéma des successions écologiques

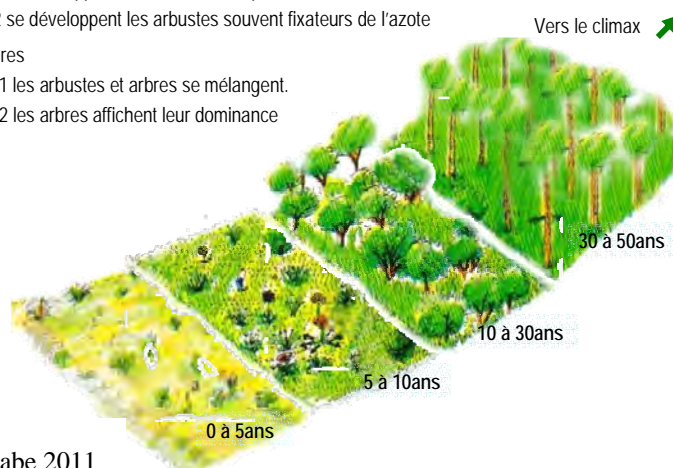
En écologie une série correspond à l'aboutissement d'une succession de séquences végétales

➤ Pionnières

- Au stade P1 se développent les arbrisseaux épineux
- Au stade P 2 se développent les arbustes souvent fixateurs de l'azote

➤ Post pionnières

- Au stade PP1 les arbustes et arbres se mélangent.
- Au stade PP2 les arbres affichent leur dominance



A partir d'une prairie inscrite au niveau de la série du chêne, il faudra une dizaine d'années pour que les ronces et ajoncs au milieu des fougères colonisent l'ensemble de la zone (P1), puis les arbustes en particulier les Saules (P2) envahissent progressivement la parcelle coiffant les épineux jusqu'à leur recul. Les saules déclineront à leur tour au profit des séquences post pionnières (PP1) à Bouleau, Peuplier tremble etc... Enfin les arbres les plus haut dans la série (PP2) commenceront à s'affirmer et le maximum de biomasse sera atteint au stade du climax estimé à 300 ans pour une chênaie. Il se sera écoulé 30 à 50 ans¹⁴ depuis le début de la colonisation jusqu'à l'affirmation du boisement de la série.

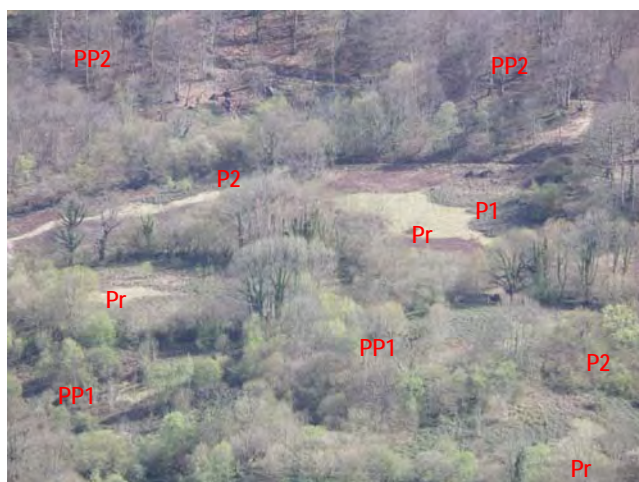


Photo de détail de la propriété d'Algorri en 2009.

Les parcelles sont en cours de fermeture avancée, la prairie initiale occupe encore le centre des parcelles, les ronces et fougères s'enroulent autour (P1), les saules (P2) vert tendre sont au plus près des anciennes haies, les arbres et arbustes se mélangent (PP1). La dernière phase annonciatrice du stade du climax est visible plus haut (PP2)

¹⁴ La variation est fonction de nombreux facteurs qui sont l'altitude, l'ensoleillement, la nature et structure du sol, la biocénose...

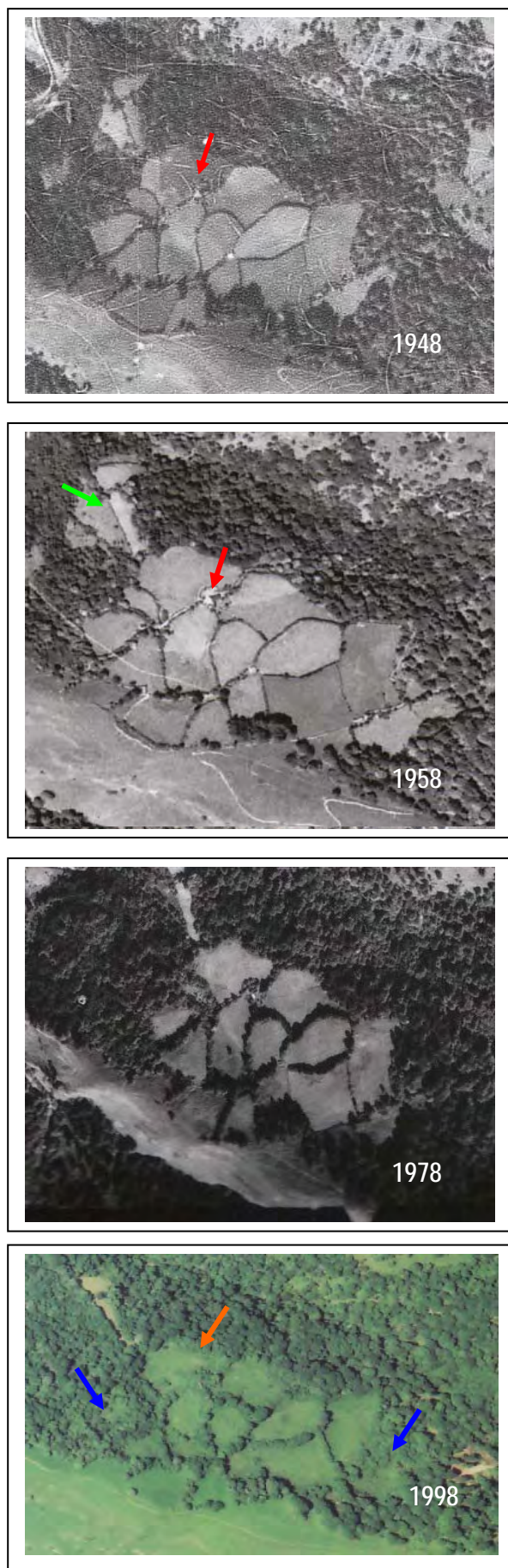


Figure 31.
Evolution de la propriété d'Algorri de 1948 à 2005.

Source : Photos aériennes IGN. 1948,1958,1978, 1998.

Entre 1948 et 1958 le système ne connaît pas de grands changements. Autour de la maison (flèche rouge) les haies séparant les parcelles sont basses et seuls quelques arbres émergent ici et là dans un agencement voulu pour offrir des abris et peut être du fourrage d'appoint que fourniront les feuilles de Frênes (arbre fourragé très présent dans les haies), pour les bêtes. En haut à gauche (flèche verte) un petit écart constitué par d'anciennes pâtures (cadastre napoléonien) reste bien ouvert.

En 1978, le petit écart en haut commence à se fermer alors qu'au niveau des parcelles à l'intérieur de la propriété, les haies semblent en déprise comme l'atteste la présence de plus marquée d'arbres de hauts fûts. A l'inverse, les prairies ouvrant sur les pâtures de pente (bas de la photo) n'ont plus de haies vives extérieures.

En 1998 les traces de déprise sont bien visibles. La maison disparaît sous les arbres et les haies ne sont plus que des alignements d'arbres non travaillés. Les parcelles périphériques attenantes aux bois accusent une nette fermeture. Les bordures de parcelles sont moins franches comme le montre les parties en vert soutenu (flèche orange). La déprise date déjà de quelques années.

En 2005 et 2009, la propriété d'Algorri disparaît sous la pression des milieux adjacents.

L'abandon d'exploitation est la source des fermetures. Si les landes communales résistent mieux c'est bien parce que leur usage est encore nécessaire à la communauté. Pour éviter leur fermeture, elles restent soumises au feu pastoral qui éloigne les ligneux et favorise d'autant les graminées et à moindre titre les légumineuses qui lui confèrent une certaine valeur fourragère. Pour ne pas altérer la biocénose des sols (relations entre les végétaux et petits animaux du sol ainsi que les rhizobium et mycorhizes fixateurs d'azote au niveau des racines) les feux doivent être de faible intensité et courir rapidement sur la zone à brûler. Cette technique demande des passages réguliers tous les deux ans pour s'appliquer sur la séquence écologique la plus basse. A ce stade de deux ans¹⁵, soit un cycle et demi de croissance pour les plantes puisque le brûlage intervient à la fin de l'hiver de la deuxième année lorsque les refus et ligneux sont secs, la biomasse à brûler est faible. L'intensité du feu s'en ressent.

Sur la plupart des parcelles cette pratique du feu pastoral dure depuis des siècles¹⁶. La photo ci-dessous montre les landes de Coyltat (Coltatu dans les confronts du censier de 1515) début avril après le passage du feu.



Les arbres des haies n'ont pas souffert du passage du feu, les bordures sont franches et le feu a couru dans un milieu ouvert peu embroussaillé.

Cette méthode ancestrale, dans les conditions normales énoncées ci-dessus, s'avère relativement neutre sur les sols une fois que leur texture est stabilisée ce qui leur permet de

¹⁵ La fréquence des feux pastoraux tous les deux ans revient dans tous les entretiens que nous avons menés. Elle semble être idéale et si certain conviennent qu'ils laissent passer une année de plus tous sont d'accord pour dire que les retards accroissent les risques de laisser le feu s'échapper et provoquer des incendies.

¹⁶ Faute d'analyse approfondie que seule une recherche paléo archéologique pourrait pratiquer, il nous est encore difficile d'évaluer l'historique du feu. Seule la coutume de 1540 aborde la sujet en précisant : titre XV articles XVI et XVII « *que si un homme ou une femme met le feu dans les landes forets ou vacants communs doit être condamné* » et au titre XIII article III « *chacun peut faire des défrichements et écobuages dans les vacants communs* ». Il y adonc une très net distinction entre mettre le feu et écobuer, c'est-à-dire brûler la biomasse issue du défrichement et répartir les cendres.

résister aux ruissellement et lessivage de surface. Pour cela le tissu herbacé doit être dense et homogène car c'est par le maillage des racines de surface que le sol sera maintenu. Les plantes brûlées restitueront les minéraux au sol ce qui est un avantage indéniable. Enfin le dernier atout et non le moindre de cette pratique est qu'elle entretient la biodiversité en ouvrant ou réouvrant les milieux ce qui permet de maintenir la dynamique des successions écologiques et les cortèges floristiques qui les accompagnent. Les plantes héliophiles telles les orchidées seront favorisées.

1.2.3 La résistance du bocage : un atout pour la biodiversité

A Larrau, la présence du bocage nous renvoie à la description d'un paysage construit *d'enclos végétaux associé à un habitat dispersé, à un dense réseau de chemins, à un régime agraire individualiste et à une forme relativement massive et irrégulière des parcelles*¹⁷. Magali Watteaux souligne aussi que le bocage s'oppose à l'openfield des géographes caractérisé *par des champs nus, en lanières, ouverts et groupés par paquets, les chemins ruraux y sont rares et il n'y a pas de bois sur le finage*.

Figure 32. Zone de relevés reportés sur la carte de végétation

Source: carte de végétation de la France N°70 Tarbes Ed. CNRS 1968



Légende

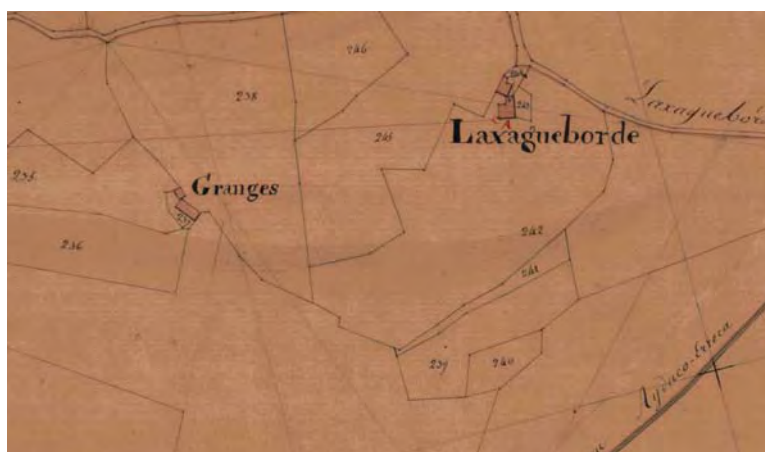
- | | |
|---|---|
| ■ Série du chêne pédonculé | ● Bocage de l'étage du chêne |
| ■ Hêtraie | — Limite de zone |
| ■ Lande du domaine atlantique | |
- D. Cunchinabe, 2009

Le bocage de Larrau occupe « l'etxaltia » dans sa totalité, il s'inscrit en majeure partie à l'étage du chêne. Cette carte montre aussi la connectivité des landes et boisements.

¹⁷ Watteaux, 2005

Cette dernière description peut correspondre très localement et de façon anecdotique à un début de construction paysagère autour du bourg réunissant *elgues* et campagnes soumises à une exploitation collective. Le bocage se construira autour des tenures qui sont autant de propriétés individuelles. Chaque propriété agrégera, après l'installation du noyau autour de la maison, des parcelles plus ou moins éloignées de l'enclos initial formant l'ancienne *tenure*. Les parcours et accès aux parcelles multiplieront d'autant les chemins ruraux alors que les bois et bois taillis nécessaires aux économies familiales seront maintenus sur les reliefs. Dans un pays d'élevage les haies sont partout présentes entre prés et labours alors que les landes fractionnées resteront ouvertes.

L'absence de remembrements à grande échelle (à l'image des plaines) ces dernières décennies a maintenu le bocage jusqu'à nos jours mais nous avons pu constater son affaiblissement qui se traduit par un assemblage de parcelles plus grandes et moins nombreuses. Il intervient après la suppression des haies pour l'agrandissement des parcelles sur des zones d'intensification agricole caractérisées par un travail accru visant à augmenter la biomasse herbeuse.



Les parcelles du cadastre napoléonien en prés, labours et pâtures autour de la maison Laxagueborde en 1830 (pour Latsagaborda actuellement), ont disparues. Les haies ont été arrachées et l'ensemble mis en prairie.



Dans l'écosystème cette séquence de mise en culture est une séquence régressive (on part du plus haut dans la série bois et l'on retourne à la séquence à graminées) qui va localement amoindrir la qualité écologique du paysage.

La superficie mise en herbe d'un seul tenant avoisine les 10 Ha.

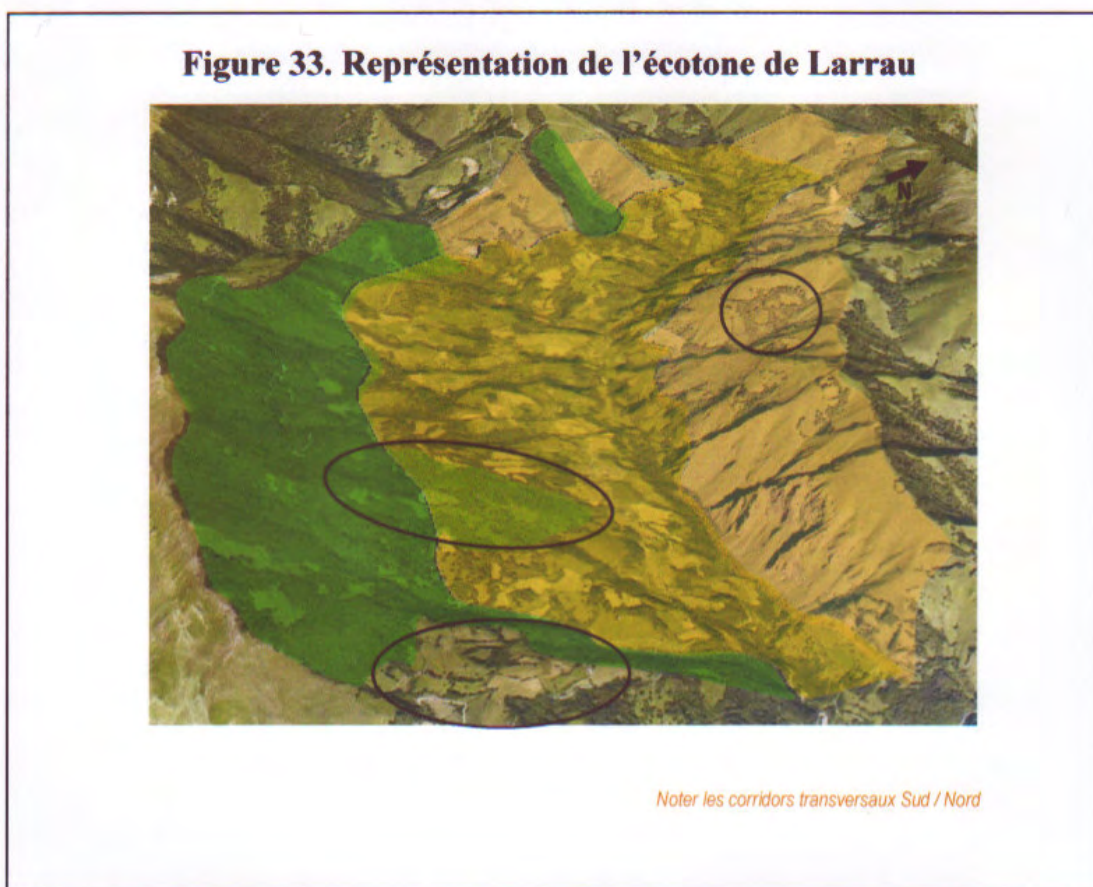
Cette mise en culture de l'herbe non plus par les techniques du feu comme sur les pâtures parcourues mais sur des parcelles regroupées autour des « maisons » et *bordes* desservies par les chemins nécessite un travail préalable de la terre avant l'ensemencement qui suivra la défriche. Celui ci aura lieu avec des graines issues du commerce. Ce sont généralement des assemblages de quelques graminées Ray Grass (*Lolium perenne*), Fétuque (*Festuca sp*), Dactyle (*Dactylis sp*) pour l'essentiel et légumineuses Trèfle blanc (*Trifolium repens*), Luzerne (*Medicago sp*).

Ces assemblages appétant pour les animaux ont une très forte valeur nutritive pourtant l'absence de diversité végétale amoindrit à terme la rusticité de la bête car c'est bien de la diversité du régime alimentaire que dépend la santé de l'animal. Mais les prés évoluent et la biodiversité de la parcelle augmentera à partir des graminées et autres plantes des prairies alentours ou encore des lisières et talus enherbés. Ces plantes exogènes réintégreront la prairie artificielle par semis spontanés. Néanmoins cette dynamique n'est pas toujours acceptée et nous avons constaté lors des entretiens avec de jeunes agriculteurs que certaines prairies étaient reconditionnées plusieurs fois pour différentes raisons : après retournement par les sangliers, pour améliorer à nouveau la qualité de l'herbage etc...L'ensemencement des prés répond aussi à d'autres critères qui ont fait et feront encore débat. Ainsi Denis Peaucelle relevait déjà en 1977 « *Il faut que la graine de l'herbe soit mure pour commencer les foins. Les vieux conservent ce principe discuté par les jeunes qui veulent profiter d'un temps favorable.* » Sagesse des anciens qui vivaient au plus près de l'autosuffisance, connaissaient la valeur des prairies diversifiées et acceptaient l'aléa météorologique contre modernité des jeunes qui vont pratiquer une agriculture plus technique, affranchie des contraintes du temps, quitte à modifier l'ensemencement naturellement progressif en fonction de l'étalement des floraisons et grenaisons qui s'ensuivent. Ceci occasionnera une perte de biodiversité inhérente à cette pratique et alimentera le vieux débat qui se poursuit encore de nos jours confrontant méthodes traditionnelles et technicité à outrance. Globalement le système des haies résiste encore.

A l'échelle du paysage, nous les comparerons à une forêt linéaire « garante d'effets climatiques favorables, riche d'une grande hétérogénéité et d'une grande diversité spécifique »¹⁸ . Les haies font le bocage et les paysages de bocage « *constituent par leur*

¹⁸ Ramade, 1992, p. 421-428.

structure même un très vaste écotone avec de ce fait une richesse spécifique bien supérieure à celle de l'une ou l'autre des communautés à la frontière desquels ils se trouvent »¹⁹.



Au cœur de l'écosystème, l'écotone de Larrau caractérisé par le bocage s'intercale entre deux faciès de végétation, celui des boisements des ombrées en vert et celui des pâtures constitué par le faciès de lande atlantique en orangé. Les cercles noirs entourent des écarts constitués soit par les descente forestières dans le bocage (vert pâle) des parts de bocage dans la forêt et des parts de bocage plus modestes dans les landes.

L'écotone dans « l'écosystème cultivé » de Larrau représente une importante zone de transition tant par sa surface que par sa qualité écologique entre deux grandes unités écologiques et fonctionnelles : les bois et les landes. La conjugaison de l'effet lisière (qui fait que l'écotone s'enrichit des milieux adjacents) et de l'action de l'homme qui introduit directement (le châtaignier, les céréales) ou indirectement (l'effet corridor²⁰ des haies favorise et accroît la circulation des graines) de nouvelles espèces créent un troisième milieu particulièrement diversifié. C'est ce milieu que nous allons analyser plus finement à partir des indices de biodiversité.

¹⁹ Idem

²⁰ Le réseau de haies corridor influence la matrice en y régulant les flux et en augmentant la biodiversité par le déplacement d'espèces y compris végétales disséminées en grande partie par les oiseaux.

2. « Ecosystème cultivé » et biodiversité

Nous avons choisi, pour mesurer la biodiversité dans l'écosystème cultivé de Larrau, la méthode Shannon et Weaver (voir annexe 13).

2.1. Choix des zones et parcelles de relevés.

Nous avons procédé à 33 relevés sur des parcelles de la zone axiale. Les parcelles choisies l'ont toujours été par rapport à une mention historique figurant dans les documents d'archives.

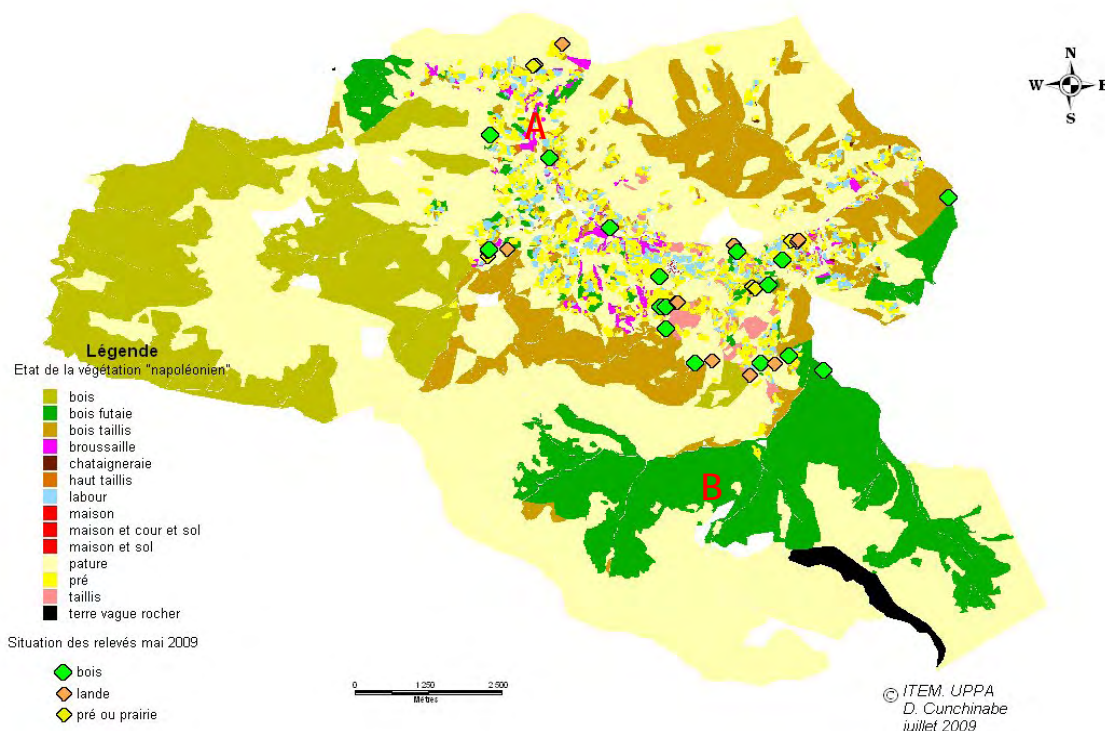
Les landes qui affichent comme nous l'avons vu une certaine stabilité sont aussi mentionnées dans différents documents historiques au niveau notamment des confronts des *censiers* et *terriers* successifs en tant que : *herm* royal, pâtures, terres communes ou terres royales. Nos relevés ce sont portés sur les landes des lieux dits ou limitrophes : Orpune (Fin du XVI^e s.) Arbide (1517) Galhare (1530) Bortelles (1515) Sakhartia (1515 incertain) Doronde (milieu du XVII^e s. et probablement Moyen Age) Ustarbe (1515-1635) Jauréguy (1540 – 1675).

Toutes les parcelles choisies sont encore en nature de lande en 1830 mais à des degrés d'ouverture / fermeture différents. Les prés et prairies sont plus difficiles à dater, compte tenu de leur nature changeante notamment parce que les parcelles en prés peuvent alterner avec les labours et être intégrées au système de jachère triennale. Nous nous sommes contenté des datations des *bordes* et *borde-bordaar* auxquels ils étaient reliés. La recherche de cette profondeur historique doit nous permettre de cerner au mieux une éventuelle usure du biotope à la suite d'usages sur du long terme qui auraient influencé significativement la biocénose et donc modifié la biodiversité.

Nous avons reporté les points de relevé sur la cadastre napoléonien, les changements majeurs depuis le cadastre napoléonien portent sur : une partie de lande mises en prairie (**A**) alors qu'une autre (**B**) s'est boisée au point qu'elle n'existe plus qu'au stade de clairière. Un relevé, le plus au Nord sur la carte est situé au dessus de 800m. nous l'avons néanmoins conservé dans les tableaux et différentes fiches de relevés (figure 34)

Figure 34. Report des relevés sur fond cadastral napoléonien

Source: relevés de terrain mai 2009-Etat des sections 1830

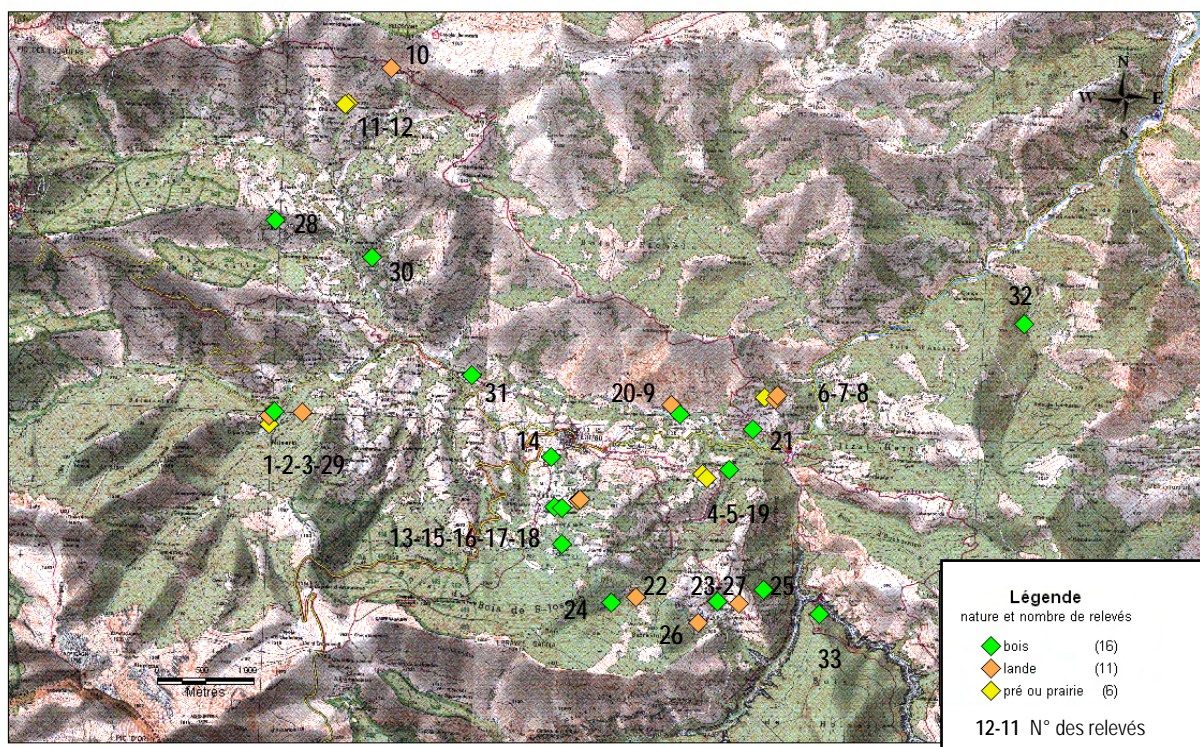
**Tableau 19. Cartographie des relevés en fonction des modifications constatées à deux siècles d'intervalle.**

Nature	Nbre	1830	2009	Transformations reconnues
Landes	11	11	11	1 lande sous Oronitze = hêtraie et clairières
Prés et prairies	6	3	6	2 prairies par transformation ancienne des landes 1 prés après transformation connue d'un labour
Bois	16	16	16	1 bois en bois futaie 1 bois taillis en bois

Les relevés sont dispersés sur l'ensemble de la zone d'étude sans pour autant la couvrir entièrement. Nous avons délaissé les zones encore mal renseignées du point de vue historique à l'époque des relevés. Néanmoins la couverture reste assez bonne et surtout nous avons équilibré la répartition entre les parties excentrées avec peu d'activités comme Coltat au Sud et les parties plus exploitées au dessus du village (au-delà de la zone de fermeture) ou encore

à Borthèle. Nous avons volontairement délaissé l'ancienne partie d'openfield à proximité du bourg.

Figure 35. Carte des relevés floristiques



Source cartographique : Fond IGN 1 / 25 000.

© A. Bousquet. D. Cunchinabe. ITEM

Sur 33 relevés 29 ont été réalisés entre le 12 et le 20 Mai, et 4 relevés de contrôle les 2 et 18 juin 2009 (figure 35). Nous avons effectué ces quatre contrôles après nous être aperçu que tous les relevés forestiers, y compris dans les talwegs portaient des traces d'exploitation. Nous avons donc cherché des boisements plus « naturels », recherche vaine lors de cette campagne. D'autre part, les conditions météorologiques des semaines précédentes, marquées par le froid et la pluie, ont retardé la levée des végétaux herbacés. Certaines plantules trop jeunes n'ont pu être identifiées pour ces raisons mais cela reste anecdotique.

2.2. Analyse des relevés de terrain

L'analyse des relevés comporte deux niveaux :

- Une courte analyse quantitative.

- Une analyse qualitative qui s'appuie sur les relevés et met en parallèle les travaux des hommes et la biodiversité

2.2.1. Analyse quantitative brute.

Nous avons relevé **252** espèces:

- **212 plantes herbacées** (y compris les fougères et sont exclus les lichens).
- **40 plantes ligneuses** (arbrisseaux, arbustes, arbres)
- **165 espèces** peuplent les **milieux ouverts** des prés, prairies landicoles et landes
- **87** sont inféodées plus ou moins fortement aux **milieux forestiers**.
- **17** espèces affichent un caractère **ubiquiste** (habitat dans tous les milieux): Fougère aigle, Achillée mille feuilles, Véronique petit chêne etc. ... (voir tableau des relevés en Annexe 13)

Surface moyenne des aires minimales :

S < 10m² - 12 relevés (milieux ouverts jusque landes arbustives) # 100m²

30m² < S < 32 m² - 5 relevés (landes arbustives à légèrement arborées) # 153 m²

130 m² < S < 140 m² - 16 relevés (landes arborées, bois paysans et boisements forestiers parcourus).

Cette présentation met en évidence une forme de répartition de la biodiversité. Celle-ci n'est pas seulement liée à l'écosystème forestier. La biodiversité est le fruit de l'hétérogénéité du système forestier et *leur biodiversité dépend essentiellement de l'existence sur un territoire donné des différents stades d'évolution de la forêt allant de la clairière à la fûtée mature*²¹. Les prairies et les landes bien que majoritairement (vu leur taille) de formation anthropique sont à considérer comme étant les pendants des clairières et prairies des forêts primitives alors que les haies, bois et bosquets plus ou moins travaillés accueillent la végétation des différentes séquences constitutive des séries forestières : séries du hêtre et du chêne (figure 36).

Si l'on excepte les ligneux et plantes inféodées au milieu forestier, ce sont 125 espèces qui peuplent environ 250m² (cumul des aires minima représentatives) de milieux ouverts. Dans les milieux fermés les plantes forestières inventoriées sont au nombre de 127 pour une superficie de relevés ne dépassant guère les 2000m².

²¹ Lefevvre, 1992

Figure 36. Planche photographique : représentation des faciès des différentes landes et parcours



Prairie naturelle sans ligneux



Lande arbustive à séquence pionnière



Lande arbustive légèrement arborée



Lande arborée au dessus de la maison



Bois paysan (châtaigneraie) pacagé



Forêt parcourue caractérisée par la présence de nombreuses trouées.

2.2.2 Analyse qualitative.

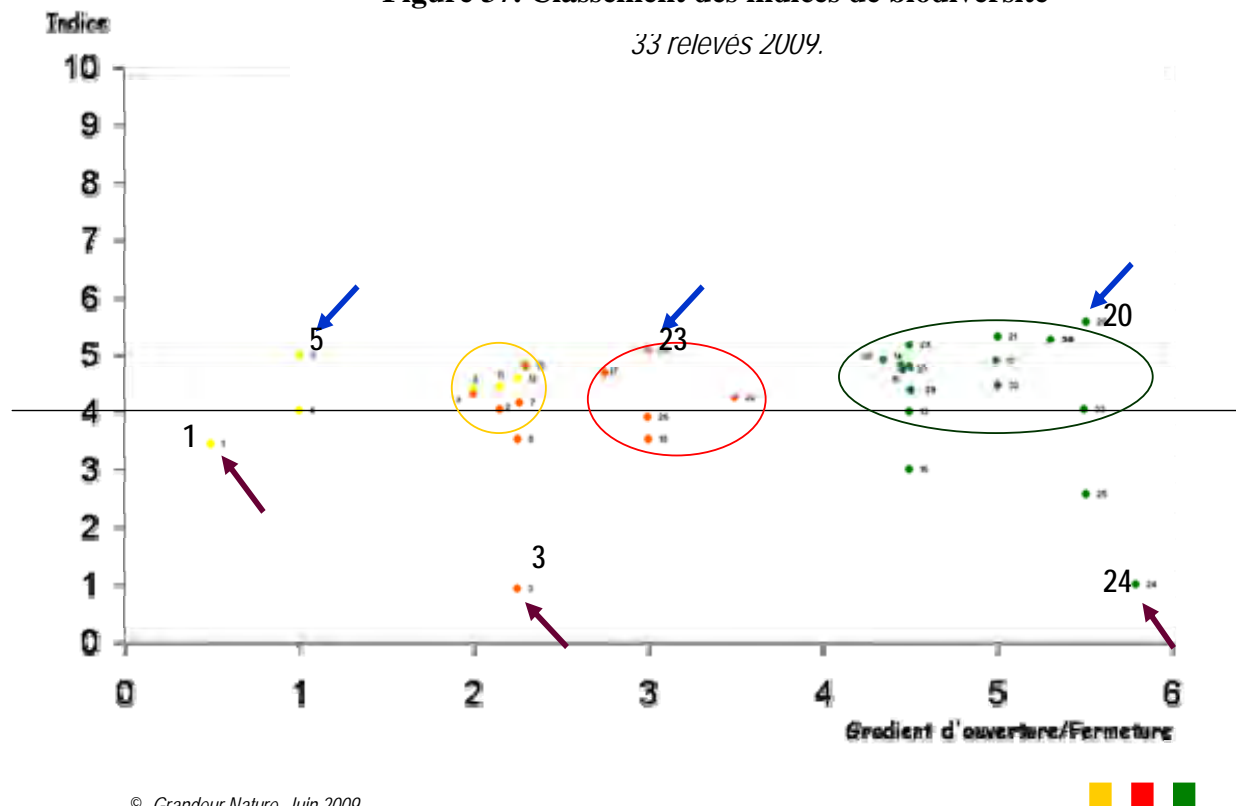
A. Classement et interprétation des indices de biodiversité.

En abscisse, les relevés sont classés selon le gradient d'ouverture/fermeture du milieu (figure 37). Ce gradient démarre au plus bas par les prés (en jaune) de 0 à 2, viennent ensuite les prairies et landes (jaune pour prairies et orange pour landes) échelonnées de 2 à 4. Les landes présentent toutes des séquences à épineux, celles les plus hautes dans le gradient sont celles présentant des arbres et arbustes formant des accrus forestiers potentiels même si le stade de développement ne dépasse pas le scion²² de 1 à 3 ans. En vert, le recouvrement par les arbres de 4 à 6 domine, les points les plus bas sur le gradient correspondent à des taillis et séquences de colonisations pionnières à post pionnières pour aller vers les points les plus hauts représentés par : la forêt galerie des ripisylves, les boisements mixtes des talweg et la hêtraie dense et mature de haute futaie ou basse futaie (héritage des bois taillis²³ du cadastre de 1830).

²² Tige jeune droite et flexible, les embranchements sont à l'état de bourgeons.

²³ ... qui sont, par leur nature même, destinés à être coupés au fur et à mesure qu'ils repoussent... A Larrau, les bois taillis soit parce qu'ils sont soumis au régime forestier qui en régleme l'usage soit parce qu'ils sous

Figure 37. Classement des indices de biodiversité



En ordonnée les indices se répartissent autour d'une valeur moyenne absolue de 4 (*mais tous les indices pourraient être relevés comme nous l'avons vu précédemment suite à la modification du mode de calcul*). La grande majorité se situe au-delà de cette valeur moyenne.

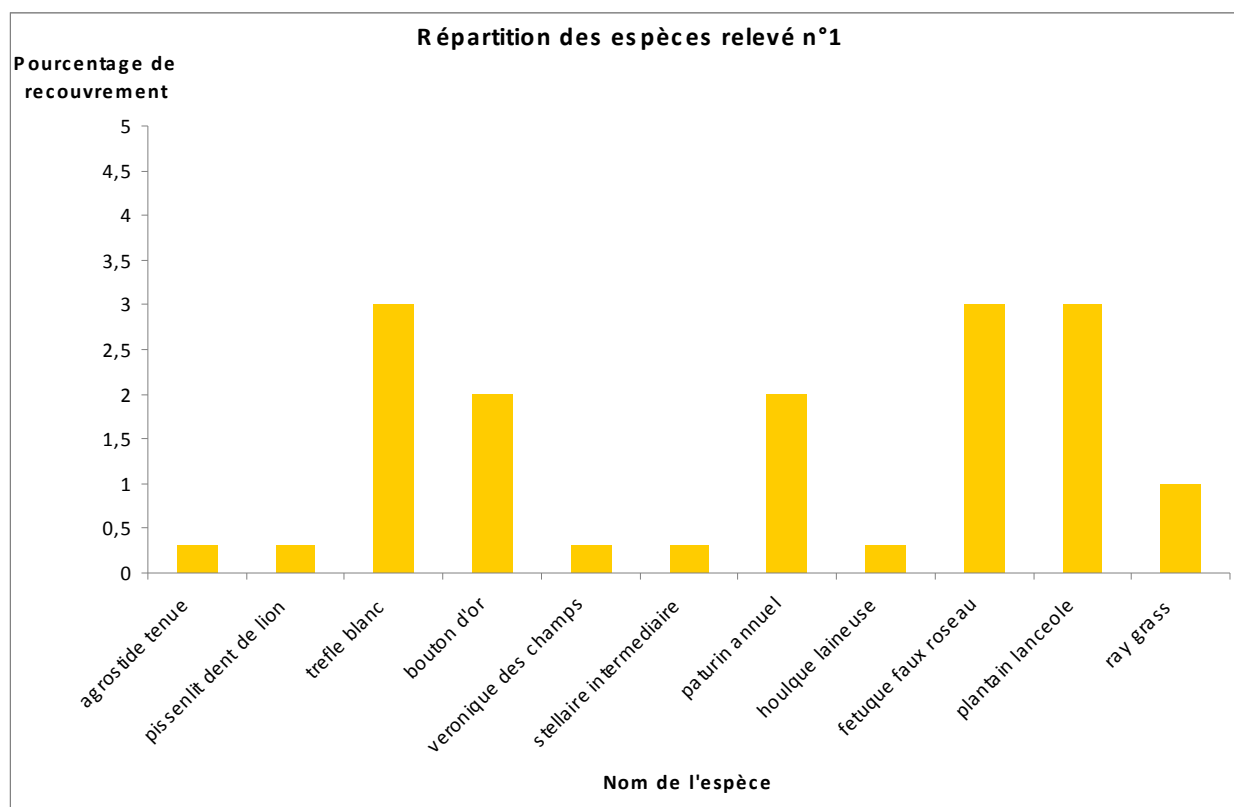
Analyse des écarts par groupe : Nous avons choisi d'analyser les écarts qui apparaissent nettement entre les points réunissant le plus de biodiversité (flèches bleues) et ceux en présentant le moins (flèches violettes) par nature de faciès. Les points **1** et **5** sont des prés, **23** et **3** sont respectivement une lande arbustive et une « pseudo lande » issue de la déprise d'une pâture autour d'un *bordaa*r, les relevés **20** et **24** ont été effectués dans l'ordre

régime privé avec abandon des pratiques d'émondage, les bois taillis en déprise reconstituent une hêtraie mature.
De Bortoli et al, 2008

au niveau d'un boisement alluvial et d'une hêtraie mature, humide et froide située en bas fond.

N°1. C'est le plus simplifié, situé dans le lit majeur du gave d'Orpuné, il a été reconditionné deux ans auparavant. La Fétuque faux roseau (*Festuca arundinacea*) le Bouton d'or (*Ranunculus acris*) et le Ray Grass anglais (*Lolium perenne*) forment le cortège floristique typique des prairies humides des lits majeurs. Cette prairie hydrophile probablement engorgée d'eau l'hiver est peu diversifiée mais nous savons par ailleurs qu'elle a été reconditionnée.

Les prés :



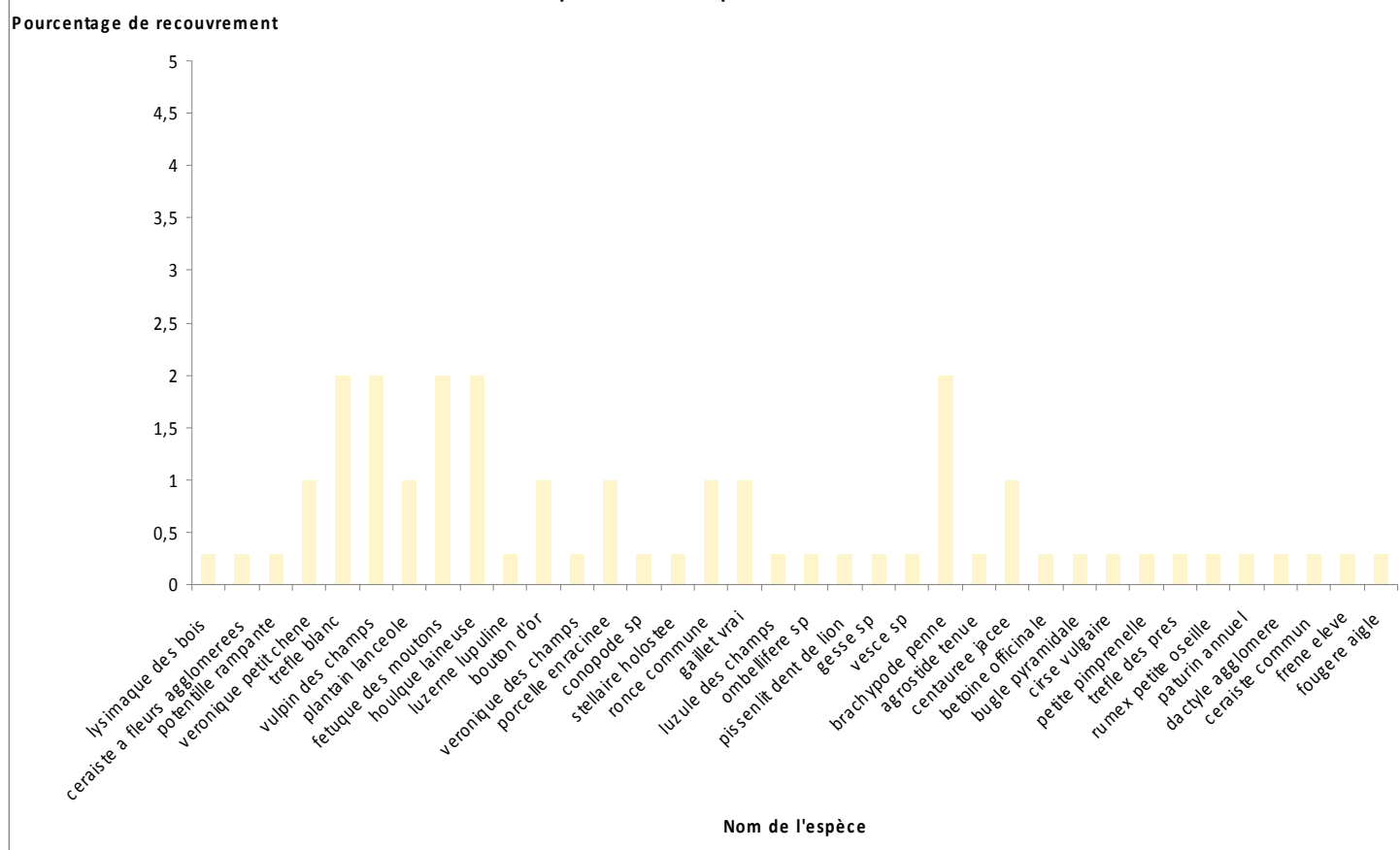
Le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), le Pâturin annuel (*Poa annua*) et le Trèfle blanc (*Trifolium repens*) coiffent le Ray Grass qui peut tendre à régresser année après année qui suivent l'ensemencement initial à moins qu'une trop forte nitrification l'étende à nouveau. L'aire minima est de 1m² ce qui traduit l'homogénéité d'un peuplement peu diversifié.

N°5. A l'opposé, c'est le pré le plus diversifié. Le cortège floristique rassemble un grand nombre de graminées : La Fétuque (*Festuca ovina*) des prairies à mouton pauvre en sol et l'Houlique (*Holcus lanatus*) espèce sciaphile très présente dans les fougères dominent en accompagnement des Dactyles (*Dactylis glomerata*) et Agrostides (*Agrostis tenuis*) alors que le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) qui est une graminée typique des landes affiche un bel indice de recouvrement.

Aux graminées se mêlent d'autres plantes inattendues dans les prés telles que : la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) typique des landes qui apparaît ici en reliquat d'une séquence antérieure, idem pour la Lysimachie des bois (*Lysimachia nemorun*) plante des forêts et lisières, la Ronce (*Rubus fruticosus*) des lisières et des plantules de Frêne (*Fraxinus excelsior*) arbre présents dans les haies. Autant de plantes auxquelles se joignent les Cirse vulgaire (*Cirsium vulgare*) des terrains vagues et repositoires à bétail et le Conopode sp (*Conopodium sp*) apparenté au Conopode dénudé des lisières et bois clairs.

Un autre relevé (N° 4) effectué sur la même parcelle quelques dizaines de mètres en contrebas mais sur un ancien champ fait état d'un cortège floristique plus conforme à un pré stabilisé nitrifié et probablement reconditionné : le Ray Grass domine les autres graminées telles que le Vulpin des champs (cultivé) et les Pâturins, Dactyle, Fétuque et légumineuses en association avec le Trèfle blanc.

Répartition des espèces relevé n°5



Le relevé N°5 est donc fortement diversifié car la partie haute et devenue centrale du pré actuel est issue d'un regroupement de parcelles en nature de prés et anciens labours du système à jachère, haie et pâtures (cadastre napoléonien) dont il a conservé des espèces

relictuelles attachées à ces anciens milieux, anciens faciès qui ont disparu ces dernières années.

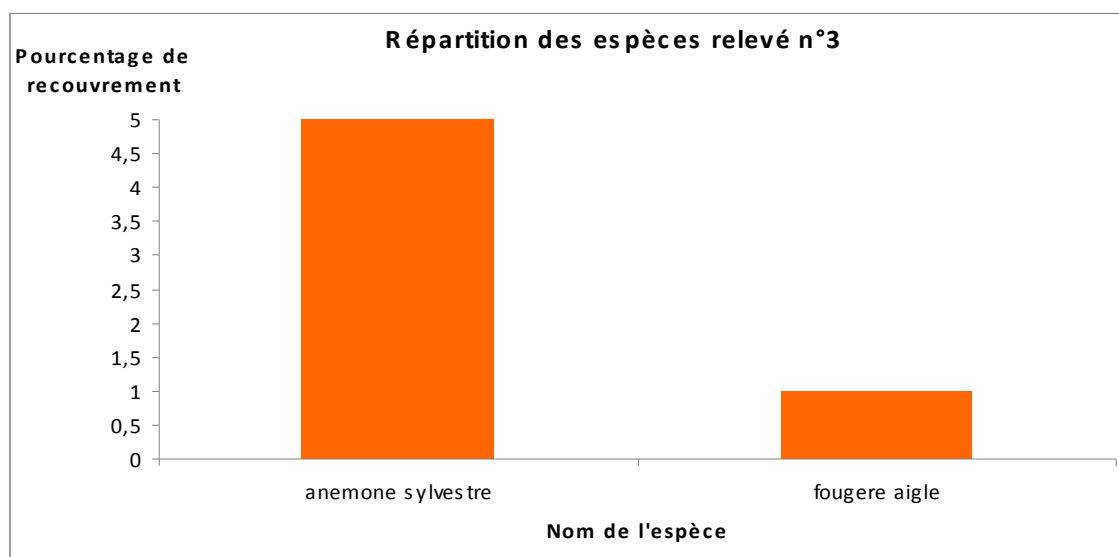
Par comparaison avec l'ensemble des relevés, les autres prés travaillés sur des surfaces initialement en prés sont couverts de Trèfles et Ray Grass qui se partagent la dominance. L'intrusion récente du Ray Grass selon plusieurs témoignages est à mettre en corrélation avec l'achat massif de fourrage.

Nous verrons que d'autres facteurs entre en jeu. C'est une plante qualifiée d'envahissante.

Les landes :

N° 3. Le relevé sur l'ancienne pâture (cadastre napoléonien) de Galharria est sans équivoque, l'Anémone sylvestre (*Anemone nemorosa*) recouvre la totalité de la partie centrale de l'ancien *bordaar* au milieu des Fougères aigles qui reculent devant cette reconquête forestière. Par rapport aux autres landes cette configuration est atypique car elle traduit un état de fermeture très avancé qui provoque à ce stade la disparition du cortège floristique typique de la lande eu atlantique à espèces héliophiles. Fougère aigle, Bruyères (*Erica vagans* avec *Erica ciliaris* sur les parties humides et *Erica Cinérea* des landes thermophiles et sols maigres) et Ajoncs (*Ulex nanus* et *Ulex europaeus*) plantes emblématiques des landes trouvent dans cet environnement frais, humide et ombragé les limites de leur expansion.

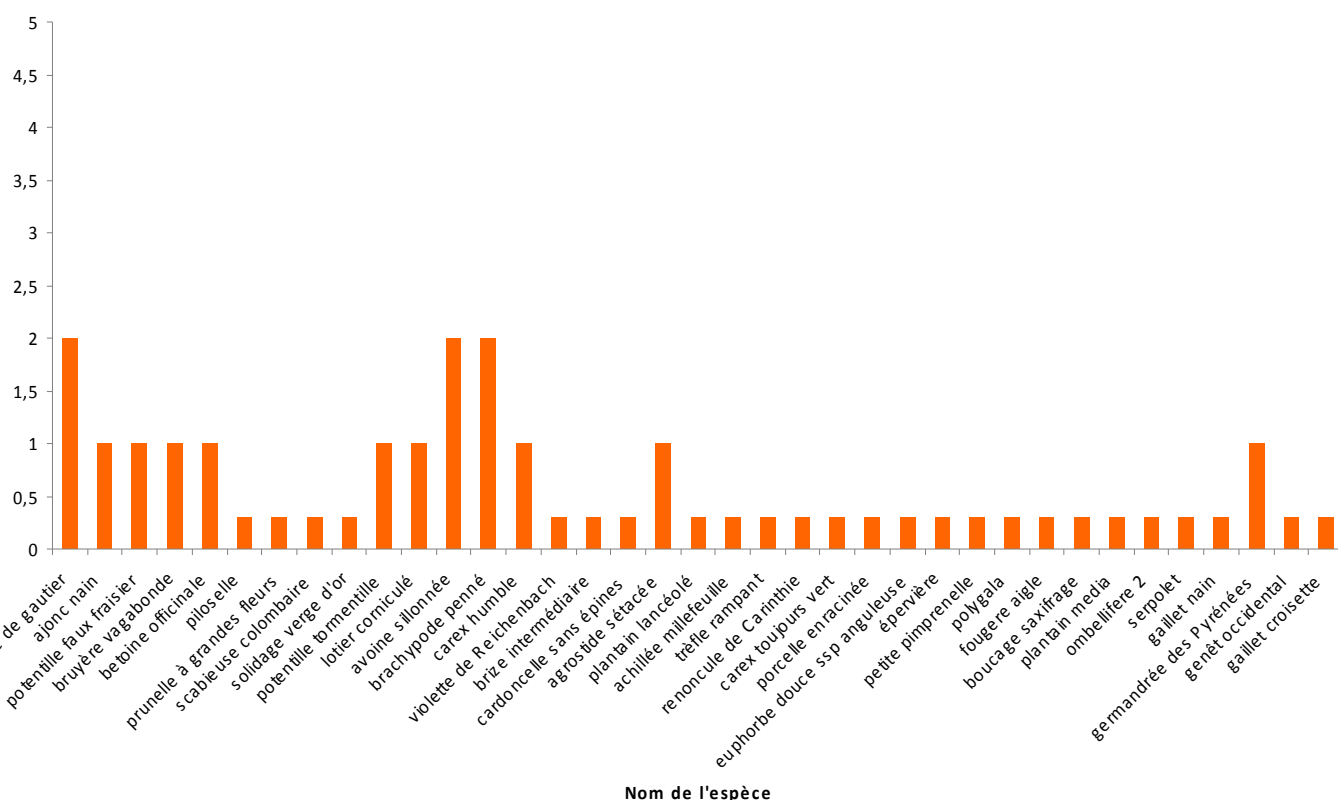
La disparition de la pâture est aussi accentuée par les conditions climatiques locales et la faiblesse d'un sol acide. L'exposition plein Nord est propice à la hêtraie de basse altitude avec boisements mélangés comme le montre le milieu forestier frais et humide qui entoure le *bordaar*. Par rapport aux autres installations de *borde-bordaar*, celui de Galharre est très défavorisé et c'est probablement ce qui a conduit si ce n'est à son abandon du moins à son faible développement.



N° 23. Cette lande pâturée du quartier Arbide est exposée à l'Est et au Sud (relevé sur la partie exposée au Sud). Elle affiche une stabilité depuis les deux derniers siècles où elle était déjà notifiée en tant que pâture sur le cadastre napoléonien mais son antériorité peut être attestée dès 1515 comme appartenant à l'ensemble des terres Darbidelarria (landes d'Arbide). Les graminées sont abondantes avec pour l'essentiel la Fétuque de Gautier des landes ensoleillées et sèches, l'Avoine sillonnée issue des boisement de hêtres clairsemés, le Brachypode penné espèce souvent considérée comme typique des landes travaillées par le feu, l'Agrostide sétacée des prairies landicoles (évoluant vers les landes).

Répartition des espèces relevé n°23

Pourcentage de recouvrement



Cette lande thermophile au sol peu profond et affleurements rocheux plus ou moins calcaires (série C de la carte géologique simplifiée) est largement dominée par les graminées. La Fétuque de Gautier (*Festuca Gautieri*) peut être considérée comme l'archétype de la plante pionnière des éboulis calcaires pauvres en humus. Ses touffes solidement ancrées stabilisent

le sol. L'Avoine sillonnée (*Avena sulcata*) présente dans les hêtraies clairsemées sur sol acide trouve ici la limite de son développement. Le Brachypode penné profite de la soulane et du sol maigre.

A ces trois dominantes se rallient l'Agrostis sétacée (*Agrostis sétacée*) des associations à Ajonc (*Ulex minor*) et Bruyère (*Erica vagans*) ainsi que des légumineuses : Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), Trèfle rampant (*Trifolium repens*). Ce dernier étant considéré comme une plante indicatrice d'un milieu régulièrement pacagé au même titre que les Plantains (*Plantago lanceolata* et *plantago media*).

La Germandrée des Pyrénées (*Teucrium pyrenaicum*) est ici parfaitement adaptée et le discret par la taille mais odorant Serpolet (*Thymus pulegioides* sp.) trouve une station ensoleillé et relativement aride (sol percolant) propice à son développement.

Par rapport aux autres landes inventoriées le cortège floristique s'enrichit de :

Prunelle à grandes fleurs ; *prunella grandifloris*

Scabieuse colombarie ; *scabiosa colombaria*

Brize intermédiaire ; *briza media*

Cardoncelle sans épines ; *cardoncella mitissimus*

Carex toujours vert ; *carex sempervirens*

Euphorbe douce ssp anguleuse ; *dulcis ssp angulata*

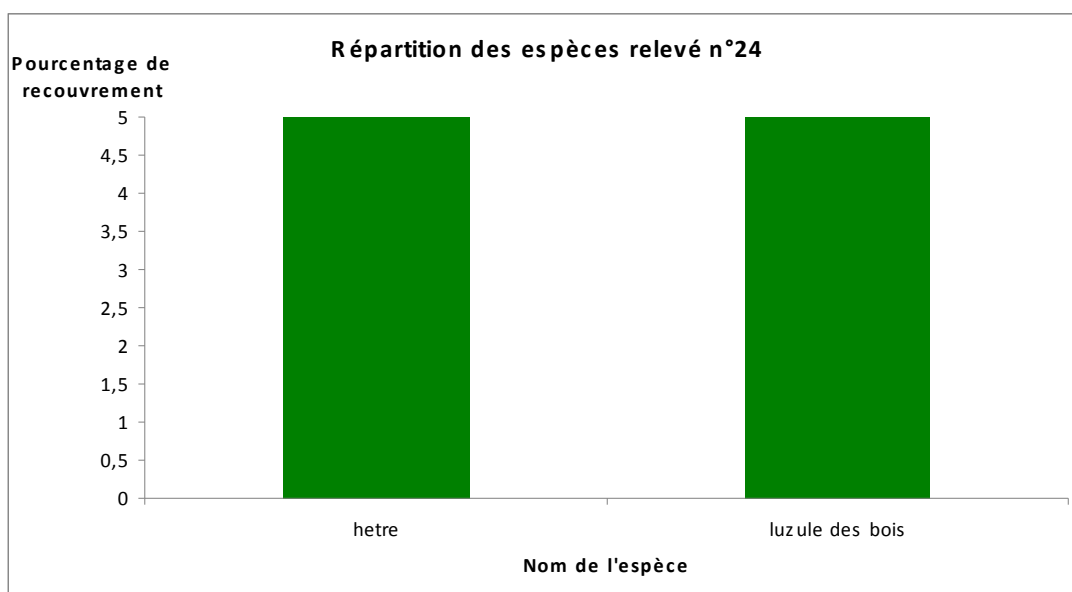
Boucage saxifrage ; *pimpinella saxifraga*

Genêt occidental ; *genista occidentalis*

Autant de végétaux qui poussent sur des sols pauvres, peu humiques et décalcifiés. Cette pauvreté du sol contribue ici à la biodiversité et la position de la zone de relevé en limite d'étage collinéen (entre 700 et 770m.) n'est pas un facteur limitant pour l'implantation à basse altitude de la Gentiane de Koch (*Gentiana Kochiana*). La présence de cette plante plutôt montagnarde accentue la diversité. Nous avons aussi relevé la présence de jeunes Pins sylvestre (*Pinus sylvestris*) sur les talus de piste à l'abri des feux.

Les boisements :

N°24. Cette hêtraie des anciens parcours d'Oronixe, située en bas fond, fraîche et humide est tapissée par la Luzule des bois (*Luzula sylvatica*) qui colonise tout le sous bois. Cette formation forestière très simplifiée se retrouve partout dans la hêtraie au niveau de stations situées en ombrée de préférence.



N° 20. Ce boisement alluvial prend la forme d'une forêt galerie qui s'inscrit dans le continuum rivulaire du gave de Saison. C'est le milieu de transition par excellence et la forêt alluviale agrège toutes sortes d'espèces des milieux adjacents qui font sa biodiversité. Sur 200m² nous avons relevé une cinquantaine d'espèces de végétaux supérieurs. Les arbres, Aulne et Frêne caractérisent la série. Nous ne reviendrons pas sur ce type de boisement déjà largement décrit. Signalons toutefois la présence du Brachypode penné venu des landes alentours (Saxhartia) dont la présence est suffisamment incongrue dans ce contexte ombragé et humide pour être signalée. Et aussi la présence de plantes hydrophiles et d'autres plus ubiquistes qui contribue à la remarquable biodiversité de ce boisement:

Primevère élevée ; *Primulia elatior*

Epervière faux prenanthes ; *Hieracium prenanthoides*

Laser a larges feuilles ; *Laserpitium latifolium*

Chou potager ; *Brassica oleraceae*

Garance voyageuse ; *Rubia peregrina*

Millet étalé ; *Milium effusum*

Saxifrage hirsute ; *Saxifraga hirsuta*

Erable sycomore ; *Acer pseudo platanus*

Carex à pilule ; *Carex pilulifera*

Les autres relevés des séquences boisées font état de différents assemblages d'arbres avec Hêtre et Chêne ou Hêtre, Frêne et Aulne. Le Frêne est partout présent alors que l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*) des landes et lisières forestières reste présente en sous bois clair. Le Houx (*Ilex aquifolium*) est représenté quant à lui dans la quasi-totalité des relevés mais en stations ombragées et le coudrier lui aussi très présent s'inscrit dans la lumière des lisières et clairières.

A proximité des anciens *borde-bordaar* les Châtaigniers forment soit des bois paysans et affichent alors une nette dominance sur une aire très restreinte, soit ils s'introduisent dans les autres boisements. Nous les retrouvons dans les relevés N° 14, 19, 21, 29, 30.

Les graminées sont aussi bien représentées en sous bois ouverts dans lesquels elles trouvent un biotope secondaire adaptée. Leur introduction en forêt et leur dissémination est liée au pacage sous couvert forestier :

Fétuque des moutons, *Festuca ovina*, dans les bois de parcours non gorgés d'eau ou stations sèches.

Luzule des champs, *Luzula campestris*, comme la fétuque des moutons traduit une forte biodiversité.

Fétuque sp, *Festuca sp*

Luzule des forêts, *Luzula sylvatica*. Propre au domaine forestier où elle occupe des stations humides

Luzule blanchâtre, *Luzula albida*, Idem

Paturin commun ; *Poa trivialis* Progresse dans les parties forestières engorgés d'eau.

Analyse globale :

Les trois séquences végétales les plus diversifiées, (pré N°5 lande N°3 et boisement alluvial N°5) ont en commun les fortes contraintes s'exerçant sur elles. Le pré de Pinanpero est issu d'une « crise locale » qui s'est traduite par le défrichement d'une partie en déprise autour d'une haie pour étendre la mise en culture de l'herbe. Cette zone hérite alors de l'ancien écotone et du pré adjacent, cette diversité par accumulation s'estompera au fur et à mesure des reconditionnements de la végétation, s'ils ont lieu, par ensemencement ou tout simplement par les coupes régulières successives qui atténueront jusqu'à le faire disparaître l'effet lisière. Au plus près de la « crise » et dans une série progressive la biodiversité est importante

La lande de Arbidelarria dans sa partie exposée au Sud est soumise à des conditions extrêmes, peu de sol, peu de matière organique, des écobuages fréquents qui contiennent les ligneux, une forme d'aridité du sol mais un climat suffisamment humide pour compenser la percolation par le sol. Tout ces facteurs maintiennent la lande dans une dynamique incessante de reconstruction et la aussi les milieux adjacents, hêtraie, landes, prairies... fourniront des végétaux qui enrichiront la série. Cet équilibre précaire s'inscrit dans une série progressive qui aide au maintien de la biodiversité.

Il en est de même pour le boisement alluvial soumis aux crues qui favorisent elles aussi les dynamiques végétales par les rajeunissements successifs de la végétation qu'elles occasionnent. En arasant les berges et atterrissements, la crue offre à la végétation de nouveaux territoires à conquérir. Aux effets des crues se rajoute l'effet lisière (écotone) propre à ce type de boisement.

A l'opposé, les prés préexistants fraîchement reconditionnées (série régressive), les pâtures en état de fermeture très avancée et de ce fait en état de mutation de la lande vers la forêt dans un contexte froid et humide peu propice à la diversification des espèces voient leur biodiversité régresser. Il en est de même pour les boisements forestiers actuellement à tendance mono spécifiques qui tendent à se stabiliser (en nombre d'espèces) à partir du stade de maturité, c'est-à-dire lorsque le boisement est au plus haut dans la série de l'espèce.

A l'exception des boisements alluviaux, du moins à ce niveau de lecture mais nous pourrions prendre en compte l'impact des aménagements, la biodiversité des différents faciès est toujours dépendante de l'action de l'homme qui accentue ou relâche la pression sur les milieux en fonction de la nécessité d'usage plus ou moins forte.

Nous avons mis l'accent sur les écarts pour asseoir notre démonstration mais la biodiversité doit être considérée comme un tout, elle est cumulative. A l'inverse des végétaux ubiquistes, nombre de plantes « spécialisées » apparaissent sur un seul relevé et contribuent à la biodiversité globale.

La biodiversité dont nous faisons état ici est conditionnée avant tout par un ensemble de séries progressives et régressives affectant tous les milieux, des plus ouverts aux plus fermés autorisant la multiplication des séquences végétales. L'homme qui a multiplié les parcelles et les effets de lisière est le grand « agitateur » de l'ensemble. L'entropie²⁴ qu'il génère en maintenant les milieux ouverts est l'instigatrice de cette dynamique. Ce désordre, résultat des feux d'entretiens ou des retournements de sol, n'a pas usé « l'écosystème cultivé », car en

²⁴ Au sens métaphorique pour traduire l'idée de création de désordre.

parallèle à ces retours en arrière, la restitution au sol des matières minérales et les apports en matière organique par les troupeaux compensent les pertes et facilitent, jusqu'à un certain point, la régénérescence des milieux.

Des plantes adaptées.

Les géophytes, particulièrement les graminées à rhizome : Brachypode penné, certaines Fétuques, la Brize intermédiaire ...et les plantes à bulbe ou pseudo bulbes telles que les Orchidées sont particulièrement adaptées à ces régressions par le feu. Ce sont aussi des héliophiles qui bénéficient pleinement des milieux ouverts.

Géophytes des landes et prairies naturelles

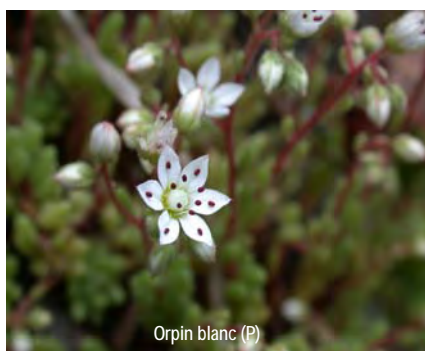
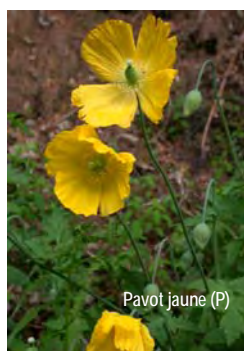


Les **Orchidacées** figurant sur la planche ci-dessus ont été photographiées à Larrau dans la bande des 400 à 800m. Le Sérapias langue apparaît en groupement très important sur une prairie de fauche pâturées. Les Orchis peuplent les bordures de lande ou s'introduisent dans les associations à graminées des landes, les diverses espèces se répartissent en fonction de facteurs édaphiques ainsi que de l'ensoleillement et de l'humidité plus ou moins importante du sol.

D'autres plantes à statut, c'est-à-dire « soumises à réglementation » ou « protégées » peuplent les landes et prairies landicoles. La Daboéci cantabrique est partout présente avec une nette préférence pour les lieux ensoleillés où elle s'associe sur les sols appauvris avec le Genêt occidental (*Genista occidentalis*), les Callunes et Bruyères pour former très localement

en soulane des formations végétales de type arbustive. Nous avons aussi noté la présence discrète du Genêt purgatif (*Genista Purgans*) sur sol siliceux en soulane. Cette plante méditerranéenne (très présente sur le versant aragonais) trouverait ici la limite de son expansion au Sud et à l'Ouest de la chaîne.

Végétaux des landes, lisières et rochers.



© D Cunchinabe. Larrau 2009

P = Protection intégrale, partielle ou préfectorale Source: INPN (inventaire national du patrimoine naturel).

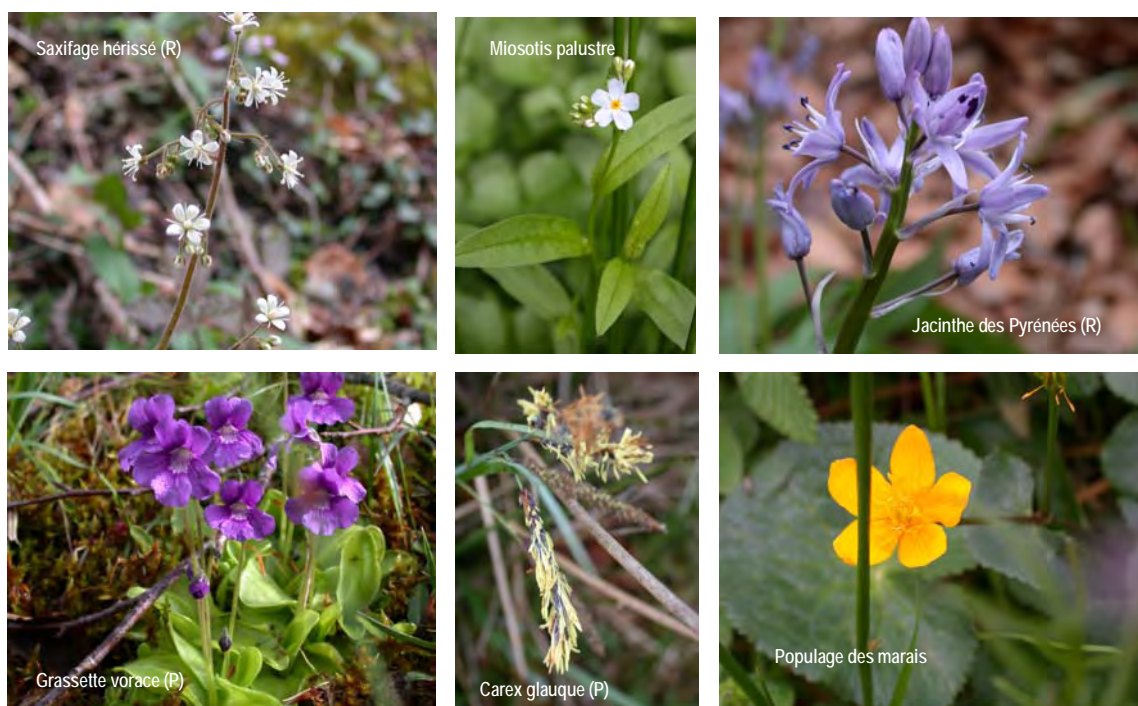
La Grande gentiane ou Gentiane jaune (*Gentiana lutea*) typiquement montagnarde (mésobromion²⁵) occupe dans les prairies landicoles les plus hautes de l'étage collinéen (entre 800 et 900m.) quelques stations privilégiées, elle s'apparenterait alors à une adventice. L'Erithrone dent de chien (*Erithronium dens-canis*) est bien représenté dans les landes à bruyère et le Pavot jaune (*Mecopsis cambrica*) peuple les fossés humides des pistes pastorales ainsi que les sous bois frais et pâturés de la basse hêtraie. Il descend dans ce cas à des altitudes inhabituelles.

²⁵ Le principal biotope de cette espèce est la pelouse calcicole à Orchidée.

L'Orpin blanc (*Sédum album*) est présent sur les vires et escarpements rocheux siliceux dont il est l'espèce caractéristique.

Quelques plantes des milieux humides ont aussi attiré notre attention avec en particulier le Carex glauque (*Carex glauca*) des prairies et landes humides, espèce protégée mais néanmoins bien représentée sur toute la chaîne des Pyrénées. La Grassette (*Pinguicula vulgaris*) espèce montagnarde qui bénéficie des rochers suintant et des sources de l'étage collinéen supérieur en ombrée. Le Saxifrage hérissé (*Saxifraga hirsuta*) se rencontre dans les ravins, les talwegs et sur les berges, dans les milieux ombragés et frais souvent en ombrée.

Plantes des milieux humides



© D Cunchinabe. Larrau 2009

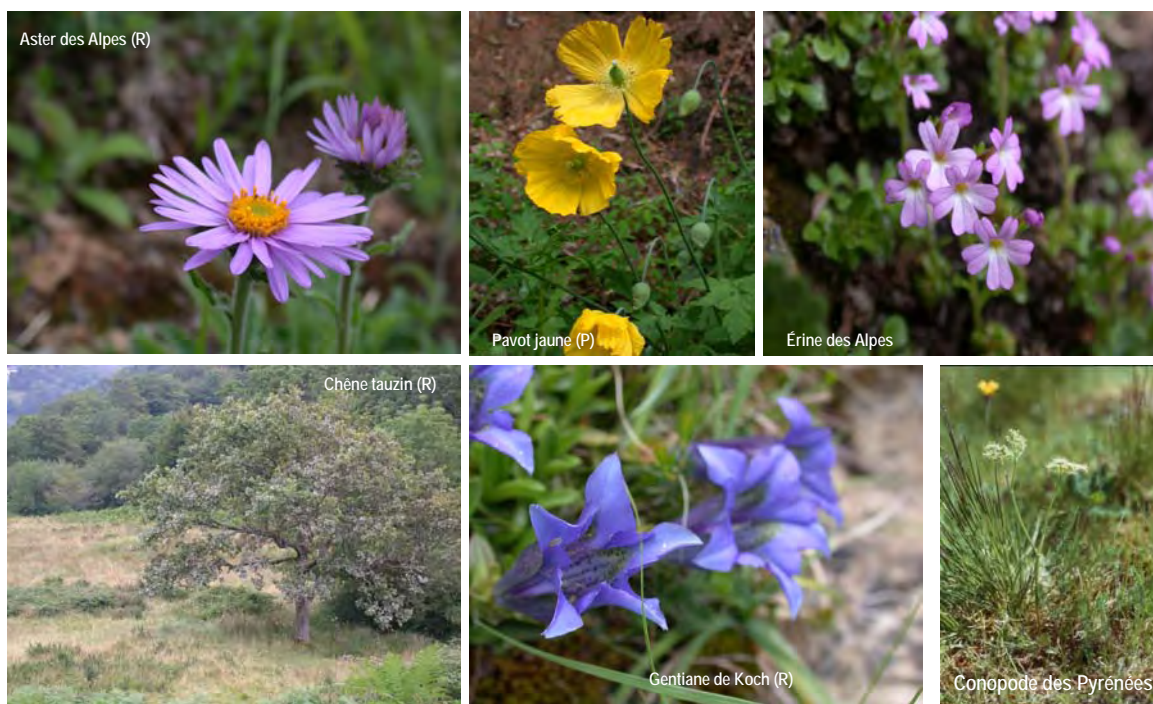
P = Protection intégrale, partielle ou préfectorale Source: INPN (inventaire national du patrimoine naturel).

La Jacinthe des Pyrénées ou Scille Lis – Jacinthe (*Scilla lilio hyacinthus*) est la plante typique de la hêtraie humide mais son expansion peut aller jusqu'aux berges des gaves ou encore les sous bois de la chênaie humide. Le Populage des marais (*Caltha palustris*) vit quasiment *les pieds dans l'eau* tant il affectionne les zones régulièrement inondées dont il est d'ailleurs le bio indicateur (espèce caractéristique).

B. Quelques adventices.

La distribution des végétaux est aussi liée à la circulation des animaux qui jouent un rôle important dans leur dissémination. Des plantes adventices²⁶, hors de leurs habitats habituels, profitent de la fragmentation du paysage sillonné de pistes pastorales, de landes transitoires entre les étages de végétation parcourues par le bétail ainsi que de systèmes d'abreuvoir rassemblant les animaux en des lieux de convergence, pour investir de nouveaux milieux. Nous en avons relevé quelques unes mais la liste est loin d'être exhaustive et mériterait d'être étendue en particulier aux graminées.

Plantes adventices des parcours



© D Cunchinabe. Larrau 2009

R = soumise à réglementation. P= mesure de protection Source: INPN (inventaire national du patrimoine naturel).

L'Aster des Alpes (*Aster Alpinus*) est une plante plutôt montagnarde qui descend ici en deçà de 600m. et occupe alors une station relativement ombragée le long du talus d'une piste

²⁶ Nous utilisons le terme adventice dans son sens écologique pour désigner une plante introduite sans qu'il y ait une volonté à le faire dans des milieux modifiés par l'homme : pistes pastorales, landes pâturées et soumises au feu ... Il ne s'agit donc pas des « mauvaises herbes » des cultures au sens restrictif que l'on attribue généralement à adventices.

pastorale incisant les calcaires (lieu dit Arbide). L'Erine des Alpes (*Erinus alpinus*) sort de son contexte le long des cours d'eau issus de la montagne pour coloniser les pierres d'abreuvoir de sources captées à basse altitude. Le Conopode des Pyrénées (*Conopodium Pyrenaicum*) franchement montagnard descend à l'étage collinéen pour s'introduire dans les prairies landicoles alors que le Chêne Tauzin remonte à une altitude inhabituelle avoisinant les 800m et ce très localement sur des landes parcourues. La Gentiane de Koch (*Gentiana Kochiana*), plante caractéristique des Nardais d'altitudes peuple aussi les talus de piste traversant les landes à Callune du haut de l'étage collinéen où elle côtoie la Gentiane occidentale (*Gentiana occidentalis*) des landes sur calcaire à Fétuque de Gautier.

C. Plantes indicatrices de l'état écologique des milieux figurant aux inventaires

Nous avons retenu six plantes prairiales qui apparaissent dans la majorité des relevés: *Lolium pérenne*, *Plantago lanceolata*, *Holcus lanatus*, *Taxacum*, *Trifolium repens*, *Médicago lupulina*. Ces plantes sont bio indicatrice de la valeur écologique du milieu, c'est leur prolifération ou pas qui indique que le milieu est perturbé ou non.

Ainsi, le *Lolium perenne* (Ray Grass) prolifère dans les prairies fortement nitrées à élevage intensif avec excès d'azote. Cette plante qui est un bon engrais vert investit les prairies humides mais lorsque apparaît un excès d'azote, elle n'hésite pas à occuper d'autres prairies bien drainées au risque de tout coloniser. Des éleveurs se plaignent déjà de sa prolifération qui nuit à la biodiversité. Le *Rumex acetosella* (Rumex petite oseille) accompagne l'élevage, il est considéré comme entrant en concurrence avec les « bonnes graminées », aussi est il « chassé de partout » et c'est un travail pénible que de l'enlever à la pioche d'ailleurs beaucoup y ont renoncé. Le Rumex s'introduit facilement dans les bonnes terres argilo calcaires mais sa prolifération peut traduire une déstructuration du sol à la suite de fumures minérales ou chimiques ou encore de surpâturage. Le *Trifolium repens* (Trèfle blanc) se développe et prolifère lorsque le piétinement par les animaux est trop important et déstructure le sol. Il indique le risque de surpâturage. Le compactage des sols par les animaux lourds est aussi indiqué par la présence de *Médicago lupulina* (Luzerne lupuline) qui affectionne les prairies naturelles. Le *Taraxacum dent leonis* (Pissenlit), lorsqu'il prolifère jusqu'à dominer, traduit l'engorgement en matière organique souvent par excès d'épandage alors que sa présence éparses indique des prairies riches. La *Holcus lanatus* (Houlque laineuse) pousse dans les prairies riches en matière organique d'origine végétale. Le pâturage intensif est à proscrire sur les prairies à Houlque, le risque étant de voir exploser le Rumex. Enfin, le

Plantago lanceolata (Plantain lancéolé) traduit des sols équilibrés en eau et argile. Il colonise les prairies d'élevage et indique alors un bon équilibre eau / fertilisant, indispensable à la santé des ovins.

Ce court exposé sur les plantes prairiales présentes (presque) partout démontre le fragile équilibre qui existe entre la valeur écologique d'une prairie et sa surexploitation que ce soit par surpâturage ou excès d'apport en matière organique. A ce niveau, l'épandage des fumiers même compostés sur les mêmes prairies risque de provoquer l'appauvrissement du milieu prairial.

Les landes plus pauvres par nature accueillent aussi des plantes prairiales ou issues des pelouses d'altitude. La *Luzule campestris* (Luzule des champs) apparaît six fois dans les relevés, une fois dans la prairies la plus diversifiée, trois fois dans les landes pâturées et deux fois dans les groupements forestiers. C'est une espèce des Directives Habitats présente dans les prairies à biodiversité remarquable non perturbées par les pratiques agricoles. Il en est de même pour *Festuca ovina* (Fétuque de moutons) qui apparaît dans deux prairies, trois faciès de lande et trois groupements forestiers, qui figure elle aussi aux inventaires de la Directive Habitat. Très présente dans les formations végétales des pelouses d'altitude, elle descend au niveau collinéen et bien qu'elle ait une mauvaise valeur nutritive, elle indique les bonnes prairies favorables à l'élevage bovin viande (Ducerf 2005). Ces deux espèces issues de milieux ouverts pâturés et identiques en cela mais différentes dans le sens où l'une a une bonne valeur nutritive et l'autre pas, traduisent toutes deux la conservation d'un même « équilibre dynamique »²⁷ que montre la biodiversité. Dans ce cas, c'est la biodiversité qui donne la valeur nutritive globale à la prairie et non l'espèce. Autrement dit, les milieux à Fétuque ovine ne sont pas à délaissier même si la plante repérée n'a pas grande valeur. C'est aussi ici que se joue la valeur écologique de l'élevage extensif qui tient ouvert tous les milieux alors qu'une trop forte intensification modifierait les milieux maintenus ouverts par les parcours. Ils connaîtraient la fermeture alors que l'intensification parce que difficilement maîtrisable créerait des déséquilibres avec disparition de végétaux.

Nous finirons par trois plantes bio indicatrices très présentes dans les landes de parcours. Le *Polygala vulgaris* (Polygale commun) pousse dans les landes humides

²⁷ Nous exprimons par là que l'équilibre est un seuil et que les crises des milieux tendent à le modifier par excès ou carence jusqu'à qu'il se reconstitue différemment ou à l'identique auquel cas on parlera de résilience.

favorables à la production laitière mais il traduit aussi une évolution vers la carence en azote. Cette carence est souligné par l'*Achilea millefolium* (Achille mille feuilles) qui affectionne la faiblesse en matière organique et les sols peu profonds avec érosion possible alors que *Pteridium aquilium* (Fougère aigle) dans les landes traduit aussi une carence en matière organique et azote. Elle donne un excellent engrais une fois décomposée c'est peut être cette propriété plus que ses qualités absorbantes qui ont fait sa réputation et son exploitation pour la litière. La fougeraie à forte densité pour la fauche bénéficie quant à elle des sols riches pourvus en eau et éléments nutritifs. Il nous semble que ces exemples attestent d'un sous pâturage des landes au risque de voir diminuer leur qualité. Nous l'interpréterions de la façon suivante : le feu pastoral détruit la biomasse sans altérer la capacité de régénérescence des plantes landicoles mais pour que cette régénérescence soit optimale il faut qu'il y ait un apport en matière organique suffisant la restitution des minéraux après le brûlis ne suffisant pas. C'est peut être là que se trouve la limite du parcours actuel, c'est-à-dire une même culture de l'herbe par le feu et moins de matière organique, l'ajonc d'Europe fixe néanmoins l'azote mais les légumineuses nécessaires à la lactation des bêtes diminuent. Nous le constatons comme une simple tendance qui parait dans les relevés d'inventaire. Une étude devrait être menée en ce sens.

3. La richesse des milieux est étroitement liée au maintien de l'activité pastorale

Le maintien de l'activité pastorale est souvent mis en relation avec celui d'une biodiversité élevée dans les montagnes, la pression pastorale et en particulier les pratiques de parcours se traduisant par une ouverture des milieux. Celle-ci induit l'existence d'habitats particuliers formés de cortèges d'espèces floristiques et faunistiques associées qui n'existeraient pas « naturellement » sans la pression exercée sur les écosystèmes de montagne par le pastoralisme. Il faut considérer toutefois cette grande richesse biologique des montagnes comme un patrimoine hérité. En effet, l'accroissement de la pression humaine et de ses besoins a abouti à la fin du XIX^e s. à une exploitation telle des milieux qu'elle a réduit l'abondance en surface de certaines espèces mais non leur nombre et leur variété. Les taxons floristiques ont bénéficié de pratiques extensives (peu d'intrants, fauche manuelle, brûlage contrôlé) tandis que les espèces forestières trouvaient dans les zones accidentées ou difficiles d'accès des espaces refuges favorables au maintien de leur diversité. Un tel constat, scientifiquement établi, montre que le devenir de cette biodiversité est étroitement interdépendant avec celui des pratiques pastorales : leur disparition entraînerait de fait un appauvrissement de la richesse biologique de ces milieux, ce que la science agronomique et par extension nombre de structures de gestion ont pris l'habitude de qualifier de « fermeture ».

3.1. Logique des expressions et réalité des faits.

Mettre l'accent sur la « fermeture » revient à gommer la grande diversité des situations et des pratiques, néglige le fait qu'en montagne l'étagement de la végétation induit des évolutions et des équilibres qui peuvent varier selon le secteur, le versant, l'altitude voire la vallée prise en considération mais surtout selon les pratiques des éleveurs. C'est aussi passer sous silence le fait que dans une montagne non travaillée par l'homme la biodiversité « naturelle » en nombre d'espèces présentes sur un espace donné est le plus souvent faible. Tandis qu'à contrario le nombre d'espèces présentes dans les étages montagnards dépendent souvent du degré d'ouverture et de transfert depuis les milieux voisins, sous la forme de graines apportées par les troupeaux transhumants par exemple ou tout simplement de végétaux implantées directement ou non par l'homme. Il ne faut pas pour autant nier que l'impact humain peut être négatif dès lors que ses activités altèrent les milieux.

La diminution du nombre des exploitants en montagne, la réduction des surfaces de parcours qui en découle, le changement de statut des propriétés agricoles et le processus d'urbanisation qui accompagnent souvent ces mutations sont créateurs de déséquilibre qu'il faut évaluer en se donnant des repères et en tenant compte du contexte de leur évolution.

3.1.1. « Fermeture », « friche », « déprise » ou milieu qui « se salit ».

Ces quatre expressions sont utilisées pour qualifier l'évolution actuelle des milieux de montagne. Leur diversité tient au fait qu'elles ne mettent pas en jeu les mêmes acteurs et traduisent des approches et des visions différentes, voire divergentes d'un même constat.

La notion de « fermeture » s'articule sur deux approches différentes. La première est liée à la perception de l'évolution des paysages qu'ont pour l'essentiel les milieux non agricoles : elle est à la fois partagée par les touristes, les randonneurs et les habitants de la montagne qui n'ont aucun lien avec l'activité agricole. La seconde découle d'approches techniques qui constatent une tendance à l'uniformisation d'un ensemble de milieux suite à la dominance par compétition d'une espèce aux dépens des autres et qui aboutit à un appauvrissement de la diversité biologique à la fois du point de vue floristique et faunistique. Cette évolution s'accomplit dans le temps par la succession d'étapes intermédiaires (figure 38).

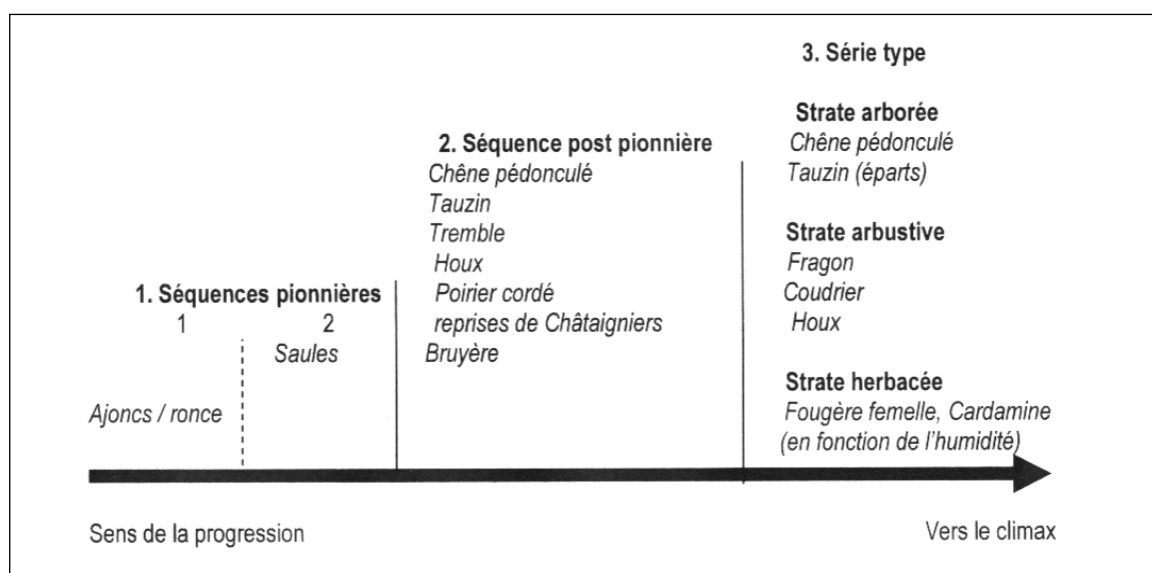


Figure 38. Les étapes du passage de la prairie naturelle au boisement forestier.

La notion de « friche », qui étymologiquement désignerait une terre froide, s'applique à une terre précédemment cultivée, envahie par des plantes sauvages. On retrouve ici un des stades du processus de fermeture, à cette nuance près importante qu'elle s'inscrit moins dans une dynamique naturelle qu'anthropique : l'espace en friche n'est plus cultivé mais il pourrait l'être à nouveau. Bien mieux, la friche, pratique très ancienne, a toujours été associée à l'assolement, c'est-à-dire à la « mise en repos » d'une parcelle pendant un temps donné afin de se régénérer, de s'enrichir pour pouvoir produire à nouveau. La friche est d'ailleurs redevenue un outil de régulation de l'exploitation intensive de milieux agricoles dans le cadre de la Politique Agricole Commune. L'histoire des paysages de montagne sur la longue durée nous a surtout enseigné que l'enfrichement de parcelles « cultivées » (en céréales ou en herbe), y compris jusqu'à s'y laisser développer les premiers stades de formation de landes, a toujours été une pratique courante des systèmes pastoraux pyrénéens, afin de pallier aux variations des contextes économiques ou sociaux du moment.

La déprise ou milieu « qui se salit » sont des expressions essentiellement utilisées par les éleveurs et bergers. A la différence de « fermeture » qui relève d'une approche écologique, de la « friche » plutôt agronomique, leur utilisation rend compte d'un rapport étroit à l'espace et au temps d'exploitation des milieux de montagne.

Là où les approches écologiques et agronomiques se contentent trop souvent à considérer les processus d'évolution du couvert végétal à l'échelle de parcelles ou de versant, les éleveurs les replacent dans le contexte plus global des parcours, c'est-à-dire qu'ils les lient fortement aux différents étages de végétation présents de bas en haut de « leur » montagne et aux ressources fourragères qu'ils peuvent apporter : selon les repères, les échelles historiques et géographiques la valeur attachée à cette modification de la couverture végétale ne sera pas identique. Dire « déprise ou milieu qui se salit », c'est signifier qu'il y a possibilité de « reprise ou de nettoyage », c'est dire que les milieux restent sous contrôle et que la réversibilité du processus est possible.

3.1.2. L'enjeu de l'étage des *bordes* : l'exemple de Larrau.

De nombreux travaux scientifiques conduits sur les Pyrénées indiquent que l'activité pastorale a peu modifié à ce jour la biodiversité végétale « naturelle », l'enrichissant même en partie grâce à des apports de végétaux de la plaine et la création de clairières. A la faveur de ces dernières et de la transhumance des troupeaux et des hommes, un cortège d'espèces de faune et de flore propres aux étages de plaine alluviale et de colline a gagné en altitude pour

s'établir à l'étage montagnard. Il a été ainsi démontré que des Coléoptères, des Orthoptères et des Lépidoptères¹, mais aussi des micromammifères et des passereaux, significatifs des prairies de fauche des secteurs de collines ont ainsi gagné la moyenne montagne.

D'un autre côté, Jacques Lecomte, président d'honneur du comité français du programme « *Man and Biosphère* » (MAB) de l'UNESCO, considère qu'un accroissement des milieux arborés en montagne n'est pas en soi catastrophique à condition de maintenir une série de milieux ouverts, essentiels au maintien d'une activité pastorale, mais surtout dépendants totalement de celle-ci pour y maintenir la biodiversité.

Du point de vue strictement écologique, la fragilisation des milieux ne concerne guère les étages subalpin et alpin toujours assez exploités comme estives et où les conditions biophysiques limitent l'embroussaillage. C'est de fait à l'étage des « zones intermédiaires » et des *bordes* que se posent les problèmes. D'abord parce que les dynamiques végétales y sont très rapides et que de nombreuses ruptures de pentes rendent leur entretien difficile. Ensuite parce que les exploitants qui restent ont dû y modifier leur mode d'utilisation de l'espace, à la recherche des conditions d'exploitation les plus favorables compte tenu des temps de travail, de la rentabilisation des ressources offertes par les milieux. Enfin parce que cet étage des *bordes* devient de plus en plus le siège d'enjeux fonciers qui ne sont plus seulement agricoles.

Pour avoir une idée des transformations du paysage pastoral sur la longue durée sur la commune de Larrau, nous avons été amené à mesurer, l'évolution entre 1830 et 2003, soit sur un pas de temps de 173 ans, des espaces qualifiés de pâture lors de l'établissement du cadastre napoléonien, en comparant ces informations, parcelle par parcelle, avec la couverture aérienne de l'Institut Géographique National (IGN).

Avec la réserve portant sur l'ambiguïté du terme « pâture » qui ne recouvrait pas forcément le même sens en 1830 que de nos jours, on constate d'abord que le tracé des parcellaires y a peu varié mais que pour l'essentiel la destination « naturelle » n'a pas évolué de façon inquiétante sur un pas de temps assez long. En effet, statistiquement la majeure partie des 1433 parcelles en pâture de 1830 sont soit restées en l'état, soit ont fait l'objet de processus d'ouverture certes réduits. Des accrus forestiers colonisent plus de 200 parcelles et près de 500 (soit un peu plus du tiers) sont désormais couvertes de boisements en taillis : en 173 ans, la déprise n'a rogné que le tiers des parcelles de pâturage (tableau 20).

¹ Exemples : scarabée, hanneton (coléoptère), sauterelle, grillon (orthoptère), papillon (lépidoptère)

Nature des parcelles en 2003	Nombre de parcelles	Répartition en pourcentage
Bâtiment	2	0,14
Labour	25	1,75
Pré	2	0,14
Pré dominant	2	0,14
Pâture	652	45,50
Pâture dominante	55	3,77
Pâture en voie de colonisation	202	14,10
Bois taillis dominant	487	33,90
Bois futaie dominant	3	0,20
Total	1433	100

Tableau 20. Les parcelles de pâture en 1830 et en 2003 à Larrau

Mais si on examine maintenant non plus le nombre mais l'évolution en surface de ce parcellaire, leur cartographie (figure 39) montre que la très grande partie (parcelles en vert clair sur la carte) des surfaces en pâture n'ont pas changé de destination.

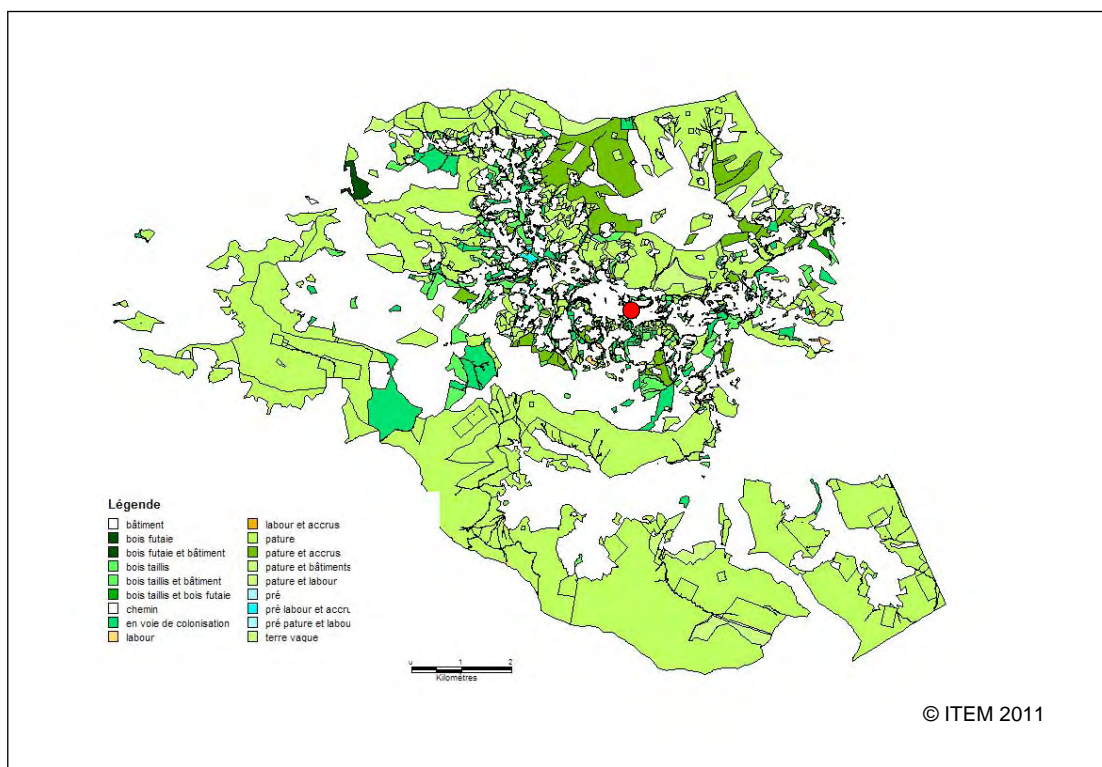


Figure 39. Mutation ou non des surface en pâture entre 1830 et 2003

Cette carte montre qu'hormis un périmètre assez continu dans le vallon du Surcatcheguy entre Doronde au Nord et Mendihart au Sud, où se sont développés des accrus sur les pâturages

de 1830, ce sont pour l'essentiel de petites parcelles à proximité du village et des fermes qui ont été l'objet d'un processus de déprise et donc de progression de la strate arborée. Ce sont donc des espaces réduits, sans grand intérêt herbager ou difficile d'exploitation, qui ont été délaissé afin de pouvoir exploiter et maintenir « ouvert » la majeure partie des pâturages de Larrau.

3.2. De la richesse biologique de la prairie « anthropisée » à son embroussaillage.

Aucune surface herbagère ne peut être qualifiée de « naturelle » à l'étage subalpin et encore moins aux étages inférieurs, en particulier au niveau des *bordes*, parce que depuis des siècles les hommes et leurs troupeaux ont modifié ces milieux. Si on met à part les estives qui correspondent aux pelouses alpines, coexistent aujourd'hui à l'étage collinéen (400 à 800 m.) de Larrau deux faciès de prairies résultant de l'action pastorale.

3.2.1. Les prairies anthropisées « cultivées ».

Les prairies traditionnelles

Les surfaces herbagères qui ont longtemps caractérisé et conjuguant le pâturage successifs d'animaux différents et donc leur amendement, l'entretien par la fauche et, après grenaison, l'apport au besoin du chaulage (pratique des four à chaux), l'entretien des bordures (figure 40) et des haies (figure 41) afin d'en limiter les apports ligneux au sein des parcelles.



Figure 40. Bordures de prairies entretenues par la fauche ou le brûlis



Figure 41. L'entretien des haies

Elles sont étroitement liées à une conception extensive du pastoralisme. Ces espaces ainsi contraints ont donné et donnent des faciès à grande diversité biologique et à haute valeur naturelle et trophique² (figure 42).



Figure 42. Diversité floristique et valeur trophique des prairies traditionnelles

² Qui concerne la nutrition

Les prairies à dominance ray-grass

L'évolution contemporaine de l'activité pastorale s'est traduite par un certain nombre de changements dans les pratiques, les logiques, les contraintes et les moyens techniques mis en œuvre. En particulier la recherche d'une productivité herbagère jointe aux progrès de la mécanisation ont favorisé la transformation des prairies traditionnelles ou la mise en culture de parcelles par semis d'une espèce dominante : le ray-grass (figure 43).



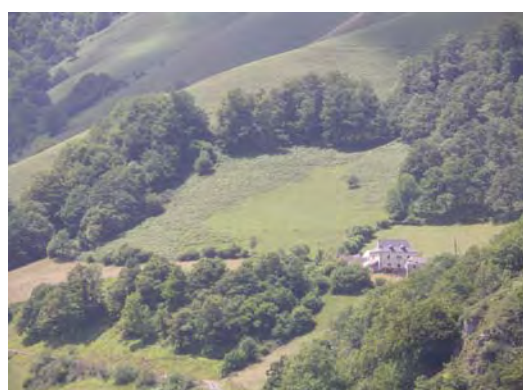
Figure 43. Les prairies à dominante ray-grass

Ce reconditionnement, s'il présente d'indéniables avantages du point de vue des ressources herbagères sur le plan quantitatif (gain de temps de travail et forte productivité), il a pour conséquence de réduire parfois de façon très significative la diversité floristique des prairies. Des exploitants ont même constaté que le ray-grass est une espèce qui tend à coloniser les prairies traditionnelles, d'autant plus facilement que celles-ci auront été l'objet de fumure.

3.2.2. Les prairies anthropisées en déprise

La réduction constante jusqu'à présent du nombre d'exploitants en capacité d'assurer l'entretien et donc le maintien de l'ouverture des milieux, voire d'être en mesure de reprendre tout ou partie des exploitations sans succession oblige à opérer des choix temporels et spatiaux.

En conséquence, des prairies « se salissent », c'est-à-dire sont progressivement colonisées par des plantes ligneuses, à commencer par les fougères qui prolifèrent à partir de bordures



..... pour finir par envahir totalement toute la surface de la parcelle.



Figure 44. Premier stade de colonisation par la séquence ligneuse

Le processus devient déjà plus difficilement réversible, en tout cas plus exigeant lorsque l'absence d'intervention humaine ou au moins animal (par pâturage ponctuel) permet un embroussaillage d'une autre nature, c'est-à-dire des accrues qui procède déjà de la colonisation arborée, qu'elle soit par plants ponctuels ou par taillis denses (figure 45).



Figure 45. Les premiers stades de colonisation arborée

3.3. Déprise et reprise : la mutation des paysages actuels.

De nombreux habitats de montagne, au sens écologique du terme¹, ayant un intérêt européen (Natura 2000) sont directement liés à l'activité pastorale passée et actuelle. La diversité biologique qui fait la richesse de ces habitats n'est pas seulement facteur de conditions stationnelles ou d'étagement. Elle dépend en bonne partie de la mosaïque des milieux et des faciès qui permettent cette création de richesse, c'est-à-dire des l'existence de continuités et de contiguïtés entre des biocénoses² différentes.



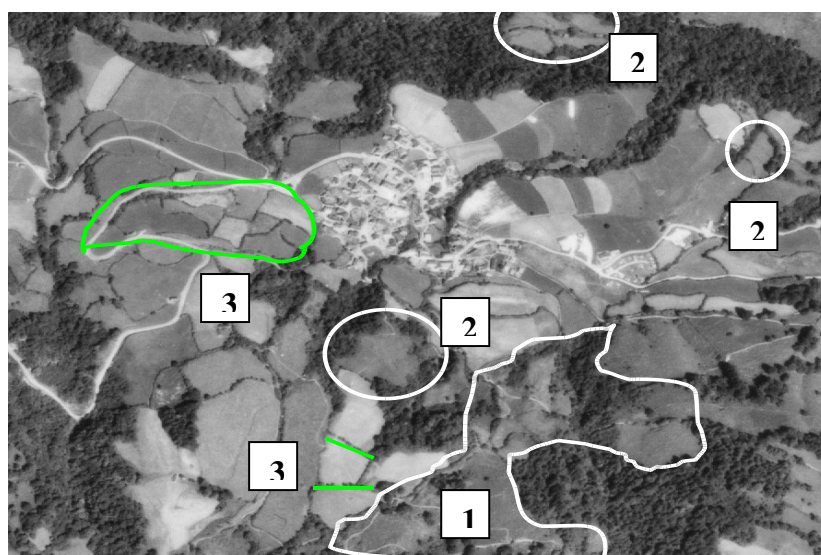
Figure 46. Les abords du village de Larrau au début des années 1980

(source : R. Elissondo 1984)

¹ espace dans lequel une population d'individus d'une espèce donnée ou d'un groupe d'espèces peut normalement vivre

² ensemble des êtres vivants peuplant un milieu donné

Cette photo (figure 46) prise il y a une trentaine d'années²⁸ montre, à proximité même du village de Larrau, la structure en mosaïque, la juxtaposition de faciès divers et contrastés, l'importance linéaire du réseau de haies qui forment des corridors, autant de points d'échange entre milieux différents dont les parcours de transhumance constituaient les vecteurs. Tout cet ensemble formait la matrice d'un processus de renouvellement et d'enrichissement permanent de la diversité biologique des milieux. En effet le réseau de haies a une influence directe sur la structuration entre les parcelles de prairies en y régulant les flux et en augmentant les compositions floristiques par le déplacement d'espèces y compris végétales disséminées en par les oiseaux. En plus, la multiplicité de cheminements empruntés pour la conduite des troupeaux des fermes vers les estives contribue à l'enrichissement biologique de la montagne.



1978

Figure 47.

Transformation des milieux autour du village de Larrau
(source : IGN)



2003

²⁸ Elissondo 1984.

La comparaison des deux couvertures aériennes à 25 ans d'écart (figure 47) souligne la transformation rapide à la fois des faciès de végétation mais aussi les modifications structurelles dans l'organisation des milieux. Le secteur de landes et pâtures (1) au sud du village encore largement « ouvert » et exploité en 1978 a été non seulement conquis par des accrus forestiers mais une partie a une dense couverture arborée ; des arbres ont colonisé voire recouvert en 2003 des parcelles qui étaient en prairie en 1978 (2) ; à l'inverse, d'autres parcelles ont été l'objet « d'ouverture » se traduisant par une suppression des haies (3) afin d'agrandir l'espace exploitable et de faciliter le recours à la mécanisation.

Partant du constat prouvé dans les Pyrénées, comme dans la plupart des montagnes d'Europe, que la biodiversité que nous connaissons actuellement résulte de la modification depuis des siècles du milieu par l'homme, des expérimentations scientifiques²⁹ ont surtout montré que les prairies entretenues présentaient une forte réceptivité du fait de leur fort niveau de fertilisation et de réserve en eau qu'elles représentaient. Pour ces raisons, leur déprise ou abandon se traduit par une accélération dans le temps de l'implantation d'espèces colonisatrices à partir de boisements voisins. Ces travaux montrent aussi que l'arrêt de l'exploitation de prairies se traduit d'abord par une augmentation de la richesse globale des secteurs abandonnés mais que celle-ci n'est que transitoire car très vite des espèces monopolistiques (Brachypode, Fétuque par exemple) finissent par s'imposer, réduisant rapidement les effets premiers d'un gain de biodiversité (profil de richesse en cloche). Ceci permet de comprendre la rapidité avec laquelle l'étage montagnard, celui des *bordes*, a pu très récemment « se salir » alors que les étages supérieurs des estives ont été fort peu marqués comme en témoigne l'évolution de Larrau entre 1830 et 2003 (figure 39).

Ce qui complexifie en plus la situation actuelle, c'est le double processus de conquête et de déprise, lié en grande partie à la diminution du nombre d'exploitants, qui contribue à déstructurer la mosaïque, la trame des milieux hérités. La rupture des continuités et contiguïtés constituées au fil des siècles par une activité pastorale omniprésente qui favorisait l'enrichissement des milieux, l'abandon de nombreux chemins et pistes qui constituaient autant de corridors d'échanges et de dissémination remodelent une nouvelle trame qui n'est pas sans conséquence sur la richesse biologique des milieux de moyenne montagne.

Pour toutes ces raisons, le maintien d'un maillage d'exploitations le plus continu possible à l'étage montagnard constitue la garantie fondamentale de la préservation de la richesse biologique de ces milieux.

²⁹ Vanpeene-Bruhier 1998

Conclusion de la troisième partie

Inscrit dans la montagne mais à faible altitude, « l'écosystème cultivé » de Larrau s'étend sur deux domaines ou étages écologiques que sont les étages collinéen et montagnard. La zone d'habitat *etxaltia* et son prolongement par les granges ou par le *bordaltia* lorsqu'il existe s'inscrit dans la zone de contact de trois séries végétales multipliant d'autant la complexité et la qualité de la biocénose. *Etxaltia*, *bordaltia* et *olhaltia* donnent tous trois la dimension spatiale de l'écosystème et leur superposition aux anciens *ager*, *saltus* et *sylva* matérialise la profondeur historique induite par ce modèle issu des toutes premières organisations agro pastorales.

La multiplication des biotopes due à une géologie hétérogène augmente le nombre de stations pour de nombreuses espèces tant animales que végétales. Dans un antique paysage naturel de forêt et clairières, la conquête d'un espace pastoral est à l'origine des faciès de landes plus ou moins boisées puis les *affièvements* successifs ont enrichi le système initial par des nombreux îlots agricoles privés qui créeront le bocage. Autour du bourg qui bénéficie d'un relief adapté relativement plat, quelques survivances de l'openfield dû à l'exploitation collective des sols sous la directe de l'abbaye de Sauvelade subsistent au niveau des *elgues*.

Les éleveurs de Larrau en créant « *des systèmes hétérogènes en mosaïque, en conservant des massifs forestiers, des bosquets et des haies et un multipliant les effets de bordure l'homme a - sans le savoir³⁰ - gardé quelques propriétés résiduelles des écosystèmes forestiers naturels ... Mieux le fait d'entretenir ces systèmes artificiels a également des conséquences positives sur la biodiversité : L'émondage des talus boisés permet la cohabitation sur un territoire donné d'arbres à différents stades structuraux de leur évolution, mimant dans une certaine mesure ce qui se passe normalement dans une forêt naturelle. Ainsi certains types de bocage peuvent avoir une diversité spécifique plus importante que celle des milieux dits « naturels » environnants* ». ³¹

Le bocage de Larrau accuse une légère régression à la suite de deux phénomènes contraires mais conduisant au même résultat : la fermeture des milieux après l'abandon de systèmes agraires des *borde* / « maisons » et l'intensification de la culture de l'herbe sur des

³⁰ Nous laisserons à l'auteur cette affirmation. De notre point de vue, l'homme a toujours su tiré profit de la nature et a adapté son activité aux exigences de celle-ci ; les savoirs se sont transmis de génération en génération constituant un patrimoine immatériel porté par une culture locale.

³¹ Lefeuvre, 1992.

parcelles regroupées autour de ces mêmes *bordes* et « maisons ». Fermeture et intensification forment les deux extrêmes limites d'existence du bocage qui connaît une multitude de situations intermédiaires en fonction du travail des hommes et des dynamiques végétales. Le maintien des pâtures par le feu entretient la biodiversité en ouvrant ou ré ouvrant les milieux ce qui permet de maintenir la dynamique des successions écologiques et les cortèges floristiques qui les accompagnent.

L'origine probablement moyenâgeuse de l'écosystème et un travail organisé sur les mêmes parcelles ont construit la biodiversité remarquée à tous les niveaux de l'organisation agropastorale ; près, landes, forêt. Cette « haute valeur naturelle » est le fruit d'une société agropastorale de montagne, à ce titre elle ne peut être conservée que si la société qui la construite peut continuer à progresser sur les mêmes bases culturelles qui ont garanti jusqu'à ce jour encore la survivance d'un modèle extensif.

Des « menaces » existent néanmoins ou peuvent facilement se mettre en place et se répandre. Elles auraient pour conséquence d'amoinrir la biodiversité, nous en avons relevé quelques unes tout au long de l'étude qu'il faudra prendre en compte. Dans le paragraphe qui suit nous évaluons des risques potentiels s'est à dire décelable dans la tendance mais non affirmés sur le terrain. Un peu comme un scénario déplaisant car lié au désengagement des *Larraintar*. Nous n'en sommes pas là.

La fauche avant la grenaison pratiquée depuis les années 60 élimine les végétaux les plus fragiles des prairies. Ceci est compensé, partiellement, par le bon état environnemental qui permet la conservation des espèces dans les fossés, sur les talus ou encore dans les prairies naturelles peu exploitées. La disparition des haies pour les nécessités de la mécanisation peut être préjudiciable à terme surtout si l'effet se conjugue à celui de la fermeture des milieux, on aurait alors deux milieux dominants : des prairies artificielles et de boisements forestiers. Nous avons déjà constaté la régression du bocage mais il reste encore bien représenté. L'abandon de la pratique de culturale de l'herbe par le feu occasionnerait aussi la fermeture des milieux et la disparition des séries végétales associées à cette pratique. Les pâtures intermédiaires sont brûlées par un nombre décroissant d'éleveurs alors qu'au *cayolar* le girobroyage bien qu'ayant des effets négatifs sur la valeur fourragère en favorisant les ligneux buissonnant se substitue localement au feu des bergers. L'accompagnement des troupeaux était assuré par une main d'œuvre familiale abondante et la surveillance des troupeaux par tous. L'importance du troupeau, le gardiennage et la surveillance qui permettent de diriger le

troupeau ont contribué à une exploitation totale des ressources de la montagne et le feu courant maintenait les milieux ouverts. La tendance actuelle est à la diminution du nombre de bergers et les troupeaux, sont laissé en « libre conduite » et c'est la bête qui choisit sa pâture. La conséquence pourrait en être que : « *les meilleures pâtures pourraient connaître dès lors le surpâturage du seul fait de l'action autonome des troupeaux* »³².

L'introduction de tracteurs lourds et le piétinement par les animaux lourds tels les bovins et équins sur des parcelles en intensification altèrent les sols et modifient les biocénoses. Cette intensification existe à Larrau comme ailleurs et n'est pas souhaitable pour le maintien en bon état écologique.

³² Metailié 1981

Conclusion Générale

Nous avons, tout au long de ce rapport, mis en évidence la profondeur et la richesse historique accumulée dans les « montagnes de Larrau ». Nous avons en particulier montré que les emboîtements de gouvernances qui s'y sont développés ont eu pour conséquence la création d'espaces à statuts diversifiés qu'ils soient cisterciens, coutumiers, royaux, mais toujours assujettis aux deux mêmes enjeux :

- celui de la recherche du meilleur usage des ressources en herbe pour l'élevage
- celui de l'appropriation collective ou non des terres dans le souci d'une rente pour quelques uns et la recherche de sécurité pour beaucoup.

L'*atandes* qui s'inscrit dans le premier cas représente sans nul doute la particularité du système d'élevage *Larraintar* mais c'est bien l'accumulation des deux systèmes, *atandes* et « maison à *txotx* » qui a initié la « fabrication » d'une richesse patrimoniale et biologique.

Cette dernière est aussi la résultante incontestable de la création puis de l'extension à la montagne toute entière d'un « écosystème cultivé » issu des pratiques d'usage des milieux par un système polyvalent agropastoral typiquement montagnard à Haute Valeur Naturelle¹. La biodiversité constatée s'apparente alors à un capital hérité dont nous avons souligné la fragilité dans la mesure où nous assistons à une « forme d'industrialisation »² certes relativement douce du pastoralisme mais impactant sur la qualité biologique de « l'écosystème cultivé ». Aujourd'hui l'éleveur doit faire face à la nécessaire conciliation entre la conservation de cet héritage, la valorisation de la biodiversité puisqu'elle est constatée et le développement économique possible.

Conserver la biodiversité existante implique le maintien de la pression de l'élevage pour entretenir la mosaïque de milieux et permettre l'expression d'une diversité biologique plus

¹ L'agriculture à Haute Valeur Naturelle (HVN) est un concept qui rend compte des systèmes agricoles associés à une forte richesse biologique. La valeur biologique et culturelle caractérise l'agriculture HVN. Aujourd'hui le HVN fait partie des critères retenus par la commission européenne pour évaluer le programme de développement rural en cours. Source : Forum Européen pour la Conservation de la Nature et le Pastoralisme. Mars 2009. <http://www.efncp.org / fascicule060>

² Accroissement des moyens de production (nombre de bêtes, surface, bâti, mécanisation) de la technicité (rations fourragères, insémination, comptabilité analytique, laboratoire pour la transformation lorsqu'elle a lieu) et de la production (sélection sur des critères de rendement, quantité de viande et de lait par exploitation).

importante au niveau du tapis herbacée, mais pas seulement. En effet, cette pression devrait être maintenue à l'ensemble de l'éco-complexe, de l'écosystème prairial à celui des landes et landines sans oublier les boisements qui le constituent. Il faut pour cela assurer le maintien d'un maillage d'exploitations agricoles traditionnelles, garantes de l'entretien des milieux ainsi que faciliter la gestion et le parcours des troupeaux.

La valorisation de la biodiversité passe par l'usage de celle-ci par les éleveurs qui trouvent dans la complexité des milieux et peuplements une alimentation riche, équilibrée et étalée dans le temps pour leurs bêtes. Une seconde valorisation peut s'intégrer dans les services rendus par les écosystèmes. « L'écosystème cultivé » crée, nous l'avons dit, la biodiversité dont l'expression la plus visible se manifeste dans la qualité paysagère des montagnes de Larrau. Cette écologie du paysage n'est pas à négliger dans la mesure où elle produit, elle aussi, une externalité positive qui peut se traduire par un usage touristique accru.

Le développement économique de cette partie de la montagne pourrait alors consister à récupérer en gestion directe les externalités positives produites :

- par la biodiversité dont le maintien à grand peine est un service rendu à tous engendrant des retombées économiques et sociales : les « services écologiques » dont parle la Direction Générale de l'Environnement du Conseil de l'Europe
- par son expression paysagère qui contribue à la valorisation économique des produits de l'élevage et constitue un cadre de vie à préserver.
- par une mise en valeur patrimoniale de la Sauveté, de sa Grange et de l'*atandes* comme des éléments forts qui ont structuré la société montagnarde des éleveurs Larraintar.

Multiplier le soutien aux systèmes d'élevage en montagne est la condition sine qua non pour la sauvegarde de la biodiversité globale. Cela passe par la nécessité de faire comprendre à tous ceux qui lui sont étrangers, que l'extensivité des pratiques pastorales constitue un outil de qualité globale des territoires. Il y a donc une impérative nécessité du maintien à Larrau d'exploitants, de leurs familles aidé en cela par la promotion d'une économie endogène qui conditionnera l'avenir de ces espaces en terme de choix de société et pas seulement en termes économiques.

Bibliographie

Archives :

Bernard Dobiât et consorts de Gotain au procès qu'ils ont en la cour contre le syndic de la communauté de Larrau. Le 28 Mars 1719, Archives Départementales des Pyrénées Atlantiques, FF2

Censier Gothique de Soule, Archives Départementales des Pyrénées Atlantiques, 1J 293

Contratu Laranequo Fondamena, Archives Départementales des Pyrénées Atlantiques, E 2270

Enquête pour la recherche des Titres du Roi en Pays de Soule, 1759, Archives Départementales des Pyrénées Atlantiques, B 7977

Indivisions de la matrice cadastrale de Larrau, Archives Départementales des Pyrénées Atlantiques, série S

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Larrau du 4 février 1926. Objet : location des cayolars communaux. Archives Départementales des Pyrénées Atlantiques, U 00A9

Le Terrier de Soule, Archives Départementales des Pyrénées Atlantiques, 1J 86 Folio 969 978.

Transaction entre l'abbaye de Sauvelade et Larrau sur le droit de juridiction. Estimation des biens que Sauvelade possédait à Larrau, 20 janvier 1562, Archives Départementales des Pyrénées Atlantiques, E 2270

Ouvrages et articles publiés :

AIZPURU I, ASEGINOLAZA C et Al., 2007, *Claves ilustradas de la flora del pais vascos y territorios limitrofes*. Servicio Central de Publicaciones del Gobierno Vasco. Edita :Donostia-San Sebastian, Vitoria-Gasteiz, 831 p.

ANNAT J., 1904, Première restitution de Sauvelade. *Revue de Gascogne*, Tome IV, 45^{ème} année, www.gallica.bnf.fr

ARRIZABALAGA M-P., 2006, Destin de femmes dans les Pyrénées au XIX^{ème} siècle : le cas basque, *Annales de Démographie Historique*, N° 2, p. 135 -170.

BARANDIARAN J.M., 1972, *Diccionario ilustrado de mitologia. Obras completas*. Tomo 1, La Gran Enciclopedia Vasca, Bilbao, 900 p.

- BARRAQUÉ J.P., SÉNAC Ph., 2009, *Habitats et peuplement dans les Pyrénées au Moyen Age et à l'époque moderne*, Travaux du groupe RESOPYR III, Université de Toulouse Mirail, 379 p.
- BERNAND C., 2002, La boucle de mélancolie ou l'imaginaire du nationalisme basque. *Etudes rurales*, n°163-164, p.133-144.
- BESCHE-COMMENGE. B., 1977, *Le savoir des bergers de Casabède. Textes gascons pastoraux du haut Salat*. Travaux de l'Institut d'Etudes Méridionales. ERA CNRS 352. Université de Toulouse Le Mirail, Ed. Fossat., 150 p.
- BILLE E., CONESA M., VIADER R., 2007, Appropriation des espaces communautaires dans l'Est des Pyrénées médiévales et modernes : Enquête sur les Cortals, dans *Les espaces collectifs dans les campagnes (XI^{ème} – XXI^{ème} siècle)*, Charbonnier P. (dir.), Presses Universitaires Blaise Pascal, p. 177-192.
- BLOT J., 1984, *les bergers basques*, Artzainak, Ed. Elkar, 240 p.
- BLOT J., 1994, Les vestiges protohistoriques, dans *Histoire du Pays de Soule*, Ed. Izpégi, p. 93-169.
- BOSSY S., 1985, Associations foncières pastorales et groupements pastoraux : bilan d'une décennie, *Revue de géographie alpine*. Tome 73 N°4. p. 439-463.
- BROCAS D., LEGAZ A., 2002, La montagne basque : Sources et ressources. Les pâturages et les bois dans les Pyrénées occidentales (XI^{ème}-XIX^{ème} siècle) Article. *Congrès RESOPYR Font-Romeu*, 17 p.
- CAVAILLES H. et al., 1910, *Lies et passeries dans les Pyrénées*, Ed. des Amis de la Bibliothèque centrale de Prêt, Tarbes, 1986, 233 p.
- CHOUQUER G., BUREL F., BAUDRY J., 1999, *L'Ecologie du paysage*, Concepts, méthodes et applications. Paris, TEC & DOC, 362 p.
- CHOUQUER G., BUREL F., BAUDRY J., 2003, Objets en crise, objets recomposés, *Etudes Rurales*, n° 167-168, p. 13-367
- CIERBIDE R., 1994, *Le censier gothique de Soule*, Ed. Izpégi, 265 p.
- COUTURIER P., 2007, L'héritage Paysan à l'épreuve de la modernité : terres communes et communauté rurale dans les montagnes d'Europe Occidentale, dans *Les espaces collectifs dans les campagnes*, dir. Charbonnier P., Presses Universitaires Blaise Pascal, p. 359-370.
- CURSENTE B., 1998, *La Gascogne médiévale du XI^e au XIV^e s.*, Thèse, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 630 p.

- DE BORTOLI D., CUNCHINABE D., PALU P..2003, *Requalification des milieux naturels et qualité de l'eau : le cas de l'intégration des « zones intermédiaires » dans l'activité agricole en Pays de Soule*. Résultats scientifiques, ITEM UPPA, 35 p.
- DE BORTOLI D ., CUNCHINABE D., HAUTEFEUILLE F., LAVERGNE M-P., PALU P., 2006, *Patrimoine matériel et immatériel. La famille, facteur de stabilité et d'évolution des milieux naturels en pays de Soule*, ITEM UPPA, 65 p.
- DE BORTOLI D ., CUNCHINABE D., HAUTEFEUILLE F., LAVERGNE M-P., PALU P., 2008, *Stratégie familiales et construction des milieux de montagne en Soule*, ITEM-IRSAM, 35 p.
- DE FROIDOUR L., 1928, Mémoire du pays de Soule, dans *Bulletin de la société des sciences, lettres, art et études régionales de Bayonne*, transcription du mémoire, Imprimerie du courrier, Bayonne, p. 225-241.
- DE JAURGAIN J., 1908, Le journal de Pierris de Casalivetry, notaire royal à Mauléon, 1531, *Société Historique de Gascogne*, Gallica Bibliothèque en Ligne. , www.gallica.bnf.fr
- DE JAURGAIN J., 2005, *La Vasconie, Livre premier (1898)*, Pyrémonde, Ed. Régionalismes, 447 p.
- DE MARCA P., 1639, *Histoire de Béarn, Livre premier*, www.gallica.bnf.fr
- DENDALETCHÉ C., 1978, *Montagne et civilisation basques*, Ed Denoël Paris, 182 p.
- DESCOLA Ph., 2005, *Par delà Nature et Culture*, Ed. Gallimard, NRF, 618 p.
- DESPLAT CH., 2000, La soule à l'époque moderne. La révolte de Matalas, dans *Le Pays de Soule*, Ed. Izpégi, p. 224-233.
- DUCERF G., 2005, *Encyclopédie des Plantes bio-indicatrices- Guide de diagnostic des sols*. Volume 1, Ed Promonature, 352 p.
- DUVERT M. et al., 1998, *Jean Baratçabal raconte...la vie dans un village basque de Soule au début du 20^e siècle*. Ed Lauburu. Bayonne, 443 p.
- ELISSONDO R., 1984, *Les terres communes dans le Pays de Soule à la fin de l'Ancien Régime*, TER, Université de Pau, 165 p.
- ETCHECOPAR-ETCHART J-L., 1989, *Histoire du pays de Soule. Recueil de références*, Ed De Arce. , 212 p.
- ETCHECOPAR-ETCHART J-L. et A., 1996, *Les états de Soule avant la révolution de 1789*. Ed Imprimerie de la Basse Navarre, 198 p.
- FISCHESSER B., DUPUIS-TATE M.F., 1996, *Guide illustré de l'Ecologie*, Ed. De la Martinière, CEMAGREF, 319 P.

- FROMENT A., 2009, *Crise et résilience : un regard anthropologique*, IRD. (Institut de Recherche pour le Développement) Compte rendu de communication du 25 Juin 2009, Musée de l'Homme, Paris, 10 p.
- GAVOILLE A., CLEMENT V., 1994, Gérer la nature ou gérer des paysages : enjeux scientifiques, politiques et sociaux, dans *Mélanges de la Casa de Velázquez*, Tome 30-3, p 239-262.
- GOULARD R., 2000, La vicomté de Soule, dans *Le Pays de Soule*, Ed. Izpegi., p.171-189.
- GROSCLAUDE M., 1993, *La Coutume du Pays de Soule. Texte gascon de l'édition de 1760, Traduction, notes et commentaires*, Ed. Izpegi, 164 p.
- GUILLOT F., 2009, La mise en place des habitats agglomérés en Sabartès (haute Ariège), dans *Habitats et peuplement dans les Pyrénées du Moyen Age à l'époque moderne*. RESOPYR III. Collection Méridiennes. CNRS. Presses Universitaires du Mirail, p.77-94
- LAGARDE A-M., 2000, *L'univers psychique des basques. Une instauration de la symétrie des sexes*. Ed Septentrion, 546 p.
- LEFEBVRE Th., 1928, La transhumance dans les Basses Pyrénées. *Annales de Géographie*, Vol 37, p. 35 – 60.
- LEFEBVRE Th., 1933, *Les modes de vie dans les Pyrénées Atlantiques orientales*, Paris, A. Colin, 777 p. plus annexes.
- LEFEUVRE J.C., 1992, Biodiversité et territoires agricoles, *Economie rurale*, n° 208-209, p.79-84
- LEFEUVRE J.C., 2007, *Sauvegarder la biodiversité, une nécessité vitale pour le monde de demain*. Actes de la 5ème journée de l'Institut Français de la Biodiversité. IFB, Tours, p.93-94.
- LEGAZ A., 2005, *Systèmes pastoraux et société en Basse-Navarre du XIIIe au XVIIIe s.*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse Le Mirail, 2 vol.
- LHANDE P., 1926, *Dictionnaire Basque / Français – dialecte Souletin.*, Tome I, Paris, Ed. Gabriel Beauchesne, 1117 p.
- MARIÉ M., VIARD J., 1988, *La campagne inventée*, Actes Sud, p. 228.
- MENJOLET Abbé, 1904, Chronique des évêques du Béarn depuis le Haut Moyen Age, *Extrait de la Revue de Gascogne* Tome IV 1904. p 117. Source : www.gallica.bnf.fr
- METAILIE J.P., 1981, *Le feu pastoral dans les Pyrénées*, Ed. CNRS, 292 p.
- ORPUSTAN J.B., 2000, *Les noms des maisons médiévales en Labourd, Basse Navarre et Soule*, Ed. Izpegi, 381 p.

- ORPUSTAN J.B., 2004, *Nouvelle toponymie basque*, Presses Universitaires de Bordeaux, 145 p.
- OTT S., 1980, *Le cercle des montagnes*, Ed. CTHS, 260 p.
- PASTURE A., 1981, *Heurs et malheurs d'un village basque*, Bayonne, Imp. De La Ronde, 115 p.
- PASTURE A., 1988, *Les biens indivis du pays de Soule. Leur nature et leurs origines*. Etude et documents concernant l'Histoire et le Droit Coutumier du Pays Basque. Ed La Ronde, 202 p.
- PEAUCELLE D., 1977, *Analyse d'une communauté rurale Basque. Larrau en Haute Soule*, Thèse de Doctorat en Ethnologie, 250 p.
- RAMADE F., 1992, *Eléments d'Ecologie. Ecologie Appliquée*, Edisciences International, p. 421-428
- RICKLEFS R.E., MILLER. G.L., 2005, *Ecologie*, traduction Baguette. M.V., D'Amico F., Mahy G., Ed. De Boek, 818 p.
- SAULE M., 2002, *La grande flore illustrée des Pyrénées*, Ed Milan, 730 p.
- SOARES CHRISTEN E.M., 2009, Le don au Moyen Age pratique sociale et représentations, *Bulletin du Centre d'Etudes Médiévales (CEM)*, n° 4, p. 67-74
- STEUNOU V., 2009, *L'église Saint Jean Baptiste de Larrau dans son environnement*, Mémoire de Master, ITEM, Université de Pau, 2 tomes, 166 et 163 p.
- TOULGOUAT P., 1981, *Voisinage et solidarité dans l'Europe du Moyen Age : lou besi de gascogne*, Société de Borda, Ed G.P Maisonneuve et Larrose, 332 p.
- TUCOO-CHALA M., 1959, *Gaston Phebus et la vicomté de Béarn 1343-1391* Thèse de doctorat, 469 p.
- URRUTIBEHETY C., 2003, Cheminements de quelques croyances populaires en Basse Navarre, dans *VIII^e Congreso de Estudios Vascos.*, Donostia. Eusko Ikaskuntza, p. 337-351.
- VANPEENE-BRUHIER S., 1998, *Transformations des paysages et dynamique de la biodiversité végétale. L'exemple de la commune d'Aussois (Savoie)*, Thèse de Doctorat, Grenoble, CEMAGREF, 276 p.
- VIADER R., 2004, Maisons et communautés dans les sociétés montagnardes. Le temps juridique (XIII^e – XV^e s.), dans *Montagnes médiévales*, Publication de la Sorbonne, p. 263-291
- VILLAR L., 2009, Communication au Colloque : « Les plantes de montagne : regards et débats sur un patrimoine » 6-8 novembre 2009, Maison de la recherche, Université Toulouse Le Mirail.

VIVIER N., 1998, *Propriété collective et identités communales. Les bien communaux en France. 1750- 1914*. Paris. Publications de la Sorbonne, 352 p.

WATTEAUX M., 2005, Sous le bocage, le parcellaire, *Études rurales*, n° 3 175, Ed de l'EHESS. p. 53-80.

Table des Matières

Avant-propos	1
Introduction.....	5
Première partie. L’histoire de la formation de	
« l’écosystème cultivé » des montagnes de Larrau.....	9
1. Les principales sources à notre disposition.....	10
1.1. les sources manuscrites ou publiées	10
1.2. Les sources orales et les toponymes	13
1.3. Les archives publiques : contrat, <i>censier</i> , <i>livre terrier</i>	
et inventaire	16
1.3.1. Le <i>Contratu Laranequo Fondamena</i>	
du 30 janvier 1540	17
1.3.2. Le <i>Terrier</i> royal de Soule de 1675	25
1.3.3. L’inventaire des biens de Sauvelade	33
La transaction de 1562	33
L’estimation des biens de l’abbaye de 1729	34
La <i>grosse de transaction</i> de 1741.....	35
1.4. Les archives privées	36
Le fonds général	36
La liste Carricaburu	37
Enquête pour la recherche des titres du Roi	38
Le rôle des titres du cayolar Arrotcelatse	41
L’affièvement d’Iguelou	42
Sieur Dobiât et consort contre le syndic de Larrau	43
Compte de la montagne d’Istaurdouna	45
Document sans titre établi en 1869	49
Les fonds des « maisons »	51
Affièvements du XVI ^e s. et copies postérieures ..	52
Usages et distribution des parcours au XIX ^e s.	52
Histoire du cayolar de Fray de Naba	55

2. Les enseignements apportés par les sources	
à l'histoire de Larrau	57
2.1. Peuplement et usages de la montagne de Larrau.....	58
Le Moyen Age : donations et casaus	59
Le bourg de Larrau, création de la Sauveté	60
Les diverses unités foncières	61
Les territoires cisterciens	63
La colonisation par les affièvements et extensions	65
L'origine géographique des parts de cayolar	67
L'enjeu des estives	68
La communauté de Larrau de la fin de l'Ancien	
Régime au début du XIX ^e s.	70
Les statuts sociaux et professionnels au bourg	
de Larrau en 1830	73
2.2. Stratégies familiales et usages des terres	76
2.3. L'histoire de Larrau	81
Conclusion de la première partie	86

Deuxième partie. Anthropologie des usages de la montagne de Larrau : l'atandes.	87
1. Outils et techniques d'entretien	89
2. L'atandes : usage et pratique de la montagne dans une	
économie d'autosuffisance	91
2.1 Le système d'élevage souletin du bas de la vallée	92
2.2 Le système d'élevage atandes des Larraintar en haut	
de la vallée	95
2.3. Deux exemples de « maison atandes » particulières	99

3. L'<i>atandes</i> aujourd'hui	107
3.1 La « maison <i>atandes</i> » : un patrimoine encore « vivant »	
inscrit dans la mémoire des « maisons »	107
3.2 Usages et parcours actuels des <i>atandes</i> dans la montagne ...	109
4. L'empreinte de l'<i>atandes</i> dans le paysage	116
4.1 Le paysage vécu du XIX^e s	116
4.2 Le paysage <i>atandes</i> actuel	123
5. Les <i>atandesak</i> et le rapport culturel à la nature	128
Conclusion de la deuxième partie	131

Troisième partie. « L'écosystème cultivé » et

la biodiversité	135
1. Définition et représentation de	
« l'écosystème cultivé » de Larrau	137
1.1. Définition de « l'écosystème cultivé ».....	137
1.2. L'écosystème cultivé de Larrau	139
1.2.1. Une installation choisie en fonction de	
ressources optimales	139
1.2.2 La mosaïque paysagère et des techniques	
culturelles	144
1.2.3 La résistance du bocage : un atout pour la	
biodiversité	151
2. « Ecosystème cultivé » et biodiversité	155
2.1. Choix des zones et parcelles de relevés	155
2.2. Analyse des relevés de terrain	157
2.2.1. Analyse quantitative brute	158
2.2.2 Analyse qualitative	159
2. La richesse des milieux est étroitement liée au	
maintien de l'activité pastorale	176
3.1. Logique des expressions et réalité des faits	176

3.1.1. « Fermeture », « friche », « déprise » ou milieu qui « se salit »	177
3.1.2. L'enjeu de l'étage des <i>bordes</i> : l'exemple de Larrau	178
3.2. De la richesse biologique de la prairie « anthropisée » à son embroussaillage	181
3.2.1. Les prairies anthropisées « cultivées »	181
3.2.2. Les prairies anthropisées en déprise	184
3.3. Déprise et reprise : la mutation des paysages actuels	185
Conclusion de la troisième partie	188
 Conclusion générale	 191
 Bibliographie	 193
 Table des matières	 199